14472

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

Concession Française

Α

CHANGHAI

COMPTE-RENDU DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET 1914



IMPRIMERIE MUNICIPALE

INDEX

Abattoirs.—21, 32, 57, 60, 86, 105.

Adjudications.—12, 41, 51, 76, 81, 82, 90.

Affaire Arnould.—5.

Alliance Française.—22, 53.

Allocations.—68, 85.

Arroseuse Automobile. -64, 77.

Avenue des Deux Républiques.—15, 31, 39, 44, 74.

- , Edouard VII.—21, 29, 63, 76.
- ,, Paul Brunat.—60.
- ,, Paülun.—4, 12, 22.
- ,, Prolongée.—23, 26, 28, 51, 53, 70, 71, 74, 90.

Bâtiments Municipaux.—12, 23, 25, 31, 32, 36, 37, 41, 57, 63, 70, 73, 77, 88.

Bouches d'Incendie.-46, 75.

Bouée.-51, 86.

Budget.—78, 80, 81, 83, 88.

Bureau de Bienfaisance.—64.

Caisse de Prévoyance.—9, 53, 86.

Cercle Français.—52.

Cercle Sportif Français.—35.

Chang Pang.—30, 36.

Chiffonniers.—60, 71.

Cinématographes.—65.

Compradore.—23, 25.

Constructions.—55, 77.

Consuls Etrangers.—50.

Contrôle.-41.

Cour Mixte.—35, 83, 84.

Démissions.—49, 82.

Dépôt du Matériel.—37, 87.

Douanes Chinoises.—39.

Droits de Quayage.—24, 46, 65.

Eaux (Service des).—

- ,, Analyse d'Eau.—69.
- ,, Bornes-Fontaines —81.
- " Comptabilité.—8, 51.
- ,, Compteurs.—3, 46.
- ., Divers.—21, 66, 70.
- ,, Redevances.—8, 32, 51, 70, 175.
- ,, Révision Cahier des Charges.—39, 42, 50.

Eclairage Electrique.--

- , Compteurs.—3.
- ,, Divers.—4, 44, 23, 46, 53, 57, 60, 70, 74, 77.
- ,, Postes de Transformateurs.—30, 66, 74.
- ,, Poteaux.—31, 39, 58, 61, 66, 71.
- ,, Révision Cahier des Charges.—39, 42, 50.

Ecole Franco-Chinoise.—16, 17, 18, 22, 24, 28, 32, 47, 51, 73, 77, 85, 433.

Ecole Municipale Française.—7, 45, 47, 21, 24, 25, 35, 40, 43, 44, 47, 51, 52, 58, 61, 63, 65, 70, 72, 75, 77, 79, 85, 425.

Ecuries Municipales.—5, 15, 21, 25, 31, 71.

Elections.—80.

Emprunt Municipal de 1903.—21, 36, 38, 59.

Expropriations.—36, 41, 43, 44, 47, 51, 59, 61.

Fête Nationale.—46.

Finances.—91.

Garde Municipale.—

- Divers.—20, 23, 28, 32, 35, 46, 52, 86, 90.
- ,, Personnel.—8, 17, 20, 28, 32, 35, 38, 44, 46, 52, 55, 68, 73, 81, 86.
- ,, Rapport de fin d'année.—149.
- ,, Secours.—8.

Gaz.—39.

Hôtel Européen.-73.

Impôts.—57.
Imprimerie Municipale.—86.
Infirmerie.—12.
International Institute.—28.

Koukaza.—21, 25, 36, 37, 62, 70, 73.

Lazaret de Chang Pao Sha.—24, 50, 65. Licences.—3, 20, 41, 55.

Marchands ambulants.—60.
Mares.—6, 7.
Matériaux de Macadamisage.—11, 76.
Matériel.—55.

Ordures Ménagères.—17, 41, 71.

Pans Coupes.—56.
Pensions.—55, 73, 78.
Personnel.—22.
Plan Cadastral.—21, 48, 57, 63.
Plaques de maisons.—32.
Plaques de véhicules.—23, 60.
Pontons Municipaux.—35, 39, 55.
Poste de Police Route Say Zoong.—36, 71, 79.
Postes Chinoises.—20, 24, 68.
Protection de la Concession.—49.

Rat-Proofing.—6.
Réclame.—4, 55, 67.
Règlements Municipaux.—55.
Route Doumer.—65.
,, des Officiers.—60, 66, 77.
,, de Zikawei.—4, 12, 21, 37, 47, 53, 59, 66, 71, 73, 77.

,, Ratard.—12, 21, 37, 60, 63.

., Vallon.—4, 14.

Ghisi.—74.

Route Voyron.—13, 45, 21, 37.

Routes Extérieures.—19, 21, 23, 24, 26, 28, 37, 53, 57, 72, 74, 82.

Routes Nouvelles.—63, 74, 79, 81, 83.

Rues et Routes.-76.

, de Ningpo.—31, 41.

, Kraetzer.—63.

. Marcel Tillot.—24.

, du Weikwei.—43, 44.

Secours.—15, 21, 41, 57, 65, 72, 75. Secrétariat.—23, 25, 43, 51, 57, 60, 63, 67, 72, 84, 91.

Sémaphore.—19, 26, 85.

Service d'Incendie.—12, 19, 21, 40, 46, 57, 65, 74, 77, 85, 121.

Service Médical.—113.

Service Sanitaire.—6, 42, 31, 44, 54, 60, 68, 79, 95. Société Immobilière de Changhai.—33, 35, 84.

Square Montigny.—57, 70.

Station Sanitaire.-6, 7, 19, 25.

Taxes.—23, 43, 78.

Téléphones.—66, 90.

Terrains Municipaux.—26, 44, 57.

Théâtres chinois.—40, 65.

Tramways.-

Abri.—4.

,, Divers.—70, 77.

,, Nouvelles lignes.—3, 44, 69, 74, 79.

.. Pont du Bund.—50.

.. Redevances.—8, 32, 50, 69, 175.

,, Révision Cahier des Charges.—39, 42, 50.

Travaux Publics.—

,, Crédits.—5, 12, 15, 18, 21, 25, 31, 32, 37, 41, 44, 47, 51, 54, 57, 61, 63, 66, 70, 73, 77.

,, Divers.—15, 18, 19, 25, 36, 57, 63, 66.

,, Personnel.—4, 9, 11, 15, 17, 23, 40, 41, 43, 47, 61, 63, 72, 87.

., Rapport de fin d'année.—139.

Urinoirs.—6.

Ventes aux enchères.—72. Vidanges.—81, 82, 84, 90. Volontaires.—36, 44, 61.



OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1913



RECETTES

	uvre-	Recettes d'après les	Difféi	rences
		prévisions du budget	en plus	en moins
CHAPITRE 1.—IMPOTS	cts.	Tls. cts.	TIs. cts.	Tls. cts.
Art. 1.—Impôt foncier	04 23 31 80	$\begin{array}{c} 100.000\ 00 \\ 22.000\ 00 \end{array}$	904 23 331 80	
» 3.—Impôt locatif chinois	92 99	149.000 00	12.892 99 2.148 50	
» 4.—Impôt extérieur	48 50 68 70	$18.000 00 \\ 1.500 00$	2.146 90	634-30
» 3.—Impôt sur les terrains non bâtis (Extension)		290.500 00	16.277 52	631 30
Art 1 - Hôtels, Bars, Cafés	20 00	500 00		80 00
» 2.—Théatres chinois. Marionnettes, etc	$\frac{60}{08} \frac{00}{00}$	$\frac{1.700\ 00}{3.300\ 00}$	8 00	240 00
	16 08	4.500 00	16 08	
30.45 — Vente de l'Onium	90 00 00 00	21.000 00	$9.490 00 \\ 100 00$	
	54 55 L	5.000 00	354 55	
» 8.—Loueurs de brouettes.	90 30 [13.000 00	3.390 50	
» 9.—Loueurs de jin-rick-shas	$\frac{74}{47} \frac{88}{53}$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	26.17488 1.04753	
h 14 — Loneurs de chevaux et voitures	67 67	$6.300\ 00$	1.567 67	
» 12.—Véhicules privés	69 10	11.000 00	2.269 10	220.00
CHAPITRE 3.—TAXES $\frac{220.09}{1}$	98 31	176.000 00	44.418 31	320 00
Art. 1.—Mullis de riele	33 00	5.000 00 1.100 00	133 00	
\mathbf{n} 2.—Marchands friplers	29 23 81 00	5.500 00	229 23	19 00
y 4.—Changeurs	09 00	1.000 00	9 00	000.30
» 5 — Marchands for ains et abris	19 72 55 34	$\begin{array}{c c} 3.000 & 00 \\ 9.000 & 00 \end{array}$	855 34	880 28
" 7 —Chalaunes à Vaneur	96 77	350 00	46 77	
» 8.—Marchés de l'Est, de la place Meugnot et de la rue du Weïkweï 11.68		$\begin{bmatrix} 10.500 & 00 \\ 13.670 & 00 \end{bmatrix}$	1.484 00	2 00
» 5.—vidanges	95 55	350 00	145 55	2 00
» 11.—Permis divers, Barrières, enseignes, etc	34 00	400 00	34 00	001.20
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES 53.60	02 61	51.870 00	2.633 89	901 28
Ait. 1, Diotto bai ios quans et jetera	80 40	$\begin{array}{c cccc} 6.780 & 00 \\ 60.000 & 00 \end{array}$) 40	
40.00	21 59 92 19	10.000 00	11.621 59 992 19	
w 4 - do Compagnie Concessionnaire des Eaux	91 91	1.800 00	591-91	
" O. " "	50 00 10 00	$\begin{bmatrix} 600 & 00 \\ 200 & 00 \end{bmatrix}$	150 00 10 00	
7 — do. Société Internationale de Tir	62 50	250 00	10 00	187 50
» 8.—Remboursement de la Compagnie Française de Tramways 1/4 sur la construction du Pont du Bund	39 80	5.700 00		60 20
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES 98.44		85.330 00	13.366 09	$\frac{-30.20}{247.70}$
	 22 35	300 00	622 35	
» 2.—Concessions dans le Cimetière	50 00	100 00	150 00	
	15 09 66 96	$egin{array}{c} 3.000 & 00 \ 25 & 00 \ \end{array}$	6.515 09 41 96	
	63 39	150 00	213 39	
» 6.—Avances consenties aux indigents (Remboursables)	» 29 00	$\frac{100\ 00\ 1}{100\ 00\ 1}$	}	100 00 71 00
» 8.—Société Immobilière—Versement arrièré Impôt Foncier »))))))		11 00
10.00	52 87 99 66	$\frac{3.775\ 00}{3.775\ 00}$	$\frac{7.752\ 87}{15.295\ 66}$	171 00
CHAFITRE 0.—SEMATHORE			10.200 00	
2/5	75 2 9 75 2 9	$\begin{array}{c c} 2.700 & 00 \\ \hline 2.700 & 00 \end{array}$		$\frac{224\ 71}{224\ 71}$
CHAFTIRE 1.—ECOLE MONICITALE FRANÇAISE				
	40 91 12 58	$\begin{bmatrix} 2.850 & 00 \\ 1.800 & 00 \end{bmatrix}$	712 58	9 09
CHAPITRE 8.—ECOLE MUNICIPALE POUR CHINOIS 5.35	53 49	4.650 00	712 58	9 09
Art. 1.—Contribution scolaire	20 30	2.300 00	820 30	
	20 30	2.500 00	820 30	
A reporter $ 708.34$	44 27	617.325 00	93.524 35	2.505 08

Nature des Dépenses		Montant o	restant sur	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tis. cts.
TITRE 1.—SECRÉTARIAT				
CHAPITRE 4.—PERSONNEL				* .
Art. 1.—Personnel Européen	35.289 81 6.428 25	36.240 00 6.698 00		950 19 269 75
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX	41.718 06	42.938 00		1.219 94
Art. 1.—Imprimés, fournitures de bureaux 2.—Dépenses imprévues 3.—Chauflage des bureaux et de la Salle du Conseil 4.—Menus frais 5.—Entretien des machines à écrire 6.—Plaques de véhicules, collage, etc.	24 91 193 33 535 21 78 31 1.016 66	350 00 100 00 250 00 500 00 50 00 1.300 00	35 24 28 34	255 19 75 09 56 67 283 34
TotauxTls	1.943 23 43.661 29	$\begin{array}{r} 2.550\ 00 \\ \hline 45.488\ 00 \end{array}$	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	670 29 1.890 23
TITRE 2.—SERVICES DIVERS				
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES				
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien	2.735.86	2.500 00 200 00	235 86	62 48
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL	2.873 38	2 700 00	235 86	62 48
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration. » 2.—Solde de l'Infirmier	2.400 00 261 75 1.139 90 4 904 18 363 06 38 20 252 35	252 00 800 00 3.300 00 300 00 50 00	300 00 9 75 339 90 1 404 18 63 06	11 80 22 65
» 8.—Chauffage et glace	$\begin{array}{c c} & 191 \ 33 \\ \hline 12.550 \ 77 \end{array}$	$\begin{array}{c c} 200 \ 00 \\ \hline 10.477 \ 00 \end{array}$	2.116 89	$\frac{867}{4312}$
Art. 1.—Abonnement à l'Observatoire et un Calculateur 2.—Service téléphonique 3.—Soldes Sect. 1.—Personnel Européen 2.— » Chinois 4.—Dépenses diverses, Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon et 2.—Consommation d'Electricité. 3.—Entretien des appareils électriques 4.—Compteur d'Eau	390 00 202 00 2.340 00 1.013 75 740 63 186 46	500 00 460 00 2.340 00 994 00 1.000 00		110 00 258 00 259 37 63 84 132 12 10 56
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS	4.894 86	3.709 00	19 75	833 89
Art. 1.—Orphelinat . » 2.—Hôpital général . » 3.— do. S'r Marie . » 4.—Caisse de secours pour le Personnel Municipal . » 5.—Société Française de Bienfaisance . » 6.—Hôpital de Shantung Road . » 7.— do. S' Luck pour prisonniers . » 8.—Shanghai Museum . » 9.—Lazaret de Chang-Pao-Cha	500 00 400 00 100 00	1.500 00 1.750 00 400 00 500 00 500 00 400 00 100 00 100 00 2.100 00		262 55
 n 10.—Caisse de Prévoyance. n 11.—Institut Pasteur n 12.—Dispensaire. n 13.—Musique de la Ville n 14.—Loyer du Cercle Français n 15.—Pension à divers n 16.—Cercle de la Police n 17.—Bureau de Bienfaisance n 18.—Bibliothèque de l'Alliance Française 	7.645 65 4.000 00 600 00 4.500 00 360 00 1.124 54 300 00 500 00	7.500 00 4.000 00 600 00 4.500 00 360 00 325 00 300 00 500 00 300 00	145 65 599 54	
	20.387 64	19.935 00	715 19	
A reporter	40.706 65	38.821 00	3.087 69	1.202 04

RECETTES

	Nature des recettes		Recouvre- ments	Recettes d'après les	Différences	
	rature des recettes		effectués	prévisions du budget	en plus	en moins
		Reports.	 Tis. cts. 708.344 27	Tis. cts. 617.325 00	Tls. cts. 93.524 35	Tls. cts. 2.505 08
	CHAPITRE 9.—ABATTOIRS			}		
Art.	1.—Recettes approximatives		 10.486 67 10.486 67	11.000 00 11.000 00		513 33 513 33
Art.	1.—Amendes		 422 43 422 43	300 00	122 43 122 43	
Art.	CHAPITRE 11.—INTÉRÊTS 1.—Intérêts sur les comptes-courants aux Banques		1.871 92 400 00	3,000 00 400 00		1.128 08
	CHAPITRE 12.—GARDE MUNICIPALE		2.271 92	3.400 00		1.128 08
Art. "" "" "" "" ""	1.—Amendes 2.—Vente d'objets saisis par la Police 3.—Agents employés à des services particuliers 4.—Travaux exécutés par les prisonniers 5.—Remboursement de menus frais		 6.963 71 745 50 3.459 54 433 91 95 67 11.698 33	7.700 00 800 00 3.200 00 100 00 20 00 11.820 00	259 54 333 91 75 67 669 12	736 29 54 50 790 79
	CHAPITRE 13.—TRAVAUX PUBLICS		11.000 00	17.020 00		
Art.	1.—Remboursement pour Travaux divers		 $\begin{array}{ c c c c c }\hline 2.063 & 03 \\ \hline 2.063 & 03 \\ \hline 735.286 & 65 \\ \hline \end{array}$	$ \begin{array}{r} 4.000\ 00 \\ \hline 4.000\ 00 \\ 647.845\ 00 \end{array} $	94.313 90	$\frac{1.936 97}{1.936 97}$ $\overline{6.874 25}$
			Diff	érence en pl	usTls.	87.441 65

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées	Montant d		Sommes restant su les crédit ouverts
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts
Report	. 40.706 65	38.821 00	3.087 69	1.202 0
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS		<u> </u>		
Art. 1.—Personnel Sect. 1.—Personnel Européen	. 3.845 00	3.600 00	245 00	
2.—Personnel Chinois	3.636 80	3.832 00 2.010 00	532 72	195 2
» 3.—Téléphones et sonneries.	346 00	400 00	116 00	
» 4.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc	322.47	1.200 00 500 00	618 23	177 8
3.—Banquet Annuel	- 1 - 250-00	250 00 200 00		
5.—Achat de Chevaux	$\frac{109}{600} \frac{33}{00}$		600 00	90 4
CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES	13.640 45	11.992 00	2.111 95	463 5
art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen	. 13.284 14	14.604 00	1	1.319 8
 2. —Personnel chinois 3. —Frais généraux 	. 1.116 20	1.056 00 2.000 00	60 20 1.195 05	
» 2.—Ecole Municipale Chinoise » 1.—Personnel Européen.	. 5.408 34	5.280 00	128 34	
» 2.—Personnel Chinois » 3.—Prix, frais imprévus	. 3 159 96 2.769 09	3.000 00 2.463 00	159 96 306 09	
» 4.—Chauffage des locaux	134 42	200 00		65 5
» 5Occupation Nouv. Batiments	$\begin{array}{c c} & 232 \ 61 \\ \hline & 29.299 \ 81 \end{array}$	28.603 00	$\begin{array}{c c} & 232 & 61 \\ \hline & 2.082 & 25 \end{array}$	1.385 4
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES	25.255 01	20.000 00	2.002 20	1.000 4
Art. 1.—Section 1.—Rapatriements d'Employés de l'Administration.	. 1.024 71	800,00	224 71	
» 3.—Gratifications exceptionnelles	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	2.000 00 1.000 00	147 13 11.229 38	
» 4.—Dépenses imprévues	1 44 915 89	1.000 00 2.000 00	10.915 89	
" 3.—Achat et entrellen dir mobilier	1 4 047 09	1.000 00	42 29 17 02	
 4.—Tusertions et abonnements 5.—Frais de postes pour tous les Services 	. 510 39	300 00 700 00	40 39	81 1
 6.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales 7.—Rembursement de la 10ème Annuité, Camp de Koukaza, Terrain A.I. 	1 4 6 6 7 O.S.	1.600 00		152 0
Donars: 5.397.20	- 1 9 085 KA	4.000 00		42 5
» 9.—Honoraires de l'Avocat-Conseil. » 9.—Honoraires pour Études et plaidoiries	L	$\begin{array}{ c c c c }\hline & 1.200&00 \\ & 2.500&00 \\ \hline \end{array}$		500 0
 10.—Frais de Chancellerie 11.—Affranchissement du Bulletin Municipal 	101 28	200 00		98 7
" 12.—rournitures de bureaux pour services divers	. 51 00 408 26	100 00		49 0 591 7
» 13.—Avances remboursables.	. 11.225 18	» »	11.225 18	
CHAPITRE 8VOLONTAIRES	51.896 88	19.600 00	33.811 99	1.513 1
Art. 1.—Volontaires	. 3.052 96	3.000 00	52 96	
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS	3.052 96	3.000 00	52 96	
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen.	# 040 00	W 040 00		1
» 2 — Personnel Chinois	5.040 00 1.336 50	5.040 00 1.344 00		7 5
 2.—Exploitation des Abattoirs 3.—Entretien et réparations du matériel 	· 597 34 · 135 34	945 00 340 00	ł	347 4 204 6
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE	7.109 38	7.669 00		559 6
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen	. 10.640 00	10.800 00		160 (
y 4.—Personnel Camois	7 035 20	5.006 00		178 5
» 3.—Entretien du matériel	. 82 70 143 15	64 00 216 00	18 70	72 8
 3.—Service Prophylactique 3.—Service anti-Moustiques. Sect. 1.—Achat de Pétrole 	. 2.758 29 1.230 97	3.400 00 1.000 00		641
	. 1.301 00	2.500 00	}	1.199 0
	$\frac{42\ 82}{21.026\ 43}$	150 00		107.4
A reporter.	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		1	1
	. 1.00.10# 00	1 100.001 00	1 41.000 01	1.404

N Départe	Dépenses	Montant d	les crédits	Sommes restant sur
Nature des Dépenses	effectuées	ordinaires	Spéciaux	les crédits ouverts
Report	Tls. cts. 166.732 56	Tls. cts. 132.821 00	Tls. cts. 41.396 51	Tls. cts. 7.484 95
CHAPITRE 41.—IMPRIMERIE MUNICIPALE			-	
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen » 2.—Personnel Chinois » 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers » 2.—Entretien du matériel	300 00 1.331 25 1.245 24 42 54 336 31 207 16 177 12 3.639 62	$\begin{array}{c} 300\ 00 \\ 1.350\ 00 \\ 1.500\ 00 \\ 100\ 00 \\ 250\ 00 \\ \hline 175\ 00 \\ 250\ 00 \\ \hline \hline 3.925\ 00 \\ \end{array}$	86 31 32 16 118 47	18 75 254 76 57 46
Art. 4.—Frais annuels: Service de l'amortissement 500 francs à forfait	148 63	150 00		1 37
» 2.—Section 1.—Intérêts pour 1912 selon tableau d'amortissement francs 83.677,50	24.252 03	23,300 00	952 03	1.01
Section 2.—Amortissement 75 titres à 500 francs, selon tableau d'amortissement 39.000 francs	11.223 02	11.100 00	123 02	
» 3.—Intérèls à 6°/, sur 400.000 Taels	24.120 00	24.000 00	120 00	
CHAPITRE 13.—GARANTIES	59.743 68	58.550 00	1.195 05	1 37
Art. 1.—Garanties pour intérêts sur le découvert consenti à l'hôpital général.	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	$\frac{5.000\ 00}{5.000\ 00}$		$\frac{2.636 95}{2.636 95}$
Totaux Tis		200.296 00	42.710 03	$\frac{2.030 \cdot 93}{10.527 \cdot 12}$
TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL				
Art. 1.—Solde du Personnel Européen De 2.—Indemnités diverses De 3.—Indemnités de langues A.—Solde de la période transitoire De 5.—Supplément pour la baisse du change De 6.—Section 1.—Solde du Personnel Chinois De 2.—Indemnités De 7.—De 1.—Solde du Personnel Tonkinois De 2.—Indemnités De 2.—Indemnités	63.427 33 3.975 57 1.285 00 17 10 381 64 32.939 76 2.333 40 13.156 04 3.667 49	71.365 00 5.045 00 900 00 24 00 2.000 00 34.230 00 2.220 00 13.807 20 2.450 00	385 00 113 40 1,217 49	7.937 67 1.069 43 6 90 1.618 36 1.290 24 651 16
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÈT	121.183 33	132.041 20	1.715 89	12.573 76
Art. 1.—Soldes Section 1.—Personnel Européeu	6.635 24 582 00 3.886 33 254 91 377 75 11.736 23	7.200 00 552 00 4.804 80 250 00 370 00 43.476 80	$ \begin{array}{r} 30\ 00 \\ & 4\ 91 \\ \hline & 7\ 75 \\ \hline & 42\ 66 \end{array} $	564 76 918 47
Art. 1.—Entretien de l'habillement	248 30	400 00	200.40	151 50
 3.—Indemnités de chaussures 4.—Entretien de l'armement 5.— do de l'ameublement 6.— do du harnachement 7.—Chauffage, Eclairage, Eau et Glace 8.—Fournitures de bureaux 9.—Dépenses diverses: Section 1.—Menus frais, transports, etc. 	6.220 18 770 70 88 21 488 97 117 29 3.989 42 179 99 429 68	6.000 00 800 00 100 00 600 00 250 00 5.000 00 200 00 1.000 00	220 18 989 42	29 30 11 79 111 03 132 71 20 01 570 32
» 2.—Dépenses imprévues » 10.—Section Montée—Ferrage des chevaux et nourriture » 11.— » Cycliste—Entretien et achat de machines . » 12.—Service Anthropomètrique . » 13.—Bibliothèque » 14.—Prix de tir .	i ———	1.000 00 600 00 700 00 700 00 300 00 75 00	388 76	425 84 123 93 13 88 21 74
CHAPITRE 4.—MAISON D'ARRÊT	17.711 31	17.725 00	1.598 36	1.612 05
Art. 1.—Nourriture des prisonniers indigenes	8.527 31 288 49 504 64	$\begin{array}{c} 8.000\ 00 \\ 200\ 00 \\ 600\ 00 \end{array}$	527 31 88 49	95 36
Totaux	9.320 44	8.800 00	615 80	95 36
Totaux	100.501 01	171.743 00	3.972 71	15.764 40

	Dépenses	Montant	des crédits	lits Sommes restant sur	
NATURE DES DÉPENSES	effectuées	ordinaires	Spéciaux	les crédits ouverts	
TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS	Tls. cts.	Tls. ets.	Tls. ets.	Tls. cts.	
CHAPITRE 1.—PERSONNEL					
Art. 1.—Personnel Européen	33.335 81 33.170 02	29.890 00 34.228 00		1	
» 2.—Personnel Chinois	66.505 83		3.445 81	$\frac{1.057 98}{1.057 98}$	
Art. 1.—Section 1.—Matériel fixe, outillage	2.654 78	2.000 00	654 78		
 » 2.—Matériel roulant	1.639 24	1.000 00	639 24	-	
» 2.—Charbons, huile, graisse, etc	723 11	2.000 00		1.276 89	
» 2.—Entretien des cylindres à vapeur	$\frac{492\ 86}{10.252\ 12}$			7 14	
CHAPITRE 3.—VOLE PUBLIQUE ET ASSAINISSEMENT	10.202 12		0.200 10	1.284 03	
Art. 1.—Entretien proprement dit.— Section 1—Trottoirs	1.735 13		735 13	ł	
» 2 — Chaussées pavées	644 32	3.500 00	844 73	1	
 » 4.— Egoûts et puisards	776 29		001.00	723 71	
» 2.—Chaussées pavées	3.864 03	2.000 00		1.569 76	
 3.—Chaussées empierrées. 4.—Convertissements 	33.459 42	7.000 00		348 34	
 5.—Goudronnage 6.—Assainissement 	11.189 40	4.000 00	7.189 40	1	
» 7.—Quais, Ponts et Pontons		2.000 00	3.450 42 1.400 84		
 4.—Curage des drains 5.—Section 1.—Nourriture des chevaux 	285 51 6.535 68	+ 6.200 00	335 68	l l	
 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage 3.—Achat et entretien du harnachement 4.—Achat de nouveaux chevaux 	1.037 36 1.666 78	1.500 00	166 78		
» 6.—Travaux remboursables.	1.035 00		35 00		
> 2.— » du Gaz		800 00		1.201 11 546 23	
 3. — " des refephones, particulers. 4. — Construction de récipients en ciment pour ordures ménagères (divers) 	1.308 30	1	1.308 30		
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATIONS	96.333 83		22.755 79	6.121 96	
Art. 1.—Section 1.—Entretien des Bâtiments Municipaux	9.060 26	6,940 00	2.150 26		
» 2.—Travaux neufs et grosses réparations	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	18.000 00	1	8.012 88	
» 2.—Entretien des cimetières, décorations	$\begin{array}{ c c c c c c }\hline 1.009 & 07 \\ \hline 22.843 & 52 \\ \hline \end{array}$	1.500 00		490 93	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES	22.045 32	28.410 00	$\frac{2.937\ 33}{}$	8.503 81	
Art. 1.—Fête Nationale. » 2.—Fournitures de bureaux.	1.951 53 523 84				
 3.—Achat d'instruments de lever de plans, etc. 4.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes 	170 84 153 90			29 19 146 10	
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE	2.800 08		1		
Art. 1.—Electricité Section 1.—Consommation—Voies publiques	23.585 73	25.300 00		4 744 95	
» 2.— do —Bâtiments Municipaux	8 896 60	10.270 00		$\begin{array}{ c c c c }\hline 1.714 & 27 \\ 1.373 & 31 \\ 626 & 88 \\\hline \end{array}$	
 3 4.— do —Bâtiments Municipaux et sonneries 3 5.—Compteurs do. do. 	2.594 78 489 25	2.700 00		105 22 33 75	
» 6.— do. —Voie publique (Triphasé)	65 50			198 50	
Section 1.—Consommation et Entretien—Voies publiques	1 294 45			138 88 178 85	
 3.—Entretien, Batiments Municipaux. 4.—Location de Compteurs 	84 43	350 00		268 57 30 60	
	46.378 17	51.047 00		4.668 83	
A reporter	245.113 55	234.075 00	32.850 45	21.811 90	

N Dianuspa		Montant des crédits		Sommes restant sur	
Nature des Dépenses	Dépenses effectuées	ordinaires	Spéciaux	les crédits ouverts	
Report	Tls. cts. 245.113 55	Tis. cts. 234.075 00	Tls. cts. 32.850 45	Tls. cts. 2i.811 90	
CHAPITRE 7.—EAU	}				
Art. 1.—Entretien des installations Municipales	$\begin{array}{ c c c c c }\hline 408 & 48 \\ & 418 & 09 \\ \hline & 826 & 57 \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{r} 700\ 00 \\ 430\ 00 \\ \hline 1.130\ 00 \end{array}$	<u> </u>	291 52 11 91 303 43	
TotauxTls		$\frac{235.205\ 00}{235.205\ 00}$	32.850 45	22.115 33	
Titre 5					
CHAPITRE 1					
Art. 1.—Constructions diverses	25.975 91 25.975 91	$\begin{array}{r} 28.500\ 00 \\ \hline 28.500\ 00 \end{array}$		$\begin{array}{r} -2.524 \ 09 \\ \hline 2.524 \ 09 \end{array}$	
Titre 6					
CHAPITRE 1.—GROS TRAVAUX DE VIABILITÉ OU D'ASSAINISSEMENT					
Art. 1.—Aménagement du Boulevard International	11.049 83 3.910 14 9.874 96 10.925 99 601 75 689 48 5.717 28	8.500 00 6.000 00 16.000 00 17.000 00 1.000 00 3.000 00 9.000 00	2.549 83	2.089 86 6.125 04 6.074 01 398 25 2.310 52 3.282 72	
Criques	516 33 43.285 76	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	2.549 83	$\frac{1.483 \ 67}{21.764 \ 07}$	
Titre 7					
CHAPITRE 1					
Art. 1.—Expropriations, Nouvelles Routes, etc	31.496 72	30.000 00	1.496 72		
Totaux Tls	31.496 72	30.000 00	1.496 72		
RÉCAPITULATION	43.664 29 232.478 91 459.951 31 245.940 12 25.975 91 43.285 76 31.496 72 782.790 02	45.488 00 200.296 00 171.743 00 235.205 00 28.500 00 62.500 00 30.000 00 773.732 00	63 52 42.710 03 3.972 71 32.850 45 0 0 0 2.549 83 1.496 72 83.643 26	1.890 23 10.527 12 15.764 40 22.115 33 2.524 09 21.764 07 74.585 24	
Total égal au montant des dépenses.	782.790 02	Différei	ice en plus	9.058 02	



SÉANCES DU CONSEIL



Séance du Conseil du 3 Février 1913

→<u></u>::-***

L'an mil neuf cent treize et le trois Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Licence.—Lecture est donnée d'une lettre de M. L. Dreyfus, en date du 27 Janvier, par laquelle il sollicite l'allocation d'une licence pour l'exploitation d'un restaurant de 1° ordre, situé Rue Montauban (ex-Café Riche).

Le Conseil accorde la permission qui lui est demandée, par 6 voix contre 1, toutefois, en raison des nombreux incidents qui se sont produits dans l'établissement connu sous le nom de "Café Riche", incidents qui ont amené, à maintes reprises, l'intervention de la Police, il charge le Secrétaire de notifier, par écrit, à M. L. Dreyfus, que la licence lui sera délivrée sous la condition expresse du retrait immédiat de la dite licence, si le moindre scandale est constaté, ou si les voisins adressent au Conseil des plaintes justifiées.

Tramways.—Exploitation de la Ligne Pont Ste-Catherine-Lokawei.—Lecture est donnée d'un avis de la Compagnie, informant le Conseil que la ligne Pont Ste-Catherine-Lokawei, étant complètement achevée, l'exploitation de ce réseau est d'ores et déjà commencée.

Service des Eaux.—Compteurs.—Par lettre en date du 30 Janvier, la Compagnie accepte la proposition du Conseil de faire la ristourne mensuelle de Tls: 0.45 à ceux de ses abonnés qui ont eu l'usage, pendant quelque temps, des compteurs d'eau de $7^{\rm m/m}$.

Electricité.—(a)—Conformément à la Décision du Conseil du 30 Décembre 1912, par laquelle M° Bourgeat avait été chargé de suivre l'affaire "Compteurs" intentée contre la Compagnie Française de Tramways & d'Eclairage Electriques, le Conseil prend connaissance du rapport de son Avocat sur le résultat du procès et les mesures à prendre pour sauvegarder, dans l'avenir, ses intérêts et ceux des Contribuables.

Le Conseil décide de s'en tenir à l'état actuel des choses.

Le Conseil charge le Secrétaire et l'Ingénieur de préparer un dossier complet sur les diverses demandes à présenter à la Compagnie, tant sur le Service électrique et des Eaux, que sur certains points des Cahiers des Charges, relatifs à ces deux entreprises.

(b)—Compteurs.—Information est donnée au Conseil que la Compagnie adopte la suggestion qui lui est faite de traiter, à forfait, avec les abonnés chez qui il est impossible de mettre, pour le moment, un compteur.

Pour ceux qui, d'ores et déjà, ont adhéré à l'arrangement faisant l'objet de la lettre de la Compagnie en date du 11 Janvier, les choses seront laissées en leur état actuel.

(c) — Eclairage Route Paülun. — Le Conseil adopte le rapport de l'Ingénieur, en ce qui concerne la répartition des points lumineux sur l'Avenue Paülun, dont actuellement l'éclairage est défectueux.

La dépense supplèmentaire pour l'entretien et la consommation des 6 nouvelles lampes prévues, serait d'environ Tls : 168.

(d)—Courant triphasé.—Par rapport en date du 30 Janvier, l'Ingénieur Municipal informe le Conseil que le courant triphasé a commencé à fonctionner le 28 Janvier (1° Secteur, Route de Zikawei) et que cet éclairage et la nouvelle répartition des points lumineux sur la voie publique donnent des résultats satisfaisants.

Route Vallon.—Le Conseil approuve l'état des indemnités payées aux propriétaires, en vue du percement de la Route Vallon.

Cet état se décompose comme suit :

RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS DE LA ROUTE VALLON

\mathbf{A}	vers	er à	M. RAVEN	 \$;	2.000,00	
dont détail	ci-aj	près :				
Fengtan	N^o	36	0.m.5.0.8.		\$:	250,00
»))	38	$0.\mathrm{m}.0.4.2.$)	80,00
»	»	37	0.m.3.7.7.)	1.000,00
))))	36	0.m.1.8.0.	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	»	180,00
»))	35	0.m.1.5.2.	······)	150,00
»	» 3	37/38	(mare et chemin) 0.m.0.1.4.		»	14,00
					\$:	1.674,00
Frais aux	Tipa	aos e	t divers)	326,06
	_		•		\$:	2.000,00
Pans coupé	s					
-		er à l	M. KIA Nº 13 du plan		Tls:	75,00
	do.	. 1	M. SONG KO, Nº 15 du plan)	200,00
٠	do.		M. AHGNI			160,00

Route de Zikawei. — M. H. Madier, Membre du Comité des Travaux, soumet à l'approbation du Conseil un plan pour l'élargissement de la Route de Zikawei, près de la Route Ghisi, nécessité par le danger qu'il y a pour la circulation des véhicules à cet endroit.

Des démarches qui, d'ores et déjà, ont été entreprises, il appert qu'une somme minime sera suffisante pour la réalisation de ce projet, que le Conseil approuve.

Réclame.—Par lettre en date du 28 Janvier, la "Aikosha Dairy", établie Avenue Dubail, demande l'autorisation de placer, au coin de l'Avenue Paul Brunat et de l'Avenue Dubail, un tableau réclame.

Le Conseil regrette de se voir obligé de repousser cette demande, désirant laisser la voie publique libre de toute installation qui ne présente pas un caractère d'utilité publique.

Abri.—M. Coursier demande à ce que permission lui soit donnée d'enlever l'abri placé au coin de l'Avenue Paul Brunat et de l'Avenue Dubail, et qui ne donne aucun résultat pratique.

Le Conseil n'y voit aucun inconvénient ; toutefois, il pense qu'un abri près de la station de l'Avenue Paul Brunat donnerait toute satisfaction au Public.

Il charge, en conséquence, le Secrétaire de demander à l'Ingénieur son avis quant à la possibilité de placer cet abri contre le mur de la propriété des Missions, et d'informer la Compagnie des desiderata du Conseil.

Travaux Publics.—(a)—Personnel.—Par lettre en date du 31 Janvier, Miss Kæhler demande au Conseil de continuer ses services à la Municipalité, contrairement au désir qu'elle avait exprimé précédemment. Le Conseil regrette de ne pouvoir revenir sur la Décision qu'il a prise, en acceptant sa démission.

Il décide cependant de garder Mlle Kæhler pendant le mois de Février et, au 1° Mars, lui allouera une gratification d'un mois de solde, soit \$: 120.

(b)—Crédits.—Les demandes de crédits ci-après sont approuvées :

Affaire Arnould (Ex-Ingénieur).—Monsieur le Consul Général de France fait savoir au Conseil que le Ministère des Affaires Etrangères a adressé à ce Consulat une réclamation de M. Arnould, apostillée par de nombreux Sénateurs et Députés, à l'effet d'obtenir de l'Administration Municipale Française le paiement intégral des sommes qui lui seraient dues de par son contrat de cinq ans, déduction faite des mois de salaire touches pendant son service à Shanghai et de l'indemnité reçue au moment de son départ.

Les Membres du Conseil présents au moment de la discussion de cette affaire, MM. W. J. N. Dyer, C. Paturel et M. Permezel (Séance du 14 Février 1910), et M. L. Marthoud (Séance du 7 Mars 1910), confirment purement et simplement les Décisions prises alors, et qui peuvent se résumer comme suit:

- 1°)—En Séance secrète du 14 Février 1910.—Résiliation du contrat de M. Arnould, en raison des faits principaux qui lui étaient reprochés, à savoir:—
 - (a)—Son attitude irrespectueuse vis à vis de M. le Consul Général, aux Elections Municipales de 1910.
- (b)--Son manque de calme et de pondération, contraire à la bonne marche d'un Service aussi important qu'est celui des Travaux Publics de la Concession Française.
- (c)—La grosse faute qu'il a commise en engageant les fonds de la Municipalité pour l'établissement d'un mètré qui n'a pu être utilisé, sans s'être entouré, au préalable, de tous les renseignements voulus. (Ce travail, estimé par M. Arnould à Fr: 1.800 environ, a été règlé à l'amiable pour Fr: 11.500, sur une réclamation de M. Fischer, Avocat, de Fr: 19.554,62.)
- (d)—La construction de l'Ecole Municipale qui, dès le début, n'a donné que des déboirs au Conseil. (Cette entreprise est revenue à Tls: 71.000,00 au lieu de Tls: 48.000,00 estimation présentée par M. Arnould).
 - (e)—Sur d'autres points secondaires, relatés au Procès-Verbal de la dite Séance.
- 2°)—En Séance du 7 Mars 1910.—«Le Président informe ses Collègues que, comme suite à la Décision « en date du 14 Février 1910, par laquelle il avait été prié de s'entendre avec M. Arnould en vue de la « dénonciation du Contrat qui liait ce dernier à la Municipalité, un arrangement est intervenu aux ter- « mes duquel une somme de Tls: 5.000 est versée à M. Arnould, à titre de dédit, et pour solde de tout « compte avec l'Administration Municipale. Le Conseil en prend note, et approuve les conditions « ci-dessus. »

Attendu que M. Arnould a signé, en pleine connaissance de cause et après maintes entrevues avec M. Henriot, Président du Conseil, un reçu pour solde de tout compte, en ce qui concerne l'indemnité de Tls: 5.000, comme en fait foi la rédaction du Procès-Verbal de la Séance du 7 Mars;

Attendu, d'autre part, que la Municipalité a versé à M. Arnould une somme de Tls: 788,79, pour son voyage de retour, pour lui et sa famille;

Les Membres du Conseil estiment, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le règlement de cette affaire, et que l'Administration Municipale s'est montrée, en cette occasion, comme en tant d'autres, des plus généreuses.

Pour ce qui est de la déclaration qu'aurait faite à M. de La Bâtie, M. Madier, celui-ci, dont la mémoire lui est restée fidèle, a déclaré n'avoir jamais discuté avec le Consul Général le montant de l'indemnité à allouer à M. Arnould. Du reste, M. Madier ne faisait plus partie du Conseil en 1910, et n'avait nullement à s'occuper de cette question.

Quant aux protestations qu'auraient faites M. Arnould à MM. Laferrière et Dantin, Secrétaires du Conseil, elles n'ont pu être présentées qu'au cours de conversations privées, et ne revètir, en conséquence, aucun caractère officiel; d'autre part, ces Messieurs n'ont apposé leur signature sur le compromis que pour certifier celles de MM. Henriot et Arnould, et sans avoir, en quoi que ce soit, pris part aux discussions qui ont abouti à la signature de ce compromis.

Service Sanitaire.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion de la Commission d'Hygiène:

Réunion de la Commission d'Hygiène du 31 Janvier 1913

L'an mil neuf cent treize et le trente et un Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission d'Hygiène se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. F. Ellis.

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL Membre du Conseil

Dr. RICOU, Médecin Sanitaire

M. WANTZ, Ingénieur Municipal

Capitaine P. MALLET, Chef de la Garde

G. LAFERRIÈRE, Secrétaire du Conseil

Comblement des Mares.—La Commission prie M. Tillot, Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, de lui faire part des démarches qu'il a entreprises, en vue du comblement des mares sur la Concession et dans la zone des Routes Extérieures.

De son rapport, il appert que les propriétaires Chinois présentent des objections, et se refusent, pour la plupart, à l'exécution du travail projeté.

Toutefois, les autorisations qu'il a pu obtenir, permettent, d'ores et déjà, au Service des Travaux de commencer les travaux de comblement qui, certainement, demanderont un délai de 3 mois au moins.

Les endroits indiqués sont :

- 1º) Près des propriétés Culty et Wallace (continuation),
- 2º) Près de l'Auto Palace,
- 3º) A gauche du Nº 426, Avenue Paul Brunat,
- 4º) Près des maisons Yu Shing, Avenue Dubail,

Le Service Sanitaire continuera, entre temps, ses démarches.

Station Sanitaire.—Par lettre du 24 Janvier, le Dr. Ricou ayant attiré l'attention de la Commission sur la nécessité absolue de construire un local destiné aux opérations du Service Sanitaire, M. Permezel fait remarquer, qu'en raison de la situation Budgètaire, il ne croit pas que le Conseil veuille entreprendre, cette année, la construction de la Station Sanitaire proprement dite, mais que si un bâtiment est nécessaire pour remplacer celui appelé à disparaître, et qui est situé près de l'Ecole Franco-Chinoise, il pense qu'il serait préférable, non pas de construire du provisoire, mais d'élever, sur le terrain qui, d'ores et déjà, a été désigné près des Prisons de Lokawei, un local qui, à un moment donné, fera partie des bâtiments de la Station Sanitaire lorsque le Conseil en décidera la construction.

En conséquence, la Commission prie le Dr. Ricou de s'entendre avec M. Wantz, quant à la disposition du local.

L'Ingénieur voudra bien, ensuite, faire connaître au Conseil le coût approximatif de ce petit bâtiment.

Rat-Proofing. — Le Dr. Ricou informe la Commission qu'une somme de Tls : 10.000,00 lui est nécessaire pour permettre au Service Sanitaire de faire un travail vraiment utile, sont intention est de faire exécuter le rat-proofing sur les points les plus contaminés.

De plus, il a invité les Inspecteurs à dresser une liste des nombreuses maisons qui menacent ruine, dans le Quartier visé (Rue du Weikwei), et demandera ultérieurement au Conseil de prendre telles mesures qu'ils jugera convenables pour arriver à obtenir des propriétaires la démolition des immeubles en mauvais état.

Urinoirs.—M. Mallet attire l'attention de la Commission sur l'état des urinoirs élevés sur la Concession : il serait bon, à son avis, d'y faire installer l'eau.

M. Wantz propose, qu'au lieu d'établir des chasses d'eau, supprimées en raison de la dépense, un essai préalable pourrait être fait en badigeonnant d'huile les urinoirs, ce travail serait renouvelé tous les 2 ou 3 jours.

La Commission adopte cette proposition.

La Séance est levée à 6 heures.

- (a)—Comblement des mares.—Le Conseil prie M. Wantz de faire en sorte que le travail soit, si possible, poussé très activement, et en l'entreprenant tout d'abord près des maisons européennes.
- (b)—Station Sanitaire.—Le Conseil confirme les propositions de la Commission, et décide que le terrain à affecter à cette Station sera celui situé au Nord des Prisons élevées sur l'ancien Champ de Tir.
- (c)—Rat-Proofing.—Tout en votant la somme de Tls: 10.000 demandée, dépense non prévue au Budget de 1913, le Conseil prie le Dr. Ricou de donner des ordres pour que le travail soit mené d'une façon vraiment utile, et aussi économiquement que possible.

Un rapport mensuel sera remis au Conseil sur les travaux exécutés, et la dépense encourue.

En ce qui concerne la suggestion présentée par le Dr. Ricou, au sujet d'une règlementation pour le rat proofing, le Conseil charge le Secrétaire de présenter un Règlement, basé sur les données d'ores et déjà fournies par le Médecin Sanitaire.

Aussitôt approuvé, le Conseil priera M. le Consul Général de rendre une Ordonnance Consulaire mettant en vigueur, sur la Concession Française, le dit Règlement.

Ecole Municipale Française.—Le Conseil décide que le Comité de Perfectionnement de l'Ecole Municipale sera composé, à partir de cette année, de M. le Consul Général de France, Président, de MM. C. Paturel, L. Camera, F. Ellis, Membres du Conseil, et de M. et Mme Maybon.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. KAHN -

W. N. DYER

H. MADIER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 17 Février 1913

L'an mil neuf cent treize et le dix sept Février, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale — Personnel. — (a) — Monsieur le Consul Général porte à la connaissance de MM. les Conseillers, ainsi qu'il a eu l'occasion de le signaler déjà à certains d'entre eux, que M. le Capitaine Mallet, Chef de la Garde, doit quitter le Service dont M. le Capitaine Rabier prendra charge à son retour à Shanghai.

Il propose au Conseil d'allouer a M. le Capitaine Mallet une somme de Tis: 5.000, non seulement en vertu des précédents suivis dans des circonstances analogues, mais en reconnaissance du dévouement dont le Chef de la Garde a fait preuve pendant un séjour de près de sept ans dans ce poste ; il ajoute que c'est lui qui a véritablement organisé la Police de la Concession, et ce, dans des conditions que les événements ont rendues des plus difficiles.

En adoptant la proposition de M le Consul Général, le Conseil vote le crédit nécessaire pour le paiement de l'allocation de Tls: 5.000.

- (b)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 16 Février 1913, en vertu de laquelle :
- 1º) Le Garde de 3º Classe Dubost, Jean-Baptiste, est nommé Garde de 2º Classe, à compter du 9 Février 1913.
- 2º) Un congé de neuf mois est accordé aux Sergents Merrant, François, et Vidal, Joseph, ainsi qu'au Brigadier Fréchin, Emile, aux conditions habituelles, à compter du 7 Mars 1913.

Le Conseil vote le crédit nécessaire à la solde de congé de ces Agents.

- 3º) Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois.
- (c)—Monsieur Merrant, Sergent détaché au Consulat Général de France, recevra une indemnité mensuelle de Tls: 10, dont la dépense sera portée, suivant propositions du Chef de la Garde, sur la "Solde du Personnel Européen".
- (d)—Le Conseil accorde à la veuve du détective N^o 6, Ing Zeng Tseu, décédé le 14 courant après plus de 13 ans de bons services, un secours de \$: 150.

Tramways.—Redevances.—Communication est donnée d'un état indiquant le montant des Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways, pendant le 4° Trimestre de 1912.

Le montant en est de Tls : 53.855,96, en augmentation de Tls : 708,98, par rapport au 3° Trimestre 1912 et de Tls : 4.195,54, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1911.

La redevance due par la Compagnie à la Municipalité est de Tls : 2.692,86.

Service des Eaux.—(a)—Redevances.—Le montant des Recettes Brutes pendant le 4° Trimestre de 1912 est de Tls: 25.629,78, en augmentation de Tls: 995, 53, par rapport au 3° Trimestre de 1912 et de Tls: 5.694.74, par rapport au trimestre correspondant de 1911.

La redevance due par la Compagnie à la Municipalité est de Tls : 640,74.

(b)—Comptabilité.—Les dépenses de ce Service, relatives aux "Travaux Neufs" et "Grosses Réparations" exécutés du 1° Juillet au 1° Janvier 1913, sont, après vérification par le Secrétaire, soumises au Conseil pour approbation.

Le Conseil approuve l'imputation:

- 1°) au compte "Travaux neufs", d'une somme de Tls : 430.959,57, auxquels s'ajoutent Tls : 5.681,05 représentant le 5 °/° alloué à la Compagnie à titre de "Frais Généraux".
- 2º) au compte "Grosses Réparations", d'une somme de Tls : 1.954,04, plus Tls : 40,37, pour "Frais Généraux", 5 % sur Tls : 807,38.

En ce qui concerne ce dernier compte, qui porte sur le déplacement d'une conduite Avenue Paul Brunat, et dont l'imputation aux "Grosses Réparations" a donné lieu à une divergence de vues de la part de la Municipalité, le Conseil tient à notifier à la Compagnie qu'il fait toutes ses réserves pour l'avenir, et qu'elle ne pourra procéder à un tel travail sans en avoir reçu l'autorisation du Conseil et après s'être entendu avec lui pour l'inscription des dépenses en Comptabilité.

Le Conseil adopte les propositions présentées par le Directeur de la Compagnie, de procéder chaque mois, à la vérification de la Comptabilité, afin de simplifier les règlements de semestre, qui ne deviendraient, en somme, qu'une récapitulation d'acceptations acquises.

Caisse de Prévoyance.—La Situation Financière de la Caisse de Prévoyance, arrêtée au 31 Janvier 1913, est soumise au Conseil qui l'approuve :

DOIT		AVOIR	
Intérêts.	Tls 10,25	Banque de L'Indo-Chine. (Dépôt Fixe)	Tls 20.000,00
Profits & Pertes. Comptes Individuels.	154,03 90.088,57	Banque de L'Indo-Chine. (Compte-Courant)	6.399,85
T.	Tis: 90.252,85	Prêts Hypothècaires. Tis:	$\frac{63.853,00}{90.252,85}$

Changhai, le 31 Janvier 1913 Le Trésorier Signé: J. Dantin.

Travaux Publics.—(u)—Le Conseil prend connaissance du Rapport ci-après de la Commission Spéciale, nommée à l'effet d'arrêter un Règlement relatif au Personnel, et en adopte les conclusions.

Séance de la Commission Spéciale du 13 Février 1913

(RÈGLEMENT RELATIF AU PERSONNEL ATTACHÉ AU SERVICE DES TRAVAUX)

L'an mil neuf cent treize et le treize Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. MARTHOUD.

Etaient présents : MM. H. MADIER

M. WANTZ, Ingénieur Municipal

G. LAFERRIÈRE, Secrétaire du Conseil

Etait absent: M. F. ELLIS, excusé

L'Ingénieur expose à la Commission les raisons qui l'ont poussé à soumettre au Conseil une nouvelle règlementation pour le recrutement du Personnel, le remaniement des cadres et échelle des salaires, qui ne sont plus en concordance avec les grades dévolus, ni avec les salaires réellement payés.

- 1º) Recrutement du Personnel. (a) Le recrutement des Ingénieurs de Voirie, Architectes, Conducteurs de Travaux, pourrait se faire par voie de concours. Une Commission serait nommée à cet effet, et établirait le programme, selon les connaissances exigées par chaque catégorie. (La qualité de Français est indispensable pour ces postes).
- (b)—Le recrutement des Contrôleurs, Surveillants et Agents de Bureau, se fera également par voie de concours. Le nombre des Etrangers ne pourra pas dépasser deux pour tout le Service.
- (c)—Un stage de 6 à 12 mois précèdera la titularisation : ce délai expiré, l'Agent sera définitivement conservé, ou renvoyé.
 - (d)—Le Personnel Chinois est nommé, aux divers Emplois, par l'Ingénieur en Chef.

Le Cadre pour le Personnel serait ainsi composé :

- 1 Ingénieur en Chef
- 1 » de la Voirie
- 1 Architecte ou Architecte-Adjoint
- 1 Conducteur de Travaux
- 1 Contrôleur
- 1 Contrôleur-Adjoint
- 2 Surveillants de Travaux (Concession et Routes Extérieures)
- 1 » Nettoiement
- 1 » Ateliers
- 1 » Ecuries
- 1 » Assainissement
- 1 » Plantations
- 1 » Architecture
- 1 Gardien du Stand
- l Dactylographe

16

L'Echelle des Soldes serait arrêtée comme ci-après :

	3° Classe	2° Classe	1° Classe	Stagiaire
Ingénieur de la Voirie	275	345	350))
Architecte-Adjoint	170	215	250	160
Contrôleur) Surveillants	160	180	210	150
Contrôleur-Adjoint ou	150	170	190	140
Agent de Bureau Dactylographe	90	100	110	»

Echelle Transitoire:		•	
	3° Classe	2 ^e Classe	1° Classe
Surveillants et Agents de Bureau	110	130	150
	المستحديث		

Ce dernier tableau vise les Agents qui sont actuellement au service de l'Administration Municipale, et qui, pour bénéficier de la nouvelle Echelle des Soldes, devront satisfaire aux examens.

Indemnités.—Pour les Agents non logés dans les Bâtiments Municipaux, les allocations en argent ou en nature, seraient ainsi fixées :

	Indemnité globale	Voiture	Jinrickshaw
Ingénieur en Chef))	1	
Ingénieur de la Voirie] [
et -Architecte	70	. 1	
Conducteur de Travaux et Architecte-Adjoint	40		1
Contrôleur	40		·
Surveillants	30		
Agents de Bureaux	25	;	

Les Agents logés, et ayant à leur disposition l'eau, recevraient une indemnité fixe de Tls : 5 par mois pour l'éclairage, pour lequel ils devraient souscrire un abonnement avec la Compagnie.

La Commission, après avoir étudié ces diverses propositions, est d'avis de les présenter à l'acceptation du Conseil.

Toutefois, elle tient à préciser deux points, qu'elle juge nécessaire de porter à la connaissance du Personnel :

1º) En acceptant les dénominations de grades, telles qu'elle sont inscrites au tableau ci-dessus "Cadre", les Agents du Service des Travaux ne doivent pas ignorer qu'ils sont placés sous les ordres directs de l'Ingénieur en Chef, et de ce fait, sont tenus d'exécuter, sans exception, tous les travaux dont ils pourraient être chargés et qui ; cependant, ne rentrent pas immédiatement dans leur spécialité.

Il doit être bien compris que, l'Architecte, par exemple, peut être appelé à s'occuper des fonctions d'Ingénieur de la Voirie, dans le cas où ce dernier serait absent, ou chargé lui-même d'un autre Service, et vice-versa.

2º) Les avancements auront lieu au choix, après un minimum de 3 ans.

Il doit être spécifié que les Agents ne peuvent prétendre avoir le droit à l'avancement après 3 ans, mais pourront l'espérer après ce laps de temps, s'ils satisfont aux examens et à leur service, et sur proposition de l'Ingénieur en Chef.

La Commission est d'avis que si le Conseil adopte les propositions ci-dessus, celles-ci ne rentreront en vigueur que le 1° Janvier 1914.

Toutefois, le Conseil n'ayant pas encore statué sur les augmentations faisant l'objet du Rapport Budgètaire de l'Ingénieur en Chef, la Commission propose que :

M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie, reçoive Tls : 315 par mois, et M. Boissezon, nommé Architecte-Adjoint, Tls : 215.

Ces augmentations partiraient du 1º Janvier de cette année.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

⁽b)—Personnel.—L'Ingénieur en Chef informe le Conseil qu'en raison de la prochaine arrivée de M. Rémuzat, Conducteur de Travaux, M. Phily, engagé temporairement, cessera son service à la fin de ce mois.

⁽c)—Matériaux de macadamisage.—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil accepte l'offre de M. Shing Kee, de transporter le granit acheté à la carrière de Ping Chiao dans les mêmes conditions que le Municipal Council, c'est-à-dire au prix de Tls: 2,75 par fang.

- (d)—Bâtiments Municipaux—Le Conseil charge le Secrétaire de porter à la connaissance de MM. les Chefs de Service que toutes les demandes de modifications de telle ou telle partie des bâtiments ou leurs dépendances, doivent être adressées directement au Conseil, qui statuera sur la nécessité de procéder aux travaux faisant l'objet de ces demandes.
- (e)—Adjudication de briques cassées et rocaille.—Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture, en 1913, de briques cassées et rocaille, et déclare adjudicataires:

Rocaille.—L'Entrepreneur Song Kee, au prix de Tls: 1,22 le m. c.

Briques cassées.—L'Entrepreneur Chang Dee Dong, au prix de Tls: 0,76 le m. c.

(f)—Crédits.—Une somme de TIs: 860,80 (Titre IV, Chapitre 4, Art. 2, Sect. 2) est mise à la disposition du Service des Travaux, pour la construction de 32 nouvelles tombes au Cimetière de Lokawei.

Route de Zikawei.—En suite à la Décision prise en Séance du 3 Février, le Conseil approuve les indemnités ci-après, à payer pour cession de terrain, en vue de l'élargissement d'une partie de cette Route.

Nº 2 à M. T. J. Wang	Tls:	100,00
Palissade))	10,00
Nº 1 Oh Yong Dang))	50,00
Déplacement d'une maison chinoise))	120,00

Avenue Paulun. — Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Harry Fuchs demande si le Conseil consentirait à lui céder une petite parcelle de terrain que l'Administration possède au coin de l'Avenue Paulun et de la Route Ratard.

Le Conseil est disposé à répondre favorablement à cette demande, et charge le Secrétaire de négocier la vente de ce terrain, dans les meilleures conditions, en prenant pour base le prix de Tls : 2.000 à 2.500 par mow.

Route Ratard.—En vue de répondre à la demande de M. Shadgett, désireux d'acquérir un terrain Route Ratard, et d'y construire une maison, le Secrétaire est chargé de porter à sa connaissance que le Conseil sera tout disposé à mettre en état de viabilité la partie de la Route comprise entre la Route des Sœurs et sa propriété, aussitôt que l'immeuble sera suffisamment élevé.

Service d'Incendie.—(a)—Un crédit de Fr: 1.400,00 environ, est accordé pour l'achat, en France, de diverses pièces de rechange, et matériel, nécessaires à ce Service.

M. Madier attire l'attention du Conseil sur les difficultés qu'il y a de se servir de la vieille Pompe à Vapeur, dont le maniement est difficile, et qui ne répond pas aux besoins actuels.

Il demande que de nouvelles démarches soient entreprises, en vue de la vente de cet engin, et suggère que MM. Dantin et Leconte prennent en France certaines informations complèmentaires, sur l'acquisition d'une Pompe à Vapeur "Weyer et Richmond", du modèle 1894 (en service aux Pompiers à Paris), dont il a entendu parler, et qui donnerait toute satisfaction.

Son prix serait de: 5.000 francs, environ.

Ces Messieurs pourraient, à ce sujet, prendre l'avis du Colonel Cordier qui, sans aucun doute, voudra bien aider l'Administration Municipale, en cette nouvelle occurrence.

Le Conseil partage les vues de M. Madier, et charge le Secrétaire de communiquer avec MM. Dantin et Leconte, pour les renseignements à fournir, et de prendre toutes dispositions utiles, pour la vente de la vieille Pompe à Vapeur.

(b)—Pendant l'absence de M. Leconte, M. Badet fera partie de la Commission chargée de passer l'examen des Conducteurs d'Automobiles.

Service Sanitaire.—(a)—Personnel.—Le Conseil enregistre la démission de M. F. G. Denis, et sur proposition du Dr. Ricou, nomme, provisoirement, M. Laffont à cet emploi.

(b)—Un crédit de TIs: 500 est accordé pour achat de créoline, formol, etc..., nécessaires au Service.

Infirmerie.—Personnel.—En raison du surcroit de travail qui incombe à M. Gilis, dans la manipulation et distribution des médicaments, la pharmacie, et aussi dans la surveillance et l'entretien du Laboratoire, le Conseil décide de lui allouer à ce titre une indemnité mensuelle de Tls: 25.

Route Voyron.—Le Conseil renvoie l'étude de l'aménagement de la Route Voyron.

Toutefois, il charge l'Ingénieur de préparer un projet pour la mise en état du rond-point situe au coin de l'Avenue Dubail et de la Route Voyron.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

H. MADIER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 24 Féorier 1913

~***********

L'an mil neuf cent treize et le vingt quatre Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Eclairage Public.—(a)—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

C. F. T.

No. 13218.

Changhai, le 19 Février 1913.

Monsieur Wantz, Ingénieur en Chef de la Municipalité

Monsieur l'Ingénieur,

Comme suite à la correspondance qui a été échangée relativement à la faiblesse de l'éclairage public dans certaines rues secondaires, pourtant très fréquentées, nous avons l'honneur de vous faire une proposition pour une amélioration partielle de cet éclairage, en attendant que l'Installation triphasé soit complètement achevée.

L'installation du triphasé nous permet de disposer d'un certain nombre de lampes, plus ou moins usagées, à filament métallique, provenant des clients modifiés.

Nous vous proposons d'utiliser ces lampes, dans la limite des quantités que nous recupererons, et pour des puissances de 24 à 50 Bougies, pour l'éclairage public, à la place des lampes actuelles à filament de carbone.

Au point de vue dépense, les charges resteraient exactement ce qu'elles sont actuellement, c'est-à-dire :

Pour l'Energie Electrique : Durée de fonctionnement multipliée :

24 B. \times 3 W, 5 = 84 Watts à l'heure.

Pour l'entretien, remplacements, amortissement: Tls. 0,40 par mois.

Nous croyons que cette solution temporaire est de nature à satisfaire les desiderata qui nous avaient été exposés ; elle a pour elle les grands mérites de lu simplicité et de l'égalité de dépense.

Relativement aux rues à transformer, il suffirait que vous nous donniez une liste établie par ordre d'importance pour que la transformation se fasse progressivement au fur et à mesure de nos disponibilités.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, etc...

Le Directeur, Signé : M. COURSIER.

Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur, relatif au remplacement de ces lampes au carbone par des lampes à filaments métalliques, et des avantages que la Municipalité trouvera en adoptant ce changement, le Conseil approuve les propositions que le Directeur de la Compagnie veut bien lui présenter.

(b)—Le Conseil adopte le projet d'éclairage de la Route Vallon, tel qu'il lui est présenté par l'Ingénieur, et qui comprend 10 lampes de 50 B. (régime triphasé), disposées en quinconce.

La dépense totale atteindra annuellement:

 1°) Pour la consommation
 Tls: 158,46

 2°) Pour l'entretien
 » 102,40

260,86

Toutefois, la disproportion existant entre les chiffres de la consommation et de l'entretien a frappé le Conseil, qui décide d'appeler, ultérieurement, l'attention de la Compagnie sur le coût de l'entretien des lampes (triphasé).

Travaux Publics.—(a)—Le Conseil autorise l'achat de 4 mules, de 4 à 5 ans, en remplacement des poneys No. 46, 51, 57 et 64, reformés en Décembre dernier.

- M. l'Ingénieur voudra bien présenter à l'inspection de M. Madier les bêtes dont il a en vue l'acquisition.
- (b)—En raison de l'intérêt qu'offrirait, pour la circulation publique, l'acquisition du pan coupé, à l'angle des Rues Ratard et Paul Beau (Lot 724) ainsi que celui à l'angle de la Rue Hoai Ho (Lot 709), le Secrétaire est chargé de négocier l'achat de ces deux petites parcelles de terrain, au mieux des intérêts de l'Administration Municipale.
 - (c)—Les crédits ci-après sont accordés:
- 3º)--Mise à la disposition du Service du crédit prévu au Budget pour le drainage
- de la Route Ghisi » 17.000,00
- (d)—Le Secrétaire est chargé de soumettre au Conseil un projet de renouvellement [de Contrat de 5 ans, en faveur de M. Richer, et ce, en conformité avec la Décision prise dernièrement par le Conseil sur la nouvelle règlementation pour le Personnel Européen du Service des Travaux.

L'attention de M. Richer devra être attirée tout particulièrement sur les conditions faisant l'objet de ce Règlement, afin qu'il n'en ignore au moment de la signature de son nouvel engagement.

Boulevard limitrophe de la Cité Chinoise. — Le Conseil prie M. le Consul Général de bien vouloir informer les Autorités Chinoises que, conformément à l'entente verbale intervenue entre M. Wou, l'Administrateur Civil, et l'Administration Municipale, cette dernière compte procéder sans retard à la continuation des drains publics, jusqu'au drain chinois, de façon à ce que les eaux de la Concession puissent s'écouler normalement.

Secours.—Le Conseil renvoie à la prochaine Séance, pour informations, la demande de secours qui lui est présentée par Madame Delannoy.

Route Voyron.—Revenant sur sa Décision precédente, le Conseil décide, qu'en plus du rond-point à aménager, le tracé définitif de la Route sera établi, et le macadamisage ne sera effectué qu'ultérieurement.

Ecole Municipale Française.—(a)—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Maybon, relative à l'admission des enfants à l'Ecole Municipale Française.

Après discussion, le Conseil est d'avis de ne rien changer aux Décisions établies lors de l'ouverture de cette Ecole.

(b)—Un crédit de Fr : 3.000,00 environ est accordé pour l'achat, en France, de livres de prix, cartes, etc..., suivant décompte ci-après :

Chez	Colin:	Livres d'étude,	Bibliothèq	ue scolaire et	élèves	 Fr:	103,78
))	Hachette:	»))))	et Prix))	275,12
))	Pigoreau:	Livres de Prix.			····))	196,60
))	Plon:	Livres pour Mat	îtres et Pri:	X))	273,34
))	${\bf Flammarion}$: »))))	537,38
))	Educational	Supply: Livres	d'Etude))	140,00
·))	Delaplane:	:	»		•))	70,03
))	Vuibert:))))	68,55
))	Société Prod	uits : matériel &	& produits	chimiques))	482,15
»	Radiguet: m	atériel de physi	ique))	882,67

Fr: 3.029,62

Ecole Franco-Chinoise.—Un crédit de Fr : 600, environ, est accordé pour l'achat de livres de prix, cartes, etc..., nécessaires à cette Ecole.

Cette commande se décompose comme suit : Librairie Larousse: Livres pour Elèves et professeurs Fr: 54,00 » Collection complète des cartes Vidal-Lablache » Colin: 200,75 Hachette:)) 45,20 Ducretet et Cie: Matériel et produits chimiques » 17,90 Alfred Mame & Cie: Livres de prix 229,90 Maison de la Bonne Presse : Décalcomanies transparentes en feuilles 94,25 642,00

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

F. ELLIS

H. MADIER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 3 Mars 1913

L'an mil neuf cent treize et le trois Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Par lettre en date du 28 Février, Monsieur C. Paturel, Membre du Conseil, informe M. le Consul Général de France qu'il quitte Shanghai le 3 Mars, pour une absence de 3 mois environ.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 1er Mars, en vertu de laquelle:—

- 1°) Le Capitaine Gustave Rabier, Chef-Adjoint de la Garde, est nommé Chef de la Garde, à compter du 1er Mars, en remplacement du Capitaine Pierre Mallet.
- 2°) Le sieur Joseph, Adolphe, Lucien, est incorporé comme Garde de 3° Classe, à compter du 16 Février 1913.

Le Conseil vote le crédit nécessaire à la solde du Capitaine Rabier, dont les appointements seront les mêmes que ceux du Capitaine Mallet, soit Tls: 450 par mois.

Ecole Municipale Française.—Un crédit de \$: 417,90 est accordé, pour l'achat de divers meubles nécessaires à la grande salle de l'Annexe.

L'Alliance Française devant participer à l'ameublement de ce local, M. Maybon est prié d'établir l'inventaire du matériel et mobilier appartenant à l'Administration Municipale.

A ce sujet, le Conseil décide que, dorénavant, à la fin de chaque Exercice, les Chefs de Service devront établir un inventaire du matériel et mobilier dont ils ont charge. Un double sera adressé au Président du Conseil, pour être conservé dans les Archives Municipales.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Un crédit de Tls: 1.978,25 (prévu au Budget) est accordé pour l'achat du mobilier nécessaire à l'Ecole Franco-Chinoise.

Autorisation est donnée au Secrétaire de règler les frais d'hôpitaux (Tls: 60) pour séjour au "General Hospital" du Frère Camille.

Travaux Publics.—(a)—Personnel.—Après avoir pris connaissance d'une demande de M. Richer, sollicitant de voir son ancienneté prendre date du 30 Janvier 1910, au lieu du 8 Mai 1911, époque à laquelle il est entré au Service des Travaux Publics, le Conseil décide qu'en 1914 seulement il sera susceptible de recevoir un avancement dans le cadre auquel il appartient, les 3 années partant du jour de sa dernière nomination au poste qu'il occupe.

Sur proposition de l'Ingénieur, Mlle Muriel White est engagée comme dactylographe, au titre stagiaire, avec un salaire mensuel de \$: 100.

Le Conseil décide de verser à M. Phily, engagé temporairement, et qui a cessé son service à la fin de Février, une indemnité d'un mois de solde, soit Tls: 150.

(b)—Enlèvement des ordures ménagères.—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur, relatif à la diminution demandée par l'adjudicataire, M. J. Tsu, sur la retenue qui lui est faite en cas de réduction du cube des ordures, le Conseil, sur avis de l'Ingénieur, décide de réduire uniformément cette retenue à \$: 0,50 par bateau, en raison des retenues très fréquentes occasionnées par le travail du comblement des mares.

Cette mesure sera appliquée à partir du 1e Mars 1913.

(c)—Crédits.—Les crédits ci-après sont approuvés:

Rechargement de l'Avenue Dubail, 8.800 m2	Tls:	3.520
Remplacement No pose de trottoirs, Rue Hué))	270
Rechargement de la Rue Montauban (partie Nord)))	320

(d)-Comités des Travaux.-Lecture est donnée des rapports des Comités des Travaux, des 21 et 25 Février dernier.

Séance du Comité des Travaux du 21 Février 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt et un Février, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, Boulevard de Montigny.

Etaient présents: MM. H. MADIER

L. CAMERA

Membres du Comité

M. WANTZ, Ingénieur Municipal Frère FAUSTUS, Directeur de l'Ecole

G. LAFERRIERE, Secrétaire

Par lettre en date du 18 Janvier, le Directeur avait exprimé le désir de réserver les trois petites pièces destinées au logement des domestiques, à l'usage personnel des Professeurs, et de loger cuisinier et coolies dans le local occupé par le Service Sanitaire, et qui, prochainement, doit être évacué.

Après avoir pris l'avis de l'Ingénieur sur la question, et s'être rendu compte que le petit bâtiment dont il s'agit ne peut, en raison de la disposition intérieure être pratiquement utilisé, le Comité est d'avis de reconstruire, sur le même emplacement, un local répondant aux desiderata du Directeur de l'Ecole. Ce local comprendrait:

1 chambre de 5 m. \times 5 m.

pour 6 domestiques

1 cuisine de 2 m. \times 3 m.

do.

1 chambre de 3 m. \times 5 m.

pour provisions et débarras.

Avec le chemin couvert à établir entre le bâtiment principal et les cabinets d'aisance, la dépense approximative serait de:

chemin couvert

TIs:

180

nouveau local

850

Le Comité propose au Conseil de voter en principe ces deux modifications au projet, et de demander à l'Ingénieur de lui présenter les soumissions définitives pour ce travail, ainsi que pour les séparations à élever dans la grande salle du rez-de-chaussée (Décision du Conseil en date du 13 Novembre 1912).

La Séance est levée à 5 heures 1/4.

Séance du Comité des Travaux du 25 Février 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt cinq Février, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Trayaux se sont réunis au Sémaphore, Quai de France.

Etaient présents: MM. H. MADIER

Membres du Comité

C. PATUREL

R. P. FROC, Directeur de l'Observatoire

M. WANTZ, Ingénieur Municipal

H. BOISSEZON, Architecte-Adjoint

G. LAFERRIÈRE, Secrétaire du Conseil

Les Membres du Comité étudient sur place les suggestions présentées par le R. P. Froc, en vue d'apporter aux bâtiments certaines petites améliorations.

En conséquence, le Comité propose au Conseil :

- 1°) Λ l'aile Nord du bâtiment : mettre la pièce au carré, afin de pouvoir la diviser en deux : une partie pourrait être réservée aux coolies, l'autre au magasin.
- 2º) Le remaniement de la façade donnant sur le fleuve, afin de donner un peu plus d'esthétique au bâtiment.
 - 3º) Réfection des caniveaux, et divers petits travaux d'entretien.

Le Comité prie l'Ingénieur de fournir une estimation de ces travaux, pour être soumise à l'approbation du Conseil.

La Séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Conseil approuve les suggestions présentées par les Membres du Comité des Travaux, et prie l'Ingénieur de lui présenter les soumissions relatives à ces divers travaux.

(e)—Station Sanitaire.—Par rapport en date du 1° Mars, l'Ingénieur soumet le plan pour les dépendances nécessaires à la Station Sanitaire, dont le coût estimatif serait de Tls: 7,000.

En raison de la situation budgetaire, le Conseil ne peut vraisemblablement engager une somme aussi élevée pour la construction d'un hangar devant servir à abriter le matériel.

En conséquence, il charge l'Ingénieur de lui présenter un projet, dont la dépense n'excèderait pas Tls: 2.000.

Il attire son attention sur l'inconvénient qu'il y a d'emmagasiner du pétrole dant ce local, les compagnies d'Assurances réclamant de ce fait une prime très élevée. Il y aurait intérêt à ce que ce petit entrepôt fut isolé.

Le hangar en question devant faire partie des immeubles à élever plus tard, le Conseil demande qu'un plan d'ensemble lui soit soumis.

Terrains "Vernon".—En suite à la Décision en date du 20 Septembre 1912, par laquelle l'Administration Municipale a accepté l'offre de la Banque Russo-Asiatique, de lui cèder gratuitement le terrain nécessaire à l'ouverture d'une Route traversant cette propriété, l'Ingénieur propose de prolonger la Route prenant amorce à l'Avenue Paul Brunat, jusqu'à la limite, au Sud de leur propriété. Le terrain à acquérir serait de 2. m. 3. environ.

Le Conseil charge le Secrétaire de négocier avec le représentant de la Banque Russo-Asiatique, sur la base de Tls: 2.000 pour tout le Lot.

Service d'Incendie.—Le Conseil tient à exprimer ses profonds regrets de la mort de M. Leconte, Adjudant-Mécanicien des Pompiers, et présente ses compliments de condoléances à sa famille.

En considération des 5 années consécutives pendant lesquelles M. Leconte est resté au Service Municipal, et tenant compte du dévouement qu'il a montré dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil accorde à sa Veuve, en plus des 9 mois de solde qui, d'ores et déjà, avaient été alloués pour le congé dont il devait profiter, une somme de Tls: 1.700.

La Séance est levée à 6 heures 40.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. J. N. DYER

H. MADIER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 17 Mars 1913

L'an mil neuf cent treize et le dix sept Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Lecture est donnée de la lettre suivante :

Changhai, le 7 Mars 1913.

M. G. KAHN, Consul Général de France, Président du Conseil Municipal, Changhai.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous faire savoir qu'une absence prolongée de Changhai ne me permettra pas, à mon grand regret, d'assister aux séances du Conseil Municipal pour une période de trois ou quatre mois.

Tout en vous priant de bien vouloir m'excuser pendant ce temps, je vous présente, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Signé: J. M. P. HERMANNS.

Garde Municipale.—(a)—Personnel Tonkinois.—Sur proposition du Capitaine Rabier, le Conseil vote le crédit nécessaire à la solde de 3 Agents Tonkinois, en remplacement de 3 Agents Chinois et ce afin de parer à une diminution de l'effectif avant le prochain recrutement qui ne doit avoir lieu que dans deux ans environ.

- (b)—Gratification.—Le Conseil accorde une gratification de \$: 75 au Maître-Tailleur Liou Ah Zai, démissionnaire pour raison de santé, après 30 ans de bons services.
 - (c)—Tailleurs—Le Conseil adopte la nouvelle fixation du nombre et de la solde des Tailleurs, à savoir :
 - 1
 Maître-Tailleur
 à
 \$:
 20

 1
 Tailleur de 1e Classe
 à
 »
 18

 3
 »
 2e
 »
 à
 »
 45

Licences.—Autorisation est accordée a l'"American Amusement & Film Exchange Co" de donner des représentations cinématographiques au Théâtre de la Rue Petit.

Cette Compagnie devra se conformer aux conditions spécifiées par le Règlement sur les établissements de plaisir, cinématographes, et notamment en ce qui concerne la visite de l'Ingénieur et du Chef de la Garde, prévue à l'Art. II.

Un service spécial de deux Agents indigènes sera imposé, à raison de Tls : 24 par mois.

Un cautionnement de Tls: 200 est exigible.

Quant à la demande formulée par M. Walter Morriss d'ouvrir Route Fergusson, un Jardin d'Eté, le Conseil regrette de ne pouvoir revenir sur les Décisions prises les 11 Juillet 1910, 13 Mai et 3 Juin 1912, par lesquelles il s'opposait à l'ouverture et à l'exploitation de ce Jardin.

Le Conseil décide que toutes demandes d'établissements de plaisir ou autres, devront être accompagnées d'une lettre du Consul attestant la nationalité du pétitionnaire.

Postes Chinoises.—Le Conseil ne voit aucune objection à ce que la boîte aux lettres située près de la Rue Hué soit supprimée, et autorise l'ouverture d'un petit bureau auxiliaire, au N° 324 de la Rue du Consulat.

Terrains "Vernon".—En suite à la Décision du 3 Mars, le Secrétaire fait savoir que la Banque Russo-Asiatique est disposée à cèder à la Municipalité Française, à raison de Tls: 1.300 le mow, la partie Sud du terrain en question, soit 1^m. 7.

En ce qui concerne la partie Nord demandée pour l'élargissement de la Route projetée, la Banque en ferait la cession gratuite à l'Administration Municipale.

Le Conseil confirme l'offre faite à la Banque de lui verser une somme forfaitaire de Tls: 2.000.

Camp de Koukaza.—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser à M. le Consul Général de France, la 10° et dernière annuité, soit \$: 5.397,20 (Convention du 22 Mars 1903).

Emprunt Municipal de 1903.—Le Conseil autorise le crédit nécessaire au paiement des intérêts du 1° Semestre 1913, soit Fr : 42.300.

Service d'Incendie.—Le Conseil approuve le projet de contrat pour l'engagement d'un adjudantmécanicien, en remplacement de M. Leconte, décédé, et prie M. le Consul Général de France de bien vouloir demander à M. le Colonel Cordier de s'occuper de choisir un candidat, pouvant rendre, au point de vue professionnel, les mêmes services que son prédécesseur.

Ecole Municipale Française. — Après avoir pris connaissance du projet de contrat de Mrs. Kirck, le Conseil l'approuve.

Abattoirs.—Le contrat passé avec l'entrepreneur Hen Tai, pour l'enlèvement du sang aux Abattoirs, est renouvelé pour une période d'un an, et dans les mêmes conditions, soit \$: 20 par mois.

Route de Zikawei.—En vue de faciliter le trafic à l'intersection de la Route de Zikawei et de la Route Père Robert, le Conseil décide de faire l'acquisition de deux pans coupés, et charge le Secrétaire de s'entendre avec les propriétaires intéressés, pour la cession du terrain nécessaire.

Plan Cadastral.—Pour des raisons financières, le Conseil regrette de ne pouvoir, cette année, donner suite aux propositions qui lui sont adressées par M. de Hees, de procéder à l'établissement du Plan Cadastral.

Écuries Municipales.—Le Conseil approuve l'échange fait avec les petites Sœurs des Pauvres, d'un poney contre une mule.

Hôpital.—Le Secrétaire est autorisé à payer Tls : 20, pour frais de séjour à l'Hôpital de M. Pozzecco, Agent auxiliaire.

Travaux Publics.— *Crédits.*—(a)—Route Ratard. Tls: 350 pour le prolongement de la zone empierrée jusqu'aux nouvelles maisons élevées par le Crédit Foncier d'Extrême-Orient.

L'élargissement de la zone empierrée, et les travaux de drainage seront inscrits au Budget de 1914.

- (b)—Le Conseil autorise l'achat d'une machine à écrire, nécessaire au Service des Travaux (Service de la Voirie), et charge le Secrétaire de la négociation.
- (c)—La somme de TIs: 8.500 est mise à la disposition de l'Ingénieur, pour l'aménagement du Boulevard International (Boulevard Edouard VII).

Des deux projets qui lui sont soumis par le Municipal Council pour cet aménagement, le Conseil adopte celui qui laisse libre toute la chaussée, étant d'avis que les refuges placés sur le second projet seraient une gêne pour le trafic.

(d)—Route Voyron.—Tls: 550 sont accordés pour l'aménagement du carrefour de la Route Voyron et de l'avenue Dubail.

Tls: 153 sont accordés pour la déviation de la ligne d'éclairage, nécessitée par les transformations apportées à cette Route.

(e)—Service des Eaux.—Tls: 650 sont accordés pour la modification et l'amélioration de la distribution d'eau aux Ecuries de Koukaza.

Cette mesure permettra de placer des Bouches d'Incendie, qui sont absolument nécessaires pour la protection des immeubles élevés à cet endroit.

(f)—Quai du Yang King Pang.—Tls: 1.524 sont mis à la disposition du Service des Travaux pour le rechargement de la chaussée du Quai.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Le Conseil prend connaissance de la soumission Sin Jin Kee & Co, pour les diverses modifications adoptées en principe, et accepte les prix qui lui sont présentés, soit:

Pour la division du préau en 3 Classes Tls: 408
Passage couvert » 180
Logement des boys, cuisine, débarras » 830

Avenue Paulun.—Par lettre en date du 16 Mars, M. H. Fuchs fait une offre de Tls : 1.700 par mow, pour la parcelle de terrain qu'il désire acheter, Avenue Paülun.

Le Conseil regrette de ne pouvoir répondre favorablement, son dernier prix étant de Tls: 2.000 par mow.

Alliance Française.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

ALLIANCE FRANÇAISE

Paris, le 26 Février 1913

Monsieur le Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Changhai.

Monsieur le Président,

L'ai l'honneur de vous adresser, au nom du Conseil d'Administration de l'Alliance Française, l'expression de nos sentiments de profonde gratitude pour la nouvelle marque d'intérêt que vous avez donnée à notre Comité de Changhai, en lui accordant une allocation de 300 taëls en vue de favoriser le développement de sa bibliothèque.

Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire Général de l'Alliance Française : Emile SALONE.

Personnel.—Par lettre en date du 6 Mars, Mme Leconte exprime aux Membres du Conseil toute sa gratitude pour l'indemnité qu'ils ont bien voulu lui accorder à la suite du décès de son mari.

La Séance est levée à 7 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

W. J. N. DYER

H. MADIER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 31 Mars 1913

L'an mil neuf cent treize et le trente et un Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 19 Mars 1913, portant diverses mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Secrétariat.—(a)—Le Conseil renvoie à la prochaine Séance la décision relative au remplacement du compradore, dont il a appris, avec regret, le décès.

(b)—Confirmation est donnée du congé de neuf mois accordé, par lettre circulaire, à M. Cons, pour raisons de santé.

Taxes.—Lecture est donnée de deux lettres émanant: l'une de Mme Vial, l'autre de Mme Jego, sollicitant du Conseil d'être exonérées des Taxes Municipales, en raison de leur situation précaire.

Le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à ces demandes.

Routes Extérieures.—(a)—"Terrain Vernon".—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser à la Banque Russo-Asiatique la somme de TIs: 2.210,00, représentant la valeur du terrain acheté Route Ghisi, pour l'ouverture d'une Route.

(b)—Route Paülun.—Avant de prendre une Décision sur les offres qui lui sont faites en vue de l'achat du terrain nécessaire à la continuation de la Route Paülun, le Conseil prie le Comité des Travaux de se réunir dans le but d'entendre les explications de M. Raven, et de lui présenter un rapport sur la question.

Bâtiments Municipaux.—(u)—Poste de l'Ouest.—Après avoir entendu M. le Capitaine Rabier, et l'Ingénieur sur la demande qui a été présentée à ce dernier d'aménager la cour du Poste de façon à ce qu'elle puisse servir de lieu de récréation aux enfants du Personnel de la Garde, le Conseil charge ces Messieurs de lui présenter un projet aussi économique que possible tout en répondant au but demandé.

(b)—Poste Central.—Le Conseil charge l'Ingénieur de lui fournir une estimation définitive pour l'aménagement d'une cuisine destinée aux sous-officiers de ce Poste, et indépendante de celle des Agents.

Travaux Publics.—Un crédit de \$: 16 est accordé, pour règlement des frais d'hôpital (8 jours), de M. Gozé, surveillant auxiliaire.

Plaques de Véhicules. — Autorisation est donnée au Secrétaire de passer en France une commande de 4.000 plaques pour jinrickshaws de 1° Classe.

Compagnie Française de Tramways.—Le Conseil prend connaissance des projets présentés par la Compagnie, à titre officieux, et relatifs à la diminution du tarif d'éclairage, l'achat, par annuités, des compteurs, etc...

Le Conseil renvoie à une date ultérieure sa Décision sur les propositions qu'il pourrait présenter à la Compagnie, en vue d'arriver à un arrangement.

L'Ingénieur est prié, de son côté, d'étudier ces divers projets, et donner son avis au Conseil le plus tôt possible.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. N. DYER

F. ELLIS

H. MADIER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 14 Avril 1913

→==+****==+

L'an mil neuf cent treize et le quatorze Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Postés Chinoises. — Lecture est donnée d'une correspondance informant le Conseil que M. J. P. Donovan a pris charge du service de la Poste Chinoise, en remplacement de M. E. Tollefsen.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le Conseil prend connaissance d'un état communiqué par l'Administration des Douanes Chinoises, indiquant la situation financière du Lazaret de Chang Pao Sha au 31 Mars 1913.

Il en ressort un solde créditeur de Hk. Tls: 3.498,37.

Droits de Quayage.—Suivant état dressé par l'administration des Douanes, la part de la Municipalité sur les recettes réalisées à ce titre durant le 1^{er} Trimestre 1913 s'élève à Tls: 17.345,41, représentant une diminution de Tls: 2.164,83 par rapport au trimestre précédent, et une augmentation de Tls: 4.461,92, par rapport au trimestre correspondant de 1912.

Routes Extérieures.—Terrains Route Ghisi.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:

RUSSO-ASIATIC BANK

Changhai, le 3 Avril 1913.

Monsieur le Secrétaire, de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour et notons que le Conseil a accepté le prix de Tls : 1.300, par mow, stipulé dans notre lettre du 19 Mars.

Nous restons maintenant dans l'attente du plan définitif et des superficies exactes des 5 nouveaux lots formés par les nouvelles routes, afin de pouvoir faire transférer au nom de la Municipalité les terrains désormais acquis par elle.

Veuillez agréer etc...

Signé: BANQUE RUSSO-ASIATIQUE.

Rues et Routes.— Rue Marcel Tillot. — En vue de l'exécution de travaux d'amélioration des trottoirs, Rues Eugène Bard et Marcel Tillot, le Conseil, après avoir pris connaissance d'un projet de rectification d'alignement, charge le Secrétaire de se mettre en rapports avec les propriétaires des terrains à incorporer dans la voie publique, et lui faire savoir à quelles conditions l'Administration Municipale pourrait en obtenir la cession.

Ecole Municipale Française.—Lecture est donnée d'un rapport du Directeur, donnant l'état de l'effectif de l'Ecole, au 31 Mars.

A la fin du 4° Trimestre 1912, 61 enfants étaient inscrits; en Janvier 1913, 14 ont disparu du registre de présence; par contre, durant les 3 premiers mois l'année, 16 entrées nouvelles ont été enregistrées.

Ecole Municipale Franco-Chinoise. — (a) — Sur avis favorable donné par l'Ingénieur, le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce que les Professeurs prennent possession de l'appartement ménagé pour eux à la nouvelle Ecole.

Le petit bâtiment destiné aux domestiques indigènes n'étant pas terminé, le Directeur devra prendre ses dispositions pour leur logement provisoire dans le bâtiment central.

L'immeuble Quai de la Brèche, devenu vide après le départ des Professeurs, sera remis aussitôt à l'Administration Municipale qui en disposera à son gré après propositions de l'Ingénieur.

- (b)—Le Conseil autorise l'engagement d'un boy et d'un coolie, en vue de l'occupation des nouveaux locaux.
- (c)—Le Conseil charge le Secrétaire de faire appel aux entrepreneurs, en vue de la démolition de l'ancien Poste de l'Ouest.

Bâtiments Municipaux. — (a) — Le Conseil confirme les dépenses suivantes, autorisées par le Président:

- 1º) Poste de l'Est.—Crédit de Tls: 864, adjudication Zi Tching Kee pour travaux divers à exécuter à ce Poste.
 - 2º) Poste Central.—Crédit de Tls: 81, pour l'installation destinée aux sous-officiers logés à ce Poste.
- (b)—Station Sanitaire.—Le Conseil prend connaissance des diverses soumissions reçues pour la construction d'un premier bâtiment destiné à la Station Sanitaire, et déclare adjudicataire, sur la proposition de l'Ingénieur, le nommé Wong Yuen Kee, dont la soumission est la plus basse, soit Tls : 1.290.

A cette somme, viennent s'ajouter les dépenses ci-après :

Construction du hangar provisoire	Tls:	80
Clôture du terrain))	500
Terrassement et nivellement des terrains, et imprévus))	130
	Tls:	710

En conséquence, un crédit global de TIs: 2.000 est alloué pour l'exécution de ces divers travaux.

Camp de Koukaza.—Le Conseil renvoie à une date ultérieure les travaux nécessités par le déplacement de deux petits bâtiments, en vue de l'aménagement de la Route Voyron.

Travaux Publics.—(a)—Drainage. — Un crédit de Tls: 1.400, à prendre au Titre VI, Chap. 1, Art. 6, est autorisé en vue du drainage de la Rue Baron Gros dont l'état d'insalubrité demande que des mesures urgentes soient-prises.

(b)—Honoraires.—Le Conseil prend connaissance de l'état récapitulatif des dépenses de l'annexe de l'Ecole Municipale Française, soit \$: 456,06 & Tls: 6.938,56.

En conformité de la Décision du 1° Avril 1912, le Conseil autorise le paiement des honoraires aux Agents du Service des Travaux ayant participé à cette construction :

 Le Contrôleur
 Tls: 2,78

 l'Architecte-Adjoint
 \$: 7,99 et
 » 118,64

 l'Ingénieur
 \$: 7,99 et
 » 121,43

- (c)—Avant de voter le crédit nécessaire à l'achat de 2 caisses d'arrosage, le Conseil prie l'Ingénieur de prendre, sur place, certaines informations en vue d'adopter un modèle plus pratique, surtout au point de vue légèreté.
- (d)—Autorisation est donnée de commander, à titre d'essai, à M. Bonnefoy, à Saïgon, 2 tombereaux et 2 paires de roues de rechange.

Le montant de la dépense serait de TIs: 150 environ.

L'Ingénieur est chargé de donner toutes informations nécessaires, au sujet des dimensions requises pour ces tombereaux.

- (e)—Un crédit de Tis: 200 est alloué, en vue de certains travaux à exécuter, Route Française de Zikawei, apport de terre, déplacement d'un escalier en granit, etc...
- (f)—Le Conseil décide de faire abattre le poney N° 60 qui, trop vieux, est impropre aussi bien au Service Municipal qu'à tout autre.

Secrétariat.—En remplacement du compradore décédé dernièrement, le Conseil décide de nommer à cet emploi M. Ou Fang King, qui depuis près de 9 ans a donné entière satisfaction au cours des interims qu'il a eu à remplir pendant les absences de son père.

Le Secrétaire informe le Conseil qu'il a reçu la visite de nombreuses personnalités chinoises, qui sont unanimes à recommander M. Ou Fang King.

Pour cette fonction, M. Ou Fang King recevra, à partir du 1^{er} Avril, une solde de Tls: 75 par mois. En lui allouant ce montant mensuel, le Conseil répond à la demande qui lui est présentée par la Veuve du Compradore, de recevoir un certain secours, M. Ou Fang King pouvant, avec cette solde, venir en aide à sa mère.

Divers.—Autorisation est accordée à M. Briand de disposer, pour y établir un jardin potager, d'un petit terrain municipal situé Route Stanislas Chevalier.

Il est bien entendu qu'aucune construction ne pourra être élevée sur le dit terrain, et aussitôt que l'Administration voudra en reprendre possession, M. Briand devra le mettre à sa disposition, sans aucun délai et dans l'état où il se trouve actuellement.

Sémaphore.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

Zikawei, le 10 Avril 1913

Monsieur LAFERRIÈRE, Secrétaire de la Municipalité.

Monsieur le Secrétaire,

Je viens vous présenter tous mes remerciements pour l'envoi du Compte-Rendu de la Gestion Municipale de 1912, et je me permets de vous féliciter pour les perfectionnements apportés à cette importante brochure.

Je vous prie, à cette occasion, de vouloir bien être mon interprète près du Conseil Municipal, et de remercier Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Conseil des marques que contiennent ces pages de leur sympathie et du secours efficace qu'ils apportent à l'œuvre à laquelle nos efforts communs sont consacrés, pour le service du public en général et de tous les navigateurs de ce grand port en particulier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments parfaitement dévoués.

Signé: Louis FROC, Directeur de l'Observatoire.

Avenue Paulun.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

Shanghai, April 14, 1913

G. LAFERRIÈRE, Esq., Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Dear Sir,

After 2 weeks of steady negotiations with the Chinese owners of the land fronting on the Avenue Paülun extension, we are now in a position to accept your offer of April 2" wherein you agree to pay us Tls: 12.500,00 for land sufficient for a roadway fifty feet wide extending from Avenue Paul Brunat to the native road on the North side of the German Medical School and a short road thirty feet wide at right angles to the said road.

Owing to its being impossible for us to secure more land on the South West corner of Avenue Paul Brunat and Avenue Paülun it will be necessary to have the road slightly deviated at this end as shown in the appended sketch and as shown to your Engineer Mr Wantz this morning.

The area of the roadway as shown in the appended sketch is about 9.8 mow. We shall, if agreeable to you, secure one foreign title deed for the entire roadway and transfer same to you on receipt, as agreed, of Tls: 10.000. The balance of Tls: 2.500,00 to be paid us when work on the proposed buildings is started.

It is understood that the roadway shall be graded, drained, mettalled and completed by the time the first house is ready for occupancy and that the culverting of the creek shall be proceeded with at once.

You will note an offset of about five feet in the road about one hundred feet from Avenue Paul Brunat, but as this will occur in the footway it will not affect the traffic in the road, and it is quite possible that you may be able to straighten this out later on. We shall be glad to give you all assistance possible.

Signed: F. J. RAVEN.

Le Conseil décide de traiter avec la China Realty C° Ltd, dans les conditions ci-dessus indiquées, c'est à-dire:

- 1º) La China Realty Cº s'engage à transférer au Conseil d'Administration Municipale le terrain nécessaire à la continuation de l'Avenue Paülun, de l'Avenue Paul Brunat à l'Ecole Allemande. Cette Route aura sur son parcours, une largeur de 50 pieds.
- 2°) Sur la remise du titre européen, le Conseil d'Administration Municipale versera une somme de Tls: 10.000.
- 3°) La China Realty s'engage, dès à présent, à construire un certain nombre de maisons d'habitation (12 environ), en bordure de cette Route.
- 4°) Aussitôt que les travaux de construction des dites maisons auront été commencés, l'Administration Municipale versera à la China Realty C° le montant final pour l'acquisition des 9. m. 8. nécessaires à la Route, soit Tls: 2.500.
- 5°) Le Conseil d'Administration Municipale s'engage à mettre en état de viabilité la dite Route, au moment où les habitations seront sur le point d'être occupées.

En vue de la prolongation de cette Route vers Zikawei, le Conseil autorise l'achat d'un terrain de 7m. environ, longeant la propriété de l'Ecole Médicale Allemande, et ce au prix de \$: 1.100 le mow.

Le Conseil décide en outre de cèder aux propriétaires des lots adjacents les parcelles de terrains qui ne seraient pas utilisées pour la Route.

La Séance est levée à 7 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

H. MADIER

L. MARTHOUD

Séance du Conseil du 28 Avril 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt huit Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Par lettre en date du 17 Avril, M. L. Marthoud informe M. le Consul Général qu'il sera absent de Changhai jusqu'au 3 Juin.

Garde Municipale.—(a)—ORDONNANCES CONSULAIRES. — No. 6, en date du 15 Avril 1913: En vertu de laquelle, le Garde de 3º Classe Poussardin, Paul, est nommé Garde de 2º Classe, à compter du 1º Avril.

Diverses mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont enregistrées.

No. 7, en date du 24 Avril 1913: En vertu de laquelle:-

- 1º) Le sieur Causse, Jean, est incorporé comme Garde de 3º Classe, à compter du 23 Avril 1913.
- 2°) Un congé régulier de 9 mois est accordé au Garde de 1^{ere} Classe Courbon, Hilarion, pour en jouir en France.
 - 3º) Diverses mutations dans le Personnel Chinois sont enregistrées.
 - Le Conseil vote le crédit nécessaire à la solde de congé du Garde Courbon.
- (b)—Un crédit de Fr: 550, environ, est mis à la disposition de la Police, pour commande de livres destinés au Cercle de la Garde.
- (c)—Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. Fréchin, Brigadier de la Garde Municipale, survenue en mer, près de Djibouti.

Il présente ses compliments de condoléances à sa Veuve.

International Institute. — Par lettre en date du 16 Avril, le Docteur Gilbert Reid fait part au Conseil de son intention de mettre une fois par semaine, le jardin de cet Institut à la disposition du Public Chinois, et sollicite la coopération de la Municipalité, en faisant installer une barre fixe, balançoire, et quelques bancs.

Le Conseil charge l'Ingénieur de prendre les mesures nécessaires, en vue de donner satisfaction au Docteur Gilbert Reid, et met à sa disposition le crédit nécessaire.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Le Comité des Travaux fixe la réception provisoire du nouveau bâtiment de l'Ecole Franco-Chinoise au Jeudi 1^{ex} Mai.

L'inauguration de ce bâtiment aura lieu le Jeudi, 15 Mai, à 4 heures de l'après-midi.

Avenue Paulun.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

CHINA REALTY Co.

Shanghai, April 21st, 1913

G. LAFERRIÈRE, Esq., Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

· Dear Sir,

I have to acknowledge receipt of your letter dated April 17th, 1913 with reference to Avenue Paulun Extension.

In reply thereto I have to state that we wish, in order that there may be no misunderstanding later with reference to the exact meaning of the terms, that they be more explicitly stated as follows:

- 1. The China Realty Co. Ltd, agrees to transfer to the French Municipal Council the land necessary for the continuation of Avenue Paulun from Avenue Paul Brunat to the German School. This road shall have throughout its length a width of fifty feet with an offset of not more than five feet about thirty yards from Avenue Paul Brunat as shown in sketch.
- 2. On the surrender at the American Cousulate of the title-deed to the Council, the Council shall pay over to the China Realty Co. Ltd. the sum of Tls: 10.000.
- 3. The China Realty Co. Ltd. agrees upon the conclusion of these negotiations to begin the construction of foreign dwelling houses (about twelve) fronting on or in the vicinity of this road.
- 4. As soon as the work of building the said houses (say four) shall have been begun, the Council shall pay over to the China Realty Co. Ltd. the sum of Tls 2.500:- being the final payment for the purchase of the land.
- 5. The Council agrees to have the road completed and in a servisable condition as soon as the first residence is ready for occupancy.

Trusting that these terms may meet with your approval.

I am, Yours very truly,
Signed: F. J. RAVEN.
Managing Director.

Le Conseil, se trouvant pleinement d'accord sur l'arrangement faisant l'objet de la Décision du Conseil en date du 14 Avril 1913, décide d'accuser réception de cette lettre, en acceptant les conditions y mentionnées.

Boulevard Edouard VII.—Le Conseil prend connaissance de la correspondance ci-après, et en confirme les arrangements, qui répondent aux desiderata exprimés en Séance du 17 Mars 1913.

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Shanghai, April 1, 1913

C. HARPUR Esq.,
Deputy Engineer and Surveyor,
Shanghai Municipal Council.

Dear Sir,

Herewith the plans you sent me a few weeks ago.

The French Council have approved of the suggestion shown in the plan No. 20E.

I would suggest the following to you:

- 1. Concerning the making of the new roads:
- A. Between the Manila Road and the Rue Ratard the west side has already been macadamised and is the property of the Shanghai Municipal Council. The French Council propose to macadamise the remaining half at their own expenses.
- B. The French Council propose to construct the south side of the road running between the Great Western Road and the Rue Ratard and Rue Paul Beau if the Shanghai Council will undertake to make the other side.
 - 2. About the maintenance of the roads I propose an agreement as follows:

Foot pavement: That the Councils undertake the up-keep of the paths on their own sides.

Roads: The Municipal Council to maintain the whole pavement between Rue Vouillemont (line FG) and Rue Wagner (line DE), and the French Council that between Boulevard de Montigny and Rue Vouillemont (line FG) and that between Rue Wagner (line DE) and Rue Paul Beau (line BC).

By the maintenance we understand the repairs, remetalling, tar-spraying, watering, etc., all the necessary labour to keep the roads in good condition.

3. With regard to the lighting of the roads:

That the French Council ensure the electric lighting of all the 16 lamps placed on the side of the French Settlement as shown on the plan, including the two 200 C. P. lamps, Rue Paul Beau and Boulevard de Montigny (instead of the two 400 C. P. lamps).

Will you be kind enough to let me know if you have any alterations to make with regard to the above suggestions and to send me your definite proposals in these matters.

I am, dear Sir,
Yours faithfully,
Signed: M. WANTZ,
Municipal Engineer.

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL No. 43/197

Shanghai, April 17, 1913

G. LAFERRIÈRE Esq., Secretary, French Municipal Council.

Sir.

I am directed to inform you that the Council concurs in the view of the French Council that the new Avenue Edouard VII may best be laid out with pathways of 18 feet and an uninterrupted carriageway 44 feet broad.

As regards the division of the construction works, and as regards subsequent division of maitenance, the proposals contained in the French Engineer's letter of April 4 have the Council's entire approval. In these circumstances, and with the French Council's assent, the work will proceed without further delay.

I am, Sir, Your obedient servant,

> Signed: W. E. LEVESON, Secretary.

Le Conseil décide de demander à M. le Consul Général, de prendre d'urgence une Ordonnance fixant l'alignement de cette Avenue, en raison de certaines expropriations à faire dans l'avenir, et pour lesquelles des arrangements n'ont pu encore être pris.

Crique du Chang Pang.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, April 17, 1913

13/193

G. LAFERRIÈRE Esq.,

Sir,

Secretary French Municipal Council.

The Council is contemplating continuing the work of culverting the Changpang between the Chungking and Chengtu Roads, and inasmuch as the eastern part of this section abuts on the Rue Ratard, I am directed to express the hope that the French Council will share in the cost of this portion. The contribution it is suggested that the French Council should make is Tls 1.100, and I have only to add that the Municipal Engineer will be glad to discuss the details of the project with the French Engineer.

I am, Sir,
Your obedient servant,
Signed: W. E. LEVESON,
Secretary.

Avant de répondre au Municipal Council, le Secrétaire est chargé de demander quelques renseignements complèmentaires, en ce qui concerne la couverture de cette crique, renseignements qui lui paraissent nécessaires au point de vue Budgètaire.

Electricité.—Courant Triphasé.—Lecture est donnée de la lettre ci-après, de la Compagnie Francaise de Tramways et d'Eclairage Electriques:—

C. F. T.

Changhai, le 24 Avril 1913

No. 13660

Monsieur LAFERRIÈRE, Secrétaire de la Municipalité.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que par suite de l'ouverture de nouvelles routes aboutissant à la Route Ghisi, nous estimons que le poste de transformateur G. situé au carrefour Ghisi—Pottier—Pichon, sera rapidement saturé.

Nous devons donc dès maintenant prévoir un nouveau poste pour alimenter le Sud de la Route Ghisi.

Comme à cet endroit les rues sont assez étroites, nous ne croyons pas qu'il soit possible de l'établir sur la

voie publique.

Nous vous serions très obligé de nous faire savoir si le Conseil consentirait à nous vendre un petit morceau de terrain, en façade Route Ghisi 4×4 mêtres, dans le dépôt de pierres que la Municipalité possède à cet endroit.

Veuillez agréer etc...

Le Directeur,

Signé: M. COURSIER.

Le Conseil décide de répondre favorablement à la demande de la Compagnie, en mettant à sa disposition le terrain nécessaire.

Le nouveau Poste sera établi Route de Zikawei, sur le côté Ouest de la propriété que l'Administration Municipale possède à cet endroit.

Le Secrétaire est chargé, en ce qui concerne la vente du terrain, de traiter avec la Compagnie, au mieux des intérêts de la Municipalité.

Service des Travaux.—Crédits.—

- (a)—Ecuries Municipales.—Le Conseil confirme l'achat fait de 4 chevaux, soit Tls: 535, nécessaires au remplacement de ceux morts ou réformés.
- (b)—Poste de l'Ouest.—Un crédit de TIs: 100 est mis à la disposition de l'Ingénieur, pour l'aménagement de la cour de ce Poste.
- (c) Rechargement. Tls: 2.625 (Titre IV—3.2.3) sont votés pour les travaux de rechargement de l'Avenue Paul Brunat, entre les Routes Say Zoong et Fergusson.

Service Sanitaire. — Le Conseil autorise l'achat de Tls: 500 environ de pétrole, nécessaire au Service Anti-Moustiques.

Rue de Ningpo.—Expropriations.—En suite à la Décision du Conseil en date du 23 Décembre 1912, et aux premières négociations engagées entre la Rue Hué et la Rue des Pères, le Secrétaire fait savoir au Conseil que les propriétaires des Lots 178 et 177, sont disposés à cèder à l'Administration Municipale, pour l'élargissement de la Rue, le terrain nécessaire.

Le Lot 178, d'une superficie de 0. m. 3. environ, et sur lequel s'élèvent 5 maisons à étages, pourra être acquis pour la somme de Tls : 4.000 (immeubles compris).

Quant au Lot 177, d'une superficie plus grande, 0. m. 6. environ, mais sur lequel ne sont bâties que de vieilles maisons chinoises, la somme de Tls: 6.000 sera probablement suffisante.

Le Conseil charge le Secrétaire de continuer les négociations sur ces bases, et de règler ces deux affaires au mieux des intérêts de l'Administration Municipale.

Avenue des deux Républiques.—(Ancien Quai de la Brèche, etc...). M. le Consul Général fait part de l'entrevue qu'il a eue avec les Autorités Chinoises, qui sont d'avis, pour la délimitation du territoire entre les deux Municipalités, de prendre l'axe de l'Avenue.

Le Conseil accepte cette proposition, et charge l'Ingénieur de préparer un plan pour les Membres de la Commission chargée de cette délimitation.

M. Wantz fait part au Conseil du désir de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, de procéder aussitôt que possible à l'érection des poteaux nécessaires pour l'installation du triphasé.

Bien que l'aménagement de cette Avenue ne soit pas encore commencé, le Conseil est d'avis d'indiquer à la Compagnie les emplacements futurs de ces poteaux qui, pour la plupart, emprunteront momentanément la voie publique.

Des mesures devront être prises, entre temps, pour l'éclairage de ces poteaux, et ce afin d'éviter les accidents.

Le Conseil charge également l'Ingénieur de lui présenter un projet de débouché de cette Avenue sur le Quai de France, soit par la Bue Colbert, soit par la Place du Château d'Eau, afin que le Conseil puisse prendre, dès à présent, ses dispositions au point de vue des expropriations à réaliser, et étudier la question financière.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 13 Mai 1913

→=-****•=-

L'an mil neuf cent treize et le treize Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Par lettre en date du 6 Mai, le Chef de la Garde informe le Conseil de la démission, pour raisons de santé, du détective No 7 Die Sang Chi.

En raison de ses 17 ans de service pendant lesquels il s'est acquitté de ses fonctions à la satisfaction de ses Chefs, le Conseil lui alloue une gratification de \$: 100.

(b)—Autorisation est donnée au Secrétaire de passer, en France, diverses commandes nécessaires à l'habillement et l'équipement de la Garde, dont le montant global est de Fr: 2.600 environ.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Prenant en considération la demande formulée par le Directeur de l'Ecole, le Conseil décide que, dorénavant, il sera alloué à chacun des Frères Maristes une indemnité de déplacement de \$: 5,00. L'allocation de Tls: 40 et les cartes de tramway seront naturellement supprimées.

Travaux Publics.—Crédits.—Après avoir entendu l'Ingénieur sur les demandes de crédits qui lui sont présentées, le Conseil autorise les dépenses ci-après:

Tls: 250, achat d'une chaudière pour chauffage du goudron.

Tls: 783, rechargement de la chaussée, Quai de France, entre la Rue du Consulat et le Yang King Pang.

Tls: 336, nivellement et coaltarage des trottoirs, Rue Marcel Tillot.

Tls: 320, achat de 2 caisses d'arrosage.

Bâtiments Municipaux.—Poste de l'Est. —Tls: 82, pour peinture, vernissage, etc..., des verandahs.

Abattoirs.—Tls: 690, adjudication Song Kee, réparations diverses aux cours, étables, etc...

Secrétariat. — Le Conseil autorise le Secrétaire à passer, en France, une commande de 2.500 numéros de maisons. Dépense approximative Fr: 1.800,00.

Tramways.—Suivant état fourni par la Compagnie, les recettes brutes du Service des Tramways pendant le 1° Trimestre 1913 se sont élevées à Tls: 50.276,34, en diminution de Tls: 3.579,62 sur celles du 4° trimestre 1912, et en augmentation de Tls: 649,79 par rapport à celles du trimestre correspondant de 1912.

Service des Eaux.—Les recettes brutes réalisées par l'exploitation de ce Service durant le 1° Trimestre 1913 se sont élevées à Tls: 20.583,48, en diminution de Tls: 5.046,30 par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls: 1.880,55, par rapport aux recettes du trimestre correspondant de 1912.

Publicité.—Les recettes brutes pendant le 1° trimestre 1913 se sont élevées à Tls: 196,68, sur lesquels la redevance due à la Municipalité (5 °/o) est de Tls: 9,83.

Affaire Société Immobilière.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:

Grenoble, le 23 Avril 1913

Monsieur G. LAFERRIÈRE Secrétaire de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

L'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus, en double exemplaire, le projet de Convention signé par la Société Immobilière, et dont je viens de discuter, avec les Membres du Conseil d'Administration à Lyon, les termes sur lesquels nous sommes tombés d'accord.

Il est bien évident que mon acceptation ne s'entend qu'après ratification de la dite Convention par le Conseil.

Vous remarquerez dans ce nouveau projet:

1°) Que la Société Immobilière déclare ne pas s'opposer à la sous-location consentie à la Municipalité par la China Merchants, sous-location dont les termes lui ont été communiqués.

Elle m'a simplement demandé d'ajouter qu'elle entendait rester étrangère aux conditions de cette souslocation, ce qui n'est que strictement juridique et n'avait pas besoin d'être dit (res inter alias acta).

2°) Que les réserves réciproques que chacune des parties entendait faire relativement aux alluvions futures ont disparu d'une part comme de l'autre.

Le Conseil, en effet, aurait voulu formuler les siennes sans que la Municipalité le fit, ce à quoi je me suis formellement opposé, leur déclarant qu'il leur était loisible de suivre le 'modus vivendi' adopté par tous les autres propriétaires riverains, qui consistait à n'en avoir fait aucune, les droits de chaque partie étant ainsi réservés. Néanmoins, et à cet égard - la Société Immobilière m'ayant au préalable demandé de lui faire deux déclarations, à savoir : A) Que les impôts à payer par eux s'élèveraient à Tls : 4.000 environ; B) «Qu'en ce qui «concerne les alluvions qui pourraient être à l'avenir gagnées sur la rivière au delà du Quai de Kin Lee Yuen, «leur propriété ne pourrait être revendiquée par la Municipalité qu'autant qu'ils seraient affectés à la jouis-«sance publique. Que quoi qu'il arrive nos droits de frontage ne sauraient être contestés et qu'en aucun cas «nos propriétés riveraines ne pourraient être privées du droit d'accès direct à la rivière»....

J'en ai profité dans la réponse que je lui ai faite pour opposer le shenko au frontage et affirmer en ce qui concerne le Shenko les droits de la Municipalité.

Voici du reste ce que je leur ai écrit, citant entre guillemets les conclusions de mon rapport sur la question : «Quant au frontage et à l'exercice de ce droit, c'est une question essentiellement différente de celle du «Shenko; elle ne saurait donc nullement être liée à la transaction qui nous occupe et qui a trait simplement «à la propriété.

«Néanmoins, je ne vois nul inconvénient à vous confirmer ce que je vous disais oralement à savoir que «dans le rapport que j'ai fait sur la question, j'estimais, après avoir nettement distingué le droit de Shenko «du droit de Frontage, ««que si à mon sens la Municipalité peut seule exercer le droit de Shenko, il ne s'ensuit ««pas que les propriétaires riverains des quais puissent être frustrés de l'usage de la rivière, droit qui leur a ««toujours été reconnu et dont on n'a discuté que les conditions d'exercice.»»

La question étant ainsi mise au point je vous serais reconnaissant de bien vouloir soumettre le projet de Convention ci-inclus au Conseil, et si ce dernier est d'accord, m'en retourner un exemplaire signé par le Conseil.

Veuillez agréer etc...

Signé: L. BOURGEAT.

CONVENTION

«Entre les soussignés:

«Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai, d'une part:

«La Société Immobilière de Changhai, d'autre part;

«Comme suite à la requête introductive d'instance du 14 Février 1911, présentée par la Société «Immobilière de Changhai contre le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à «Changhai et ayant pour objet la propriété, possession et jouissance du terrain non Cadastré appelé

«"Place de l'Est" terrain d'alluvion No Cadastraux 80—80 bis et 80 ter, appartenant à la Société Im-«mobilière de Changhai.

«Comme suite également aux déclarations faites par le Conseil d'Administration Municipale de «Changhai à l'audience du 24 Février 1911, les deux parties en cause ayant réglé d'un commun accord «leur litige à l'amiable.

«Il été convenu ce qui suit:

«La Société Immobilière de Changhai retire sa requête introductive d'instance.

«Elle déclare ne pas s'opposer à la sous-location consentie par la China Merchants Steam Navigation «Company au Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai, mais déclare «vouloir rester étrangère aux conditions de cette sous location qui est affaire entre la China Merchants «Steam Navigation Company et le Conseil d'Administration Municipale de Changhai.

«Elle reconnaît en outre devoir à la Municipalité Française la somme nécessaire pour règlement «définitif à ce jour de toutes les taxes ou impôts municipaux grevant le dit terrain dont elle est reconnue «propriétaire, et ce au même titre et dans les mêmes conditions que les autres propriétaires riverains «du Whampoo dans la partie de la Concession Française qui s'étend du Canal de la Pagode (PLACE DU «CHATEAU D'EAU) au poste de l'Est (C F—Plan Cadastral de la Concession 50 bis à 75 bis inclus).

«Par contre, le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai reconnaît «formellement à la Société Immobilière de Changhai la qualité de propriétaire du terrain en litige limité «au nord, par la prolongation de la Rue de la Paix; au Sud, par la prolongation de la Rue de l'Est; à «l'Ouest, par le Quai de France et les propriétés de la Société Immobilière de Changhai, Lots 80—80 ter; «à l'Est, par la rivière Whampoo (Quai de Kin Lee Yuen).

«Enfin, le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai déclare ne «s'opposer en aucune façon à l'exercice par la Société Immobilière de Changhai du droit de Shenko «permettant à cette dernière d'obtenir les titres de propriétés relatifs à la portion du terrain susvisé.

«En foi de quoi les deux parties ont signé la présente convention.

«Ainsi fait et passé en double exemplaire.

«Lyon, le 22 Avril 1913

«Changhai, le

«pour la Société Immobilière de Changhai, «Signé: PAUL MONNIER, «Président.

Le Conseil approuve le texte de cette Convention, qui met sin au litige.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

H. MADIER

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 21 Mai 1913

··=-****

L'an mil neuf cent treize et le vingt et un Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 16 Mai courant, en vertu de laquelle :

- 1º) Le sieur Froquais, Henri, est incorporé comme Garde de 3º Classe, à compter du 28 Avril 1913.
- 2º) Le sieur Sidaine, Eugène, est incorporé comme Garde de 3º Classe, à compter du 1º Mai 1913.
- 3°) Un congé régulier de 9 mois est accordé au sergent Traissac, Emile, pour en jouir en France.
- 4º) Diverses mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont enregistrées.
- Le Conseil vote le crédit nécessaire à la solde de congé du sergent Traissac.
- (b)—Sur demande présentée par le sergent Delente, désireux de voir sa femme prendre le paquebot du 13 Juin, le Conseil vote, par anticipation, le crédit nécessaire à ce passage d'aller et retour.
- (c)—Crédit.—Un crédit de Fr: 330, environ, est autorisé pour achat, en France, de matières premières nécessaires à la Section Cycliste et la Maison d'Arrêt.
- (d)—Le Capitaine Rabier fait connaître au Conseil la façon dont il a réparti, parmi le Personnel de la Garde, la récompense versée pour l'arrestation de l'assassin de l'ex-ministre Song Kiao Gen.

Le surplus sera employé à acheter une automobile destinée au Chef de la Garde et au service de la Police.

Le Conseil vote un crédit de Tls: 300 environ pour complèter la somme nécessaire à cette acquisition, dont M. Madier veut bien se charger, et autorise l'engagement d'un chauffeur à la solde de \$: 25.00 par mois, en remplacement de 2 mafous et de 2 coolies de Jinrickshaws.

Le 1e mafou passe à la Section Montée à la même solde.

La voiture du Capitaine Rabier sera vendue.

(e)—Sur proposition du Chef de la Garde, le fils aîné du Garde Georges est engagé comme Interprète-Vaguemestre, aux appointements de Tls: 60 par mois, à l'exclusion de toute indemnité. Il aura à sa disposition un coolie de jin-rick-shaw.

Il sera affecté au Service de la Sûreté comme interprète d'Anglais.

Il assurera le service de Vaguemestre d'après une règlementation que le Secrétaire et le Chef de la Garde arrêteront de concert.

Cour Mixte.—*Prison.*—Le Conseil vote un crédit de Tls : 200 environ, pour la construction de prisons supplèmentaires à la Cour Mixte, les locaux actuels étant devenus insuffisants.

Ecole Municipale Française.—Le Secrétaire est autorisé à verser au Gouverneur Général de l'Indo-Chine, une somme de Fr: 78,83, représentant les frais de voyage de Hanoï à Hongkong du Secrétaire engagé par Décision en date du 16 Octobre 1912.

Cercle Sportif Français. — Conformément à la Décision du Conseil en date du 31 Juillet 1911 et 27 Janvier 1913, le Conseil approuve les plans du nouveau local que les Membres du Cercle désirent construire, ainsi que le prix de la construction, soit Tls: 27.800.

Affaire Société Immobilière.—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser à M° Bourgeat une somme de Tls: 2.000, représentant ses honoraires pour cette affaire.

Pontons Municipaux.—Le Conseil renvoie pour rapport par le Chef de la Garde, une demande présentée par Messrs Butterfield & Swire d'être autorisés à établir un service journalier de voyageurs, par chaloupes à vapeur, entre le Quai de France et Pootong.

Emprunt Municipal de 1903.—La date du 40 Juin est adoptée pour le tirage au sort de 78 Titres de l'Emprunt de 1903, dont l'amortissement est prévu pour l'année courante.

Volontaires.—Un crédit de \$: 300, environ, est mis à la disposition du Capitaine des Volontaires, pour faire monter sur affut les deux mitrailleuses reçues au commencement de l'année.

Crique du Chang Pang.—Le Conseil renvoie, pour étude, la question de la couverture de cette crique.

Travaux Publics.—Le Conseil prend connaissance des diverses questions étudiées en Séance du Comité des Travaux, dont copie ci-après, et les approuve.

Séance du Comité des Travaux & Police du 21 Mai 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt et un Mai, à quatre heures 1/4 de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Etaient présents : MM. H. MADIER, Membre du Comité

M. WANTZ, Ingénieur Municipal - RABIER, Chef de la Garde

G. LAFERRIÈRE, Secrétaire du Conseil

Poste de Police de la Route Say Zoong.—Par rapport en date du 13 Mai, le Chef de la Garde soumet au Comité diverses propositions en vue du logement du Personnel logé dans les bâtiments du camp de Koukaza, propositions motivées à la suite de la Décision de la Commission Municipale, prise le 27 Novembre 1912, de faire remise au Consulat Général, pour être vendues aux enchères, des constructions dont l'Etat est le propriétaire.

Après avoir entendu les explications données par M. Rabier, le Comité propose au Conseil de prendre les Décisions suivantes :

- 1º) Revenir sur la Décision prise le 13 Janvier 1913, de vendre ce terrain, et de le conserver pour y établir des bâtiments municipaux.
- 2º) Se rendre acquéreur, au moment propice, d'un bâtiment du Camp et le reconstruire sur le dit terrain pour y établir un Poste de Police qui, en raison des nombreuses habitations élevées dans cette partie de l'extra-Concession, semble des plus nécessaire.

L'Ingénieur s'entendra avec M. le Capitaine Rabier quant à l'installation du local, qui devra comprendre des logements pour Agents Tonkinois et Chinois, ainsi que pour le ou les Européens détachés à ce Poste, et présentera une étude de ce projet au Conseil.

Ce Bâtiment devra être élevé sur le terrain de telle façon que le Conseil puisse trouver l'emplacement nécessaire pour construire, par la suite, d'autres locaux qui seront destinés soit à la Police, soit au Service des Travaux, etc...

- 3°) Les Agents Européens habitant dans les locaux à évacuer au Camp de Koukaza pourront être logés, soit au Poste de l'Ouest, soit au Poste de Lokawei, en apportant à ces deux Postes certaines petites modifications aux logements destinés aux célibataires.
- 4°) Transfert de 10 logements pour Tonkinois à la Maison d'Arrêt, et 5 au Poste de la Route Say Zoong.
 - 5º) Transfert de la fourrière au Poste de Lokawei.
- 6°) Le Comité pense préférable de réserver la question d'utilisation du bâtiment affecté actuellement au Poste proprement dit. Cette question pourra être reprise au moment où le Conseil prendra les décisions en vue de l'achat de tel ou tel bâtiment mis en vente par l'Etat.

Expropriations.—(a)—En raison du prix demandé par le propriétaire du terrain situé Boulevard de Montigny et Rue Oriou, pour la cession à l'Administration Municipale d'un pan coupé, le Comité

pense préférable de renoncer à l'acquisition projetée, d'autant plus que le trafic dans cette partie de la Concession (Rue Oriou) est de peu d'importance.

(b)—Le Comité propose que le Secrétaire soit chargé de règler avec M. Berthet la question d'abandon à la voie publique d'un pan coupé dont la superficie est de 32 mq (terrain situé à l'angle de la Route Pottier et de la nouvelle Route ouverte sur la propriété de la Banque Russo-Asiatique.

Crédits.—(a)—En raison des immeubles que le Crédit Foncier d'Extrême-Orient a fait élever Route Ratard, et qui, prochainement, seront occupés, le Comité pense qu'il est nécessaire de ne pas différer plus longtemps le drainage qui avait été envisagé pour l'année prochaine et recommande au Conseil son exécution immédiate.

La dépense approximative est de Tls: 1.500.

- (b)—La propriété que M. Dabelstein fait construire Route Ratard, nécessite l'empierrement d'une partie de la chaussée, dont le coût est évalué à TIs: 275. Les Membres du Comité suggèrent que le macadamisage soit exécuté au moment où la maison en question sera presque terminée.
- (c)—Le Comité propose d'accepter la soumission du sieur Zi King Kee, qui s'engage, au prix de Tls: 131,72 à exécuter le travail de macadamisage d'une certaine partie de la Route Ratard (près des nouvelles maisons du Crédit Foncier d'Extrême-Orient).
- (d)—Un crédit de TIs: 410 est recommandé, pour les travaux de démolition et reconstruction de deux petits bâtiments attenant au Camp de Koukaza, dont le déplacement est nécessité en vue de l'aménagement de la Route Voyron.

Route de Zikawei.—Le Comité propose que le Secrétaire soit chargé de négocier avec le propriétaire de certains terrains, Route de Zikawei, en vue de son élargissement sur 3 ou 4 points, et de présenter des propositions au Conseil.

La superficie à exproprier serait de 1. m. 1. 6. 8. 0.

Ancien Poste de l'Ouest.—Le Comité pense qu'il est préférable de faire appel à des soumissions, pour la vente des matériaux provenant de la démolition de l'ancien Poste de Police de l'Ouest.

Dépôt du Matériel.—Quai de la Brèche.—A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 17 dernier au Dépôt du Matériel (Ateliers) qui a été en partie détruit, le Comité est d'avis de transférer les ateliers sur un des terrains adjacents à la Maison d'Arrêt; l'Agent Européen en charge pouvant plus aisément surveiller les prisonniers appelés à travailler pour le compte de l'Administration Municipale.

L'Ingénieur pourrait présenter au Conseil des propositions dans ce sens.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé: G. KAHN

W. N. DYER

H. MADIER

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 18 Juin 1913

L'an mil neuf cent treize et le dix huit Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà cté approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 28 Mai 1913, en vertu de laquelle:

- 1º) Le Garde de 2º Classe, Jean Causse, est congédié pour inaptitude, à compter du 28 Mai.
- 26) L'engagement du Garde de 2º Classe Bui Van Hoan Nº 89, est rompu pour faute grave en service, à compter du 22 Mai 1913.

Emprunt Municipal de 1903.—Le Procès-Verbal ci-après a été dressé, à la suite du tirage au sort des Obligations de l'Emprunt Municipal de 1903, qui a eu lieu le 10 Juin, à l'Hôtel Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent treize et le dix Juin, à trois heures de l'après midi.

Par devant Nous, André DANJOU, Vice-Consul, chargé de la Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai, et en présence M. W. J. N. DYER, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances; MM. Georges LAFERRIÈRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française; et PISSARD, Agent de la Banque de l'Indo-Chine, délégué de la dite Banque.

Conformément à l'article 1et. de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par M. Paul Brunat, d'une part, et Io la Banque de l'Indo-Chine, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 15 Bis rue Laffitte et 20 La Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société anonyme dont le siège social est à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville No. 41, ensemble, d'une part, aux termes duquel il est dit «.....L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé « aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier « mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans « le courant du mois de juin de chaque année et pour la première fois en juin mil neuf cent neuf, par « les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai « sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence. »

Il a été procédé au tirage au sort de soixante dix huit obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes:

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle des Fêtes de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où Vice-Consul soussigné s'est transporté et signé après lecture par MM. W. J. N. DYER, G. LAFERRIÈRE, PISSARD, et le Vice-Consul les jours, mois et an que dessus. Signé: André DANJOU, G. LAFERRIÈRE, PISSARD, W. J. N. DYER.

Pour Copie certifiée conforme:
Shanghai le dix sept Juin mil neuf cent treize
Le Vice-Consul Chancelier:
André DANJOU

Douanes Chinoises.—Par lettres en date du 12 de ce mois, les Membres du Conseil sont informés que Monsieur H. F. Merrill a remis la direction de son service à Monsieur F. S. Unwin.

Electricité, Tramways, etc...—Lecture est donnée d'un rapport de l'ingénieur sur un projet d'éclairage au Gaz sous pression Avenue des deux Républiques. De ce rapport, il ressort qu'en comparaison avec l'éclairage électrique la dépense serait réduite de 50 % environ.

M. le Consul Général de France demande aux Membres du Conseil, de bien vouloir l'entendre pour quelques instants sur cette question d'électricité, tramways, en un mot sur le contrat passé en 1906 avec la Compagnie actuelle.

En premier lieu, il fait ressortir que les raisons de l'état de malaise ininterrompu qui n'a cessé de régner depuis cette époque entre le Conseil et la Compagnie proviennent uniquement de la rédaction de ce contrat dont les clauses et conditions ne sont pas suffisamment claires et bien souvent en contradiction entre elles. Après avoir étudié minutieusement ce contrat, M. G. Kahn donne lecture de certains articles en y ajoutant ses propres observations.

En conséquence, il propose au Conseil que le Contrat soit révisé en entier.

Pour arriver à ce résultat, il suggère :

- 1º) Que MM. les Conseillers lui fassent chacun part de leurs desiderata;
- 2°) Que le Contrat actuel, avec les articles portant les modifications demandées, soit confié, en France, à une personne connaissant Shanghai ou certaines villes d'Extrême-Orient, qui, elle-même consultera un Avocat compétent au point de vue juridique et des techniciens au point de vue électrique.

Un nouveau contrat sera établi et adressé au Conseil pour approbation, puis soumis à l'acceptation de la Compagnie.

Monsieur Madier fait remarquer qu'en raison des essais infructueux tentés auprès de la Compagnie pour arriver à la révision de certains articles du Contrat il doute du succès de cette démarche, qu'il approuve cependant.

Toutefois, il demande qu'en premier lieu, un Avocat soit consulté, en France, sur l'Art. 3 § B du Contrat traitant la question du monopole, c'est-à-dire : savoir si oui ou non le Conseil peut, s'il le juge nécessaire, employer le gaz pour l'éclairage des Rues ou Avenues de la Concession et des Routes Extérieures.

Après discussion, le Conseil décide :

- 1°) De demander la révision du contrat, conformément aux suggestions soumises par M. le Consul Général de France et plus particulièrement l'article relatif aux tarifs d'Eclairage, qui devront subir une réduction;
 - 2º) Prendre aussitôt l'avis d'un Avocat, en France, sur la question du monopole (Art. 3).
- M. Madier attire l'attention du Conseil sur le paiement demandé par la Compagnie pour le déplacement des poteaux de l'Avenue des deux Républiques. Il pense que tous les changements provoqués par le Conseil pour "utilité publique", la Compagnie devrait en supporter les frais.

Il fait remarquer, pour ce cas particulier, que les poteaux placés depuis plus d'un an n'ont pas encore été utilisés, ne supportent aucun fil, et que les dépenses résultant de cette rectification doivent incomber à la Compagnie qui, à son avis, a été trop pressée en érigeant les poteaux de cette ligne, si longtemps à l'avance.

L'Ingénieur et le Secrétaire sont chargés de fournir à M. le Consul Général le dossier nécessaire pour l'étude de cette question.

Ponts & Pontons.—(a)—En suite à la demande présentée par MM. Butterfield & Swire d'utiliser un Ponton Municipal pour assurer un service journalier entre Shanghai et les Warfs de cette Compagnie, le Conseil, après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde, décide de faire droit à cette demande, aux conditions suivantes :

- 1º) L'autorisation sollicitée est accordée, à titre provisoire, pour une durée de 3 mois ;
- 2º) Avant l'expiration de ce délai, si le Conseil le juge nécessaire, cette autorisation pourrait être retirée ou nécessiter un service spécial d'Agents, aux frais de la Compagnie;
- 3°) Après ces 3 mois, l'Administration Municipale fixera, le cas échéant, les conditions auxquelles l'autorisation définitive sera accordée.
- (b)—M. le Président fait savoir au Conseil qu'il a autorisé, vu l'urgence, une dépense de Tls : 575 environ pour la réparation aux 3 pontons de la Place de l'Est qui ont été sérieusement détériorés le 10 Juin.

Le Conseil confirme ce crédit.

Service d'Incendie.—Le Conseil prend connaissance de diverses lettres adressées par M. J. Dantin, Secrétaire-Adjoint, qui avait été chargé de prendre auprès du Colonel Cordier, certains renseignements au sujet de l'achat d'une nouvelle pompe, nécessaire au Service (Conseil du 17 Février).

Il appert que l'usage de l'engin Weyber & Richemond dont l'achat avait été envisagé en Séance du 17 Février a été complètement abandonné, en service normal, pour adopter des pompes centrifuges à haute pression, analogues à celle du fourgon automobile "Delahaye-Farcot", mais de moindre importance.

De l'avis du Colonel Cordier, l'acquisition par le Conseil de ce véhicule qui comporte un moteur de 24 H. P., avec une tonne contenant 400 litres d'eau, permettant d'attaquer l'incendic immédiatement, sans installation sur bouches, ne manquerait pas d'être appréciée aussi bien à Shanghai qu'à Paris, où il est permis de se rendre maître des sinistres avant qu'ils aient pris de l'extension.

Cette voiture comporte, à l'avant, 2 places, à l'arrière et de chaque côté 2 autres places, en tout 6. Au-dessus de la tonne, se trouve un dévidoir tout armé; à l'arrière un second dévidoir. Un caisson contient lances, clefs, haches, et deux échelles pliantes sont également transportées.

Rendue à Shanghai, cette pompe avec les accessoires reviendrait à Fr: 20.000 environ.

M. Madier préconise l'achat de ce véhicule, faisant ressortir que, dans le cas où la pompe automobile actuelle viendrait, pour une cause ou pour une autre, à être immobilisée pour un certain temps, la brigade se verrait dans une situation difficile pour attaquer les sinistres.

Ce nouvel engin pourrait être utilisé sur notre extension où les agglomérations deviennent de plus en plus denses et où les poneys ne pourront pas suffire, en cas de feux à longue distance, soit comme "premier secours", soit qu'il serve comme auxiliaire de la grosse pompe, qu'il seconderait puissamment de la force de son moteur.

Afin de rentrer dans une partie de cette dépense, la vieille pompe "Le Torrent" serait vendue; certains trucks attelés pourront probablement être supprimés, d'où une économie annuelle qui amortira petit à petit l'achat de cette pompe.

Le Conseil se rangeant aux raisons qui lui sont données par M. Madier décide l'achat de cette engin dont la dépense devra être inscrite au Budget de 1914.

Theâtre Chinois.—Le Conseil confirme l'autorisation donnée le 9 de ce mois au sieur Tseu Yong Dang d'ouvrir le Théâtre Chinois, Rue Petit, après inspection des lieux passée par l'Ingénieur et le Chef de la Garde.

Ecole Municipale Française.—Le Conseil examine la demande formulée par M. Maybon, au sujet d'une nouvelle règlementation des congés du Directeur et de la Directrice, et ce, en raison des avantages que le Conseil d'Administration rencontrerait pour la direction même de l'Ecole Municipale et son développement.

Après avoir étudié cette question, le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier les termes du contrat de M. et Mme Maybon, qui prévoit leur congé régulier de 9 mois, au début l'année 1915.

Travaux Publics.—Personnel Européen.—Par rapport en date du 2 Juin, l'Ingénieur attire l'attention du Conseil sur la réduction du Personnel à la suite de la mort de M. Pozzecco, surveillant auxiliaire, et propose qu'un homme de métier soit engagé pour être attaché, en qualité de surveillant, au service d'architecture.

Le Conseil décide tout d'abord décrire à Tientsin, où il pense avoir chance de trouver un candidat,

et dans le cas où cette première démarche ne donnerait aucun résultat, des annonces seront lancées dans la presse pour provoquer des candidatures.

Le Conseil enregistre avec un protond regret la mort de M. Pozzecco, surveillant auxiliaire, dont les services, pendant les 5 années passées au service de l'Administration Municipale, ont été très appréciés.

Il décide d'accorder à sa veuve une indemnité de Tls: 300.

- (b)—Crédits.—Les crédits ci-après sont accordés :
- 1°) Relèvement des bordures et dalles de caniveaux, cimentage des trottoirs, etc..., Rue du Consulat et Rue Ratard, Tls: 580.
 - 2º) Achat et pose de gargouilles sur les trottoirs des Rues de la Concession Tls: 400.
 - 3º) Rechargement de la chaussée de la Route Ghisi (6.000 mq.) Tls: 2.000.
- (c)—Le Conseil autorise le Secrétaire à verser entre les mains de M. Wantz le montant des frais de voyage de Shanghai à Marseille de Mme Wantz qui, pour raison de santé, a du rentrer en France (Art. VII du Contrat).

Service du Contrôle.—Un crédit de Fr : 685 est accordé pour l'achat de deux Wattmètres de précision que le régime "triphasé" rend nécessaires pour la vérification des compteurs.

1 de 5 A. à 10 Amp. Fr: 335,00 1 » 25 » 50 » Fr: 350,00

Service Sanitaire.—Un crédit de Tls: 500 est accordé pour achat de pétrole nécessaire au Service anti-moustiques.

Ordures Ménagères.—Par Rapport en date du 23 Mai, l'Ingénieur fait connaître au Conseil que la généralisation des ordures ménagères dans les réduits en maçonnerie construits dans les Cités, oblige l'Administration à changer le mode de collecte de ces ordures, en employant la brouette, comme cela se pratique dans la Concession Internationale.

Le Conseil décide d'adopter le même procédé, c'est-à-dire la fourniture des caissons spéciaux à l'adjudicataire qui, de son côté, devra procurer les brouettes et les hommes nécessaires à ce travail.

L'adjudication est donnée au sieur King Koué Kee qui a présenté le plus bas prix, c'est-à-dire Tls : 375 par mois.

Adjudications.—Le Conseil déclare adjudicataires les entrepreneurs ci-après, dont les soumissions ouvertes le 13 Juin, ont été reconnues les plus avantageuses :

Infirmerie et Poste d'Incendie.—Réparations diverses et peinture des locaux, le sieur Shou Shing, au prix global de Tls: 870.

Ancien Poste de l'Ouest.—Démolition du bâtiment: au sieur Shou Shing qui s'engage à verser à l'Administration Municipale la somme de Tls: 3.850, pour la démolition du bâtiment et l'achat des matériaux.

Licence.—En raison des plaintes présentées contre le Café "Monico", par les habitants du quartier qui déplorent le bruit des mafoos, jinrickshaws et ne peuvent reposer la nuit, le Conseil, se référant à la Décision prise le 3 Février dernier que la licence serait retirée si le moindre scandale est constaté ou si les voisins adressent des plaintes, décide de retirer au tenancier de l'établissement dit "Monico" l'autorisation qui lui avait été donnée.

Expropriations.—Le Secrétaire soumet au Conseil les offres du Bureau de Bienfaisance pour la cession à la Municipalité d'une partie du Lot No. 177, nécessaire à l'élargissement de la Rue de Ningpo. Il est demandé :

- 1º) Tls: 7.500 par mow pour le terrain à céder, soit 0,m 5.9.0.2, à Tls: 7.500=Tls: 4.426,50;
- 2º) Tls: 3.550 pour indemnité de démolition et reconstruction des immeubles y élevés.

En ce qui concerne la première demande, le Conseil l'accepte, le prix demandé étant celui porté au Rôle d'Evaluation Foncière.

Quant à l'indemnité, il charge le Secrétaire de faire une contre proposition et de traiter au mieux des intérêts de l'Administration Municipale.

La Séance est levée à 7 heures 1/2.

Signé: G. KAHN
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER
C. PATUREL

Séance du Conseil du 23 Juin 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt trois Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Tramways, Electricité, etc...—Monsieur le Président donne lecture au Conseil, qui l'approuve, d'un projet de lettre à adresser au Directeur de la Compagnie Française des Tramways.

MUNICIPALITE FRANÇAISE

Changhai, le 25 Juin 1913.

Monsieur le Directeur

de la Compagnie Française de Tramways & d'Eclairage Electriques de Shanghai.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, dans sa Séance du 18 Juin courant, le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai a décidé de demander la révision des divers Contrats passés avec la Compagnie Française des Tramways, de l'Eclairage Electriques et des Eaux.

Son but est de mettre au point ces divers Contrats, et de les complèter, en vue de prévenir des contestations comme il s'en est déjà produit, et cela dans l'intérêt de la Compagnie elle-même, de la Municipalité et du Public.

Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française poursuit une révision des Tarifs d'Eclairage Electrique et des Eaux qu'il voudrait ramener autant que possible aux taux et aux modalités actuellement fixés sur le "Foreign Settlement": Il est prêt, à cet égard, à accorder à la Compagnie des compensations équitables.

Il compte désigner un mandataire, auquel il donnera des instructions et qu'il munira de pouvoirs en bonne et dûe forme pour négocier, à Paris, en ses lieu et place, avec le représentant de la Compagnie. Le nom de ce mandataire vous sera ultérieurement communiqué.

D'ores et déjà, il y aurait avantage à ce que vous eussiez soin vous-même de donner à la Compagnie tous les éclaircissements nécessaires pour la mettre à même de traiter en connaissance de cause.

Les pourparlers devront être conduits assez rapidement, le Conseil d'Administration Municipale pouvant avoir à faire état des résultats acquis lors de l'établissement de son prochain Budget,

Veuillez agréer, etc...

Le Président du Conseil, Signé: G. KAHN

Revenant sur la Décision prise en Séance du 18 courant, le Conseil arrête les points principaux sur lesquels l'attention du mandataire de l'Administration Municipale devra être attirée pour la révision des divers Cahiers des Charges.

- 1^o) *Tarif des Tramways.*—Maintenir le tarif Kilom. sur la base de l'ensemble du réseau, en tenant compte du réseau de la Compagnie Internationale.
- 2°) Tarif d'éclairage électrique.—Modification à apporter au tarif : obtenir les mêmes conditions que sur la Concession Internationale (Tls: 0,10 au lieu de Tls: 0,14).
 - 3º) Tarif des Eaux.—Révision des tarifs.
 - 4º) Question des Compteurs.—A établir sur une base identique à celle du "Foreign Settlement".

Le but du Conseil étant de donner au Public, établi sur la Concession Française, les mêmes avantages que ceux rencontrés sur le "Foreign Settlement", certaines concessions devront être accordées à la Compagnie pour lui permettre de répondre aux desiderata de l'Administration Municipale, par exemple:

- 1º) Extension du privilège (75 ans au lieu de 50).
- 2º) Abandon, à la Compagnie des redevances des Tramways et des Eaux.

Cette dernière question, très complexe, devra faire l'objet d'une étude spéciale, afin d'établir les bases sur lesquelles cet abandon *provisoire* pourra être concédé.

Le Conseil est d'avis de profiter de la présence, en France, de M° Bourgeat qui, bien au courant de la question, pourra se mettre en rapports avec un technicien pour l'établissement des nouveaux Cahiers des Charges, les soumettre à la Compagnie, en discuter les termes.

Dans le cas où les deux parties ne tomberaient pas d'accord, un tiers arbitre, Ingénieur Conseil de la Ville de Paris ou Conseiller d'Etat, pourrait être choisi.

Travaux Publics.—Le Conseil approuve le rapport de l'Ingénieur Municipal demandant la mise à pied de 8 jours de M. Gozé et menace de renvoi à la première récidive pour mauvaise volonté dans son service et son incorrection vis-à-vis de son Chef.

Expropriations.—En vue de la prolongation de la Rue du Weikwei à la Rue Wagner, dont l'Administration Municipale avait, depuis longtemps, envisagé la possibilité, le Conseil décide de profiter de la demande qui lui est faite pour la construction d'immeubles sur le Lot 507, pour se rendre acquéreur du terrain nécessaire (0.m.4.5.3.1.5) pour amorcer cette voie nouvelle, et charge le Secrétaire d'entrer immédiatement en négociations avec le propriétaire du dit terrain.

Ecole Municipale Française.—(a)—M. et Mme Maybon sont autorisés à quitter Shanghai pour deux mois, durant les vacances scolaires.

- (b)—Les Membres du Conseil approuvent les propositions suivantes, arrêtées par la Commission des Ecoles en sa Séance du 19 Juin, à l'exception de la révision de certains articles du programme de l'enseignement, dont le texte sera adressé, ultérieurement, à chacun des Membres du Conseil.
- 1°) Remplacement du Personnel.—Engagement d'un Instituteur de l'Indo-Chine. Celui-ci serait simplement détaché à l'Ecole Municipale Française. Les appointements seraient de Fr: 6.000, environ.
- 2°) Engager définitivement le Personnel pris provisoirement.—Aucun contrat ne sera passé, mais une lettre d'engagement fixera les conditions : salaires, heures de travail, etc...
- 3°) Amélioration des situations. Mme Audigier recevra Tls: 130 p. m. et Tls: 20 d'indemnité de logement.

Mme Gauthier, Tls: 100 p.m.

M. Delente, Tls: 100 p.m.

Ces augmentations prendront leur effet à partir de la nouvelle année scolaire.

4º) Internat.—Cette question, très importante, est renvoyée pour étude à l'année prochaine.

Secrétariat.—Par lettre en date du 20 Juin, M. Laferrière prie le Conseil d'accepter, pour raisons personnelles, sa démission de Secrétaire, à la date du 1° Janvier prochain.

Cette question est renvoyée à une Séance ultérieure.

Taxes.—En raison des difficultés que le Service de la Perception rencontre dans l'encaissement des taxes sur les propriétés en bordure de la Rue Eugène Bard (territoire Chinois), difficultés créées par suite de la couverture de la crique limite et de la suppression des passerelles, le Conseil décide de fixer l'impôt à 8 º/o, comme si ces propriétés étaient situées sur les Routes Extérieures.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. N. DYER

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 7 Juillet 1913

L'an mil neuf cent treize et le sept Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 24 Juin, en vertu de laquelle:

- 1º) Le Garde de 2º Classe Kersulec, Paul, est nommé Garde de 4º Classe, à compter du 1º Juin.
- 2º) Le sieur Georges, Jean, est incorporé comme Interprète-Vaguemestre, à compter du 1º Juin 1913.
- 3º) Le Garde de 3º Classe, Fossier, Pierre, est congédié pour inaptitude, à compter du 24 Juin 1913.
- 4º) Diverses mutations dans le Personnel Chinois sont effectuées.

Propriétés Municipales.—Par lettre en date du 25 Juin, M. Arnaud-Coste demande au Conseil la faveur d'utiliser la parcelle du terrain Municipal, située à l'angle de la Route Voyron et de la Route Vallon, et s'offre à verser à la Caisse Municipale une somme annuelle de Tls: 50.

Le Conseil fait droit à cette demande, en stipulant toutefois que la location sera mensuelle et que M. Arnaud-Coste devra remettre le terrain à l'Administration, après un préavis de 6 mois.

La construction à y élever devra recevoir l'approbation du Service des Travaux.

Rues & Routes.—Le Conseil confirme la Décision prise par note circulaire du 1° Juillet, de se rendre acquéreur, au prix de Tls: 3.000, de la parcelle de terrain (Lot N° 507), nécessaire à la prolongation de la Rue du Weikwei (côté de la Rue Vouillemont).

Travaux Publics.—Les crédits ci-après sont autorisés:

- (a)—Travaux de convertissement de la chaussée macadamisée du Quai de France Sud, en pavage échantillonné, Tis: 7.000.
- (b)—Macadamisage de la nouvelle Route Municipale située sur le terrain de la Russo-Asiatic Bank (carrefour des Routes Ghisi, Pichon, Pottier, et Avenue Paul Brunat) : Tls : 1.600.
 - (c)—Rechargement de la chaussée, Rue des Pères et Rue du Cimetière, 3.180 m.q. Tls: 954.
- (d)—Travaux de terrassement, nivellement et aménagement des fossés, nouvelle Route entre Great Western Road et Rue Ratard, Tls : 500.
- (e)—Travaux de réparations à l'Ecole Municipale Française, Tls: 400; amélioration d'une classe et cabinet de physique, chimie, etc..., Tls: 450.

Expropriations.—Le Secrétaire est autorisé à verser les sommes ci-après pour cession de terrain, pour la mise à l'alignement de la Rue de Consulat :

Lot Nº 127, M. D. M. Anderson,	0	$\mathbf{m}.$	1.	4.	. 1		Tls:	705,00
Lot Nº 96, MM. Mackenzie & Co,	0.	m.	0.	1.	7. 3.	0. 6	,,	311,50
Lot Nº 40, M. H. Lester,	0.	m.	0.	3.	2. 2.	1	,,	1.030,72

Volontaires.—Armurier.—Une indemnité de logement de \$: 7,00 par mois est accordée à l'Armurier Indigène qui, primitivement, était logé dans les Bâtiments Municipaux.

Tramways.—Par rapport en date du 4 Juillet, l'Ingénieur soumet un plan d'étude pour la pose d'une voie simple, avec garages, sur l'Avenue des Deux Républiques.

Le Conseil décide d'informer la Compagnie des Tramways et d'Eclairage Electriques que le principe de la pose d'une *voie simple*, avec garages, étant accepté, les commandes du matériel pourront être lancées.

Le Conseil charge l'Ingénieur de règler, avec la Compagnie, les questions de détail qui devront être soumises à son approbation. Il attire l'attention de l'Ingénieur sur un point essentiel : le terminus de cette ligne qui, dans tous les cas, devra être à rebroussement.

Il suggère également que les évitements soient aussi peu nombreux que possible, afin de ne gêner en rien le trafic, et qu'ils soient places, non pas contre les bordures de trottoirs, mais près de la ligne même, comme cela est d'usage à Shanghai.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 21 Juillet 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt et un Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Fête Nationale.—Le Conseil tient à présenter aux divers Chefs de Service ses félicitations pour l'organisation de la Fête Nationale du 14 Juillet, qui a été très réussie; il désire également présenter ses remerciements à M. le Colonel Bruce pour les mesures qu'il a bien voulu prendre aux abords de la Concession Française, afin d'assurer une parfaite circulation.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en vertu de laquelle :

- 1º) Le Sergent de 2º Classe Louvet. Constant, est nommé Sergent de 1º Classe.
- 2º) Les Brigadiers Augeard, Henri, et Alfonsi, Pierre, sont nommés Sergents de 3º Classe.
- 3º) Les Gardes de 1º Classe Rini, Louis, et Huet, Jules, sont nommés Brigadiers de 2º Classe.
- 4°) Les Gardes de 3° Classe, Frey, Camille, et Joseph, Adolphe, sont nommés Gardes de 2° Classe. Diverses mutations dans le personnel Tonkinois et Chinois sont effectuées.
- (b)—Sur avis du Vétérinaire, il est décidé de mettre à la réforme un poney de la Section Montée qui se trouve impropre au Service de la Police.

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité Française sur les recettes réalisées durant le 2º Trimestre 1913 s'est élevée à Tls: 16.587,76, en diminution de Tls: 757,65, par rapport au trimestre précédent, et de Tls: 429,84, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1912.

Électricité.—(*Plan d'éclairage*).—Le Conseil renvoie à une Séance ultérieure, l'examen du plan d'éclairage de la Concession, qui lui est soumis par l'Ingénieur.

Bouches d'Incendie.—Sur la proposition des Services intéressés, le Conseil charge le Secrétaire de demander à la Compagnie des Eaux la pose des Bouches d'Incendie suivantes :

Bouches de 60 m/m. - Angle Rue Wagner & Av. Edouard VII;

Angle Avenue Paul Brunat & Rue Brenier de Montmorand;

Angle Rue Song Chan, vis-à-vis la Rue Marcel Tillot;

Angle Route des Officiers, près du Camp.

Bouche de 100 m/m.—Angle Rue Ratard et Rue Amiral Bayle.

Service des Eaux.—(a)—Par rapport en date du 10 Juillet, l'Ingénieur attire l'attention du Conseil sur l'opportunité qu'il y aurait à munir chaque branchement de bouches d'incendie d'un robinet d'arrèt, les réparations de ces bouches ne pouvant se faire qu'après un barrage de la conduite de distribution.

Le Conseil décide de demander à la Compagnie un devis en vue d'appliquer cette mesure aux endroits signalés, et où il y a le plus grand nombre d'abonnés.

(b)—Compteurs.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

No. 14170.

Changhai, le 28 Juin 1913.

Monsieur G. LAFERRIÈRE

Secrétaire de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à nos lettres No. 11939 et No. 12901 ainsi qu'à la vôtre 29 Janvier 1913 relativement à l'adoption de Compteurs d'eau de 7 m/m, nous avons l'honneur de vous informer qu'il résulte de l'expérience que le débit maximum journalier de ces compteurs est de 0,33 mètres cubes, au dela de ce débit on risque d'endommager le compteur.

Devant faire imprimer de nouvelles polices d'Eau, nous vous serions très obligés de faire homologuer ce chiffre pour nous permettre de le faire figurer dans le tableau de la dernière page.

Par la même occasion, nous proposons aussi d'homologuer le chiffre de mètres cubes journaliers 500 à 1.000 pour compteurs de 6", ce calibre de compteurs ne figurant pas dans les anciens tableaux qui s'arrêtaient au calibre de 4". — Nous vous serions très obligés, Monsieur le Secrétaire, de bien vouloir présenter d'urgence cette homologation au Conseil pour nous permettre de faire imprimer sans retard nos polices.

Veuillez agréer etc...

Le Directeur

Signé: M. COURSIER

Sur avis de l'Ingénieur, le Conseil décide de donner satisfaction à la Compagnie, en approuvant les chiffres de débit des Compteurs, tels qu'ils lui sont présentés ci-dessus.

Travaux Publics.—(a)—Personnel.—L'Ingénieur est autorisé à prendre un congé, pour en jouir à Chan Hai Kouan, pendant la 2° quinzaine d'Août.

(b)-Autorisation est donnée au Secrétaire de rembourser à MM. Thalamot et Gaïa \$: 6, et M. Le Put \$: 5, pour pose d'une conduite de gaz à leur logement.

Ces installations devenues immeubles par destination, resteront la propriété de l'Administration Municipale.

(c)—Crédits.—Tls: 720, pour le rechargement de la chaussée du Quai de France Sud, entre la Place du Château d'Eau et la Place de l'Est.

Ecole Municipale Française.—Règlement.—Le Conseil approuve, tels qu'ils lui sont soumis, les divers changements proposés par le Comité des Ecoles aux Règlement Général et Programmes.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Par rapport en date du 18 Juillet, l'Ingénieur soumet au Conseil les comptes relatifs à la construction et à l'aménagement de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, qui s'établissent comme suit:

Crédits alloués

TIs: 59.918,00

Dépenses :

Travaux

56.810,93

Surveillance

1.385,50

» 58.196,43

Reliquat____Tls

Tls: 1.721,57

Le Conseil ordonne le versement des honoraires aux Agents du Service, qui ont assuré la construction et l'aménagement de cet immeuble, soit:

M. Fadat, Contrôleur M. Boissezon, Architecte-Adjoint Tls: 27,94

966,25

994,19

M. Wantz, Chef de Service

Expropriations.—Autorisation est donnée au Secrétaire de conclure les premiers achatrain et démolition de maisons dont il avait été chargé pour l'élargissement de la Route de Zikawei

- 1°) A M. Lester: 1.m.0.5.2.7., à raison de Tls: 1.200 le mow, plus Tls: 400 pour démolition de maisons, déplacement de la barrière, etc...
- 2º) Au sieur Wou Dah Tchen : Tls : 325 pour achat du terrain nécessaire et démolition de 3 maisons qui se trouvent en saillie sur la Route même.

3°) Au sieur Wong \$: 150, pour cession d'un terrain de 0.m.07, situé entre une Pagode et les maisons du sieur Dang Tsung Tsing.

Plan de la Concession.—Sur proposition de M. de Hees, (China Survey C°), le Conscil décide l'achat d'un plan parcellaire de la Concession, et sur lequel figurent divers renseignements susceptibles d'être utiles au Service de la Perception.

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

W. J. N. DYER

F. ELLIS

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 11 Août 1913

L'an mil neuf cent treize et le onze Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Protection de la Concession.—Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil tient à rendre hommage aux officiers, sous officiers et marins des navires de guerre, aux Volontaires et aux Pompiers Volontaires, pour leur dévouement en vue d'assurer la protection de la Concession Française, lors des derniers évènements.

Il tient à remercier d'une manière toute spéciale le Capitaine Rabier et les Gardes français et indigènes placés sous ses ordres, des mesures prises à l'occasion des troubles, et de la manière dont ces mesures ont été exécutées, avec le concours des autres Chefs de Service de la Municipalité, le Secrétaire, l'ingénieur et leurs subordonnés.

Le Conseil a, notamment, remarqué l'entente parfaite qui n'a cessé de règner entre les divers défenseurs, et qui a rendu efficace cette défense.

Il adresse ses remerciements et ses félicitations à la Compagnie Française des Tramways et d'Eclairage Electriques, dont les Employés des trois Services, Tramways, Eau, Electricité, ont fait preuve du plus grand dévouement en restant à leur poste malgré le danger, et ont contribué au maintien de l'ordre et de la sécurité de la Concession, en assurant la distribution d'eau et la production de l'éclairage électrique, pendant les troubles.

Démission.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:--

Changhai, le 7 Août 1913.

M. G. KAHN, Consul Général de France, Président du Conseil Municipal, Changhai.

Cher Monsieur KAHN,

Depuis mon retour je constate que les nombreuses occupations que me donne ma nouvelle organisation, obsorbent tout mon temps. Comme je prévois qu'il en sera ainsi pendant longtemps encore, il m'est tout à fait impossible de continuer à m'occuper des affaires Municipales, et d'y consacrer le temps qu'elles méritent.

Dans ces conditions, je viens vous demander, cher Monsieur Kahn, de vouloir bien accepter ma démission de Membre du Conseil d'Administration.

En vous priant d'accepter mes regrets, pour vous et mes collègues du Conseil, de ne pouvoir continuer à travailler ensemble pour le bien de la Concession, recevez cher Monsieur Kahn, mes salutations les meilleures.

Signé: L. MARTHOUD

Le Conseil enregistre, avec regret, la décision prise par M. Marthoud, et le remercie de l'intérêt qu'il a toujours pris aux affaires Municipales.

Le Conseil se réserve d'ailleurs, le cas échéant, d'avoir recours, à titre officieux, à son expérience des affaires de la Concession.

Consuls Etrangers.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :—

No. 1943/13

Changhai, le 31 Juillet 1913

Monsieur le Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Changhai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, rentré de congé, j'ai repris la direction des affaires du Consulat Général d'Autriche-Hongrie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Signé: BERNAUER. Consul Général d'Autriche-Hongrie.

Le Conseil remercie M. le Consul Général d'Autriche-Hongrie de cette communication, dont il prend bonne note.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet établissement, communiqué par l'Administration des Douanes, indique au 30 Juin 1913 un solde créditeur de H. K. Tls. 3.028,44.

Tramways.—(a)—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

C. F. T.

No. 14507.

Changhai, le 7 Àoût 1913.

Monsieur le Secrétaire, de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

L'ai l'honneur de vous informer que le Contrat provisoire, que nous avions passé avec la Compagnie Anglaise de Tramways pour l'exploitation en commun des deux réseaux, est devenu définitif.

En conséquence, nous verserons à la Municipalité Française notre quote part dans les dépenses du pont du Bund, ainsi que cela avait été convenu.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur, Signé: M. COURSIER

La part de la Compagnie dans les dépenses du Pont du Bund se monte à TIs: 5.639,80, qui devront figurer aux recettes au titre spécial ouvert à cet effet.

(b) — M. le Consul Général fait savoir au Conseil qu'il a reçu un télégramme de Mº Bourgeat l'informant de son intention de quitter la France pour Shanghai le 24 Août, mais que si l'Administration insistait pour qu'il restât en vue de discuter la question de révision des Cabiers des Charges, de concert avec M. Lesourd, Ingénieur, il y consentirait aux frais de la Municipalité.

Réponse a été donnée à M° Bourgeat de ne pas retarder son départ, mais de se mettre de suite en communication avec M. Lesourd à qui il pourra donner toutes informations sur les desiderata formulés par le Conseil.

D'autre part, M. G. Kahn informe le Conseil de la réception d'un télégramme de la Compagnie lui faisant part de son acceptation de principe, quant à la discussion des divers points d'intérêt pour la Concession Française et pour la Compagnie elle-même.

Redevances.—(a) Tramways.—Suivant état fourni par la Compagnie, les recettes brutes du Service pendant le 2º Trimestre 1913 se sont élevées à Tls: 55.549,58, en augmentation de Tls: 5.273,24 par rapport à celles du 1º trimestre et de Tls. 5.244,22 par rapport à celles du trimestre correspondant de l'année dernière.

La redevance due à la Municipalité $(5^{\circ}/_{\circ})$ sur recettes se monte à Tls: 2.777,48.

(b) Publicité.—Une somme de Tls: 6,88 est acquise, à titre de redevance, sur les recettes de publicité pour le 2º Trimestre 1913.

(c) Eaux.—Les recettes brutes de ce Service pendant le 2° Trimestre se sont élevées à Tls: 21.999,69, sur lesquels la redevance due à la Municipalité (2 1/2 %), est de Tls: 549,99.

En augmentation de Tls: 1.416,21 sur le trimestre précédent et de Tls: 2.667,22 par rapport aux recettes du trimestre correspondant de l'année dernière.

Service des Eaux.—Comptabilité.—Après vérification des dépenses à inscrire au compte "Travaux Neufs", pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 1913, le Conseil ratifie l'imputation à ce compte d'une somme de Tls: 7.124,87, auxquels s'ajoutent Tls: 287,53, représentant le pourcentage alloué à la Compagnie à titre de "Frais Généraux", et calculés sur le chiffre des dépenses acceptées, diminué du montant de la main d'œuvre.

Ecole Municipale Franco-Chinoise. — Le Conseil autorise le paiement des frais de séjour à l'Hôpital du Frère Faustus, Directeur de cette Ecole : —

Tls: 7,50 à l'Hôpital Général » 428,22 à l'Isolation Hospital.

Expropriations. — Sur rapport de l'Ingénieur, le Conseil décide l'acquisition de la parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement d'un pan coupé, à l'angle Sud Ouest des Routes Ratard et des Sœurs, et vote le crédit nécessaire, soit Tls: 860 environ.

Adjudications. — Le Conseil confirme les crédits ci-après, accordés par notes circulaires des 31 Juillet et 7 Août:—

Tls: 2.000, Dragage du Whampou aux pontons de l'Est.

» 460, Réparations diverses à l'Ecole Municipale.

Crédits.—(a)—Le Conseil accorde un crédit de Tls: 200, pour construction, Route Say Zoong, de 5 puisards avec raccordements en tuyaux de 12".

(b)—Il approuve également le versement au Dr. Von Shab de Tls: 4000, 1° versement pour l'acquisition d'un terrain au droit de l'Ecole Allemande, décision du Conseil du 14 Avril 1913.

Secrétariat.—Le Conseil exprime le profond regret que lui cause le départ de M. Laferrière, Secrétaire, et tient à le remercier de ses bons services pendant les 14 ans qu'il a passés à la Municipalité.

Il décide de lui allouer, conformément aux précédents d'ailleurs, une indemnité de Tls: 6.000.

M. Dantin, Secrétaire-Adjoint, remplira ad interim les fonctions de Secrétaire, avec une indemnité spéciale.

Messageries Maritimes.—(Bouée).—Le Conseil approuve la cession par les Messageries Maritimes, au Conseil d'Administration Municipale, de la Bouée dite des "Messageries Maritimes", cet arrangement ayant pour but de permettre, de tous temps, aux navires de guerre français de s'y amarrer, et d'être à même d'assurer la protection de la Concession Française.

Les conditions sont les suivantes :

- 1°) Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française versera annuellement aux Messageries Maritimes une somme de Fr: 1.500,00, représentant l'intérêt à 6 °/o de la valeur actuelle de la Bouée, estimée à Fr: 25.000,00.
- 2°) Le Conseil d'Administration Municipale prendra à sa charge tous les frais d'entretien, d'éclairage et de réparations de la Bouée.
 - 3º) Les taxes de la location seront portées au crédit du Conseil d'Administration Municipale.
- 4°) La Compagnie des Messageries Maritimes s'occupera de la location de la dite Bouée, et en tiendra la comptabilité dont elle rendra compte au Conseil d'Administration.
- 5°) Un préavis de 48 heures sera donné aux navires de commerce occupant la Bouée, en cas de venue d'un bateau de guerre français.
- 6º) L'usage de la Bouée, si elle est libre, sera donné, à titre gratuit, aux navires de la Compagnie des Messageries Maritimes, sous réserve de cèder la place à un bateau de guerre français attendu.
- 7°) Cet arrangement, valable pour un an, prendra date du 1° Juillet 1913, et pourra être renouvelé par tacite reconduction.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN
L. CAMERA
W. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNS
H. MADIER
C. PATUREL

Séance du Conseil du 1er Septembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le premier Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 18 Août 1913, en vertu de laquelle:

Un congé régulier de 9 mois, pour se rendre en France, par le premier courrier de Mars 1914, est accordé au Brigadier Henri Logerot.

- 2º) Sur sa demande, le Brigadier H. Logerot est remis Garde de 1^{ere} Classe, à compter de l'expiration du congé en question.
- (b)—Gratifications au Personnel.—Par Rapport en date du 27 Août, le Capitaine Rabier propose d'allouer des gratifications aux Agents de la Garde Municipale, en récompense de leur dévouement lors des derniers troubles, suivant les précédents, dans des circonstances analogues.

En considération des services rendus par la Police au cours des derniers évenements, services auxquels le Conseil avait déjà rendu justice, dans sa Séance du 11 Août, les Membres décident à l'unamité de répondre favorablement à la demande présentée par le Capitaine Rabier, en votant le crédit nécessaire, soit Tls: 5.000 environ, à répartir conformément au tableau qui leur est soumis.

Cercle Français.—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci après et en ordonne la publication dans le Compte-Rendu annuel.

Changhai, le 28 Août 1913

Monsieur le Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

A titre de Vice-Président du Cercle Français, faisant fonctions de Président, en l'absence de ce dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance tant en mon nom, qu'au nom des membres du Comité et des membres du Cercle, que nous sommes complètement étrangers à la polèmique soulevée par un article paru le 24 Juillet dans la presse Coloniale, au sujet de l'école Municipale Française, que nous sommes absolument étrangers à cette polèmique dont nous n'avons eu connaissance que par des journeaux qui ont été envoyés à divers d'entre nous.

Nous considérons que dans la circonstance, on a abusé du nom du CERCLE FRANÇAIS, et qu'il importe de rétablir la vérité.

Les Membres du Comité vous seraient reconnaissants de bien vouloir faire insérer cette lettre dans le bulletin Municipal.

Veuillez agréer, etc...

Signé: A. COLOMB Vice-Président faisant fonctions de Président P. I. Caisse de Prévoyance.—La Situation Financière de la Caisse de Prévoyance, arrêtée au 30 Juin, est soumise au Conseil qui l'approuve.

Elle s'établit comme suit:-

DOIT			AVOIR	
		Tls		
Intérêts.		171,44	Banque de L'Indo-Chine.	9.554,12
Profits & Pertes.		14,33	•	·
Comptes Individuels.		93.421,35	Prêts Hypothècaires.	84.053,00
	Tls:	93.607,12	Tls:	93.607,12

Le Conseil approuve également la composition ci-dessous du Comité de Gérance, pour 1913-1914:—

MM. J. DANTIN, Président
TISSOT-DUPONT, Vice-Président
DELENTE, Secrétaire
DE FOURCAULD, Trésorier
LATTRAY
GAUTHIER
Censeurs

Eclairage Electrique.—Après avoir pris connaissance de divers rapports de l'Ingénieur et lettres de la Compagnie d'Eclairage électrique, relatifs à la transformation de l'éclairage électrique sur la Concession, le Conseil approuve le plan qui lui est soumis, indiquant l'emplacement des points lumineux prévus, et la puissance lumineuse des foyers.

Routes Extérieures.—M. Madier attire l'attention du Conseil sur l'intérêt qu'il y aurait à continuer les achats de terrain nécessaires à la prolongation de l'Avenue Paülun, au droit de l'Ecole professionnelle allemande. Il suggère également l'adoption, de principe, de l'amorce de cette route à la Route Française de Zikawei et soumet, à cet effet, deux projets de tracé de la Route.

Après discussion, le Conseil est d'avis:-

- 1°) de poursuivre les négociations en ce qui concerne les offres qui ont été ou pourront être faites en vue d'acquérir le terrain nécessaire à la prolongation de la Route Paülun jusqu'à l'extrêmité de l'Ecole Allemande.
- 2°) D'adopter le principe du percement de cette Avenue jusqu'à la Route de Zikawei, en suivant le tracé bleu du plan qui lui est soumis, qui sans nul doute sera plus économique, aucun village n'étant touché par ledit tracé, et aura l'avantage de mettre en valeur les terrains que l'Administration Municipale possède à l'Ouest du Stand.
- 3°) D'acquérir, dès à présent, 2 ou 3 mow de terrain sur la Route de Zikawei, pour l'amorce de la Route.
 - 4°) De procéder, petit à petit, à l'achat des autres terrains situés dans l'intérieur.
- M. Madier est prié de s'occuper de ces négociations, et de soumettre au Conseil les offres qui lui seront faites, afin que les crédits nécessaires aux achats de terrains puissent être mis à sa disposition.

Le Conseil décide également la continuation de la nouvelle Route ouverte entre Great Western Road et la Route Ratard: (de cette Route à la Route Doumer), et prie M. Madier de lui faire connaître les conditions auxquelles l'acquisition des terrains nécessaires pourra être conclue.

Alliance Française.—Le Conseil autorise l'Alliance Française à faire usage de la salle de la Bibliothèque, mise à la disposition de cette Association, pour professer des cours de français aux Chinois des deux sexes, pupilles de "L'Association Amicale Chinoise pour l'instruction rationnelle en France".

Il est bien entendu que ces cours n'auront lieu que dans l'intervalle des classes régulières, et qu'aucun des auditeurs n'aura accès dans les locaux scolaires.

Service Sanitaire.—(a)—Personnel.—Sur la proposition du Docteur Ricou, Chef du Service Sanitaire, le Conseil titularise M. Laffont au poste d'Inspecteur Sanitaire.

Cette titularisatton prendra son effet à la date du 1er Septembre.

(b)—Crédit.—Un crédit de Tis: 400 est alloué, pour l'achat de désinfectants.

Travaux Publics.—Crédits.—Les Crédits ci-après sont votés:—

•	
4.3.2.3. Rechargement Rue Prôtet	Tls: 300
4.3.2.3. » Quai de France Nord	» 1.050
4.3.2.6. Construction de 5 puisards, Route Say Zoong	» 200
6.1.6.4. Aménagement de la Rue Eugène Bard	» 1.500
6.1.7.4. Drainage de la Crique, Avenue Paülun Sud	» 195
6.1.7. Travaux de terrassement Avenue Paülun Sud	» 300
4.3.2.6. Drainage de la Route Ratard	» 360
6.1.5. Macadamisage Route Ratard s/80 m.	» 500

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 22 Septembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt deux Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en vertu de laquelle:

- 1º) Le Brigadier Auguste Saultier est mis à la réforme, à titre d'ancienneté de service, à compter du 12 Septembre 1913.
- 2°) Un congé de neuf mois, pour se rendre en Europe, est accordé au Brigadier Louis Rini, à compter du 3 Octobre 1913.
 - 3°) Le sieur Etienne Soulier est incorporé comme Garde de 3° Classe, à compter du 26 Juillet 1913.
- 4°) Les Gardes de 3° Classe Félix Vittori et Léon Henri sont nommés Gardes de 2° Classe à compter du 1er Septembre 1913.
 - 5°) Diverses mutations dans le Personnel Indigène.
- (b)—Le Conseil autorise le paiement de la solde de congé du Brigadier Rini qui, en raison de l'état de sa santé demande à s'embarquer 5 mois avant l'époque de son congé régulier.
- (c)—Le Conseil, prenant en considération les 24 années de service de M. Saultier, qui s'est signalé, en plusieurs occasions, par son dévouement, décide de lui allouer une pension mensuelle de Tls: 60, qu'il cesserait de toucher en cas de départ de Shanghai.

Réclame.—Par rapport en date du 11 Septembre, le Chef de la Garde soumet une demande de M. Ch. Dimitriadès, sollicitant l'autorisation de faire coudre, sur les vestes des coolies jinrickshaws, des bandes de toile portant des réclames rédigées en caractères latins.

Après renseignements pris, le Conseil regrette de ne pouvoir donner satisfaction à M. Dimitriadès.

Licence.—Café-Restaurant.—Le Conseil ne croit pas devoir accorder l'autorisation sollicitée par M. J. Livieratos d'ouvrir un Café-Restaurant sur le Quai de France, la Décision prise par le Conseil le 5 Avril 1899 supprimant, sur la Concession Française, les établissements analogues à celui que M. Livieratos demande à exploiter.

Pontons Municipaux.—Le Conseil rend définitive l'autorisation provisoire donnée à Messrs Butterfield & Swire d'utiliser le ponton Municipal dit "de la Marine" pour assurer un service journalier entre Shanghai et les wharfs de cette Société à Pootong.

Il sera spécifié que, dans le cas où ultérieurement le Service en question gênerait le trafic, soit sur le ponton, soit sur le Quai de France, une surveillance spéciale avec des Agents Chinois serait établie, les frais en résultant devant être remboursés par Messrs Butterfield & Swire.

Il est bien entendu, également, que cette autorisation pourrait être retirée dans le cas où le service deviendrait une gêne trop considérable pour le trafic.

Matériel.— Le Conseil autorise l'Ingénieur à vendre aux enchères tous les vieux matériaux se trouvant actuellement au dépôt, ainsi que le vieux Ponton Municipal remiséaux ateliers de M. Nicolas Tsu.

Règlements.—(a)—Constructions.—Par rapport en date du 19 Septembre, l'Ingénieur propose au Conseil l'adoption d'un Règlement relatif à la protection des habitations contre l'incendie, Règlement

que le Conseil lui-même a demandé à la suite de l'incendie de la Rue de l'Administration.

Le Conseil adopte, en conséquence, ledit Règlement, dont la teneur suit, et prie M. le Consul Général de bien vouloir rendre une Ordonnance pour sa mise en vigueur à partir du 1er Octobre 1913:—

REGLEMENT RELATIF A LA PROTECTION DES HABITATIONS CONTRE L'INCENDIE

« 1°) Cheminées.—L'aire du foyer devra reposer sur une trémie constituée par un hourdis en maçon-« nerie.

« Les solives du plancher seront interrompues sur toute la largueur de la cheminée et assemblées « dans un chevêtre.

« Le contre-cœur sera constitué par une murette en maçonnerie d'au moins 10" d'épaisseur.

- « 2°) Conduits de fumée.—Les conduits de fumée devront avoir des parois d'un minimum de 5" « d'épaisseur; non compris les enduits extérieurs et intérieurs; ceux constitués par des boisseaux ou « conduites en terre cuite devront être agréés par l'Administration; s'ils sont à l'extérieur des murs ils « devront être recouverts par un enduit d'au moins 1" d'épaisseur.
- « 3°) Murs dits "Fire Walls".—Les "fire walls" seront en maçonnerie pleine hourdée au mortier de « chaux ou ciment et d'au moins 10" d'épaisseur non compris les enduits, ils seront montés jusqu'au « faîte de la toiture qu'ils dépasseront d'au moins 10".
- 4°) Charpentes en bois.—Aucune pièce de bois (poutre, solive, panne, etc.) ne devra traverser les « "fire walls" pour se prolonger au delà.

« Les charpentes en bois ne devront pas s'approcher à moins de 10° du parement intérieur des « conduits de fumée, cheminées, etc.

- « 5°) Aucun conduit de fumée en métal ne sera toléré dans les combles ou parties non accessibles.
- « 6°) Emplacement des "Fire Walls".—Ces murs seront obligatoires:
 - « (a) Maisons Européennes en terrasse, entre chacune des maisons qui constituent la terrasse.
 - « (b) Maisons semi-européennes, (même obligation que celle ci-dessus).
- « (c) Maisons Chinoises, un mur dit "fire wall" sera obligatoire par groupe de 3 maisons sans « que la distance moyenne entre 2 "fire walls" puisse exceder 36,
 - « 7°) Le ramonage des conduits de fumée sera obligatoire 1 fois l'an au moins.»

L'Ingénieur est prié, chaque fois qu'une permission de construire sera établie, de porter son attention sur la question des passages et s'efforcer d'obtenir des propriétaires une largeur suffisante.

(b)—Pans coupés.—Le Conseil adopte également le règlement ci-après, relatif au sectionnement des angles des constructions, à l'intersection des voies:—

RÈGLEMENT RELATIF AUX PANS COUPÉS A L'INTERSECTION DES VOIES PUBLIQUES

- « 1°) Tous les propriétaires de terrains non bâtis, situés sur la Concession Française, seront, à « dater de l'approbation du présent réglement, dans l'obligation de céder à la Municipalité le terrain « nécessaire à l'aménagement de pans coupés à l'intersection des voies publiques.
- « 2°) Ne sont frappés que les terrains présentant à l'intersection des alignements un angle inférieur « à 135°.
- « 3°) Les pans coupés auront le développement suivant: (c'est celle des deux voies la plus large qui « détermine la grandeur du pan coupé) :

« dans	les	voies de	40' de	largeui	r et au	dessous	3 ^m .00
,,	,,	,,	plus d	e 40' et	jusqu	'à 50'	5 ^m .00
,,	,,	,,	,,.	50'			8 ^m .00

« pour les propriétés bâties l'aménagement des pans coupés se fera selon les mêmes données mais au fur « et à mesure de la reconstruction des immeubles—dans les immeubles ainsi frappés d'alignement les « travaux comportatifs seront interdits seulement dans la partie intéressant le pan coupé futur.

«Le paiement des terrains cédés à la voie publique se fera conformément aux rôles fonciers en «cours au moment de la cession.»

Le Conseil tient cependant à spécifier que, dans le cas où cette cession deviendrait trop onéreuse pour le propriétaire, en raison même de la dimension du terrain, des arrangements spéciaux devront intervenir entre les intéressés et l'Administration Municipale.

Le Conseil confirme l'Avis de l'Ingénieur de maintenir à 3 mètres le pan coupé situé au coin de la Rue de la Mission et de l'Avenue des Deux Républiques et que l'Anglo French Land Investment demandait à réduire à 1m.50.

Terrains Municipaux.—En ce qui concerne l'affectation à donner au terrain situé au Nord de l'Ecole Franco-Chinoise, le Conseil regrette de ne pouvoir aménager ledit terrain en cour de récréation pour les élèves.

Il charge l'Ingénieur d'étudier le projet d'un jardin ouvert au Public, dont les dépenses d'installation seront portées au Budget de 1914.

Routes Extérieures.— Après avoir pris connaissance de la réclamation de certains habitants des Routes Extérieures se plaignant, à la suite du nouvel éclairage, de la trop grande intensité des lampes électriques voisines de leurs maisons, et de la proposition de l'Ingénieur d'installer des petits écrans protecteurs d'une largeur appropriée à l'effet à obtenir, le Conseil désire, avant de donner son approbation, se rendre compte du système préconisé, et charge l'Ingénieur de faire un essai à l'une des maisons où le locataire s'est plaint.

Crédits.— Le Conseil autorise les crédits ci-après:—

Tls: 1.000, construction de 10 tombereaux et 10 roues de rechange.

Frs: 845,75, achat de 400 Kgs de clous de ferrage No 7 & 9 pour la Cavalerie Municipale.

Bâtiments Municipaux.—Sur la proposition de l'Ingénieur, le Conseil accepte la soumission du sieur Zi Thing Kee se montant à Tls: 1.985,00 pour l'établissement de fosses septiques et transformations diverses aux locaux du Poste de l'Ouest.

Abattoirs.—Un congé de 15 jours, du 1° au 15 Octobre, est accordé à M. Loisel, Inspecteur des Abattoirs.

Le Secrétaire prendra les dispositions nécessaires pour que, pendant l'absence de cet employé, la surveillance soit exercée sur le Personnel Chinois attaché à cet établissement.

Travaux Publics.—Par lettre en date du 10 Septembre, M. Boissezon, Architecte-Adjoint, demande au Conseil de se rendre acquéreur d'une parcelle de terrain faisant partie de l'ancien Champ de Tir, pour y construire une maison d'habitation destinée à son usage personnel.

Le Conseil décide de répondre favorablement à cette demande, et prie M. Madier de déterminer le terrain qui pourrait être mis à la disposition de M. Boissezon, l'Administration Municipale se réservant toutefois une dizaine de mows avec frontage sur la Route Père Robert.

Le prix demandé sera de Tls : 1.000,00 par mow, et la Secrétaire s'entendra avec M. Boissezon quant aux facilités à accorder pour le paiement de la somme résultant de cette vente.

Service d'Incendie.—*Mécanicien.*—M. le Consul fait savoir au Conseil que le mécanicien Horny du "D'Iberville", qui semble remplir les conditions voulues pour occuper le poste de mécanicien à la Brigade, ne peut, à moins d'ordres supérieurs, être libéré avant le 1^{er} Février 1914.

M. l'Amiral commandant la Division d'Extrême-Orient, devant bientôt venir à Shanghai, une demande lui sera alors adressée afin d'obtenir sa libération vers le 1^{er} Novembre.

Cadastre.—Lecture est donnée d'une lettre de M. Phily, proposant de continuer, pour le compte de l'Administration Municipale, le plan cadastral de la Concession Française qu'il avait commencé sur la demande d'une Société.

Cette question présentant une grosse importance, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal d'étudier cette proposition et de lui fournir un rapport à ce sujet.

Secrétariat.—(a)—Impôts.—Le Conseil autorise le Secrétaire à porter en non valeur les deux quittances de Tls: 2,63 dues pour le 3° Trimestre, dont le paiement ne peut être effectué en raison de la situation précaire dans laquelle se trouvent les intéressés.

(b)—Personnel.—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser, à titre exceptionnel, à M. Guillabert une somme de \$: 90, pour le dédommager des frais d'hôpital qu'il a eu à supporter, à Chefoo, pendant la maladie de sa femme.

(c)—Secrétaire-Adjoint.—Lecture est donnée de la lettre ci-après de M. Dantin.

Belley, le 2 Septembre 1913.

Monsieur G. LAFERRIÈRE

Secrétaire de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 Août, par laquelle vous avez bien voulu me communiquer la Décision prise par le Conseil en vue de pourvoir à votre remplacement, et suivant laquelle je "remplirai ad interim les fonctions de Secrétaire avec une indemnité spéciale."

Je vous prie de vouloir bien exprimer à Monsieur le Consul Général et à Messieurs les Membres du Conseil mes vifs remerciements pour la nouvelle marque de confiance et de bienveillance qu'ils me donnent en la circonstance, en les assurant que tous mes efforts tendront, comme par le passé, à m'en rendre digne.

J'ose ainsi espérer fermement qu'ayant été appelé, à deux reprises déjà, à remplir l'intérim de Secrétaire durant vos absences en congé de longue durée, l'épreuve nouvelle qui m'est imposée sera brève, et ma titularisation prononcée dans un délai relativement court.

Veuillez agréer etc...

Signé: J DANTIN

Ecole Municipale Française. — (a) — Le Conseil approuve en son entier le rapport de fin d'année et en ordonne la publication dans le Compte-Rendu annuel.

(b)—Répétitions.—M. le Consul Général fait savoir au Conseil que, dernièrement, une réclamation lui est parvenue au sujet de leçons données par un Employé Municipal à un élève ne faisant pas partie de l'Ecole.

Après avoir pris certains renseignements à ce sujet, il semble qu'il y a à envisager les deux cas suivants:

- 1°) Le Conseil peut-il autoriser un Employé Municipal à donner des leçons à des élèves ne faisant pas partie de l'Ecole?
 - 2°) Cette autorisation peut-elle être accordée pour des répétitions aux élèves faisant partie de l'Ecole? Le Conseil émêt l'avis que le 1° cas ne peut être résolu que par la négative.

Quant au deuxième, le Conseil, après avoir pris l'avis de M. Maybon qui se montre favorable aux répétitions qui ne peuvent qu'être excellentes pour les enfants de l'Ecole, prie M. le Consul Général et M. Paturel de solutionner cette question de principe:

« Les Employés Municipaux peuvent-ils donner des répétitions malgré les Décisions prises par le « Conseil interdisant aux Agents d'accepter ou de solliciter, en dehors de leur service journalier, des « fonctions quelconques sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Conseil? »

Electricité.—Poteaux, Avenue des Deux Républiques.—M. le Consul Général fait savoir au Conseil qu'après avoir réuni et étudié les documents relatifs au changement des poteaux demandé par l'Administration Municipale, Avenue des Deux Républiques, il est d'avis que le Conseil doit règler les dépenses afférentes au dit changement, la Municipalité ayant discuté, avec la Compagnie, le prix d'un tel travail.

M. Madier rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, exposé au Conseil son opinion sur cette question, et notamment en Séance du 18 Juin 1913, à savoir que: « pour tout changement de poteaux provoqué « par le Conseil pour "utilité publique", la Compagnie devrait en supporter les frais. »

Il demande donc qu'en cette occasion la question de principe soit tranchée une fois pour toutes, en s'entourant de tous les renseignements susceptibles d'éclairer le Conseil sur la conduite à tenir en pareil cas.

Après discussion, il est entendu que le Secrétaire devra écrire le plus tôt possible à M. Lesourd, mandataire de l'Administration Municipale pour la révision des Cahiers des Charges, lui demandant de donner au Conseil son avis sur la question, se basant sur les usages suivis, en France, entre les Concessionnaires et les Municipalités.

En ce qui concerne le paiement de la somme réclamée par la Compagnie, soit \$: 1.065, le Secrétaire est chargé d'approcher la Compagnie sur la possibilité de réduire cette facture à son minimum.

Expropriations. - Route de Zikawei.—Le Conseil autorise le Secrétaire à traiter avec les propriétaires, aux conditions qui lui sont soumises, soit \$: 316, pour enlèvement de terre, et Tls: 900 pour terrains cèdés à la voie publique et démolition de maisons, Route de Zikawei.

Emprunt Municipal de 1903.—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser à la Banque de l'Indo-Chine le montant des intérêts et d'amortissement de l'Emprunt Municipal de 1903.

Cette somme se décompose comme suit :

La Séance est levée à 7 heures 35.

Signé: G. KAHN

L. CAMERA

W. N. DYER

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 29 Septembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt neuf Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Secrétariat.—(a)—En raison des difficultés que rencontre le Service du Secrétariat dans le contrôle des plaques-licences délivrées aux loueurs de Jinricshaws caoutchoutés, dont le nombre a augmenté considérablement, le Conseil décide qu'à partir du 1° Janvier 1914 tous les véhicules devront être munis de l'ancienne licence qui, comme précédemment, sera placée derrière la caisse du véhicule.

(b)—Marchands ambulants, forains. — Le Conseil adopte la proposition du Secrétaire d'établir, pour chaque catégorie de marchands, des licences spéciales, et ce, afin d'éviter la fraude.

A la suite des réclamations qui lui sont parvenues au sujet de l'encombrement total de certaines Rues centrales par ces marchands forains, le Conseil est d'avis que M. le Chef de la Garde prenne, comme il le propose, les dispositions nécessaires pour que les forains soient obligés, après un délai, à quitter les rues qu'ils occupent, et soient autorisés à exercer leur commerce sur un point de la Concession où leur présence ne gênerait en rien les habitants et le trafic général.

(c)—Chiffonniers.—En ce qui concerne ces établissements qui, au point de vue sanitaire, laissent fort à désirer, et sont une gêne et un danger pour les voisins, le Conseil charge le Secrétaire de prendre, avec le concours du Chef de la Garde et de l'Inspecteur Sanitaire, certains renseignements sur ce commerce, et de lui présenter les propositions de cette commission pour arriver à remèdier à cet état de choses.

Abattoirs.—Le Secrétaire est autorisé à commander en France, pour une somme de Fr : 300 environ, de l'encre et des cachets de rechange nécessaires à l'estampillage des viandes.

Service Sanitaire.—Un crédit de Tls: 650 environ, est accordé pour la réparation des voitures des services anti-moustiques et prophylactique.

Eclairage.—(a)—Route Ratard.—De nouveaux immeubles s'étant élevés Route Ratard, entre la Route Say Zoong et la nouvelle Route, le Conseil décide l'installation de 3 nouvelles lampes de 50 B. H. et le déplacement d'une lampe qui du poteau N° 268 passerait au poteau N° 267, conformément au plan qui lui est soumis par l'Ingénieur.

La dépense pour le 4^e Trimestre serait de Tls : 20.

- (b)—Route des Officiers.—Considérant que les propriétaires d'immeubles Route des Officiers ne payent aucun impôt à l'Administration, le Conseil diffère l'installation projetée de l'éclairage de cette Route.
- (c)—Avenue Paul Brunat.—L'Ingénieur fait savoir au Conseil que M. Pasquier, habitant Nº 313 Avenue Paul Brunat, proteste contre la suppression d'une lampe qui, autrefois, se trouvait devant la porte d'entrée et éclairait ainsi son passage.

Considérant que par suite de l'installation du triphasé, une nouvelle répartition des lampes a été nécessaire, que le nombre de ces lampes a été porté de 6 à 11 entre la Route Voyron et la Route des Sœurs, ce qui a considérablement amélioré l'éclairage de l'Avenue, le Conseil regrette de ne pouvoir prendre en considération ce cas particulier.

(d)—Poteaux.—Le Secrétaire porte à la connaissance du Conseil qu'il a eu une entrevue avec M. Coursier, Directeur de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, au sujet des frais résultant de l'enlèvement des poteaux, et qu'il a été entendu qu'un Règlement serait étudié de part et d'autre, afin d'arriver à une entente pour l'avenir.

Travaux Publics.—(a)—Personnel.— Un congé de 9 mois, pour en jouir en France, est accordé aux conditions habituelles à M. Fadat, Contrôleur, à partir de Février 1914.

Le Conseil accepte, en principé, les propositions de l'Ingénieur sur l'établissement d'un roulement entre les différents agents, pour les congés.

Toutefois, il est bien entendu que les autorisations ne seront accordées qu'autant que le Service n'en souffrira pas, par suite de circonstances imprévues qu'il est difficile de définir plusieurs années à l'avance.

(b)—Crédits.— Le Conseil prend connaissance de l'état des dépenses à prévoir au 31 Décembre 1913, qui lui est soumis par l'Ingénieur, et accepte la répartition des crédits disponibles nécessaires aux travaux d'assainissement portés au tableau, et non prévus au Budget.

Volontaires.— M. G. Laferrière, fait savoir au Conseil qu'il a remis sa démission de Capitaine Commandant la Compagnie à M. le Consul Général de France.

Ecole Municipale Française.— (u)— Personnel.— Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Maybon, Directeur de l'Ecole Municipale, sollicitant du Conseil l'examen de la question du renouvellement, pour une période de 5 années, de son contrat, ainsi que de celui de M^{me} Maybon.

En considération des bons services et du dévouement de M. et M^{me} Maybon dans l'organisation et la direction de l'Ecole Municipale, le Conseil décide de faire droit à cette demande, et accepte le principe du renouvellement immédiat du contrat de M. et M^{me} Maybon, pour cinq ans.

Les termes du nouveau Contrat seront étudiés de part et d'autre, et soumis à l'approbation ultérieure du Conseil.

(b)—Répétitions.—A la suite de la Décision prise en Séance du 22 Septembre 1913, MM. Kahn et Paturel, priés de s'occuper de cette question, sont d'avis que le Conseil doit maintenir la Décision de principe:

« qu'il est interdit à tous les Employés Municipaux de s'occuper, durant les heures de Bureau d'affaires « étrangères au Service de la Municipalité, et, en dehors de ces heures, d'accepter ou solliciter des fonc-« tions quelconques, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil. »

En raison de l'intérêt qu'il y aurait pour les enfants faisant partie de l'Ecole à recevoir des répétitions spéciales en dehors des heures de classe, la Commission est d'avis que, pour favoriser l'instruction, les Professeurs de l'Ecole et même les Employés Municipaux, seront autorisés à donner des répétitions, mais à la condition que le travail et les intérêts des divers Services de la Municipalité, n'en souffrent pas. Ils devront d'ailleurs, au préalable, adresser une demande au Conseil.

Le Conseil adopte cette proposition, que le Secrétaire est chargé de notifier aux Chefs des divers Services Municipaux.

Expropriations.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

Shanghai, 27th. September 1913

G. LAFERRIÈRE, Esq., Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Dear Sir,

We beg to acknowledge receipt of your letter of the 28th. inst., and regret that we cannot agree with you regarding the likelihood of heavy traffic on the Rue de la Mission. The road is far too narrow for vehicular traffic with the exception of rickshas, and it appears to us that if the pedestrian traffic is further increased on this road it will be impossible for rickshas to make use of it.

The cut-off at the corner of 3 m. so seriously affects the house on the corner that we estimate the loss of rental at \$: 480 per annum, and if the Council continues to insist on such a large cut we must look to them

to compensate us by payment of such sum as will pay us this loss of income, which capitalized at $7^{\circ}/_{\circ}$ amounts to approximately Tls. 1.900.

We are, dear Sir,
Yours faithfully,
The Anglo-French Land Investment Co., Ld.
Signed: A. R. BURKILL & Sons
agents

L'Ingénieur est chargé, en conformité avec la Décision du 22 Octobre, de s'assurer si le dommage est tel que ces Messieurs le disent, et, en conséquence, de réduire, à son minimum, le pan coupé.

Bâtiments de Koukaza.—M. Wantz est prié de soumettre au Conseil une étude sur la destination à donner, suivant les besoins du service, aux bâtiments du Camp de Koukaza, qui sont appelés, les uns à disparaître, les autres à être transformés.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé: G. KAHN

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 13 Octobre 1913

L'an mil neuf cent treize et le treize Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Cadastre.—Lecture est donnée d'une lettre de M. Phily, offrant à la Municipalité de continuer la révision du Cadastre de la Concession, qu'il avait commencée pour le compte d'une Société.

Tout en reconnaissant que ce travail est nécessaire, le Conseil ne peut en ordonner l'exécution sans qu'une étude préparatoire, et qui sera de longue durée, soit faite sur cette question, aussi regrette-t-il de ne pouvoir donner suite à la demande qui lui est présentée.

Noms pour Nouvelles Routes.—Le Conseil décide de donner les noms suivants aux Routes nouvellement ouvertes:—

Route (Continuation de Hart Road jusqu'à Route Doumer): Amiral Courbet;

2 Routes (Terrains de la Russo-Asiatic Bank): Henri Rivière & Francis Garnier.

Avenue Edouard VII.—Cette artère étant en voie d'achèvement, le Conseil décide de procéder à une rectification dans la dénomination de certaines Rues:—

- 1º) La Route Ratard partira à l'ouest de la Rue Paul Beau, pour se terminer Route Say Zoong.
- 2°) La Rue Ratard à l'Est, et comprise entre la Rue Brenier de Montmorand et le Boulevard de Montigny, prendra le nom de Rue Kraetzer.
 - 3º) La Rue Kraetzer actuelle prendra le nom d'Avenue Edouard VII.

Le Secrétaire est chargé de notifier au Public ces modifications qui entreront en vigueur le 1er Janvier 1914.

Il devra s'entendre avec le Municipal Council en ce qui concerne l'Avenue Edouard VII, limite des deux Concessions.

Crédits. - Les crédits ci-après sont autorisés:-

Poste de Lokawei: Travaux de peinture et petites améliorations (soumission Loo Shu Kee), Tls: 664,

Drainage de la Rue Baron Gros Tls: 2.330

» Route Doumer » 400

» Rue des Pères » 1.100

Rechargement chaussée Avenue Paul Brunat (700 m2): Tls: 210.

Rechargement chaussée et réfection de trottoirs, Rue de Ningpo: Tls: 574.

Travaux Publics.—Personnel.—(a)—En raison de l'accroissement du Service du Contrôle depuis la construction de nouveaux bâtiments, l'extension du régime public d'éclairage, des eaux, etc..., et aussi pour permettre à M. Fadat de partir en congé vers Mars 1914, le Conseil décide l'engagement de M. Briand, électricien, qui avait sollicité un emploi à la Municipalité, il y a près d'un an.

- M. Briand entrera en fonctions, à titre de stagiaire, le 1° Janvier prochain et recevra, conformément au Règlement récemment élaboré, des appointements de Tls: 140 par mois, avec indemnité de Tls: 25.
- (b) Le Conseil accorde une indemnité de \$: 20 au surveillant européen chargé du goudronnage, en raison des détériorations d'effets causées par ce travail.

Secrétariat.—Personnel.—(a)—La démission de M. Aymès est acceptée, à dater du 1er Novembre.

Après avoir pris connaissance des différentes demandes qui lui sont parvenues pour occuper ce poste, le Conseil arrête son choix sur M. P. Jarno, qui rentrera comme stagiaire, à compter du 1° Novembre.

(b)—Autorisation est donnée à M. Marc Gauthier de donner des leçons particulières aux enfants de l'Ecole Municipale Française, en dehors de ses heures de Bureau.

Bureau de Bienfaisance.—Le Conseil ordonne le versement au Bureau de Bienfaisance de la Rue de Ningpo de Tls: 500, somme portée au Budget pour l'année 1913.

Au moment de la discussion du Budget, le Conseil décidera sur l'allocation à accorder, l'année prochaine, à cette institution.

Service de l'Arrosage.—Par lettre en date du 15 Septembre, M. Permezel adresse au Conseil les renseignements qu'il avait été prié de prendre sur les arroseuses automobiles mises en service en France.

D'un rapport de l'Ingénieur, il appert qu'une machine du genre de celle qui lui est présentée serait avantageuse pour la Concession Française, en raison de sa puissance de rendement, et que sa substitution à 10 arroseuses à traction animale n'augmentera pas théoriquement les dépenses de l'arrosage.

De plus, cette machine comporte une installation propre à permettre l'utilisation du moteur comme pompe à incendie.

Le Conseil, après discussion, décide, à la majorité des voix, de passer immédiatement commande à la maison Laffly d'une arroseuse dont le prix est de Fr: 26.000 environ, rendue à Changhai; cette machine arrivera vers le mois de Mars et sera mise en service pour la saison d'été.

Il est d'avis, également, de demander au Constructeur que la cuve soit amovible si possible, pour pouvoir être facilement enlevée et remplacée par un coffre en bois destiné à contenir des matériaux, afin de pouvoir utiliser ce véhicule pour le transport de granit, pierres, etc...

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé: G. KAHN

W. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

C. PATUREL

Séance du Conseil du 27 Octobre 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt sept Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Droits de Quayage.—Suivant état dressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité Française sur les recettes réalisées à ce titre durant le 3° trimestre de 1913 s'élève à Tls. 18.178,18, en augmentation de Tls. 1.590,42 par rapport au trimestre précédent, et de Tls. 961,93, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1912.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Communication est donnée d'un état indiquant la Situation Financière du Lazaret pour le 3° Trimestre.

Il en ressort un solde créditeur de Hkw. Tls. 4.373,97 au 30 Septembre.

Ecole Municipale Française.—(a)—Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. Giraud, relative aux leçons particulières données à son enfant par M. Gauthier, et de laquelle il appert que M. Gauthier et Mme Gauthier ont eu à s'occuper de cet enfant pendant près de 2 ans consécutifs et non exclusivement pendant les vacances.

Dans ces conditions, et à titre exceptionnel, et sans que cela puisse créer un précédent, M. Gauthier est autorisé à s'occuper de l'instruction de l'enfant de M. Giraud, en se conformant, quant aux heures, à la décision prise par le Conseil le 29 Septembre dernier.

(b)—Le Conseil renvoie à une prochaine Séance l'étude de la proposition présentée par M. L. Camera, relativement à la création d'un cours d'Italien.

Le Président rend compte d'un entretien qu'il a eu avec M. Camera à cet égard, ajoutant qu'il partage l'avis du Conseil, quant à l'utilité d'entendre encore M. Camera sur la question.

(c)—M. Sabattie semblant avoir été mal informé pour la place vacante de Professeur à l'Ecole Municipale, le Conseil décide de lui fournir par lettre tous les renseignements au sujet de cette situation.

Service d'Incendie.—Un secours de \$: 50 est accordé à la famille du Chef Coolie Interprète Gni Mo Seng, décédé après 4 ans de bons services.

Théâtre.—Autorisation est accordée à l'Asiatic Film C° de donner des réprésentations cinématographiques au Théâtre de la Rue Petit.

M. T. H. Suffert devra se conformer aux conditions spécifiées par le Règlement sur les établissements de plaisir, cinématographes, etc..., et notamment en ce qui concerne la visite de l'Ingénieur et du Chef de la Garde, ainsi que celle du Capitaine des Pompiers, qui est prié de faire partie de cette Commission conformément au désir exprimé par le Conseil en cette Séance.

Un Service spécial de deux Agents Indigènes sera imposé, à raison de Tls: 24 par mois.

Un cautionnement de Tls: 200 est exigible.

Routes Extérieures.—(u)—Route Doumer.—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil fixe à 50' la largeur de la Route Doumer, conformément au plan qui lui est soumis. L'alignement laisse sensiblement l'axe de la crique à l'extérieur de la zone d'emprise de la voie publique.

En consequence, la demande de M. Shadgett, présentée par lettre du 19 Septembre, est résolue en ce sens que la clôture de sa propriété sera placée parallèlement et à 50' de l'alignement opposé.

M. Shadgett a accepté cette proposition.

(b)—Route des Officiers.—Le Conseil approuve le devis présenté par la Compagnie des Eaux, Tls. 1.117,09, à porter au compte "Travaux Neufs", pour la pose d'une conduite d'eau, Route des Officiers.

Il est bien entendu, toutefois, comme il est de règle, que la Compagnie ne fournira l'eau qu'aux propriétaires consentant à payer à l'Administration Municipale la taxe de 8 %.

Le Secrétaire devra s'entendre à ce sujet avec M. Coursier.

(c)—Route de Zikawei.—Le Conseil vote un crédit de Tls. 1.500, pour l'acquisition d'un terrain et de constructions y élevées, nécessaires à l'établissement d'un pan coupé, au coin des Routes Père Robert et de Zikawei.

Le surplus du terrain pourra être utilisé comme dépôt de matériaux.

Travaux Publics.—(a)—Crédits.—Les crédits ci-après sont autorisés:—

Achat de 400 Kgs d'acier pour rechargement de pioches Fr: 175,00.

Cimentage des trottoirs, Rue Porte du Nord, Tls. 800.

Relèvement des bordures de trottoirs et cimentage, Rue Montauban (entre la Rue Colbert et l'Avenue des Deux Républiques), Tls; 372,00.

Achat, chez Mr. H. Morin, à Paris, de:

1 niveau, système H. Morin du Colonel Goulier Fr: 79,00 1 goniomètre, diamètre 120 m/m, avec boussole > 78,75

(b)—Pavage.—L'entrepreneur Wong Shu Kee, adjudicataire des travaux de pavage, se montrant incapable de mener à bien les travaux dont il est chargé, le Conseil décide la résiliation de son contrat, et approuve le décompte qui lui est présenté pour les sommes qui lui sont dues, déduction faite d'une retenue de Tls: 30 pour retard.

Il reste donc à payer, Tls: 495,67.

Téléphones.—Le Conseil renvoie, pour plus amples renseignements, sa décision au sujet de certaines suggestions présentées par l'Ingénieur, pour l'implantation des poteaux de la Compagnie des Téléphones.

Electricité.—(*a*)—Communication est donnée par le Secrétaire de l'entrevue qu'il a eue avec M. Coursier, au sujet des frais résultant de l'enlèvement des poteaux.

- M. Coursier devant prochainement se rendre en France, propose de soumettre les desiderata du Conseil à sa Compagnie, afin qu'une entente ait lieu sur certains points généraux.
 - (b)—Transformateur, Route Ghisi.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

C. F. T.

No. 15022.

Changhai, le 20 Octobre 1913.

Monsieur le Secrétaire, de la Municipalité Française, Changhai.

TRIPHASE-CABINES:

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite de la décision du Conseil en date du 28 Avril 1913, nous avons examiné d'un commun accord avec M. Wantz l'emplacement de la Cabine Z (carrefour des Routes Ghisi-Zikawei).

Nous vous serions très obligés de bien vouloir demander au Conseil s'il ne verrait pas d'inconvénients à transporter l'emplacement mis à notre disposition de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire en bordure de la Route Ghisi.

En effet, l'emplacement Ouest présente de nombreux inconvénients, croyons-nous, tant pour la Municipalité que pour notre Compagnie; parmi ceux-ci nous noterons:

- 1º.—Croisements compliqués de lignes au carrefour Ghisi-Zikawei, ce qui nécessitera plusieurs poteaux à cet endroit
- 2°.—Un élagage considérable et une forte consolidation du talus de la creek sur une longueur de 150 mètres environ.

3°.—Une emprise assez étendue sur le terrain Municipal pour permettre la descente des fils.

L'emplacement Est ne présenterait aucune de ces difficultés.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur, Signé: M. COURSIER

Le Conseil regrette de ne pouvoir revenir sur sa Décision prise de 28 Avril, mettant à la disposition de la Compagnie un emplacement à l'Ouest (sur la Route de Zikawei), en raison des projets qu'il a sur la partie en bordure de la Route Ghisi.

Secrétariat.—(a)—M. G. Laferrière est autorisé à partir, dès le commencement de Décembre, et à règler avec l'Administration Municipale, ses comptes jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil autorise également la liquidation de son compte à la Caisse de Prévoyance.

- (b)—M. J. De Fourcauld est autorisé, pour raisons de famille, à prendre, vers Janvier 1914, et par anticipation, un congé de 9 mois, aux conditions habituelles.
- (c)—Perception.—M. Magy, Percepteur, est autorisé à prendre un conge de 4 mois, pour se rendre en France, à partir du 1^{er} Janvier 1914.

A son retour, 1^{er} Mai 1914, M. Berthon, Percepteur en Chef, pourra prendre un congé régulier de 9 mois, aux conditions habituelles.

Réclame.—Le Conseil ne voit aucune objection à ce que la maison Hogayashi & C° utilise une voiture automobile, sur laquelle seront placées des réclames.

Le pétitionnaire devra se conformer au Règlement établi pour les affiches, réclames, etc...

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

Signé : G. KAHN
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER

Séance du Conseil du 17 Novembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le dix sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Camera, remettant sa démission à l'occasion de son départ pour l'Europe: M. le Consul Général exprime les regrets que cause au Conseil cette Décision.

Il souhaite, d'autre part, la bienvenue à M. Dantin, Secrétaire-Adjoint, qui, de retour d'un congé de longue durée, vient de reprendre ses fonctions.

Garde Municipale.—(a)—En vertu d'une Ordonnance Consulaire, en date du 23 Octobre, le sieur Gruneberg, Auguste, est incorporé comme Garde de 3º Classe, à compter du 12 Septembre 1913. *

Les sieurs Baron Pierre, et Litaigne Joseph, sont incorporés comme Gardes de 3º Classe, à compter du 15 Septembre 1913.

(b)—Sur avis favorable du Chef de la Garde, et conformément à un certificat médical délivré par le Dr. Ricou, le Conseil accorde au Garde Munier un congé de convalescence d'un mois à passer au Japon, et prend à sa charge les frais de passage aller et retour de cet agent.

Postes Chinoises.—Lecture est donnée d'une lettre de M. J. M. C. Rousse, informant le Conseil qu'il a pris, à la date du 31 Octobre, la direction des Postes Chinoises du district de Shanghai.

Allocations Annuelles.—Le paiement des allocations ci-après, inscrites annuellement au Budget, est autorisé:—

Hôpit	al Général	Tls:	1.750
))	Ste-Marie))	400
))	De Chantung Road))	400
))	St-Luc	»	100
Shang	ghai Museum))	100
Instit	ut Pasteur	1);	1.000
Dispe	nsaire))	600
Music	rue de la Ville))	1.500

Service Sanitaire.—(a)—Par lettre en date du 6 Novembre, M. le Dr. Ricou informe le Conseil de son prochain départ en congé de longue durée, et propose pour le remplacer dans ses fonctions de Chef du Service Sanitaire, le Dr. Fresson qui sera assisté du Dr. Pellet.

Le Conseil confirme cette proposition et exprime au Dr. Ricou ses remerciements pour le dévouement avec lequel il a procédé à la réorganisation du Service Sanitaire et en a assuré le fonctionnement dans les meilleures conditions.

(b)—Après analyse faite par le Dr. Stanley de l'eau servant à l'alimentation de la Concession Française, le certificat suivant a été délivré:—

SHANGHAI MUNICIPAL LABORATORY

Report on Analysis of Water. No. 14096

SAMPLE OF WATER IN STOPPERED WHINCHESTER QUART BOTTLE, TIED OVER AND SEALED.

Physical Characters.—The water contains no visible particulate solid matter but in a two foot tube a marked opacity is evident with a greyish yellow colour. The water is free from odour or taste and has a very faintly alkaline reaction.

Solid Matter in Solution	10.2
a.—Volatile	4.5
b.—Fixed	5.7
Appearance on ignition	Slight charring
Total Hardness	7.8
a.—Temporary	3.0
b.—Permanent	4.8
Chlorine	1.45
Nitrogen as Nitrates Saline Ammonia	0.0221
Saline Ammonia	0.0012
Albuminoid Ammonia	0.0088
Poisonous Metals	Nil
Nitrites	Nil
Phosphates Sulphates	Nil
Sulphates	Traces
Oxygen absorbed in 1 hour at 37° C	

Bacteriological Examination.—Gelatine plates at 23° C. showed an average of 20 bacteria per c. c.

Agar plates at 37° C. showed an average of 24 bacteria per c. c.

Organisms of the coli group were present in quantities of 2 c. c's and upwards but absent in a test with 1 c. c.

Report on Analysis.—A sample of water of a high degree of chemical and biological purity.

ARTHUR STANLEY

Health Officer.

(c)—Sur proposition du Dr. Ricou, et pour répondre aux exigences du Service, le Conseil autorise la commande en France de 20 formolateurs supplèmentaires, du type actuellement en service, et l'inscription au Budget prochain d'une somme de Fr: 1.000 environ, pour couvrir cette dépense.

Tramways.—(a)—Suivant état fourni par la Compagnie, les recettes brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways durant le 3° Trimestre de 1913, se sont élevées à Tls: 59.841,45, en augmentation de Tls: 4.292,27, par rapport à celles du Trimestre précédent, et de Tls: 6.694,87, par rapport à celles du Trimestre correspondant de 1912.

La redevance due à la Municipalité à raison de 5 %, est de Tls: 2.992,09, auxquels il convient d'ajouter Tls: 6,74, à titre de redevance sur les recettes de Publicité, dont le chiffre brut, pour la même période, est de Tls: 134,72.

(b)—Par lettre du 31 Octobre dernier, la Compagnie Française de Tramways a soumis au Conseil un projet de raccordement de ses voies ferrées, Place de l'Est, avec celles du réseau chinois du Bund Chinois.

D'accord avec le Chef de la Garde, l'Ingénieur Municipal propose de donner suite favorable à ce projet, sous les réserves suivantes :

Les voies devraient être placées dans l'axe de la chaussée qui borde le Whangpoo.

Les poteaux supportant l'équipement aérien seraient dressés sur les trottoirs ou en bordure de la rivière.

Le Conseil approuve ces propositions, et est d'avis de demander à la Compagnie de participer pour moitié à la dépense de rescindement des murs du Poste de l'Est (côté de la rivière), mesure suggèrée par le Chef de la Garde et l'Ingénieur Municipal, mais à l'exécution de laquelle il est décidé de surseoir provisoirement.

(c)—Par lettre en date du 14 Novembre, la Compagnie informe le Conseil que l'arrèt dans le service des Tramways, survenu le même jour entre Midi et 1 heure sur le secteur Hué-Ste Catherine, a été occasionné par la chute sur le trolley de fils dont la Compagnie Chinoise d'Eclairage effectuait la pose sur le parcours de Siemen.

Service des Eaux.—(a)—Suivant état fourni par la Compagnie, les Recettes Brutes du Service des Eaux pour le 3° Trimestre de 1913, se sont élevées à Tls : 27.464,31, sur lesquels la redevance due à la Municipalité à raison de $2 \frac{1}{2}$ % est de Tls : 686,60.

Ces Recettes présentent une augmentation de Tls : 5.464,62, par rapport à celles du trimestre précédent, et de Tls : 2.830,06, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1912.

(b)--Autorisation de principe est donnée à la Compagnie de poser une conduite d'alimentation, Avenue Paülun (Sud), pour la fourniture d'eau à l'Ecole de Médecine Allemande et aux diverses maisons construites le long de cette voie publique.

Camp de Koukaza.—Comme suite à sa Décision du 29 Septembre, et sur rapport fourni par l'Ingénieur Municipal quant à la destination à donner aux bâtiments de Koukaza, le Conseil approuve la dépense de Tls: 5.943, représentant les frais d'achat de ceux de ces bâtiments (14) acquis par la Municipalité lors de la vente aux enchères à laquelle il a été procédé le 8 courant, par les soins du Consulat Général de France.

Eclairage Public.— Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide qu'il sera procédé, dans les mêmes conditions que précédemment, à la mise en adjudication des lampes nécessaires à l'éclairage public en 1914, les soumissions étant provoquées et reçues par la Compagnie, pour être ouvertes en présence du Comité des Travaux et d'un agent du Contrôle.

Une seule adjonction sera faite au Cahier des Charges, relativement à la garantie des lampes contre tout vice de construction, et au remplacement gratuit par l'adjudicataire de toutes celles qui, n'ayant pas duré la première nuit d'allumage, seront considérées comme défectueuses.

Les quantités à fournir seront, au minimum, les suivantes :

Les lampes en stock au magasin de la Compagnie étant à déduire de ces quantités.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil met à sa disposition les crédits ci-après :—

Tis: 600, pour rechargement de la chaussée, Route Française de Zikawei, aux points kilomètriques 7 et 5.

\$: 887, pour achat de poëles, tuyaux, pelles, etc., en vue du chauffage des Bâtiments Municipaux.

TIs: 377, pour transformation du macadam de la cour de l'Ecole Municipale Française,

Tls: 150, pour achat de mobilier et réparations du matériel scolaire,

\$: 137, pour réfection des portes du hall, de l'escalier, etc..., en cette Ecole.

Tls: 80, à titre de secours, accordé à la famille du surveillant Yen Ah Di, qui comptait 12 ans de service à la Municipalité.

\$: 200, pour achat de bourrelets en feutre pour les Bâtiments Municipaux; à ce sujet, il est décidé que chaque Service assurera la pose de ces bourrelets dans les bâtiments qu'il occupe.

Tls: 1.675, pour aménagement, conformément à la décision de principe du 22 Septembre dernier, du terrain laisse libre par la démolition de l'ancien Poste de l'Ouest.

Les dépenses afférentes aux plantations et remblaiements à effectuer (Tls: 200 environ) figureront au Budget de l'Exercice courant, les autres, qui comprennent notamment le déplacement des murs, le macadamisage des allées et l'établissement d'un Poste Téléphonique, devant être portées au Budget pour 1914.

- (b)—Une demande de crédit de Tis: 476 étant présentée pour paiement à la Compagnie Française de Tramways des frais de déplacement des poteaux en béton armé le long des Rues Kouei Ling Chang et Baron Gros, le Conseil, se référant à la Décision du 22 Septembre dernier, et d'accord avec la Compagnie, décide de différer le paiement de la dite somme, jusqu'à ce que soit résolue la question de principe, soulevée antérieurement et en cours d'examen.
- (c)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, et après appel de soumissions, Messrs Show Shing & Co, sont déclarés adjudicataires de l'entreprise de réfection des Ecuries Municipales, au prix le plus bas de Tis: 2.100.
- (d)—A titre exceptionnel, en raison des pertes subies par lui lors des récents troubles, le Conseil décide de prolonger pour un an le contrat passé avec le sieur Joseph Tsu pour l'enlèvement des ordures ménagères, cet entrepreneur ayant, par ailleurs, donné complète satisfaction.

En ce qui concerne l'enlèvement des vidanges, le contrat de l'entrepreneur arrivant à expiration, le Conseil décide de faire appel aux soumissions, en insérant dans le Cahier des Charges une clause spéciale relative à la reprise par l'adjudicataire éventuel du matériel nouveau dont l'entrepreneur actuel a eu à faire les frais.

D'autre part, l'Ingénieur Municipal ayant fait observer qu'un certain nombre de maisons de l'Extension emploient le tout à l'égout, le Conseil suggère que les Services intéressés étudient la mise en vigueur d'une réglementation, portant notamment paiement d'une taxe par ces propriétaires, pour tenir compte à la Municipalité de la diminution de recettes pouvant résulter de l'application plus ou moins étendue de ce système.

Marchands de Chiffons.—Comme suite à sa Décision du 29 Septembre dernier, et sur rapport du Chef de la Garde et de l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, le Conseil décide que, par mesure sanitaire d'intérêt général:

- 1º) Tout dépôt, magasin de chiffons, sera interdit dorénavant sur la Concession: un délai de 3 mois sera accordé aux chiffonniers actuellement établis, pour déménager;
 - 2º) Tout transport de chiffons ou détritus sur la Concession sera rigoureusement interdit.

Routes Extérieures.—(a)—Par Rapport en date du 17 Novembre, relatif à l'établissement d'un Poste de Police au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Say Zoong, l'Ingénieur Municipal propose d'utiliser les matériaux provenant des deux habitations de Koukaza, dont l'évacuation peut se faire sans difficultés, pour réaliser les installations prévues pour le logement du personnel indigène et de deux Gardes célibataires à affecter tout d'abord à ce nouveau Poste.

La dépense à prévoir serait de Tls: 3.000 environ.

Le Conseil approuve en principe le programme des travaux qui lui est soumis, et ordonne la mise en adjudication.

- (b)—Conformément à ses Décisions des 27 Octobre et 22 Septembre, relatives à l'élargissement à 40' de la Route Française de Zikawei, le Conseil approuve:
- 1°) l'achat de deux terrains: l'un de 0. m. 3., au prix de Tls: 450, plus Tls: 50 pour démolition de maisons; l'autre de 1. m. 6. au prix de \$: 2.200, dont une partie sera utilisée comme dépôt de matériaux.
- 2°) l'achat de 5 parcelles, d'une superficie globale d'environ 0. m. 5., au prix total de \$: 880, pour élargissement de la Route entre la propriété Municipale de Ton Za Zi et le pont d'accès à la propriété de M. O'Neill.
- (c)—A la suite des négociations entreprises pour assurer l'amorce de l'Avenue Paülun (Sud) sur la Route de Zikawei, le Conseil approuve les achats effectués jusqu'à ce jour, et qui permettent déjà l'ouverture de cette Route sur une longueur de 160 mètres, avec terrain pour dépôt de matériaux.

La superficie acquise est d'environ 4 mows, et le prix d'achat est de \$: 5.130, y compris \$; 50 pour enlèvement des cercueils.

(d)—Sur proposition de M. Madier, l'Ingénieur Municipal est invité à dresser un plan d'aménagement et d'entretien de pistes cavalières le long des Routes extérieures, notamment, de l'Avenue Paülun, Route Say Zoong, etc...

Personnel.—(a) A titre exceptionnel, et en raison de son prochain départ en congé, le Conseil, après avis favorable de l'Ingénieur Municipal, décide que M. Fadat, Agent du Service du Contrôle, passera à la 2º Classe à dater du 1º Janvier prochain.

(b)—Une somme de \$: 100 est accordée à M. Guillabert, l'ercepteur, à titre de secours, pour lui permettre de faire face aux dépenses occasionnées par un séjour prolongé de sa femme à l'Hôpital.

Ecole Municipale Française.—Un crédit de TIs: 50 est mis à la disposition de M. Ch. Maybon, Directeur, pour l'arbre de Noël à offrir aux plus jeunes des élèves, suivant l'usage établi dans diverses Ecoles de Changhai.

Divers.—Comme suite à une demande de Messrs Bowern & Co, le Conseil décide de les admettre parmi les commissaires priseurs chargés éventuellement de la vente aux enchères de matériel pour le compte de la Municipalité.

Secrétariat.—Se référant aux Décisions des 23 Juin et 11 Août, le Conseil enregistre la démission de M. G. Laferrière, Secrétaire, à compter du 1^{er} Janvier prochain, et confirme sa Décision en ce qui concerne l'interim que remplira M. Dantin, Secrétaire Adjoint, en spécifiant qu'il prendra charge du Service dès le 20 Novembre courant: des avis seront publiés dans la presse, à cet effet.

Au 1^{er} Janvier prochain, M. Dantin assumera définitivement les fonctions de Secrétaire, poste auquel le Conseil le nomme dès maintenant, suivant conditions à déterminer au moment de l'établissement du Budget.

Sur proposition de M. Madier, le Conseil décide d'avoir recours aux bons offices de M. Laferrière, pour l'exécution des commandes que la Municipalité pourra avoir à passer en France: une commission de 5 % sur le prix d'achat lui sera allouée à cette occasion.

D'autre part, M. Laferrière devant représenter avec M. Lesourd la Municipalité Française, au cours des négociations qui vont être entreprises pour le réajustement des contrats passés entre la Municipalité et la Compagnie Française des Tramways, le Conseil décide de lui accorder le bénéfice de son voyage de retour en France.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé: G. KAHN

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 1er Décembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le premier Décembre, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Suivant Ordonnance Consulaire, en date du 24 Novembre:—

Le Garde de 2e Classe Fender Fritz est nommé Garde de 1ere Classe, à compter du 1er Novembre.

M. P. Jarno, Directeur de la Maison d'Arrêt, et le Garde de 1^{ere} Classe Th. Demétri sont mis à la réforme à titre d'ancienneté de service, à compter du 25 Novembre.

La solde du Secrétaire Interprète Fuynel Louis, est portée de Ils: 75 à Ils: 80, à compter du 1er Décembre.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Conformément aux propositions du Chef de la Garde, et comme suite à l'Ordonnance Consulaire mettant à la réforme M. Jarno et le Garde Demétri, le Conseil, prenant en considération les bons et longs services de ces Agents qui ont appartenu à la Garde Municipale pendant 40 ans et 30 ans respectivement, approuve le principe d'une pension mensuelle à leur accorder.

Le chiffre en est fixé: pour M. Jarno, à Tls: 430; pour M. Demétri, à Tls: 50, le bénéfice devant leur en être conservé tant qu'ils resteront à Changhai.

Hôtel Européen.—Par lettre en date du 17 Novembre, M. J. J. Peel avait sollicité l'autorisation d'ouvrir un Hôtel avec Bar, dans l'immeuble portant les N° 65/67, Rue du Consulat.

Des renseignements fournis par le Chef de la Garde, il ressort que l'établissement projeté ne pourrait que rentrer dans la catégorie de ceux dont la suppression a été décidée en 1899 : le pétitionnaire, par ailleurs, ne s'est pas conformé aux Décisions relatives à l'attestation de sa nationalité par son Consul.

En conséquence, le Conseil ne croit pas devoir donner suite à sa demande.

Travaux Publics.—(a)—Les crédits ci-après sont mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal:

Tls: 500, pour l'aménagement de pistes cavalières sur les accotements des Routes Extérieures, suivant délibération du 17 Novembre.

Tls: 150, pour le rechargement de la chaussée, Rue des Pères, au Sud de la Rue du Consulat.

Tls: 1.350, pour drainage de la Rue Amiral Bayle, entre l'Avenue Paul Brunat et la Rue Wagner, et de cette dernière Rue entre les Rues Song Chang et Amiral Bayle.

Tls: 350, pour le macadamisage de la Route Ratard, entre la propriété de M. Hanbury et celle de M. Crighton, pour faire droit à une demande de ce dernier.

(b)—Le Conseil autorise les achats de terrains proposés par l'Ingénieur Municipal, pour l'élargissement à 40 pieds de la Route Française de Zikawei entre la propriété Municipale de Ton Za Zi et le pont conduisant à la maison de M. O'Neill.

La superficie globale à acquérir est d'environ 0. m. 5. 7., au prix de \$: 880.

(c)—Comme suite à la Décision du 17 Novembre, l'Ingénieur Municipal soumet le plan des modifications à apporter aux Postes de Koukaza et de Lokawei pour recevoir les Agents qui doivent évacuer les bâtiments du Jardin Public.

Le Conseil approuve ces plans et autorise l'exécution des Travaux, après mise en adjudication : la dépense devant en résulter est estimée à Tls: 1.300 environ.

La démolition des deux bâtiments dont la suppression est prévue fera également l'objet d'une adjudication.

(d)—Avenue des Deux Républiques.—Le plan d'alignement de cette Avenue, pour la partie comprise entre les Rues Hué et de l'Est, est approuvé.

Une Ordonnance frappant d'alignement les immeubles atteints, et fixant en même temps le type des constructions à élever, sera rendue par M. le Consul Général, publiée et signifiée à tous les propriétaires intéressés.

Les acquisitions de terrains nécessaires se feront au fur et à mesure de la reconstruction des immeubles riverains.

(e)—Routes Extérieures.—1°) Par lettre en date du 12 Novembre, M. Raven, Directeur de la China Realty C° informe le Conseil qu'il s'est rendu acquéreur de terrains sis à l'Ouest du Jardin Public, entre les Routes Vallon, Père Robert et la Route Mandarinale bordant la crique au Sud de Koukaza; il propose de cèder à la Municipalité, au prix de Tls: 1.200 par mow, le terrain nécessaire (12 mows environ) pour l'ouverture de 3 Routes de 40 pieds, l'une reliant la Route Vallon au chemin mandarinal (au Sud), les deux autres allant du Jardin Public à la Route Père Robert.

Le long de ces Routes, la China Realty entreprendrait sans retard la construction de maisons européennes, dont le nombre prévu est de 65.

Après examen des plans, le Conseil décide d'entamer les négociations avec M. Raven, sur les bases suivantes :

La largeur de la Route principale, allant du Nord au Sud, serait portée à 50 pieds et la Municipalité serait disposée à acquerir le terrain nécessaire, y compris l'accès sur la Route mandarinale et une parcelle de chaque côté, au prix de Tls : 1.000 par mow.

Le terrain pour l'ouverture des deux Routes de 40 pieds, parallèles à la Route Vallon, serait cèdé gratuitement à la Municipalité à charge pour elle d'y exécuter tous les travaux de viabilité et autres (drainage, éclairage, adduction d'eau) et d'assurer leur entretien.

2º) Ayant été saisi de diverses réclamations relativement à l'élévation du niveau de la Route Ghisi, après exécution des travaux de drainage, le Conseil, en vue de ménager dans la mesure du possible les intérêts des propriétaires riverains, prend la décision de principe suivante :

Préalablement à l'exécution de tous travaux de construction de routes, ou de nature à entraîner une modification du niveau de Routes existantes, il sera procédé à une enquête "de commodo et incommodo" auprès des propriétaires riverains.

Cette décision sera portée à la connaissance des pétitionnaires dont le Conseil a eu à examiner les doléances, et avec lesquels l'Ingénieur Municipal est chargé de s'entendre, pour l'adoption des mesures propres à leur donner satisfaction.

Tramways.—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, informant le Conseil qu'elle accepte les conditions que comportait la Décision du Conseil du 17 Novembre, relative à la jonction des deux réseaux Français et Chinois Place de l'Est: les plans ont été modifiés en conséquence.

La Compagnie ayant fait savoir, d'autre part, qu'elle ne pouvait accèder au désir du Conseil de participer aux dépenses d'élargissement de la voie publique en cet endroit, le Conseil décide de surseoir aux travaux dont l'exécution avait été envisagée.

Eclairage.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise une dépense de Tls: 170, pour l'installation de 6 lampes à incandescence de 50 BH le long de l'Avenue Paülun (Sud), où s'élèvent déjà plusieurs maisons.

(b)—Par lettre du 29 Novembre, la Compagnie fait savoir qu'elle a acquis directement une parcelle de terrain près du carrefour des Routes Ghisi et de Zikawei, pour y installer le poste de transformateur Z.

Ainsi se terminent les difficultés qu'avait fait naître la détermination de l'emplacement nécessaire à cette installation.

Service d'Incendie.—(a)—L'engagement de M. Allemand, comme Mécanicien, est confirmé pour une période d'essai d'un an.

La solde de M. Allemand est fixée à Tls: 100 par mois, à compter du 1° Novembre 1913.

(b)—Sur proposition du Capitaine de la Brigade des l'ompiers, la pose de Bouches d'Incendie sera demandée à la Compagnie, aux endroits ci-après :

2 Bouches de 65 m/m Avenue Paülun

1 ,, 100 ,, ,, ,,

1 ,, 100 ,, Avenue Dubail près du Nº 42.

Ecoles.—(a)—M. F. Ellis est désigné pour remplacer M. L. Camera, démissionnaire, comme Membre du Comité des Ecoles.

(b)—Autorisation est donnée à M. Maybon d'engager dès à présent les crédits prévus au Budget de 1914, pour les commandes de livres et matériel scolaire, les dépenses y afférentes ne devant être règlées qu'au cours de l'exercice prochain.

Le Conseil confirme, d'autre part, l'autorisation donnée à Mme Audigier de se charger de donner des leçons de Français à des personnes étrangères à l'Ecole Municipale Française.

Secours.—Le Conseil prend à sa charge une somme de \$: 17, représentant les frais de séjour à l'Hôpital d'un enfant de M. Latour, Commis de Perception.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé: G. KAHN

W. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 15 Décembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le quinze Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition du Comité des Travaux, qui a procédé à l'ouverture des soumissions, le Conseil adjuge comme suit les fournitures de travaux ci-après:—

Aménagement	du Poste de Ko	oukaza :	Song Kee	Tls:	966,00	
Fourniture de	sable de Bing I	Hou,	Chang Kee Dong))	1,38	le m3
))	briques cassées	s, 1º qualité	$\mathbf{d}^{\mathbf{o}}$))	0.85))
)) [©]	» · »	2e »	\mathbf{d}^{o}))	0.83))
» gr	anit cassé de Bi	ng Hou:	\mathbf{d}^{o}))	2,00))

Fourniture de la nourriture des chevaux pendant l'année 1914:

(b)—A la suite de la couverture du Chang Pang au droit de l'International Institute, il avait été reconnu désirable, en vue de la rectification de l'alignement de l'Avenue Edouard VII en cet endroit, de procéder à un échange de terrains avec l'Institut.

L'arrangement intervenu à cet effet comporte la cession par la Municipalité de 205^{m2},61, l'Institut abandonnant 416^{m2},47, et deux petits hangars à supprimer: la clôture au Nord sera rétablie aux frais de la Municipalité, dans le même style que celle existante.

Le Conseil ratifie cet arrangement.

(c)—Les plans d'alignement dressés pour les Rues Eugène Bard, Kouei Ling Chang et Baron Gros sont approuvés.

Une largeur de 60 pieds est prévue pour chacune de ces Rues dont l'alignement, que fixera une Ordonnance Consulaire, sera réalisé du côté de la Concession tout d'abord.

A cette occasion, et les travaux de drainage de la crique limite qui bordait ces Rues étant terminés, le Conseil décide que le nom de Rue Kouei Ling Chang sera supprimé: le nom de Rue Eugène Bard sera donné, par extension, à la Rue Kouei Ling Chang et à la Rue Baron Gros actuelle, et s'appliquera ainsi à la voie publique allant de l'Avenue Dubail au Boulevard de Montigny.

La Rue Song Chang deviendra la Rue Baron Gros.

Il sera statué ultérieurement quant au choix des appellations diverses (Avenue, Rue, Route) et à l'opportunité du numérotage des voies de la Concession.

(d)—Lecture est donnée d'une lettre du Municipal Council, signalant les difficultés que fait naître l'entrepreneur chargé du transport des matériaux de macadamisage de la carrière de Ping Chiao à Changhai.

Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal sur la question, le Conseil décide de proposer au Municipal Council de faire procéder à une nouvelle adjudication, en fixant dans un Cahier des Charges approuvé par les deux Municipalités, les quantités de matériaux à fournir dans un délai déterminé et le montant des indemnités à appliquer en cas de retard.

(c)—Par lettre en date du 13 Novembre, M. Laffly, Ingénieur-Constructeur, auquel a été passée la commande d'une arroseuse automobile, fait savoir qu'il peut assurer l'exécution de diverses modifications demandées par la Municipalité (montage d'un compteur kilomètrique, amovibilité du réservoir d'eau), et qu'il fournira, à titre gratuit, l'équipement nécessaire pour transformer l'arroseuse en pompe à incendie.

La commande d'un train de roues de rechange est différée. Le Secrétaire est autorisé à effectuer, dès maintenant, le paiement de 3/10 du prix d'achat: à la livraison dans les ateliers du constructeur, celui-ci tirera sur la Municipalité pour 3/10: un nouveau règlement pour autant sera effectué à la réception provisoire à Changhai: le solde sera règlé six mois après.

(f)—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide que dans la règlementation relative au type de constructions à élever le long de voies publiques nouvelles, la construction en maçonnerie sera exigée, mais sans imposer la façade à l'européenne.

Le Conseil se propose ainsi de laisser aux constructeurs un peu plus d'initiative, celle-ci étant guidée et encouragée par l'attribution de faveurs à déterminer à la suite de concours de façades (concours réservés aux Chinois).

- (g)—Les crédits ci-après sont mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal:—
- \$: 233,25, pour l'achat de terrains d'une superficie globale de 0. m. 1. 5. 5. 5., en vue de l'élargissement à 40' de la Route de Zikawei, près du pont de Pe Ka Mo Djao.

Tls: 1.750, pour le drainage de l'Avenue Paülun et de la Route Ratard sur une longueur totale de 350m. La dépense sera imputée au budget de l'Exercice 1914.

Tls: 40, pour l'achat, Route de Zikawei près de la Route Ghisi, du terrain nécessaire pour l'élargissement à 40' de la Route, au droit du poste de transformateur à établir.

Tls: 700, pour réparations des plafonds, parquets et menuiseries, travaux de peinture, réfection des cheminées, etc..., au 1° étage de l'Hôtel Municipal (appartements du Secrétaire).

Tramways.—Le Conseil renouvelle, pour 1914, l'autorisation donnée à la Compagnie de placer des annonces extérieures sur les voitures de tramways, la seule condition étant, comme précédemment, que ces annonces ne gênent pas, pour le public, la lecture des inscriptions indiquant les points et Routes desservis.

Eclairage.—Comme suite à une lettre de la Compagnie en date du 4 Décembre, relative à l'éclairage de la Route des Officiers, et en considération de l'intention déclarée par les résidants chinois en cet endroit d'acquitter les taxes Municipales, le Conseil, reprenant sa Décision du 29 Septembre dernier, décide de faire exécuter le projet d'installation de l'éclairage qui lui avait été présenté alors.

Service d'Incendie.—(a)—Le cadre de la Compagnie des Pompiers Volontaires est composé comme suit pour 1914:—

- H. MADIER, Capitaine
- J. DANTIN, Lieutenant
- J. DONNÉ, Sous-Lieutenant
- A. CHAPEAUX, Secrétaire-Trésorier.
- (b)—Le Service d'Incendie devant disposer sous peu de trois engins automobiles, le Conseil estime qu'il y a lieu d'assurer ce matériel, non seulement contre les risques provenant du feu, mais, si possible, contre tout accident aux tiers, ou au matériel lui-même lorsqu'il se rend sur les lieux d'un sinistre.

Les renseignements demandés à cet effet, seront communiqués au Conseil pour décision.

Ecoles.—(a)—Suivant télégramme du Gouverneur Général de l'Indo-Chine, Monsieur G. Sabattié, Professeur au Collège Chasseloup-Laubat, à Saïgon, est mis hors cadre pour prendre les fonctions de Professeur à l'Ecole Municipale Française.

(b)—Conformement aux propositions du Comité des Ecoles, réuni le 14 Décembre, le Conseil approuve l'engagement d'un nouveau Professeur européen pour l'enseignement du Français à l'Ecole Franco-Chinoise, à Tls: 60 par mois: à défaut, le Frère Directeur est autorisé à engager un Professeur Chinois, à \$: 50 par mois.

Les diverses autres propositions du Comité seront examinées lors de la discussion du Budget de l'Ecole.

Taxes Municipales.—Le Conseil décide d'accorder aux divers pensionnés de la Municipalité le dégrèvement des Taxes Municipales.

Budget pour 1914.—Une Séance extraordinaire aura lieu, Mercredi, 17 Décembre, pour l'examen du projet de Budget.

A cette occasion, le Conseil, estimant que la date à laquelle les Chefs de Service doivent actuellement faire parvenir leurs propositions au Secrétariat, ne permet pas de disposer d'un temps suffisant pour l'établissement du projet global, et sa discussion en fin d'année, décide que toutes les propositions devront desormais être remises au Secrétaire, le 15 Octobre, au plus tard.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé; G. KAHN

W. N. DYER

F. ELLIS

H. MADIER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 17 Décembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le dix sept Décembre, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Tramways.—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, en date du 17 Décembre, informant le Conseil qu'un accord de principe est intervenu avec la Compagnie Chinoise de Tramways, en vue de l'établissement d'une double voie mixte Franco-Chinoise, sur l'Avenue des Deux Républiques, de la Porte de l'Est à la Porte de l'Ouest.

Cet accord fera l'objet d'un document officiel que signeront les Autorités Françaises et Chinoises et les deux Compagnies.

Une des questions essentielles est la possibilité de reprise par l'une des Compagnies de la voie et accessoires faisant l'objet de cette Convention et appartenant à l'autre Compagnie: au cas où pour une raison quelconque l'une d'elles viendrait à ne plus continuer son exploitation, l'autre aurait un droit de préférence absolument garanti et à ce droit privilégié de rachat est joint le droit d'exploitation de la ligne rachetée.

Le Conseil se déclare prêt à accepter cette clause, dans l'éventualité de la reprise par la Compagnie Chinoise de la ligne à exploiter en commun par les deux Compagnies, mais il est bien entendu qu'en ce cas la Compagnie chinoise aurait pour cette exploitation à se soumettre aux clauses et conditions du Cahier des Charges imposé à la Compagnie Française sur la Concession.

Crédits divers.—L'ouverture des crédits ci-après est autorisée:

Tls: 350, pour la mise en état, à l'Ecole Municipale Française, de l'appartement destiné à M. Sabattié, qui doit arriver prochainement. (Dépense à imputer au Budget de l'Exercice prochain).

TIs: 300, pour achat de désinfectants destinés au Service prophylactique.

Routes Extérieures.—Comme suite à la Décision du Conseil du 1° Décembre, relative au projet présenté par la China Realty C° pour l'aménagement de Routes à l'Ouest du Jardin Public, M. Raven, Directeur de cette Compagnie, soumet au Conseil les nouvelles propositions suivantes :

Une largeur de 40' serait maintenue pour la Route principale (AA du plan), dont le terrain, ainsi que celui de la Route BB allant de l'Ouest à l'Est serait cèdé à la Municipalité au prix de TIs : 1.200 le mow.

La China Realty C° abandonnerait gratuitement à la Municipalité le terrain nécessaire pour la Route CC, et lui achèterait au prix de Tls : 1.200 le mow la parcelle du terrain municipal englobée dans la Route projetée.

Après avoir entendu les explications verbales de M. Raven, convoqué à la Séance, et reçu de l'Ingénieur Municipal diverses informations quant au montant des dépenses qu'entraîneraient l'achat et l'aménagement des Routes projetées, le Conseil décide de formuler les contre-propositions ci-après :

La Municipalité achètera, à raison de Tls: 1.200 par mow, le terrain nécessaire pour l'aménagement d'une route de 40', suivant le tracé AA du plan, et, à raison de Tls: 600, la partie comprise entre le tracé BB; l'acquisition du tronçon allant de l'extrêmité Ouest de cette deuxième Route au Jardin Public sera assurée par la China Realty, qui le rétrocèdera gratuitement à la Municipalité.

La parcelle du terrain municipal enclavée dans la Route sera abandonnée à la China Realty.

Cette Compagnie garantira à la Municipalité la construction de maisons européennes, à l'exclusion de toute autre, sur les terrains faisant l'objet des présentes négociations, et assurera, dans le plus bref délai possible, l'achat des terrains non encore realisé.

En ce qui concerne la Route dont l'aménagement est projeté au Sud de Koukaza, le long de la crique et du chemin mandarinal qui la borde, le Conseil demande que la China Realty lui cède, au droit des Lots qu'elle possède et de ceux qu'elle acquerra en cet endroit, la superficie nécessaire (25') pour assurer le prolongement de la Route, telle qu'elle existe actuellement.

Poste de Police Route Say Zoong.—Comme suite à sa Décision du 17 Novembre dernier, le Conseil approuve, en vue de la mise en adjudication, les plans dressés par l'Ingénieur Municipal, d'accord avec le Chef de la Garde, pour le logement du personnel indigène et de deux Gardes célibataires, à affecter tout d'abord à ce nouveau Poste.

Elections.—La date du Mardi, 13 Janvier 1914 est adoptée pour les prochaines élections Municipales. Sont soumis à réélection: MM. H. Madier, M. Permezel, et W. J. N. Dyer, dont le mandat expire. D'autre part, deux Conseillers sont à élire en remplacement de MM. L. Marthoud et L. Camera, démissionnaires.

Budget.—Le Conseil aborde l'examen du projet de Budget pour 1914.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. KAHN

W. N. DYER

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 22 Décembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt deux Décembre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Suivant Ordonnances Consulaires en date des 12 et 22 Décembre:—

(a)—Un congé de neuf mois est accordé au Sergent Bordes et au Brigadier Lucas, pour en jouir en France, à compter du 9 Janvier 1914.

Pour raisons particulières, ces Agents sont autorisés à partir en congé l'un 6 mois, l'autre 4 mois 1/2 avant la date à laquelle ils y auraient régulièrement droit.

(b)—Diverses mutations et nominations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Soumissions.—(a)—Sur rapport du Chef de la Garde, relatif aux soumissions pour la fourniture de la nourriture des prisonniers en 1914, le Conseil décide de donner comme suit l'adjudication:—

Dong Shing:	Riz 2º Qualité\$:	4,70	le picul	de 133	lbs) .		
	Haricots plats»	3,40))))		pour	l'année	entière
	» rouges»	5,00))))				
Kong Woo:	Blé\$:	3,95	le picul	de 133	lbs			
	Viande de porc»	0,15	la livre					
	Poisson salé»	0,078))					
	Légumes»	0,02))			pour	l'année	entière
	Sel	0,028))			1		
	Huile»	0,13))					
	Thé»	0,11	»					

(b)—Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions présentées pour l'enlèvement des vidanges en 1914-16.

Après en avoir pris connaissance, il charge le Secrétaire de recueillir des renseignements sur les divers entrepreneurs, en particulier sur ceux dont les offres sont les plus avantageuses, et de lui soumettre un rapport en vue de l'adjudication.

Routes Extérieures.—Lecture est donnée d'une lettre de la China Realty Co, répondant aux contre propositions qui lui ont été adressées conformément à la Décision du 17 Décembre, relative au projet d'aménagement de Routes à l'Ouest du Jardin Public.

Le Conseil prend bonne note de l'acceptation de principe que contient cette dernière lettre; les points de détails feront l'objet d'un nouvel examen, en vue de la Décision définitive.

Service des Eaux.—En raison de l'accroissement de population Chinoise dans le quartier compris entre les Rues Song Chang. Paul Beau et l'Avenue Dubail, le Conseil, sur la proposition de M. Madier, décide de demander à la Compagnie de placer des Bornes-Fontaines, aux emplacements qui lui seront désignés par l'Ingénieur Municipal.

Budget.—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1914.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: G. KAHN

W. J. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNS

H. MADIER

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 29 Décembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le vingt neuf Décembre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Démission.—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Hermanns informe le Conseil que, ses occupations ne lui permettant plus de remplir comme il le désire, son mandat de Conseiller Municipal, il se voit dans l'obligation de le résigner.

Le Conseil enregistre avec regret cette décision.

Adjudications.—(a)—Fourniture de charbons et combustibles divers, —Après avoir pris connaissance d'un état comparatif des diverses soumissions reçues par le Secrétaire, et ouvertes par le Comité des Travaux, le Conseil déclare adjudicataires pour l'année 1914, Messrs Hopkins, Dunn & C°, dont les prix sont les plus avantageux si l'on considère la fourniture en bloc et les quantités de chaque espèce à fournir.

	Racine Ackermann	S. H. Abass	Shing Ching & Co.	Hopkins Dunn & Co.
Karatz No. 1 » No. 2 Anthracite Charbon de forge Bois d'allumage » de chauffage Pétrole	Tls. 7,75 » 6,50 la tonne anglaise » 14,75 de 1.016 K. » 8,00 » 0,58 le picul » 0,58 » » 1,26 la tin	\$ 10,00	Tls. 8,20 » 7,30 » 15,50 » 6,50 » 0,73 le picul » 0,55 » » 1,40 la tin	Tls. 7,00 » 6,20 » 14,25 » 15,50 » 0,70 le picul » 0,50 » » 1,30 la tin

⁽b)—Comme suite à sa décision du 22 Décembre, le Conseil décide de confier l'adjudication du service d'enlèvement des vidanges au sieur Zié Ven Chi, dont la soumission comporte le paiement à la Municipalité d'une redevance mensuelle de Tls : 2.720.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes:

Wang Yung Chee par	mois	Tls:	2.355
Ting))))	1.910
Sung King Kee	»	»	1.745
Seng Zeng King))))	1.650
Tsu Weng Yong))	»	1.600
Hip Kee))	»	1.550
Choo Sun Kee))))	1.500
Tsang Tsai King))))	1.470
Chang Tze Kee))))	1.450
Mou Yung Chee	»	»	1.400

Routes Extérieures.—(a)—Un crédit de TIs: 450 est mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal, pour l'élargissement du macadamisage de la Route Ratard à 15 pieds, de la Route Say Zoong aux maisons neuves du Crédit Foncier d'Extrême-Orient.

(b)—Le Conseil confirme l'acceptation de principe donnée aux propositions de la China Realty C°, suivant lettre de M. Raven en date du 22 Décembre, et plan fourni à l'appui, pour l'achat et l'ouverture de Routes à l'Juest du Jardin Public.

Il décide, à cette occasion, que, pour toute voie nouvelle dont l'ouverture présentera surtout un caractère d'intérêt privé, les propriétaires riverains seront invités à faire abandon gratuit à la Municipalité du terrain nécessaire, cette cession n'étant que la contre-partie raisonnable des charges qu'entraîne pour la Municipalité la mise en état de viabilité d'une Route.

A défaut par les intéressés de satisfaire à cette condition, la Municipalité ne donnera aucune suite aux demandes qui lui seront adressées.

Cour Mixte Française.—Le Président, après avoir exposé les inconvénients de la confusion des budgets de la Police et de la Cour Mixte, propose l'adoption de la mesure suivante: A partir du 1^{er} Janvier 1914, les dépenses et recettes afférentes à la Cour Mixte française de Changhai seront incorporées au budget de la Concession Française.

Une somme globale nécessaire au fonctionnement proprement dit de la Cour Mixte Française et couvrant la rétribution du personnel, les frais de bureau, l'abonnement aux journaux et au téléphone, les frais d'insertions judiciaires, l'entretien du matériel, le chauffage et l'éclairage des locaux, etc.., sera inscrite d'office au chapitre des dépenses du budget municipal, sur la proposition du Consul Général de France.

Toutes les autres dépenses de la Cour Mixte, telles que les subventions aux divers établissements hospitaliers étrangers et chinois, qui recueillent les enfants volés ou trouvés dont les familles ne se font pas connaître, les incurables, les victimes de la voie publique, qui inhument les cadavres d'inconnus, les frais d'habillement et d'hospitalisation des prisonniers etc., seront acquittées par la Caisse Municipale.

L'ensemble des recettes de la Cour Mixte comprenant les frais de justice, les amendes, le produit de la vente des objets volés, saisis, trouvés et non réclamés, les sommes provenant du rachat pécuniaire des peines etc., seront versées à la Caisse Municipale.

Des dispositions administratives ultérieures seront prises quant à la procédure d'ordonnancement des dépenses et d'encaissement des recettes.

La proposition du Président est adoptée. La somme de TIs. 6.000 est inscrite au budget pour le fonctionnement de la Cour Mixte en 1914.

Le Consul Général remet un cheque de \$: 10.000 représentant la plus value des recettes de la Cour Mixte du 1^{er} Janvier au 30 Novembre 1913. Le surplus sera versé ultérieurement.

Budget pour 1914.—Le Conseil continue l'examen du Budget pour 1914, et l'arrête définitivement.

RECETTES

qui porte notamment sur les articles ci-après du Budget:-

Impôt locatif Chinois, Licences de Jinrickshaws publics, Véhicules privés, Enlèvement des vidanges.

L'afflux sur la Concession Française d'une population chinoise considérable qui semble vouloir s'y fixer définitivement, le développement des communications entre la Cité et la Concession à la suite de la démolition des remparts et du comblement de la crique limite, sont les deux facteurs principaux de l'accroissement des Recettes, aux titres ci-dessus.

C'est ainsi que les recettes provenant de la vente des licences de jinrickshaws publics qui avaient, en 1911, atteint le chiffre de Tls: 72.375,69, supérieur déjà aux prévisions de l'année, ont suivi une progression constante, passant à Tls: 111.153,41 en 1912, et atteignant Tls: 130.474,88, en 1913.

En ce qui concerne l'enlèvement des vidanges, l'adjudication à laquelle la Municipalité a procédé en fin de contrat, lui assure pour 3 ans une redevance mensuelle double de celle payée jusqu'ici par l'entrepreneur chargé du Service, soit une recette supplèmentaire d'environ Tls: 15.000.

Le versement que devait effectuer la Société Immobilière de Shanghai de l'arrièré de l'Impôt Foncier (Tls: 4.073), en exécution de la Convention intervenue entre la Municipalité et elle au sujet des terrains de la Place de l'Est, a été reporté à 1914, la date tardive à laquelle l'accord des parties a été réalisé n'ayant pas permis la régularisation de la situation dans le courant de l'année.

Une somme de Tls: 8.000 figure dans le Budget "pour mémoire" à titre de paiement par les Autorités Chinoises des indemnités réclamées à la suite de l'insurrection de Juillet 1913.

Conformément à la proposition de M. le Consul Général de France et à la Décision du Conseil du 29 Décembre 1913, relative à la comptabilité de la Cour Mixte Française, une somme de Tls: 10.000 est inscrite en recettes à la suite du Budget de la Garde Municipale, comme produit des amendes, rachats de peines, etc..., à verser par ce Tribunal.

DEPENSES

Par Décision en date du 17 Février 1913, le Conseil avait fixé, pour le Personnel du Service des Travaux, une nouvelle échelle de soldes et d'indemnités de logement.

Pour qu'il en soit tenu compte dans les prévisions budgètaires, et qu'il y ait uniformité de traitement pour les Employés des divers Services Municipaux, le Secrétaire, d'accord avec l'Ingénieur Municipal, présente un rapport tendant à ce que cette mesure prenne un caractère général et s'applique à tous les Employés non logés: la fixation des indemnités nouvelles devant se faire en tenant compte des situations acquises, et aussi des charges supplèmentaires que doivent supporter, par rapport aux célibataires, les Employés mariés.

Le Conseil adopte les propositions qui lui sont soumises : en conséquence, les indemnités de logement sont désormais fixées comme suit :—

		Célibataires	;		Mariés
(a)	Percepteurs, Commis Comptable, Commis de Perception , Agents de Bureau, Surveillants de Travaux, Inspecteurs du Service Sanitaire Employé du Sémaphore, Archiviste.	Tls; 25 p.	m	Tis:	40 p. m. ·
<i>(b)</i>	Percepteur en Chef, Comptable, Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, Contrôleur, Architecte-Adjoint, Conducteur des Travaux.	TIs: 40 p.	m.	Tls:	50 p. m.
(c)	Secrétaire-Adjoint, Ingénieur-Adjoint, Architecte.}	Tls: 50 p.	m.	Tls:	70 p. m.

Pour le Personnel hors cadre et payé au mois, indemnité fixe de Tls : 20 p. m.

L'indemnité allouée à un employé ne cumulerait avec celle dont sa femme pourrait, par ailleurs, bénéficier, que jusqu'à concurrence du chiffre indiqué pour la situation qu'il occupe, les situations acquises avant la mise en vigueur de cette échelle étant toutefois maintenues.

Les diverses autres indemnités (chauffage, éclairage, déplacement) sont supprimées.

Secrétariat.—Monsieur J. Dantin devant remplir les fonctions de Secrétaire, à dater du 1^{er} Janvier 1914, le Conseil fixe à Tls: 525 ses appointements mensuels.

M. Dantin sera logé à l'Hôtel Municipal, sans autre indemnité, et bénéficiera de ce nouveau traitement à partir du 1^{er} Janvier prochain, pour une période de trois ans, durant laquelle il n'aura pas droit à une nouvelle augmentation.

En vue de pourvoir à la vacance du poste de Secrétaire-Adjoint, des avis seront publies dans les divers journaux locaux, énonçant les diverses conditions requises des candidats:

Etre Français,

Avoir satisfait à la Loi Militaire,

Parler et écrire l'Anglais,

Etre muni de références, et justifier au moins d'une bonne instruction secondaire.

Les appointements de début sont fixés à Tls : 200 par mois, avec indemnité globale de Tls : 70.

L'engagement comportera une période d'essai d'un an, après laquelle sera prononcée la titularisation, s'il y a lieu.

Les appointements de M. L. Berthon, Percepteur en Chef, sont portés à Tls : 260 par mois, maximum atlaché à ses fonctions.

Services Divers.—Sémaphore.—Sur proposition du R. P. Froc, la solde de M. V. Teste est portée à Tls: 175 par mois, l'augmentation dont il avait bénéficié l'an dernier lui ayant été accordée à titre exceptionnel, en raison du service de nuit qui lui incombait depuis 1909 et qu'il avait accepté de remplir, depuis lors, sans avoir reçu de rétribution spéciale.

Une augmentation mensuelle de Tls: 7 est accordée à l'Assistant Chinois.

Allocations.—Suite favorable est donnée à une demande du Frère Nazianze, du Collège Saint-François Navier, tendant à l'obtention d'une allocation pour le maintien en cet établissement de plusieurs orphelins français.

Le Conseil fixe à Tls : 300 le chiffre de sa subvention à l'Orphelinat pour l'année 1914.

Il décide également de faire figurer au Budget une somme de TIs : 500 en faveur de l'Hôpital Chinois de la Cité, qui recueille de nombreux chinois, vieillards, infirmes et incurables, envoyés par le Service de la Police.

Brigade des Pompiers.—A ce chapitre est inscrite une somme de Tls: 8.300,00 pour l'achat d'une auto-pompe dont commande a été passée à la maison Delahaye de Paris, et qui doit être livrée sous peu.

Il convient de souligner, à ce sujet, que cet engin doit remplacer la pompe à vapeur "Le Torrent", dont cession a été faite à la Municipalité Française d'Hankeou, au prix de Tls: 3.000,00 recette qui a figuré dans les comptes de 4913.

D'autre part, la mise en service du nouvel engin permettra de supprimer les dépenses afférentes à l'achat de poneys, solde des masous, etc. et de réaliser la vente des trucks dont dispose encore le service d'incendie.

Ecole Municipale Française.—Une augmentation de Tls: 30 par mois est accordée à Mme Maybon, dont la solde est ainsi portée de Tls: 175: à Tls: 225.

Sur proposition de M. Maybon, le Conseil alloue à Mrs. Kirk une rétribution annuelle de Tls : 300, pour le cours supérieur d'anglais qu'elle professe aux Agents de la Garde, et qui sera ouvert aux Employés des divers Services de la Municipalité.

Une allocation supplémentaire de \$: 40 par mois est votée en faveur de Miss Parkill, ou à défaut, du professeur supplémentaire à engager pour l'enseignement de l'anglais aux élèves français les plus jeunes, à raison de 2 heures et demie par jour, au lieu d'une demi heure, ce qui a paru insuffisant.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Sur rapport et avis favorable du Comité des Ecoles, réuni le 11 Décembre, à l'effet d'examiner diverses demandes du Frère Faustus, Directeur, le Conseil, en vue de favoriser le développement de l'Ecole qui reçoit un nombre sans cesse croissant d'élèves (385 inscrits en Décembre), autorise l'engagement : (a) d'un nouveau professeur européen, pour l'enseignement du Français, à Tls : 60 par mois, et à défaut, d'un professeur chinois à \$: 50 par mois; (b) d'un professeur chinois supplèmentaire à \$: 25 par mois, pour l'enseignement du chinois; (c) d'un professeur chinois pour les Agents de Police Européens qui, pour recevoir une instruction en conformité avec leurs connaissances, doivent être divisés en deux classes.

Un moniteur de gymnastique sera affecté à l'École, et recevra une rétribution mensuelle de \$: 12. En vue de faciliter les rapports du Directeur de l'École avec les divers Services Municipaux et les parents des Elèves, le Conseil vote l'inscription au Eudget d'une somme de Tls: 95, pour la pose, l'entretien et l'abonnement d'un téléphone.

Dépenses Diverses.—Une somme de TIs : 800 est affectée à l'entretien, éclairage, etc..., de la bouée cèdée par la Compagnie des Messageries Maritimes à la Municipalité, suivant Convention en date du 1er Juillet 1913.

Abattoirs.—Les appointements de M. Loisel, Inspecteur, sont portés de Tls: 410, à Tls: 450, maximum prévu pour son emploi: l'indemnité mensuelle de chauffage de Tls: 40, dont il bénéficiait, est supprimée.

Imprimerie Municipale.—L'allocation mensuelle de Tls : 25, accordée à M. Latour, chargé de la surveillance de l'Imprimerie, est portée à Tls : 35.

Garde Municipale.—La solde du Capitaine Rabier, Chef de la Garde, est fixée à Tls : 525 par mois, y compris indemnités, et pour une période de trois ans.

Personnel Chinois.—Diverses mesures concernant les interprètes, et comportant relèvement de soldes, attribution d'une indemnité d'ancienneté, sont adoptées.

Personnel Tonkinois.—Le Conseil ne croyant pas devoir donner suite à la création d'un adjudant Tonkinois, la solde mensuelle de Tls: 21 prévue pour lui est, sur la proposition du Chef de la Garde, affectée à la nomination d'un Sergent (emploi à créer, Tls: 45 par mois) et au remplacement de deux gardes de 2º Classe par 2 Brigadiers.

Maison d'Arrêt.—Un supplèment temporaire de Tis: 20 par mois est alloué au sergent Gouget qui remplit les fonctions de Directeur de la Maison d'Arrêt, mais n'a pas encore l'ancienneté suffisante pour pouvoir être assimilé à un Chef de Secteur Adjoint, et en toucher les émoluments.

Le crédit pour achat de matières premières et divers est supprimé, l'expérience ayant démontré la difficulté d'assurer des ventes rémunératrices dans le Public.

Visite Médicale des Prisonniers.—Se référant à sa Décision du 13 Janvier 1913, le Conseil décide de demander au Docteur Fresson de faire une visite par semaine à la Maison d'Arrêt; le prix de chaque visite est, d'accord avec lui, fixé à Tls: 5.

Versements à la Caisse de Prévoyance.—En raison des avantages spéciaux qui leur sont accordés, les Agents de la Garde ont des soldes inférieures à celles des Employés des divers Services Municipaux : or, les retenues sur les soldes, et la contribution de la Municipalité sont proportionnelles à ces soldes, et par suite inférieurs, pour chaque Agent, aux retenues et versements effectués pour les Employés Municipaux ayant une situation équivalente.

Le Conseil adopte le principe de l'équivalence des traitements, qui sera établie comme suit :

	Tls:	70	Traitement correspondant	100
))	75	do.	110
))	80	do.	120
))	85	do.	130
Garata a Defaultion Garage	»	90	do.	140
Gardes, Brigadiers, Sergents	»	95	do.	150
avec	»	100	do.	160
ou sans ancienneté))	405	do,	170
	»	110	do.	180
	»	115	do.	190
	»	120	do.	195
	»	125	do.	200
Chefs de ())	130	do.	200
Secteur-Adjoint	»	140	do.	200
I))	150	do.	200
))	160	do.	200
Objects de Contain	»	170	do.	210
Chefs de Secteur))	180	do.	220
	»	190	do.	2 30
	*	200	do.	240

Les Agents verseront 5 $^{\circ}/_{\circ}$ sur le traitement correspondant au leur et le Conseil versera la même somme.

La dépense à prévoir de ce fait est d'environ Tls: 1.600,00 par an.

Travaux Publics.—Personnel.—Il est fait état dans le budget du Service des Travaux des relèvements de soldes et indemnités de logement, sur les bases proposées par l'Ingénieur Municipal et adoptées en Février dernier sur rapport de la Commission Spéciale qui avait été chargée d'examiner ses propositions

Par application de cette décision et du Règlement relatif à l'avancement, les changements ci-après sont opérés :

La solde de M. Wantz, Ingénieur Municipal, est fixée à Tls: 650 nets, par mois.

Monsieur Fadat, Contrôleur-Adjoint, est nommé Contrôleur de 2e Classe, aux appointements mensuels de Tls: 215 (confirmation de la Décision du 17 Novembre 1913).

Monsieur Rémuzat, Conducteur Stagiaire, est titularisé comme Conducteur de Travaux de 3° Classe, aux appointements de Tls: 170 par mois.

La solde de M. Fau, Commis Expéditionnaire est portée de Tls: 130 à Tls: 150 par mois.

MM. Gaïa et Richer, sont nommés, l'un surveillant de 1^{re} Classe, l'autre surveillant de 2^e Classe, au titre transitoire, aux appointements respectifs de Tls : 150 et Tls : 130 par mois.

MIle White, dactylographe, est titularisée aux appointements mensuels de TIs: 90.

Conformément à la décision du 16 Octobre 1913, M. Briant est engagé comme Contrôleur-Adjoint, à Tls : 140 par mois.

Le salaire des divers surveillants, jusqu'ici employés à la journée, MM. Lavorel, Eymard, Gozé et Delga, est fixé à Tls: 110 par mois.

Les indemnités de logement dont sont appelés à bénéficier ceux des Employés de ce Service qui ne sont pas loges sont déterminées, comme indiqué plus haut (Titre Secrétariat), sans que, toutefois, il soit porté atteinte aux situations acquises.

Travaux Divers.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 15 Décembre 1913 :

Séance du Comité des Travaux du 15 Décembre 1913

L'an mil neuf cent treize et le quinze Décembre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Etaient présents:

MM. H. MADIER

C. PATUREL

| Membres du Comité

F. ELLIS

M. PERMEZEL

M. WANTZ, Ingénieur Municipal

J. DANTIN, Secrétaire.

Dépôt du Matériel.—L'examen des lieux permet au Comité de se rendre compte de l'état de vétusté des divers bâtiments et de l'inutilité d'engager de nouvelles dépenses pour leur réfection.

Conformément aux propositions de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis de recommander la démolition des constructions ; de la superficie totale du terrain (4.m.1.9.2.) serait déduite une parcelle de 1.m.8., environ, à l'Ouest, sur laquelle seraient construits :

Une maison d'habitation pour 2 surveillants,

Un hangar avec abri pour le cylindre compresseur affecté au service de la Concession,

2 Dépôts de matériel,

1 écurie pour 3 chevaux avec logements pour mafous.

Le montant approximatif de la dépense serait de Tls: 12.000,00.

La superficie restant inutilisée (environ 2.m.3.) serait mise en vente et le prix réalisé servirait à couvrir la dépense afférente au projet ci dessus et celle devant résulter de la construction de nouveaux ateliers à Lokawei.

Monsieur Le Moullec, Chef de Secteur attaché au Poste Central de Police, serait logé dans le bâtiment annexe dont la construction est projetée.

Annexes Nord de l'Hôtel Municipal.—Ces bâtiments sont en très mauvais état et leur reconstruction a été envisagée déjà à plusieurs reprises.

Le personnel Indigène de divers Services (Secrétariat, Pompiers) s'y trouve mélangé avec celui de la Police qui comprend 24 Gardes Tonkinois, 92 Agents Chinois et, susceptible d'être augmenté, y dispose d'une place insuffisante.

D'autre part, 8 Agents Européens, dont le Chef de Secteur et 4 des 5 Sergents en service au Poste Central, sont logés en dehors des différentes annexes de l'Hôtel Municipal et, pour la bonne marche du Service, il conviendrait de prévoir des logements pour 2 Chefs de Secteur (dont le Chef de la Sûreté), 5 Sous-Officiers mariés et un Agent célibataire.

Le Comité décide de charger l'Ingénieur Municipal de préparer une étude d'ensemble en vue de la meilleure utilisation du terrain actuel et de celui dont la démolition des bâtiments permettrait de disposer.

La Séance est levée à 4 heures 3/4.

Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal, relativement au programme de travaux neufs et d'entretien qu'il a soumis, le Conseil y apporte diverses modifications et décide de séparer du Budget ordinaire de ce Service les dépenses afférentes à des travaux, fournitures, etc..., dont le bénéfice doit se faire sentir dans quelques années seulement, alors que les charges incombent immédiatement à la Municipalité. Ces dépenses serout inscrites dans un Budget dit "de prévisions", et il y sera fait face tant par des recettes extraordinaires que par un découvert en Banque ou un Emprunt.

En conséquence, le Budget pour l'Exercice 1914, s'établit comme suit :

SITUATION DU BUDGET POUR 1914, CONFORMEMENT AUX DECISIONS DU CONSEIL

Budget Ordinaire

RECETTES			DÉPENSES	
Excèdent de Recettes au 1er Jany. 1914		5,229,82		
Chap. 1 Impôts	301.400,00		Titre 1 Secrétariat	46.240,00
» 2 Licences	209.060,00		» 2 Services Divers	221.425,00
» 3 Taxes	64.760,00		» 3 Garde Municipale & Cour Mixte	178.361,60
» 4 Recettes diverses	93.238,00		» 4 Travaux Publics	268.023,00
» 5 Sémaphore	3.000,00			
» 6 Ecoles	7.750.00		Excèdent probable sur les dépenses	
» 9 Abattoirs	11.000,00		ordinaires	9.388,22
» 10 Service Sanitaire (amendes)	300,00			
» 11 Intérêts	3.400,00			
» 10 Garde Municipale et Recettes				-
Cour Mixte	22.300,00			
» 11 Travaux Publics	2.000,00			
-				
		718.208,00		
	Total Tls :	723.437,82	Total Tls:	723.437,82

Budget de Prévisions

RECETTES	DEPENSES	DEPENSES		
Vente d'une partie du ter- rain Quai de la Brèche (lot cadastral 132) et	1.—Achat d'une arroseuse automobile	1		
des matériaux prove-	gnement	34.000,00		
nant de la démolition des Annexes Nord de	3.—Logements pour surveillants à Koukaza. 4.— do. do. do. Avenue des Deux	i		
l'Hôtel Municipal et du	Républiques	8.000,00		
dépôt du matériel 36.500				
Déficit à couvrir par un	6.—Annexes du Poste Central de Police	26.000,00		
Emprunt ou un décou-	7.—Poste de Police Route Say Zoong	17.000,00		
vert en Banque 163.500		8.000,00		
	9.—Chaussées empierrées (Routes extérieures)			
	Entretien	15.000,00		
	10.—Drainage Route Pichon	5.900,00		
	11.— do. do. Pottier	3.800,00		
	12.— do. Avenue Paul Brunat entre Routes des	•		
	Sœurs et Rivière	12.000,00		
	13.—Drainage Route Père Robert (en partie)	3.000,00		
	14.—Macadamisage des Routes Ratard et Fergusson	5.000,00		
	15.—Convertissements	11.800,00		
	16.—Mise en état de viabilité de nouvelles routes	10.000,00		
\				
200.000	00	200.000,00		

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. KAHN

W. J. N. DYER

H. MADIER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 5 Janvier 1914

L'an mil neuf cent quatorze et le cinq Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Adjudications.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la maison Arnhold Karberg & Co. est déclarée adjudicataire pour la fourniture des lampes et appareils électriques en 1914, ses prix étant les plus avantageux par rapport à ceux des autres soumissionnaires:

Messrs Quoika

Andersen, Meyer

Siemens China Electrical Engineering Co.

(b)—Par Décision du 29 Décembre dernier, le sieur Zee Ven Chi avait été déclaré adjudicataire pour l'enlèvement des vidanges, moyennant une redevance mensuelle de Tls: 2.720.

Cet entrepreneur s'étant dérobé, après avoir reçu avis de la décision, et ayant pris la fuite sans avoir signé le contrat ni versé la garantie exigée, le Conseil décide de donner l'adjudication au sieur Wang Yong Kee, dont l'offre (Tls: 2.355 par mois) est la plus avantageuse après celle du précité.

Routes Extérieures.—(a)—Le Conseil approuve un état des indemnités à payer pour achat de terrains et enlèvement de cercueils en vue de l'ouverture de l'Avenue Paülun dans la partie comprise entre la Route Française de Zikawei et la crique située à 460 mètres au Nord.

Ces indemnités s'élèvent au chiffre global de \$: 5.583,66, et la superficie cèdée est de 5 mows 1. 2. 1. 9.

(b)—Par lettre en date du 31 Décembre, la China Realty demande à la Municipalité de voutoir bien lui verser, en exécution de la convention intervenue en Avril dernier, la somme de Tls: 10.000, pour cession des terrains s'étendant entre l'Avenue Paul Brunat et l'Ecole de Médecine Allemande, et ayant servi à l'ouverture, entre ces deux points, de l'Avenue Paülun prolongée.

Le Conseil diffère sa décision à ce sujet, pour renseignements à recueillir quant aux acquisitions de parcelles qui auraient été faites et payées directement par la Municipalité.

Compagnie des Téléphones.—Lecture est donnée d'une lettre du Directeur de la Compagnie relative à la non délivrance d'un permis pour l'érection d'un "stay pole", Avenue Paul Brunat, près de la Rue Paul Beau.

Un poteau de ce genre, servant à l'amarrage des haubans destinés à opposer une résistance aux efforts de traction des câbles téléphoniques avait été érigé Route Voyron, à l'angle de l'Avenue Paul Brunat, et le Conseil, dont l'attention avait été attirée sur les inconvénients en résultant, avait chargé l'Ingénieur Municipal d'intervenir, en pareille occurrence.

En confirmant cette décision, le Conseil est d'avis de signaler à la Compagnie qu'il y a lieu d'employer pour le support de ses lignes des poteaux d'une résistance appropriée "aussi esthètiques qu'il est raisonnablement possible".

Son attention sera attirée également sur les inconvénients pouvant résulter pour la sécurité du public et le maintien constant des communications téléphoniques de l'emploi sur certaines Routes Extérieures de poteaux d'une solidité insuffisante, ou dont l'implantation laisse à désirer.

Garde Municipale.—Autorisation est donnée au Capitaine Rabier de louer, Rue de l'Administration, une maison comprenant 9 pièces, où seront logés les Agents Chinois actuellement installés dans l'Annexe du Poste Central, ceci en prévision de la démolition de ce bâtiment.

Le loyer convenu est de Tls: 84 par mois.

Secrétariat.—Une gratification de Tls: 250 est accordée à M. de Fourcauld, Commis-Comptable, pour le travail supplèmentaire qu'il a été chargé de faire dans le courant de 1912-13.

Finances.—Comptes de l'Exercice 1913.—Le Conseil prend connaissance des comptes généraux pour l'Exercice 1913, vérifiés et certifiés corrects par le Comité des Finances, et les approuve.

OPÉRATIONS FINANCIERES DE L'EXERCICE 1913

RECETTES		DÉPENSES		
Chap. 1 Impôts	98.448,39 18.899,66 2.475.29 5.353,49 3.320,30 10.486,67 422,43 2.271,92 11.698,33 2.063,03	735.286,65 52.733,19 788.019,84	Titre 1 Secrétariat 3 2 Services Divers 4 Travaux Publics 5 Constructions Diverses 6 Gros travaux de viabilité ou d'assainissement 7 Expropriations, nouv. Ries, etc. Total général des Dépenses au 31 Décembre 1913 Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1913 Total Tls:	43.661,29 232.478,91 159.951,31 245.940,12 25.975,91 43.285,76 31.496,72 782.790,02 5.229,82
	Louis III.	100.013,04	I total IIs.	100.013,04

Vu et approuvé:

Le Comité des Finances W. J. N. Dyer M. Permezel

Changhai le 31 Décembre 1913 Le Secrétaire du Conseil J. Dantin

SITUATION DE LA CAISSE MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE 1913

	Tls.	c. Tls. c.
Excédent des Recettes de l'Exercice 1912		52.733,19
Recettes effectuées, du 1er Janvier au 31 Décembre 1913		735.286,65
Total des Recettes, au 31 Décembre 19}3		788.019,84
Dépenses effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 1913		782.790,02
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1913		5.229,82
Solde créditeur à la Banque de l'Indo-Chine	785,	44
Solde créditeur à la Hongkong & Shanghai Bank	987,	l.
Cent actions de la Shanghai Mutual Téléphone Co.	5.000,	00
Total des soldes créditeurs aux Banques	6.773,	35
Garanties des Entrepreneurs, à déduire	6.650,	
Total des comptes créditeurs au 31 Décembre 1913	·	123,35
Numéraire en Caisse au 31 Décembre 1913		5.106,47
Montant égal à l'excédent au 31 Décembre 1913		ļ
55 cm a roncondition of Decemble 1.710		$_$ 5.229,82

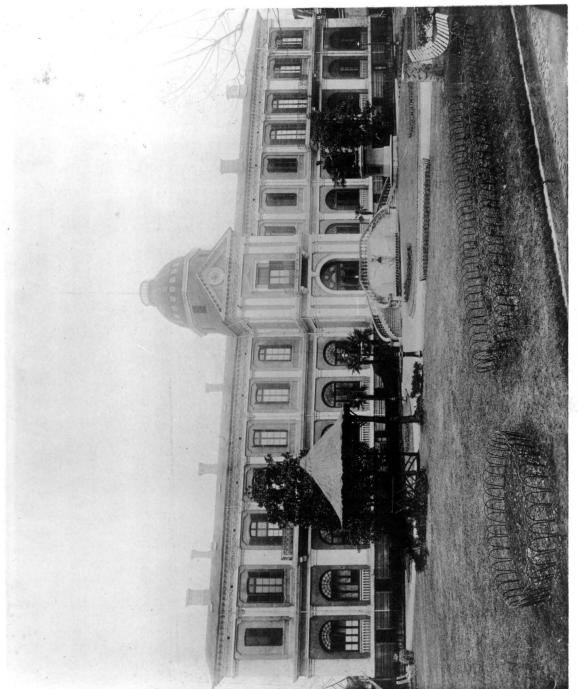
Vu et approuvé:

Le Comité des Finances
W. J. N. Dyer M. Permezel

Changhai, le 31 Décembre 1913 Le Comptable J. Hamon

La Séance est levée à 6 heures.

Signé: G. KAHN
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER



HOTEL MUNICIPAL



RAPPORT

SERVICE SANITAIRE



RAPPORT

DU

SERVICE SANITAIRE

Etat Sanitaire de la Concession.—L'état Sanitaire de la Concession durant l'année 1913 a été extrêmement satisfaisant. Malgré l'émotion causée par les événements qui se sont déroulés presque à nos portes, malgré la grande chaleur que nous avons eu à supporter et l'énorme accroissement de la population qui s'est produit au moment des troubles et qui existe encore, nous n'avons eu à observer aucune maladie épidémique.

Les affections intestinales (CHOLERA, DYSENTERIE etc.), qui avaient si durement sévi l'année précédente ont été remarquablement peu nombreuses durant l'année 1913.

Il n'a été signalé aucun cas de peste humaine. Les rats pesteux, après une complète disparition pendant les mois d'Août et Septembre, ont cependant refait leur apparition coutumière vers la fin d'Octobre, mais en très petit nombre.

Durant l'année, les mesures de prophylaxie de la peste ont été particulièrement actives.

Mesures préventives contre la Peste.—Toute la prophylaxie de la peste peut se résumer, en l'état actuel de la Science, dans la lutte à outrance contre les râts et leurs parasites (puces). C'est donc contre ces animaux que toutes les mesures préventives ont été dirigées.

Examen et autopsie des Rats.—Une équipe spéciale de coolies du Service Sanitaire est chargée de ramasser les rats trouvés morts dans les maisons et sur la voie publique. Ces rats sont envoyés au Laboratoire pour y être examinés. Quand l'un d'eux est reconnu pesteux à l'examen autopsique, une fiche spéciale permet de s'assurer de son lieu de provenance et d'y faire la désinfection et le rat-proofing.

Enquête sur les causes des décès.—Une enquête est faite sur la cause des décès suspects survenus sur la Concession et sur les malades suspects eux-mêmes. Cette enquête est faite par le personnel du Service Sanitaire assisté par les agents de la Police (détectives indigènes).

Le personnel médical du "CHINESE ISOLATION HOSPITAL" s'est toujours très aimablement mis à notre disposition pour faire l'inspection des maisons suspectes et nous a souvent été d'une aide précieuse au cours de ces enquêtes.

Quand un cas de peste est signalé, le malade est immédiatement transporté au "CHINESE ISOLA-TION HOSPITAL"; sa maison désinfectée et tout le voisinage tenu sous une étroite surveillance par le Service Sanitaire et la Police. Un rat-proofing aussi complet que possible est toujours effectué dans les maisons où se sont produits les cas de peste et dans les maisons avoisinantes.

Ces mesures de désinfection sont également étendues à toutes les maisons où ont été trouvés des rats pesteux et où sont survenus des décès suspects, c'est-à-dire des décès après quelques jours seulement d'une maladie que l'enquète, souvent difficile, n'a pu arriver à déterminer d'une manière exacte.

Destruction des Rats.—La destruction des rats est un problème extrêmement important, assez difficile à résoudre en principe. Les pièges, quelque soin qu'on en prenne, ne donnent souvent qu'un résultat temporaire. Les animaux ne tardent pas à les connaître et à les éviter; il en est de même de la glu.

Durant l'année, nous avons fait un constant usage d'amorces phosphorées qui, placées avec discernement, nous ont donné de très bons résultats.

De tous les moyens de destruction, le meilleur reste encore le chat. Sa seule présence dans une maison fait souvent plus que pièges, glu et poison. On ne saurait trop conseiller l'élevage des chats aux résidents de la Concession.

Des notices en chinois (sur le modèle de celles de la Concession Internationale) donnant des instructions pour la destruction des rats ont été affichées partout et les résidents étrangers ont été bien souvent avertis aussi bien par "THE MUNICIPAL GAZETTE" que par le "BULLETIN MUNICIPAL" de la nécessité pour chacun de mettre sa maison à l'épreuve des rats par tous les moyens possibles.

Mesures concernant la destruction des Moustiques.—La campagne entreprise durant l'année 1913 semble avoir une fois de plus démontré le rôle considérable joué par les conditions climatériques dans le développement des moustiques et de leurs larves. Si nous avons eu relativement peu de moustiques durant l'année, c'est surtout, on peut le dire, parce que les pluies ont été rares et qu'un grand nombre de flaques d'eau et de petites mares inaccessibles aux coolies du Service ont été complètement mises à sec.

Dans le même sens, le comblement d'un certain nombre de mares a été effectué et il a été ainsi réalisé un immense progrès dans la lutte contre les moustiques.

Le pétrolage est, en principe, un excellent moyen de destruction mais il est souvent, dans ces paysci, rendu illusoire pour bien des raisons. Quand les pluies sont abondantes, le pétrole est lavé, entraîné vers les criques. Beaucoup de petites flaques d'eau échappent alors au pétrolage et il faut songer qu'une seule flaque d'eau peut donner abri à des milliers de larves. Dans certaines criques dites "de marée" le courant assez fort pour entraîner le pétrole ne gêne en rien la pullulation des larves au voisinage des bords. Enfin, beaucoup de propriétaires indigènes utilisant leurs mares pour des usages domestiques se refusent absolument à les faire pétroler. Et je ne parle même pas des cas si fréquents où les larves sont pour ainsi dire élevées à la maison dans les vases à fleurs du salon ou dans ceux du jardin.

La vraie et peut-être la seule solution serait de trouver une autre larve d'insecte ou un poisson pouvant se développer parallèlement à la larve du moustique et susceptible de la détruire.

L'île de la BARBADE aux Antilles possède un très petit poisson d'eau douce ou saumâtre, grand mangeur de larves de moustiques et pullulant partout, le "million" (ainsi nommé à cause du grand nombre qu'on y rencontre). Ce pays doit, dit on, à cette particularité de n'avoir pas de moustiques. Si un tel destructeur pouvait être acclimaté dans les mares de Chine, y vivre, être transporté par les pluies dans les flaques d'eau où se développent les larves, le problème serait ainsi résolu de la façon la plus pratique et la moins coûteuse. Il serait intéressant de suivre les résultats de l'expérience qui se fait, dit-on, dans ce but à Java où l'on a pu faire parvenir, avec beaucoup de difficulté d'ailleurs, quelques milliers de ces "millions".

Si l'expérience réussit, il sera facile d'appliquer la même méthode à Shanghai et à ses environs.

Mesures concernant les Ordures Ménagères.—Nous ne saurions trop vivement recommander la construction des réduits en ciment pour le dépôt des ordures dans les cités et passages de la Concession. Ces réduits construits d'une façon aussi hermétique que possible ont le grand avantage d'empêcher le développement des mouches qui ont un rôle si important dans la propagation des maladies intestinales. Si la lutte contre la peste se résume dans la lutte contre les rats, la lutte contre le Choléra, la Dysenterie, et bien d'autres maladies encore, se résume à fort peu près dans la lutte contre les mouches. Un sensible progrès a été réalisé dans cet ordre d'idées durant l'année qui vient de s'écouler. Presque partout les réduits en ciment ont été construits par les soins du Service des Travaux sur les indications du Service Sanitaire; et les propriétaires indigènes commencent à demander euxmêmes que feurs maisons en soient pourvues.

Station Sanitaire et Postes Sanitaires.—Durant l'année, nous avons eu la satisfaction de voir notre Station Sanitaire, depuis si longtemps projetée, entrer dans la voie de l'exécution.

Le terrain en a été définitivement délimité et quelques travaux, les plus urgents, y ont été effectués (hangar pour le matériel, logement des coolies etc.)

Il est à souhaiter que la Station de désinfection proprement dite puisse être complètement édifiée

dans le cours de l'année 1914. Le besoin s'en fait de plus en plus sentir avec le développement de la Concession et sa population sans cesse grandissante.

Il serait également à souhaiter que nos postes sanitaires fussent agrandis ou du moins pussent être transportés dans des locaux meilleurs. Ces postes ont une très grande importance; mieux aménagés, ils deviendraient autant de petits centres de surveillance, et d'instruction pour la population environnante.

Service des Vidanges.—Le mode de véhiculation des vidanges sur la Concession est encore un problème assez peu facile à résoudre. Il serait infiniment désirable qu'un arrangement soit conclu avec l'entrepreneur pour lui demander d'accepter le modèle de véhicule qui avait été construit sur les indications du Service et soumis déjà l'année dernière à l'examen de la Commission Sanitaire.

Les véhicules actuels sont très défectueux et ne sont plus étanches. Il est inutile d'insister sur les inconvénients de l'état actuel des choses qui constitue une réelle disgrâce pour la Concession.

Le Médecin-Sanitaire Dr. RICOU.

SERVICE SANITAIRE (Blanchisseries)

NOMS	ADRESSES	ADRESSES		
Zeng Ding Tchi	Rue Wagner, cité 145, No. 8.			
Sing Fah	Avenue Paul Brunat No. 331.			
Yong Yah Ky	Rue Amiral Bayle No. 91.			
Yeu Seng Kung Fah	Route Voyron No. 15.			
Tsang Ding Ky	Rue Ratard No. 219.			
Seng Seng Ky	Rue Ratard No. 221.			
Sung Chang	Rue Song Chang No. 115.			
Sing Fah Kung Tse	Avenue Dubail A. 43.			
Ly Zeng Ky	Rue Ratard No. 244.			
Se Sing Kong Se	Avenue Dubail No. 8.			
La Ку	Boulevard de Montigny No. 20.			
Wo Chen Ky	Rue de Lagrenée No. 207.			
Zeng Zié Ky	Rue de Lagrenée No. 193.			
Ly Zeng Yah Shing	Rue Ratard No. 1.			
Ah Sing	Rue Paul Beau No. 11.			
Wah Chong	Rue Ratard No. S.			
Chun Man Ky	Route Vallon			
Tai Wou	Boulevard de Montigny No. 292.			

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Saisies)

MOIS	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des saisies (lirres)	Denrées incinérées (livres)
Janvier	1	2	12	1 1	1	804	701
Février	2	6	11	1	1	914	879
Mars	1	8	6	1	0	1062	1032
Avril	2	6	6	0	1	1007	866
Mai	2	9	11	2	1	1109	1085
Juin	7	11	9	2	4.1	1330	1100
Juillet	4	9	11	6	3	534	501
Août	4	7	15	12	1	1347	1203
Septembre	10	9	11	1	2	1002	904
Octobre	7	9	14	2	1	1516	1306
Novembre	. 7	13	ő	1	2	3776	3589
Décembre	8	7	3	1	2	563	403
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Totaux	55	96	114	30	16	14958	13569

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Examen de Lait)

MOIS	ECHANTILLONS PRÉLEVÉS	RECONNUS BONS	RECONNUS MAUVAIS
Janvier	8	5	3
Février	7	6	1
Mars	4	2	2
Avril	4	3	1
Mai	9	. 1	8
Juin	8	8	0
Juillet	9	9	0
Août	9	8	1
Septembre	6	6	0 .
Octobre	8	7	1
Novembre	9	9	0
Décembre	5	5	0
Totaux	86	69	17

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Saisies et Contraventions)

MOIS	CONTRAVENTIONS AUX RÈGLEMENTS SANITAIRES	POUR SUITES EN COUR MIXTE
Janvier	175	0
Février	71	1
Mars	68	2
Avril	34	0
Mai	74	0
Juin	72	2
Juillet	43	2
Août	85	1
Septembre	110	0
Octobre	74	0
Novembre	29	. 1
Décembre	4.1	0
Totaux	876	9

SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Prophylactique)

MOIS	DÉSINFECTIONS	RAT-PROOFING	DOSES DE POISON PHOSPHORÉ, EMPLOYÉES
Janvier	202	137	6000
Février	157	132	9000
Mars	118	91	6000
Avril	227	31	3000
Mai	200	186	12000
Juin	198	185	9000
Juillet	213	212	12000
Août	219	214	3000
Septembre	194	188	9000
Octobre	195	186	9000
Novembre	136	125	9000
Décembre	139	129	9000
.Totaux	2198	1816	96000

SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Prophylactique)

MOIS	RATS AUTOPSIES	RATS PIÉGÉS	RATS PESTEUX	Total des rats détruits
Janvier	524	1732	37	2256
Février	443	1472	.18	1915
Mars	529	1781	18	2310
Avril	507	1685	23	2292
Mai	517	1674	10	2191
Juin	468	1628	6	2196
Juillet	445	1360 -	0	2005
Août	432	1586	0	2018
Septembre	455	1586	1	2041
Octobre	469	1623	7	2092
Novembre	436	1595	10 .	2034
Décembre	489	1722	8	2314
Totaux	5714	19644	138	25658

SERVICE SANITAIRE (Notifications de maladies contagieuses en 1913)

MOIS	MALADIES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	NIUL	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Cas signales parmi la population etrangère (environ 1500)	Variole Choléra Scarlatine Typhoïde Tuberculose Peste Dysenterie	0 0 0 0 0 0	1 0 0 2 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 1 0	1 0 0 0 1 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 1 0 1	0 0 0 0 0 0	0 0 1 0 0 0	0 0 0 0 1 0 0	0 0 0 0 0 0 0
Total des décès de toutes causes		1	3	1	ı	2	2	()	2	0	1	1	1
Cas signalés parmi la population indigène (environ 115000)	Variole Choléra Scarlatine Typhoïde Tuberculose Peste Dysenterie	$\begin{bmatrix} 2 \\ 0 \\ 0 \\ 0 \\ 26 \\ 0 \\ 4 \end{bmatrix}$	3 0 4 6 25 0	1 0 0 7 11 0	2 0 0 1 21 0 2	1 0 0 5 16 0 2	0 0 0 11 13 0 5	0 0 7 46 0	0 0 0 0 8 0 4	0 0 7 10 0 5	0 0 1 7 0 2	2 0 0 1 8 0 4	0 0 0 5 8 0 1
Total des décès de toutes causes		48	56.	35	44	43	40	42	35	38	25	22	19

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Amendes)

MOIS	PROFESSION	MOTIF	CONDAMNATION, AMENDE
Janvier » » »	14 Marchands de poissons 3 Laitiers 4 Boucher 4 Blanchisseur Amendes diverses	Poissons avariés Lait falsifié Viande avariée Sans patente	\$: 31,00 60,00 2,00 5,00 27,77
Février » »	7 Marchands de poissons 1 Laitier 1 Boucher 1 »	Poissons avariés Lait falsifié Viande avariée Viande sans cachet	\$: 425,77 8,00 25,00 2,00 3,00
Mars » »	3 Marchands de poissons 3 Bouchers 4 »	Poissons avariés Sans patente Viande sans cachet	\$: 38,00 6,00 8,00 5,00
Avril » »	1 Marchand de poissons 1 Laitier 3 Pouchers	Poissons avariés Lait falsifié Viande sans cachet	1,00 5,00 6,00
Mai	2 Marchands de poissons 2 Laitiers 1 Boucher Amendes diverses	Poissons avariés Lait falsifié Viande sans cachet	\$: 12,00 3,00 50,00 2,00 8,00
Juin »	5 Marchands de poissons 4 Bouchers	Poissons avariés Viande sans cachet	$ \begin{array}{c} 4,00 \\ 21,00 \end{array} $
Juillet »	2 Marchands de poissons 1 Boucher	Poissons avariés Viande sans cachet	$\begin{array}{c} 2,00 \\ 0,50 \end{array}$ \$\(\frac{1}{2} \).
Août »	2 Marchands de poissons 5 Bouchers	Poissons avariés Viande sans cachet	3,00 $42,00$ $5: 2,50$
Septembre	1 Marchand de poissons 5 Bouchers 2 »	Poissons avariés Viande sans cachet Viande avariée	1,00 15,00 7,00
Octobre "" "" "" ""	9 Marchands de poissons 4 Bouchers 2 Laitiers 2 Blanchisseurs Amendes diverses	Poissons avariés Viande sans cachet Lait falsifié Sans patente	$\begin{array}{c} \$: 23,00 \\ 37,00 \\ 35,20 \\ 10,00 \\ 10,00 \\ 24,00 \end{array}$
Novembre »	3 Blanchisseurs 3 Bouchers 3 » Amendes diverses	Sans patente » Viande sans cachet	\$: 116,20 20,00 3,00 13,20
Décembre "" ""	1 Marchand de poissons 2 Bouchers 1 Trafic de licence	Poissons avariés Viande sans cachet	1,50 1,00 1,20 2,00
»	Amendes diverses		3,00
			Total \$: 514,37

SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Anti-Moustiques)

MOIS	CONSOMMATION DE M	IXTURE DE PÉTROLE	DEMANDES OU RÉCLAMATIONS
Mai	3120	gallons	7
Juin	2090	»	7
Juillet	2020	,	4
Août	1650	»	7
Septembre	600	»	9
Octobre	540	»	6
Totaux	10020))	40

SERVICE SANITAIRE (Etablissements classés pourvus d'une patente)

BLANCHISSERIES	воисневиеs (magasins)	MARCHANDS DE LÉGUMES	MARCHANDS DE VOLAILLES	CHARCUTERIES (magasins)
21	49	6	6	18
SALAISONS			ecuries	MARCHANDS DE POISSONS
11	15	42	11	18
BOISSONS GAZEUSES	BOUCHERIES (sur les marchés)	CHARCUTERIES (sur les marchés)	MARCHANDS DE CHÈVRES	EXPORTATEURS DE BÉTAIL
4	20	93	5	4

Total 323 patentes délivrées en 1913

L'Inspecteur en Chef R. TILLOT



RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS



RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Abattoirs.—Pendant le cours de l'année il est passé par les Abattoirs 83.121 Animaux, soit pour la consommation, soit pour l'exportation.

Il a été incinéré ou fondu par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 2.781 Kilogs de viandes malsaines reconnues par le Vétérinaire impropres à la consommation.

Il a été estampillé par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 287 animaux reconnus par le Vétérinaire comme viandes de 2e qualité.

Les Recettes de l'année se sont élevées à \$: 14.268,90 Tls: 10.486,67.

Laiteries.—Ces Etablissements sont visités chaque mois, une feuille spéciale est déposée dans chacun, où sont mentionnées les visites et les observations du Vétérinaire et de l'Inspecteur des Abattoirs.

L'Inspecteur des Abattoirs H. LOISEL *

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

	ANIM	IAUX 2	\BATTUS	ı			ANIN	AAUX E	XPORT	S
MOIS	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Total des Opérations par mois
Janvier	299	69	236	398	3472	2	2	2216	790	7484
Février	2.12	63	244	219	2661	2		2111	340	5872
Mars	302	83	335	67	2707	8		2686	800	6988
Avril	299	84	294	51	3005	13	6	1823	470	6045
Mai	286	86	304	48	2877	27		1930	620	6175
Juin	246	83	232	38	3171	6		1867	670	6313
Juillet	311	62	205	59	2746	1	2	1950	650	5986
Août	454	121	295	78	3245	17	3	2008	620	6841
Septembre	5 2 8	81	201	306	3649	12	2	2076	470	7325
Octobre	538	96	285	579	3509	12	3	2443	760	8225
Novembre	477	72	237	552	3267		7	2332	660	7604
Décembre	361	95	353	623	3365			2616	850	8263
Totaux	4333	995	3218	3018	37674	100	25	26038	7700	83121

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Viandes reconnues par le Vétérinaire impropres à la consommation

	ANIM	AUX IN	CINÉRÉS	3			A	NIMAU	X FON	IDUS	
Mois	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Poids Total Kilos
Janvier											
Février	<u> </u>		1								
Mars	1 '				1					2	352
Avril										1	60
Mai	1		1				·			1	358
Juin										3	195
Juillet	1				1					4	518
Août	ł		2							5	362
Septembre	1/2			 - -	1					4	352
Octobre										4	224
Novembre				2						3	185
Décembre										3	175
Totaux	3 1/2		3	2	3	AN ARROW THE STREET COMMON			Harman Apple Control of the	30	2781

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

and an internal control of the contr	AN	IIMAUX MARQU	ÉS 2º QUALITÉ		
Mois	BŒUFS	BUFFLES	VEAUX	MOUTONS	CHÈVRES
Janvier	1			1	
Février		1	1000		
Mars		!	1	•	
Avril	1			1	
Mai	ACA-7-ACA-7			1	
Juin				3	
Juillet	1	5			
Août	2	18	1		
Septembre	12	73	1		
Octobre	25	91			
Novembre	33	. 56			
Décembre	13	47			
Totaux	88	290	3	6	134

RECETTES DES ABATTOIRS

RECETTES										
MOIS		DOLLARS	TAELS							
		1.010.05	0.20.01							
Janvier		1.248,07	909,84							
Février		1.228,13	894,97							
Mars	w	953,23	694,34							
Avril		1.069,59	787,21							
Mai		1.065,68 .	787,64							
Juin		1.051.22	768,93							
Juillet		1.050,52	771,09							
Août		1.017,27	752,30							
Septembre		1.286,08	956,03							
Octobre		1.433,56	1.059,40							
Novembre		1.500,51	1.104,38							
Décembre		1.365,04	1.000,57							
Totaux		14.268,90	10.486,67							

SERVICE DES ABATTOIRS (Laiteries)

Numéro de la Licence	No. des Cartes Nom de la Laiterie		Nom du propriétaire	Emplacement de la Laiterie	OBSERVATIONS	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 44 42 43	1.2.3.8.9.10. 4. 5. 6. 7. 11. 12. 13. 14.15.16. 17.18.19. 20. 21.22. 23.	Japanese I Tsu Hong Koué Morris Crawford Tsang Ko an Americau Fo Ky Zeng Seng Zee Buthler Zeng Kee Somekh Yue Chong Perry	Dairy """ """ """ """ """ """ "" "" "" "" ""	Aikosha Hong Ching Morris Crawford Tsang Ko an J. Langley Maitland Zeng Seng Kee Yu Ching Tsang Koé Zié B. A. Somekh Yiao Zeng Kiao Perry	N° 33 Avenue Dubail N° 1128 Gordon Road N° 118 Route Père Robert N° 11 Zikawei Road Zikawei (Quartier Chinois): N° 446 Thorburn Road N° 1401 Avenue Road R¹. Say-Zoong (Village Chinois) N° 601 Burkill Road Route des Officiers N° 502 Avenue Paul Brunat N° 756 Avenue Road N° 100 Carter Road	Lait ^{eric} Fermée du 3/2/13 » » 28/1/13
14	24.	Ivy))	R. Moores	Nº 69 Ward Road	
15	25.28.	Tchun Ze Sun))	O'Neill	Route de Zikawei	·
16	26.27.	Australian))	G. Dallas	N° 46 – Zikawei Road	
17	29.30.31.32.33. 34.35.36.	Culty))	A. Culty	N° 510 Avenue Paul Brunat	
18	37.	Kalgan))	J. Noble	N° 701 Chaontoong Road	
19	38.39.	Inshallah))	Evans	N° 71 Ward Road	
20	40.41.42.	Yang ah Yong))	Moses	N° 488 Avenue Paul Brunat	
21	43.44.	Hong Ky))	Tseu Yung Zié	N° 160 Bubbling well Road	Laiterie Fermée 11/13

L'Inspecteur des Abattoirs H. LOISEL



RAPPORT

SERVICE MÉDICAL



RAPPORT

DU

SERVICE MÉDICAL

Employés de la Municipalité et Agents de la Garde soignés pendant l'année 1913: Cas traités à l'Hôpital à l'Infirmerie et en Ville 216 Total 272 Nombre de journées d'Hôpital 783 d'Infirmerie et d'exemption de service 581 Total des journées d'indisponibilité Les principales affections traitées se décomposent ainsi: Dysenterie Diarrhées Embarras gastrique Bronchites Grippe Asthme Fièvres para typhoïdes Malaria Rhumatisme Hydarthrose 2 Affections vénériennes Oculaires _____ Cutanées Abcès et furoncles Plaies et contusions Angines non diphtériques Periostite Sciatique Traitement Antirabique Appendicite 1

Il n'y a eu aucune épidémie dans le Personnel pendant l'année 1913. Quatre décès se sont produits, dus aux causes suivantes: Appendicite—Hémorrhagie urèthrale—Tuberculose pulmonaire—Myocardite.

Le Médecin de l'Administration Municipale Dr. H. FRESSON.

EMPLOYÉS DES BUREAUX SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1913

MOIS	NOMBRE DE MALADES	CONSULTA- TIONS	TRAITÉS A L'HÔPITAL	journées d'hôpital	JOURNÉES D'EXEMPTIONS	OBSERVATIONS
Janvier	8	9	2	3 3	0 .	
Février	3	4	2	18	10	
Mars	8	4	3	23	21	Mr Leconte
Avril	3	4	0	0	7	décédé le 3 Mars
Mai	4	2	2	25	0	M ^r Pozzeco
Juin	5	, 5	1	17	8	décédé le 31 Mai
Juillet	4	4	0	0	3	
Août	5	12	0	0	11	
Septembre	2	2	0	0	2	
Octobre	4	6	O	0	12	
Novembre	2	2	1	3	2	
Décembre	2	$_3$.	1	6	4	
Totaux	50	57	12	125	80	

EUROPÉENS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1913 (Garde Municipale)

Mois	NOMBRE DE MALADES	CONSULTA- TIONS	TRAITÉS A L'HÔPITAL	JOURNÉES d'H ô phtal	JOURNÉES D'EXEMPTIONS	OBSERVATIONS
Janvier	12	28	3	58	30	M ^r Noyer
Février	43	16	3	37	85	décédé le 21 jan.
Mars	17.	37	3	39	59	
Avril	15	26	3	60	42	
Mai	14	29	. 5	70	72	
Juin	16	32	4	30	53	
Juillet	14	19	2	32	21	
Août	9	15	5	74	13	
Septembre	15	24	5	60	29	
Octobre	48	30	6	93	42	
Novembre	12	18	4.	52	39	M ^r Magnan
Décembre	11	17	4	52	16	décédé le 9 Nov
Totaux	166	291	47	657	501	

AGENTS TONKINOIS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1913 (Garde Municipale)

MOIS	NOLIBRE DE MALADES	CONSULTA- TIONS	TRAITÉS A L'HÔPITAL	JOURNÉES D'HÔPITAL	JOURNÉES D'EXEMPTIONS	OBSERVATIONS
Janvier	54	96	10.	112	98	
Février	39	57	11	130	48	
Mars	42	73	11	114	72	
Avril	30	43	12	158	61	
Mai	33	94	10	169	117	
Juin	40	68	16	199	88	
Juillet	32	42	9	126	57	
Août	47	78	11	130	80	•
Septembre	44	67	14	129	93	
Octobre	43	83	16	187	96	
Novembre	33	61	8	69	88	
Décembre	41	78	9	86	98	
Totaux	478	840	137	1609	996	

AGENTS CHINOIS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1913 (Garde Municipale)

MOIS	NOMBRE DE MALADES	CONSULTA- TIONS	TRAITÉS A L'HÔPITAL	JOURNÉES D'HÔPITAL	JOURNÉES D'EXEMPTIONS	OBSERVATIONS
Janvier	56	118	4	56	128	
Février	55	83	5	84	77	
Mars	58	120	9	113	130	
Avril	37	71	3	42	81	
Mai	48	116	4	16	157	
Juin	32	76	6	53	95	
Juillet	43	85	8	129	122	
Août	59	121	6	79	147	
Septembre	38	93	3	64	121	
Octobre	44	116	4	59	164	
Novembre	39	77	2	36	114	
Décembre	53	111	6	48	155	
Totaux	562	1187	60	779	1491	

PERSONNEL INDIGÈNE SOIGNÉ PENDANT L'ANNÉE 1913 (Services Divers)

MOIS	NOMBRE DE MALADES	CONSULTA- TIONS	TRAITÉS A L'HÔPITAL	journées d'hôpital	JOURNÉES D'EXEMPTIONS	OBSERVATIONS
Janvier	18	30	. 6	42	49	
Février	8	7	4	. 42	12	
Mars	11	14	3	17	21	
Avril	17	34	4	30	37	
Mai	23	39	8	66	38	
Juin	31	33	13	151	50	
Juillet	34	49	12	165	59	•
Août	34	38	10	440	62	
Septembre	28	59	. 8	430	73	
Octobre	21	48	6	48	79	
Novembre	24	67	1.	24	145	
Décembre	24	32	7	95	46	
Totaux	270	447	85	920	671	

FEMMES ET ENFANTS D'AGENTS EUROPÉENS TRAITÉS A L'HOPITAL PENDANT L'ANNÉE 1913

MOIS	NOMBRE DE MALADES FEMMES	journées d'hôpital	ENFANTS	JOURNÉES D'HÔPITAL	OBSERVATIONS
Janvier	0	0	0	0	
Février	0	0	0	0	
Mars	1	13	0	0	
Avril	2	43	0	0	
Mai	0	0	0	0	
Juin	0	0	0	0	
Juillet	0	0	0	0	
Août	1	24	1	2	(Enfant Vittori décédé)
Septembre	1	12	4	41	
Octobre	0	0	0	0	
Novembre	0	0	0	0	
Décembre	2	28	0	0	-
Totaux	7	90	5	43	

FEMMES ET ENFANTS D'AGENTS INDIGÈNES TRAITÉS A L'HOPITAL PENDANT L'ANNÉE 1913

MOIS	NOMBRE DE MALADES FEMMES	journées d'hôpital	NOMBRE DE MALADES ENFANTS	JOURNÉES D'HÔPITAL	OBSERVATIONS
Janvier	1	1	0	0	 Femme Tonk. 122 décédée le 29
Février	0 .	0	0.	0	
Mars	1	12	0	. 0	
Avril	1 1	16	0	0	,
Mai	0	0	0	0	
Juin	2	8	0	. 0	
Juillet	3	29	1	9	
Août	2	8	2	8	
Septembre	2	13	0	0	
Octobre	3	19	3	14	
Novembre	5	25	3	8	Femme Tonk. 18 décédée le 23
Décembre	2	8	2	8	
Totaux	22	139	11	47	·

Le Médecin de l'Administration Municipale Dr. H. FRESSON.



RAPPORT BRIGADE DES POMPIERS



Compte-Rendu Annuel des Incendies

Pendant le cours de l'année 1913, l'alarme d'Incendie a été donnée pour 31 demandes de secours. (Fausses alertes commencements d'Incendie, etc; voir le Tableau ci-contre).

La Pompe-Automobile est sortie pour 24 de ces demandes et 82 fois pour différents exercices, écoles et essais.

Elle a parcouru 589 km. 500, en augmentation de 354 km. 800 sur l'année 1912, soit au total 4966 km. 240, depuis son arrivée à Changhai.

Elle a été mise en batterie 20 fois pour ces différents feux et exercices.

7 Bouches de 100 m/m et 18 de 65 m/m ont été posées sur différents point de la Concession et son Extension.

Le nombre de ces différentes Bouches se répartit comme suit :

Bouches	de 1	100	m/m	publiques	65
))))))	privées	2
))				publiques	283
»))))	privées	55
				. Total	405

Nous avons répondu à 2 demandes de secours de la Concession Internationale:

1°-le 26 Juin 1913 à POOTUNG, (Godown Mackenzie).

2º-le 16 Octobre au quartier de Sinza.

Ainsi qu'à une demande des Autorités Chinoises de la Cité, le 18 Mai 1913, sinistre menaçant de prendre des proportions considérables.

Ensuite, pendant l'Insurrection Chinoise de Juillet et d'Août, nous avons eu à intervenir, à deux reprises différentes, dans le faubourg de Tong Ka Dou, le sinistre menaçant de s'étendre sur la Concession Française.

A signaler particulièrement l'Incendie ayant éclaté chez les Sœurs de Charité, au No. 5 de l'Avenue Dubail.

Ce grand bâtiment, ayant une toiture d'étoupe goudronnée recouverte de tôle ondulée, ne possédait aucun gros mur protecteur le divisant en plusieurs parties, ce qui aurait permis de localiser l'Incendie.

Ce genre de toiture rend presque impossible toute attaque contre le feu qui ne peut se faire qu'à l'intérieur du bâtiment en dessous du foyer et par conséquent très dangereux pour les porte-lances.

Le Capitaine H. MADIER

STATISTIQUE DES APPELS DE FEU EN 1913

40.0.20				LAI	NCE	MANOEUVRE	
	DATES	ADRESSES .	NATURE	G.	Р.	P. A.	OBSERVATIONS
30	Janvier	466 R. du Consulat	Feu de boutique				Eteint au moyen de seaux
2	Février	Passage Durun	Etab. de bains	i	2		[d'eau
6	**	405 Av. P. Brunat					,,
7	,,	Rue Bluntschli	Maisons chinoises	1			
27	, ,	108 Rue Hué	,,		1		Eteint par les habitants
26	Mars	139 Rue Ratard	, ,	6	2	30 min.	
6	Avril	8 Route Vallon	chez M. Dard		i i		Commencement d'incendie
24	,,,	1	Maisons chinoises		1		
25	,,	81 Rue Colbert	,,	6	3	4 h.	
2	Mai	179 Rue Ratard					Eteint au moyen de seaux
6		271 Rue Ratard	,,		ı		[d'eau
17	,,	1	Dépôt des Travaux	3	2		
18	,,	Cité Chinoise	- · - (· ·	2	ĺ	2 h.	
21	, ,	77 R. Porte du Nord	Maisons chinoises	1	1		
21		4 Rue Minghon	,,				,,
29	,,	130 Rue Petit	,,		1		
26	luin	à Pootung	Godown Mackenzie	.1			Secours demandé par la [Concession Internationale
22	Juillet	47 Rué Laguerre	Maisons chinoises				Eteint par les habitants
29	,,	fg. de Tongkadou		4		t h.	Insurrection chinoise
30	. ,,	,,		6	ĺ		
13	Août	15 R: des Poissons	Fausse alerte				
14	,,	1	Maïsons chinoises	6	2		·
19	,,	597 R. du Consulat	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	6	2		
31	,·	Passage de la Justice		12	6	5 h.	·
16	Octobre	Quartier Sinza		3		2 h.	 Secours demandé par la Concession Internationale
18	,,	Rue du Consulat	,,	4	2		
26	,,	5 Avenue Dubail	Sœurs de charité	6	6		
8	Novembre	84 Rue de l'Est	Maisons chinoises	8	6	3 h.	
13	,,	Yang King Pang	Echo de Chine	i			Etcint par les habitants
28	,,	105 Rue Palikao	Maisons chinoises	5	1		•
27	Décembre	Rue du Consulat Cité 7	Fausse alerte				
				81	38	14 h. 30	

L'Adjudant Chef du Matériel E. BADET



RAPPORT DE L'ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE



Ecole Municipale Française

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

1.—Effectif.—Durant l'année scolaire 1912-1913, le nombre total des élèves inscrits (mais non présents en même temps) à l'Ecole s'est élevé à 79; le nombre des élèves nouveaux inscrits du 19 Septembre 1912 au 2 mai 1913 a été de 36.

Présences, entrées et départs durant l'année scolaire.—

Elèves présents au début du 1er trimestre 55

- » partis pendant le » 2: 1 ayant quitté Changhai; 1 placé dans une autre Ecole.
- » entrés » » 8
- » présents au début du 2° trimestre 61
- » partis pendant le » 14: 6 ayant quitté Changhai; 8 placés dans une autre Ecole.
- » entrés » » 16
- » présents au début du 3e trimestre 63

Répartition suivant les cours suivis, l'âge, la nationalité, etc., des élèves présents à l'école dans le dernier trimestre.—

Classe enfantine	29 élèves	14 garçons	15 filles	de 4 à 7 ans	14 Français	6 Anglais 2 Américains 2 Autrichiens 2 Allemandes 2 Belges 1 Norvégien
Cours préparatoire	7 »	7 »		de 7 à 9 ans	3 »	(3 Anglais (1 Italien
Cours élémentaire	8 »		8 »	de 8 à 10 ans	6 »	(1 Italienne (1 Allemande
Cours moyen	11 »	7 »	4 »	de 10 à 15 ans	10 »	1 Italien
Cours spécial d'anglais	8 »	4 »	4 »	de 9 à 13 ans		7 Anglais 4 Américain
Totaux	63 élèves	32 garçons	31 filles		33 Français	30 étrangers

^{2.—}Désignation des Cours.—Il n'a pas été introduit de changement notable dans l'organisation même de l'enseignement du Français et les trois premiers cours primaires ont fonctionné régulièrement. Il faut cependant noter que la création d'un Cours spécial d'Anglais a permis de retirer des Cours français les enfants de langue anglaise; cette mesure leur a été particulièrement favorable et plus encore à leurs camarades français.

La création de ce Cours spécial d'Anglais, dont le but est de préparer aux examens locaux de l'Université de Cambridge, a été accueillie avec la plus grande faveur par les parents; il a fonctionné à leur entière satisfaction pendant les deux derniers trimestres sous la responsabilité de Mrs A. M. Kirk, C.M.

En résumé, telle était l'organisation des Cours en fin d'année scolaire :

- 1. Classe enfantine.
- 2. Classes primaires.—(pour enfants français).

Enseignement en langue française.

Cours préparatoire (1 ere division de la Classe enfantine).

Cours élémentaire.

Cours moyen.

Enseignement de la langue anglaise.

Garcons Class I, Class II, Class III.

Filles » »

3. Cours spécial d'Anglais.—(pour enfants de langue anglaise).

Enseignement en langue anglaise.

Class I, Class II.

Enseignement de la langue française.

1ere division, 2e division.

Indépendamment de ces classes et cours, l'organisation suivante a été adoptée pour l'enseignement du solfège et pour la gymnastique.

1.-Solfege et chant:

3 divisions: 1 Filles; 2 Garçons; 3 Classe enfantine.

2.—Gymnastique:

Les enfants ont été répartis en sections suivant leur âge et leur développement physique.

Filles: 1^{ere} , 2^e 3^e sections.

Garcons: 1^{ere}, 2^e, 3^e sections.

3.- Personnel.-Le personnel enseignant comprenait au début de l'année scolaire:

Un Directeur de l'Ecole des Garçons,

Une Directrice de l'Ecole des Filles,

Un professeur d'anglais,

Un instituteur,

Deux institutrices,

Un surveillant-répétiteur,

Un Instructeur de gymnastique.

Par suite du départ du ménage d'instituteurs engagés en 1912 et de la création d'un Cours d'Anglais pour la préparation aux Examens locaux de l'Université de Cambridge, l'état du personnel a subi quelques modifications durant les deux derniers trimestres : une maîtresse (M^{mu} Gauthier) a été engagée pour s'occuper de la classe enfantine et un second professeur d'anglais (M^{iss} Parkhill) a été chargée d'un enseignement de deux heures et demie dans cette même classe.

Le Comité, dans sa séance du 23 juin, a décidé de rendre définitif l'engagement de M^{me} Gauthier, à dater de l'ouverture de l'année scolaire 1913-1914, et d'engager un instituteur pour remplacer numériquement M. Arnaud.

Le personnel sera donc, sauf la présence d'un professeur d'anglais pour la classe enfantine, ce qu'il était au début de l'année scolaire. L'organisation de Cours différents en vue de réaliser une bonne répartition des élèves suivant leur degré d'avancement, très variable ainsi que je l'ai maintes fois signalé, nécessite un personnel relativement assez nombreux; mais, à présent que les cadres sont créés, le personnel existant est capable de fournir aux besoins d'une population scolaire plus élevée et la Direction pourra se livrer, dans de meilleures conditions, à sa mission de contrôle incessant de l'enseignement dans toutes les classes.

4.—Emploi du temps.—Présence à l'Ecole.—Tous les jours de la semaine, sauf le jeudi, de 9 h. à midi; de 2 heures à 4 heures 1/2.

(Les enfants de la classe enfantine sortent à 4 heures).

A) Emploi du temps dans le	s classes primaires.—	Garçons	Filles
Langue française (gramm	naire, orthographe, vocabulaire, rédaction	7h.	7h.
Cours faits en français:	Morale	1h.	1h.
	Géographie et histoire	2h.30	2h.30
	Arithmétique	2h.45	2h.45
	Sciences physiques et naturelles	1h.30	1h.30
Langue anglaise (Gramn	nar, spelling, composition, conversation)	6h.	6h.
Dessin		1h.	1h.
Solfège		1h.	1h.
Gymnastique		2h.	1h.
Couture			1h.30
		${24\mathrm{h.45}}$	25h.15
B) Emploi du temps dans le	Cours spécial d'Anglais.—	Garçons	Filles
Langue anglaise (Gramn	nar, Reading, Dictation, Composition)	7h.45	7h.15
Cours faits en anglais:	Geography, History	2h.30	2h.30
•	Arithmetic	2h.30	2h.30
	Physiology	1h.	1h.
Langue française (lectur	e, conversation, grammaire, rédaction)	6h.	6h.
Drawing		2h.	2h.
Music		1h.	1h.
Needlework			1h.3(
Gymnastique		1h.	1h.
		23h.45	24h.45

C) Emploi du temps de la classe enfantine.—Les classes sont d'une durée d'une demi-heure, elles ont lieu le matin de 9 h. à 10 h. 30 et de 11 h. à 12 h., le soir de 2 h. à 3 h. 30. Pour les plus petits (de 4 à 6 ans), les classes sont consacrées plus particulièrement, en dehors des rudiments de la lecture, à des jeux éducatifs, chants, mouvements rythmés, à de petits travaux manuels, tels que pliage, tissage, découpage, etc.; les enfants de 6 à 7 ans constituent un cours préparatoire où l'enseignement complet de la lecture et de l'écriture leur est donné, en même temps que des notions de calcul, de géographie et d'histoire. L'emploi du temps dans cette classe est combiné d'après les règlements en usage dans les Ecoles maternelles de France, les Kindergarten des pays anglo-saxons et les Case dei Bambini d'Italie.

D) Récréations.—Filles: de 10 h. 3/4 à 11 h. et de 3 h. 3/4 à 4 h. Classe enfantine: de 10 h. 1/2 à 11 h. et de 3 h. 1/2 à 4 h.

Garçons: de 10 h. 1/2 à 10 h. 3/4 et de 3 h. 1/2 à 3 h. 3/4.

- 5.—Programmes d'Enseignement.—Les programmes insérés au Prospectus de l'Ecole ont été suivis dans leurs grandes lignes. L'expérience a permis d'apporter à ces programmes quelques modifications de détail qui ont été introduites dans le nouvau tirage du Prospectus. Le Conseil d'Aministration Municipale les a approuvées dans sa séance du 21 Juillet 1913.
- 6.—Fréquentation scolaire. Le tableau suivant indique les résultats de l'année scolaire 1912-1913 comparés à ceux de l'année précédente.

	PRÉSENCES POSSIBLES		ABSENCES		PRÉSENCES EFFECTIVES	
	1911-1912	1912-1913	1911-1912	1912-1913	1911-1912	1912-1913
1er Trimestre	5284	7258	238	405	5046	6853
2° Trimestre 3° Trimestre	5876 4975	5657 6446	329 316	791 489	5547 4659	4866 5957
Totaux	16135	19364	883	1685	15252	17676

Ce tableau suggère les remarques suivantes: le nombre total des présences possibles a augmenté de $20^{\circ}/_{\circ}$ et celui des présences effectives de $16^{\circ}/_{\circ}$; le 2° trimestre montre un fléchissement, et le nombre des absences pendant ce trimestre est supérieur à celui de l'an dernier, tandis que le nombre des présences est inférieur au chiffre de 1911-1912. Ce double fait, qui paraît peu conciliable avec l'existence d'un effectif plus élevé, est dû à l'épidémie de varicelle qui nous a forcés à licencier l'Ecole pendant dix jours et qui a éloigné certains enfants des cours pendant plusieurs semaines. La moyenne du dernier trimestre montre d'ailleurs un relèvement d'environ $8^{\circ}/_{\circ}$.

7.—Rétribution Scolaire.—Le tableau ci-dessous indique les résultats de l'année scolaire 1912-1913 comparés à ceux de l'année précédente. Des réductions sont accordées lorsque plusieurs enfants de la même famille sont présents à l'Ecole; des agents de la Municipalité jouissent de réductions supplémentaires.

	1911-1912	1912-1913
1 ^{er} Trimestre	\$: 850.00	$\overline{1040.77}$
2 ^e Trimestre	790.36	1033.63
3 ^e Trimestre	785.73	990.87
•	2426.09	3065.27

8.—Livres, Cartes, Tableaux muraux, Fournitures scolaires.—Aux termes du Règlement, les livres ont été fournis gratuitement aux élèves et les fournitures vendues au prix de revient. Ce système ayant donné lieu à quelques difficultés, le Conseil a jugé utile d'adopter celui qui est suivi à la *Shanghai Public School*: remise gratuite des fournitures scolaires courantes; vente au prix de revient des livres classiques.

La collection de cartes et de tableaux muraux a été augmentée dans une notable proportion; la bibliothèque scolaire à l'usage des maîtres et des élèves compte environ six cents volumes. Dans l'état actuel de l'Ecole, le crédit prévu au Budget pour achat de livres et de matériel scolaires paraît suffisant; il a permis d'acquérir un matériel élémentaire pour l'enseignement des sciences physiques qui pourra être progressivement augmenté. Le remboursement du prix des livres classiques par les élèves laissera d'ailleurs quelque disponibilité.

- **9.—Mobilier Scolaire.**—Le mobilier existant est en bon état ; quelques modifications ont dû être apportées aux tables scolaires et il a été utile d'augmenter le nombre des tableaux noirs. Des armoires pour livres et pour appareils de physique ont été aussi acquises ; les dépenses n'ont pas dépassé le chiffre des crédits prévus qui paraît donc suffisant.
- 10.—Bâtiments, Locaux scolaires, Cour.—Le bâtiment annexe construit dans la cour a été livré dans le courant de l'année. Il comprend une salle pour la Classe enfantine, une salle de Bibliothèque, une salle de gymnastique servant de préau. Il suffit aux besoins de la population scolaire actuelle.

La Classe enfantine notamment s'y trouve mieux placée qu'elle n'était dans le bâtiment principal; isolés des élèves des classes supérieures, les enfants y sont plus à l'aise et l'accès direct sur le préau leur permet, par les temps de pluie, de prendre leurs récréations sans risquer de se mouiller. J'ai déjà signalé l'inconvenient que présente durant les mois d'hiver la vérandah du rez-de-chaussée, il serait à souhaiter qu'elle pût être fermée; je me propose de revenir plus tard sur cette question.

La suppression de l'escalier de l'aile Ouest a permis de transformer la cage en une pièce servant de laboratoire, non prévue dans les plans primitifs; mise en communication, par une large baie, avec la classe contiguë, elle constitue une salle assez vaste, parfaitement propre aux séances de projections qui pourront être multipliées pendant la prochaine année scolaire, au plus grand bénéfice des élèves.

La Cour a été plantée d'arbres et la surface gazonnée a été augmentée.

11.—Application générale.—Tenue des élèves, discipline.—La tenue des élèves a été bonne, leur conduite satisfaisante. J'ai eu peu de fautes à relever contre la discipline; en un seul cas, j'ai eu à sévir et j'ai demandé le renvoi d'un élève dont la mauvaise tenue et l'inconduite habituelles étaient du plus déplorable exemple.

Travail, application, progrès.—Il importe, pour donner notre appréciation sur ce point, de distinguer la classe enfantine des autres classes. Alors que les plus jeunes enfants ont, dans l'ensemble, rapidement progressé, leur camarades plus âgés ne nous ont pas toujours donné complète satisfaction. La cause principale de cet état de choses se trouve dans le retard considérable qu'avaient subi les études des enfants de plus de dix ans au moment où ils sont entrés à l'Ecole. Dans mon rapport du mois de janvier 1912, trois mois après l'ouverture des cours, je disais qu'il faudrait à ces retardataires des années de travail assidu pour regagner le temps perdu; je me vois dans l'obligation de maintenir ce jugement. D'une manière générale, les élèves que nous avons reçus déjà grands ont fait preuve cette année d'assez d'application et j'ai constaté une amélioration notable dans leur développement intellectuel, mais ils ne sont pas parvenus néanmoins à combler toutes les lacunes de leur instruction et, malgré leurs progrès, ils ne pourraient supporter la comparaison avec des élèves de leur âge formés dans les Ecoles de France: les premiers principes de l'enseignement du français leur ont trop longtemps fait défaut.

Il en est autrement des enfants de la classe enfantine qui, pour la grande majorité, n'avaient fréquenté aucune école avant de venir à l'Ecole française; leur intelligence s'est éveillée en même temps que leur mémoire s'est enrichie de notions nouvelles et que leur jugement a commencé de se former : ils se sont développés normalement. L'an prochain, quelques-uns d'entre eux composeront un Cours élémentaire régulier qui nous promet de réelles satisfactions.

En résumé, à mesure que le recrutement de l'Ecole, désormais assuré, continuera à se faire par la base, qu'elle préparera elle-même les élèves de ses classes supérieures, les résultats acquis deviendront plus apparents et l'excellence de ses méthodes s'affirmera avec plus d'ampleur.

La distribution des prix a eu lieu le 26 juin, dans la nouvelle Annexe de l'Ecole, sous la présidence de M. Gaston Kahn, Consul Général de France. Les parents des élèves et les amis de l'Ecole formaient une très nombreuse assistance.

Des prix ont été offerts par M. G. Kahn (prix d'honneur), l'Alliance française (prix aux enfants étrangers ayant fait le plus de progrès en langue française), la Lique Maritime française (prix de géographie), par les maisons françaises suivantes: Banque de l'Indo-Chine, Compagnie des Messageries Maritimes, Compagnie de Tramways et d'Eclairage électriques, Olivier & Cie, Racine Ackermann & Cie et par des particuliers: MM. Halbronn et Wantz.

30 Juin 1913.

PREMIER TRIMESTRE 1913-1914

1.— Effectif.—Depuis le 30 juin 1913, ont été enregistrés 18 inscriptions nouvelles et 11 départs, ce qui porte l'effectif total à 70 élèves se répartissant ainsi:

Cours moyens 14
Cours élémentaires 16
Classe enfantine 29
Cours d'Anglais 11

- 2.—Désignation des Cours.—Aucun changement.
- **3.—Personnel.**—Aucun changement, si ce n'est que Madame Gauthier, dont l'engagement est devenu définitif, est affectée spécialement à la Classe enfantine. Un professeur, M. Sabattié, qui remplacera numériquement l'instituteur parti au mois de janvier, a été engagé en Indo-Chine et prendra son service dès le début du second trimestre.
 - 4.—Emploi du temps.— 5.—Programmes d'enseignement.—Aucun changement.
 - 6.—Fréquentation scolaire.—Résultats du 1er trimestre.

	Présences possibles	Absences	Présences effectives
Année 1912-13	7258	405	6853
Année 1913-14	8612	333	8279
Comparaison	+1354	$\overline{}$ $\overline{}$ $\overline{}$ $\overline{}$ $\overline{}$	+1426

7.—Rétribution scolaire.—Le total des bills mensuels a atteint pour 1er trimestre.

en 1912-13 **\$**: 1040.77 en 1913-14 **\$**: 1459.01

Pour la plus grande part, cette augmentation s'explique par l'accroissement de l'effectif scolaire; le reste, soit environ \$: 100, provient de la vente des livres aux élèves; suivant la décision du Conseil, un nouveau système a été, en effet, inauguré avec l'année scolaire: vente au prix de revient des livres classiques; remise gratuite des fournitures scolaires courantes.

8.—Appréciation générale.—Rien à ajouter au rapport du mois de juin, sinon pour confirmer le jugement qui y était émis. L'examen de Noël a prouvé une fois de plus que nos élèves des Cours moyens auraient encore beaucoup à faire pour se trouver au niveau d'enfants de leur âge formés dans les Ecoles de France - car il est difficile de regagner le temps perdu-, mais qu'ils avaient cependant fait de très réels progrès. Quant aux élèves des Cours élémentaires, sortis pour la plupart de notre classe enfantine, ils commencent à réaliser les espérances qu'ils nous avaient fait concevoir; nul doute qu'ils ne constituent des classes solides, bien homogènes, capables de profiter pleinement de l'enseignement qui leur sera donné.

Les personnes suivantes ont bien voulu nous prêter leur concours pour corriger les compositions et interroger les élèves: Miss Riley (anglais), Mme Meynard (lecture et récitation), M. Naggiar (géographie et histoire), M. Wantz (arithmétique), M. Roy (sciences physiques et naturelles), M. Boissezon (dessin).

34 Décembre 1913 Charles B. MAYBON



RAPPORT ÉCOLE MUNICIPALE FRANCO-CHINOISE

Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Le personnel de l'Ecole a la même composition que par le passé.

Nombre d'élèves: Premier semestre, 17 février - 23 juin, 293 inscrits.

Second semestre, 1er septembre - 23 décembre, 339 inscrits.

A chaque rentrée, les inscriptions se faisant de plus en plus nombreuses et d'un autre côté, les élèves étant pour la plupart fidèles, il est à prévoir qu'avant 2 ans l'école comptera 400 élèves.

Actuellement, ils sont répartis comme il suit:

Cours	Spécial—1 classe	25	élèves
))	Elémentaire—4 classes 2	00)) .
))	Moyen—4 classes	04))
))	Supérieur—1 classe	10))

Etudes.—Le programme de ces différents cours est le même que les années précédentes.

Assiduité.-Travail.-Comme par le passé, l'assiduité n'a pas laissé à désirer.

Total des présences possibles 112.622

» » absences (toutes justifiées) 1.170

» » présences effectives 111.452

Les parents et les répondants ont continué à prêter leurs coucours au Directeur et aux Professeurs, qui sont heureux de le reconnaître et de les en remercier, et se félicitent également d'avoir rencontré en leurs élèves une docilité parfaite ainsi qu'un grand désir de s'instruire et de profiter de l'enseignement donné à l'école.

Bulletins Mensuels.—Tableaux des notes mensuelles.—A la fin de chaque mois, il est délivré aux élèves un bulletin donnant la note obtenue dans les différentes matières enseignées à l'école.

Un tableau affiché à l'école met, sous les yeux de tous, les progrès réalisés et stimule ainsi les élèves au travail.

Ici, il serait bon de faire remarquer que l'assiduité et l'application sont choses pour ainsi dire obligées des élèves, car des examens oraux et écrits ont toujours eu lieu à époques fixes. C'est du reste ce qui se pratique depuis fort longtemps dans les diverses écoles tenues par les Frères Maristes. Il y a un examen oral à la fin de chaque semaine et un examen oral et écrit à la fin de chaque mois. Pour ces examens, des personnes compétentes sont invitées. Des récompenses en nature sont distribuées aux élèves obtenant les premières places.

Les Projections à l'Ecole et l'Enseignement du Français.—Les projections ont rendu et rendent encore de grands services dans l'enseignement.

A l'école, il est fait usage d'un splendide appareil double. Deux vues sont projetées sur l'écran. La vue supérieure donne le texte d'une historiette, d'un fait d'histoire, d'une expérience de physique où de chimie, représenté en image dans la vue inférieure. Un grand nombre de mots, d'expressions sont ainsi fixés dans la mémoire, et, par le fait même, les sujets de rédaction se trouvent fort bien expliqués aux élèves qui ensuite font leur composition plus facilement et avec plus de profit.

Élèves Placés.—Une douzaine d'élèves ont trouvé une position au nouveau chemin de fer "Lunghai". Cinq autres ont été placés dans des maisons de commerce de la ville. Deux élèves du Cour Supérieur sont allés achever leurs études en Europe.

Jeux et Sports.—La cour de l'école, quoique modeste dans ses dimensions, est tout de même suffisante pour permettre aux élèves de pratiquer le "football". Ils se sont déjà mesurés avec avantage contre les équipes d'autres écoles.

Des leçons de gymnastique vont être données aux élèves durant l'exercice prochain.

Rétributions Scolaires.—Le total des rétributions scolaires s'est élevé à \$ 4.514, soit une augmentation de \$ 1.451 sur l'année précédente.

Les fils des Agents de la Garde Municipale sont reçus avec réduction. De plus, de par le règlement, un certain nombre d'élèves sont reçus gratuitement.

Vacances d'Hiver.—Cette année, les cours ont cessé le 24 Décembre pour reprendre le 5 Janvier 1914. A l'occasion des fêtes du Nouvel An Chinois, nous donnerons encore une semaine de congé, du 26 au 31 Janvier inclusivement.

Rentrée.—Elle était fixée au 5 janvier pour les nouveaux élèves. Malgré le changement de date, 47 nouveaux se sont présentés. Il s'en présentera encore après le jour de l'an chinois. Aussi, a-t-il fallu créer une nouvelle classe. Il est consolant de voir que le français est toujours recherché. S'il en est qui n'apprennent que le strict nécessaire pour trouver une place plus ou moins lucrative, il en est, par contre, un certain nombre d'autres qui, restant à l'école un bon nombre d'années, y reçoivent une éducation beaucoup plus complète.

Cours aux Agents Européens et Chinois.—Une dizaine d'Agents Européens ont fréquenté le cours d'anglais fait par un Frère.

Dix autres Agents Européens ont suivi le cours de chinois fait par un Professeur indigène.

Vingt Agents Chinois, divisés en 2 classes, prennent des leçons de français données par les Professeurs indigènes de l'école.

Certificat.—La Commission d'examen pour l'obtention du certificat, 1^{er} degré, a été formée par Monsieur le Consul Général de France.

Elle était composée ainsi:

Monsieur Gaston Kahn, Consul Général, Président.

- de Laprade, Vice-Consul: Traduction, Lecture expliquée.
- Roy, Vice-Consul: Sciences physiques et naturelles.

Révérend Père Tosten, Professeur à l'Université "Aurore": Géographie, Histoire Générale, Anglais, Langage mandarin.

,. Ou, Sous-Directeur de l'Aurore : Littérature chinoise.

Monsieur Maybon, Directeur de l'Ecole Municipale Française: Rédaction, Analyse grammaticale et logique.

,, Wantz, Ingénieur Municipal: Arithmétique, Algèbre et Géométrie.

La composition de dessin fut annotée par Monsieur Boissezon, Architecte Municipal.

- 21 élèves subirent les épreuves tant orales qu'écrites.
- 15 , eurent la moyenne exigée pour l'obtention du diplôme.

Monsieur le Consul Général voulut corriger lui-même les épreuves de la dictée. Voici son appréciation : "L'ensemble des compositions est très satisfaisant. Pour l'orthographe, les fautes sont en général des "fautes d'usage, c'est-à-dire faciles à corriger par la pratique et surtout par des lectures à tête reposée".

Nul doute que ces examens ne soient un puissant stimulant pour les élèves. Aussi, convient-il de remercier tous ceux qui y ont contribué, surtout Monsieur le Consul Général, Monsieur De Laprade et le Révérend Père Tosten qui ont tenu à questionner tous les élèves de l'école.

Inauguration du nouveau Local.—Elle eut lieu le 15 mai et fut présidée par Monsieur le Consul Général, entouré de Messieurs Doire, Naggiar et Dubois, Consuls de France, de Messieurs Danjou, Roy et Lépissier, Vice-Consuls, de M. Ou, Administrateur Civil de Changhai, de Monsieur Nié, Juge à la Cour Mixte, et d'un grand nombre d'autres notabilités européennes et chinoises.

A cette occasion, nombreux furent les Français qui vinrent témoigner leur sympathie à une œuvre si utile pour l'influence française.

Tout le monde s'est plu à admirer le splendide local de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise qui fait honneur à la France et à la Municipalité de notre Concession.

PERFECTIONNEMENTS RÉALISÉS

Cours Spécial.—Vu le nombre de demandes d'admissions à ce cours, il a été décidé d'y créer une 2° classe.

Depuis quelque temps déjà, la création de cette classe avait été jugée nécessaire. Le Conseil, avisé de cet état de choses, a décidé de faire la demande d'un professeur de plus.

Cours de dessin.—Ce cours existait déjà, mais désormais il sera suivi par un plus grand nombre d'élèves et durera 3 ans. Il se fera en français.

Gymnastique.—Un sergent européen de la Garde Municipale donnera, deux fois par semaine, des leçons de gymnastique aux élèves de l'école. De nombreuses demandes ont été faites pour suivre ces leçons.

Cours de chinois aux Agents européens.—Comme un certain nombre d'entre eux sont déjà avancés, on a jugé à propos de former deux classes, au lieu d'une seule qui existait auparavant. La nouvelle classe est faite par Monsieur Paul Se, professeur à l'école Municipale franco-chinoise depuis plus de quinze ans.

Le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, F. FAUSTUS



RAPPORT DE L'INGÉNIEUR MUNICIPAL



Rapport sur les Travaux exécutés pendant l'Année 1913

SERVICE DU NETTOIEMENT

Ordures Ménagères.—Par suite de la généralisation de l'usage des réduits à ordures en maçonnerie, reclamés par le Service Sanitaire, le mode de collecte des ordures a dû être modifié: les tombereaux, ne pouvant entrer dans les cités, ont dû être remplacés par des brouettes munies de coffres spéciaux (modèle du S. M. C.) mais cette substitution n'a été nécessaire que dans la Concession. Le nombre de brouettes employées à cette collecte est de 50. La main-d'œuvre d'abord assurée par une entreprise est maintenant en régie directe, l'entrepreneur ayant eu un essai malheureux.

L'enlèvement par bateaux est toujours exécuté à l'entreprise; il a été assuré très régulièrement, même pendant la période troublée.

Nous persistons à penser que le service de l'enlèvement des ordures ménagères est à améliorer en ayant recours aux systèmes en usage dans les grands centres d'Europe; en ce qui concerne principalement la collecte, l'emploi généralisé d'une boîte à ordures, mobile et susceptible d'être déchargée directement dans les tombereaux, ferait gagner du temps.

Il y aurait aussi à proscrire d'une façon absolue les projections d'eau sur la voie publique, même dans les caniveaux, partout où les rues sont drainées.

VOIRIE. VIABILITÉ

Alignements.—Ont été incorporés au domaine Municipal les terrains ci-après, frappés d'alignement:

Rue du Consul	at, angle	Rue Petit (côté N. O.)	•))	43,45
»	lot No	. 96))	11,67
**))	127))	95,15
			,	Total	$\overline{553,36}$

Rue de Ningpo, entre la Rue des Pères et la Rue Hué (côté N.)

VOIES NOUVELLES

Les nouvelles routes suivantes ont été ouvertes:

Concession.—Prolongement de la Rue du Weikwé à l'est de la Rue Vouillemont. Acquis à l'amiable.

Routes Extérieures.—Routes Francis Garnier et Henri Rivière.—Ouvertes sur les terrains de la Banque Russo-Asiatique: elles relient l'Avenue Paul Brunat avec la Route Pottier. Les terrains ont été cédés gratuitement.

Route Vallon.—Ouverte à l'emplacement de la crique et du chemin mandarinal situés au Nord de Koukaza et reliant la Route Voyron avec la Route Père Robert. Le terrain a été acquis à l'amiable.

Route Amiral Courbet.—Ouverte à peu près dans le prolongement de Hart Road et reliant la Route Ratard et Great Western Road.

Avenue Paülun Prolongée.—Vers le Sud jusqu'à la Route Française de Zikawei. Les terrains ont été acquis à l'amiable.

Sont actuellement en voie d'ouverture trois routes nouvelles sur les terrains de la China Realty C^o, à l'ouest de Koukaza et au sud de la Route Vallon.

TROTTOIRS

La viabilité définitive des trottoirs suivants a été assurée par un cimentage.

Rue Palikao.—Au Nord de la Rue du Weikwé à l'aide de dalles (aggloméré d'escarbilles et de ciment) exécutées par les prisonniers indigènes.

Boulevard de Montigny et Rue de Ningpo.—Trottoirs adjacents à la nouvelle Ecole Franco-Chinoise.

Rue Kraetzer.—Entre la Rue Brodie A. Clarke et la Rue du Cimetière, par suite de l'achèvement de tout un lot de constructions.

Rue de la Porte du Nord.—Au nord de la Rue du Consulat.

Rue Montauban.—Entre la Rue Colbert et le Boulevard des Deux-Républiques, après la rectification du nivellement.

CHAUSSÉES

1º. Chaussées Empierrées.—Rechargements généraux : ont été exécutés sur les voies suivantes :

Rue du Consulat	surface	6.200m
Rue Montauban (nord)	»	700
Rue Palikao au nord de la Rue du Consulat))	2.100
» sud de la Rue de Ningpo))	1.700
Rue de Ningpo		1.950
Rue de Saïgon	»	750
Avenue Paul Brunat entre Routes des Sœurs et Fergusson		16.400
Quai de France sud	»	3.250
Route Ghisi	»	4.500
Quai du Yang King Pang))	5.570
Quai de France Nord, Rue du Consulat et Yang King Pang	»	3.090
Rue Protet))	300
Avenue Paul Brunat (Rue du Cimetière à la Rue Vouillemont)))	700
Rue de l'Administration))	900
Quai de France Nord entre Château d'Eau et Rue du Consulat))	4.950
Route de Zikawei		700
Avenue Dubail	»	5.900
Rue des Pères))	1.180
Rue du Cimetière))	2.000
		

Surface total 62.840m²

soit un écart de 67.000-62.840=4.160m² sur la moyenne normale à faire chaque année.

Cet écart est insignifiant mais s'ajoute néanmoins à celui de l'année 1912 (6.300m² environ).

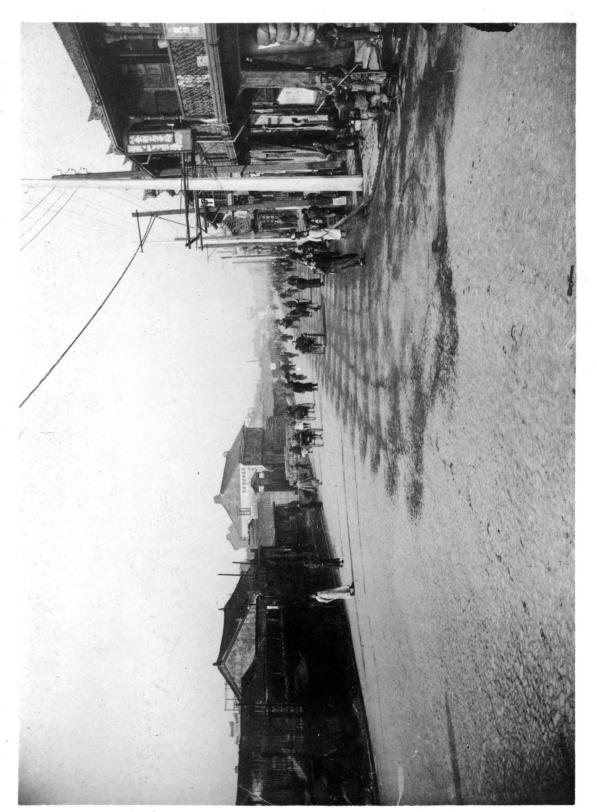
Les goudronnages devant prolonger la durée des chaussées empierrées, le retard constaté plus haut se trouvera très certainement compensé.

Le prix moyen des rechargements par m.c. de matériaux a varié de Tls. 3.65 à 4.70 compris toutes mains-d'œuvre.

2°. Chaussées pavées en pierre.—Il n'a pas été fait de gros remaniement de pavage en pierre.



AVENUE DES DEUX RÉPUBLIQUES



AVENUE DES DEUX RÉPUBLIQUES

CONVERTISSEMENTS

En pavage en pierre.

Quai de France Sud : suite de l'opération commencée en 1912.

surface executee en 1912 880 ,, ,, ,, 1913 1450 2330

Ces travaux seront continués en 1914, pour réduire progressivement les surfaces empierrées d'un entretien extrêmement onéreux.

GOUDRONNAGE

Le goudronnage des routes a été repris avec plus de succès que l'année précédente par suite de l'emploi de goudron distille. Les résultats obtenus sont très satisfaisants.

Les surfaces traitées sont les suivantes :

Chaussées.—Avenue P. Brunat, Rue du Consulat, Quai de France N., Rue Montauban, Rue de Ningpo. Trottoirs.—Avenue Dubail, Route Voyron, Avenue Paul Brunat, Route Vallon, Route des Sœurs, Quai de France Nord.

GROS TRAVAUX DE VIABILITÉ

Rue de Ningpo.-Entre la Rue des Pères et la Rue Hué élargissement à 60'.

Boulevard des deux Républiques.—Entre la Rue de l'Est et la Rue Hué: aménagement du Boulevard à 70' dont 30' sur territoire de la Concession Française avec trottoirs cimentés de 3^m de largeur.

Rue Montauban.—Entre la Rue Colbert et le Boulevard des Deux Républiques: rectification du profil en long.

Avenue Edouard VII.—Entre Manila Road et la Rue Paul Beau qui a incorporé l'ancienne Route Ratard et la crique qui lui était adjacente. Une convention spéciale est intervenue avec le "Shanghai Municipal Council" pour l'entretien de cette voie.

PONTS. PONTONS. QUAIS.

Réparation des pontons et passerelles du Marché de l'Est. Les passerelles sont protégées par deux poutres qui contrebutent les poussées reçues par les pontons : deux passerelles avaient été littéralement écrasées par la poussée des bateaux de pèche sous l'action d'un coup de vent.

Réfection générale du Quai de Kin Lee Yuen.

REMBLAIEMENT DES MARES

Avenue Paul Brunat.—Achèvement de la mare Culty.

Rue Marcel Tillot.—Côté sud entre l'Avenue Dubail et la Route Voyron.

Avenue Paul Brunat.—Au Nord et à l'Ouest de l'Auto Palace.

D'autre part, les criques bordant les Rues Baron Gros et Kouei Ling Chan ont été remblayées.

ECURIES MUNICIPALES

	des chevaux au 1er Janvier k décédés2,	67	
))	vendus3 8		
))	abattus3) }	7	
))	achetés15)	,	
		Effectif au 31 Décembre 74	•

Les moyennes extrêmes des indisponibilités ont été de :

Avril

 $1.75^{\circ}/_{\circ}$

Juin

0

Le maximum avait été de 8.00% en Août 1912 pour 0.28% le même mois de 1913. L'état sanitaire a été excellent.

ASSAINISSEMENT

Le réseau des égouts publics a été étendu aux voies suivantes:

Rue Hué	197 ^m
Route Vallon	313
Route Voyron	253
Rues Baron Gros et Kouei Ling Chan	793
Rue Amiral Courbet	30
Rue Brenier de Montmorand	120
Rue Chapsal	137
Rue Marcel Tillot	94
Route Ratard (près Route Say-Zoong)	407
,, ,, (près Route des Sœurs)	82
Rue de Ningpo	67
Route Doumer	77
Route Ghisi	908
Route Pichon	76
Route Francis Garnier	56
Route Pottier	57
Rue des Pères	158
Rue Amiral Bayle	182
Rue Wagner	110
Avenue Paülun	
Total:	$\overline{4,154^{\mathrm{m}}}$

Le projet de réunion du Whangpoo et de la crique de Zikawei est amorcé par le drain de 3' de la Route Ghisi jusqu'à la Route Pichon: la réunion de ces deux cours d'eau sera terminée en 1914 et facilitera le va-et-vient des marées dans les canalisations avec tous ses avantages.

ATELIERS EN REGIE

A l'atelier de réparations du Quai de la Brêche, un incendie a détruit l'atelier des menuiseries, des charrons et des peintres. La construction d'un nouveau local à Lokawei est prévue au Budget de 1914.

Les travaux neufs sont confiés à l'entreprise: l'entretien courant du matériel est seul exécuté en régie. Ces ateliers seront prochainement transformés quand les nouveaux bàtiments auront été aménagés à Lokawei près des Prisons. On aura recours le plus possible à la main-d'œuvre fournie par les prisonniers.

Déjà tous les tuyaux, bordures et bornes en ciment sont exécutés en utilisant cette main d'œuvre.

De même, le cylindrage des fondations de nos routes et certains rechargements continuent à être assurés par des équipes de prisonniers.

Le mur en béton armé, démontable, qui entoure l'atelier de Lokawei a été moulé et monté sur place par les détenus.

ARCHITECTURE

Travaux Neufs.—Ecole Municipale Franco-Chinoise. — L'inauguration du bâtiment a eu lieu le 15 Mai 1913; les travaux complèmentaires de peinture ont été exécutés en Décembre dernier.

Station Sanitaire.—Un hangar avec logement et cuisine, W. C. pour le personnel chinois du Service Sanitaire a été édifié sur le terrain réservé à ce service au nord des Prisons de Lokawei. Le terrain a été macadamisé en partie, le reste simplement remblayé puis clôturé.

Réduits à Charbon.—Construction de réduits à charbon dans les différents Postes de Police pour les besoins du personnel Européen.

GROSSES RÉPARATIONS

Poste de l'Est.—Modifications des logements du 1er étage; mise en place de balustrades en fer vérandah du rez-de-chaussée et 1er étage. Réfection des cabinets d'aisances des Européens. Peinture des couvertures. Réparations générales des menuiseries et de la porte en fer du mur d'enceinte.

Abattoirs Municipaux.—Réfection du socle des bâtiments, des échaudoirs, des étables à porc. Peinture complète du logement de l'Inspecteur, construction d'un chemin en dalles de granit, pour les brouettes. Confection d'une porte en fer sur la Rue Brodie A. Clarke; vernissage général des menuiseries, blanchiement, etc.

Infirmerie Municipale.—Peinture générale des locaux de l'Infirmerie proprement dite et du logement de l'Infirmier.

Carrelage complet du rez-de-chaussée du logement de l'Infirmier.

Poste d'Incendie de l'Ouest.—Peinture générale des locaux, construction d'une entrée de service du côté ouest, pose d'un support manches d'incendie dans la tour avec poulie baladeuse.

Ecole Municipale Française. — Suppression de l'escalier particulier du pignon ouest, établissement d'une salle de Chimie avec amphithéâtre au rez-de-chaussée et d'une salle de bain au 1° étage, peinture du hall, de l'escalier central et du logement des professeurs, établissement de 2 portes de clôture sur les Rues Chapsal et Brenier de Montmorand, etc.

Poste de Police de l'Ouest.—Peinture générale des locaux, construction d'un hangar entre les 2 annexes (prisons journalières). Construction d'une fosse septique desservant les W. C. du rez-de-chaussée.

Caserne de l'Ouest. — Peinture générale des locaux, compartimentage des combles pour débarras, carrelage de toutes les cuisines, construction d'une fosse septique desservant les W. C. du rez-de-chaussée.

Maison d'Arrêt de Lokawei.—Peinture générale des locaux, modifications légères au bâtiment des Européens et des Gardes Tonkinois, dallage en granit du passage voûté à l'entrée de la prison proprement dite, fermeture du lanterneau de l'atelier des prisons.

Ecuries Municipales.—Peinture générale des locaux, dallage en ciment de toutes les écuries y compris dortoir des mafous, construction de nouveaux boxes pour les chevaux, aménagement de W. C. avec chasse automatique pour les mafous ainsi qu'une salle de douche, d'un magasin pour la nourriture et le harnachement de réserve, drainage partiel du hangar à tombereaux, etc.

Poste de Koukaza.—Aménagement des locaux pour recevoir les logements de 2 agents mariés dont le gardien du jardin public adjacent, le Cercle Sportif de la Police et un poste téléphonique.

Cimetière de Lokawei.—Construction de 32 nouvelles tombes.

ENTRETIEN, PETITES AMÉLIORATIONS

Annexe Ecole Municipale Française.— Aménagement des abords de l'annexe, chemin dallé conduisant à la cour, mise en place des agrès de gymnastique dans le préau couvert, guichet pour piétons sur la Rue Marcel Tillot.

Ecole Municipale Française.—Gratage et peinture des grilles de clôture.

· Ecuries de Koukaza.—Réfection du logement du Gardien de Dépôt.

Hôtel Municipal.—Aménagement du sous-sol pour atelier de réparations du Service d'Architecture et du Contrôle, réparation et peinture des grilles de clôture du jardin de l'Hôtel.

Cimetière de Lokawei.-Peinture et réparation du logement du Gardien et salle du Public.

Annexe Poste Central de Police.—Blanchiement des dortoirs des agents Tonkinois et Chinois, cuisines, etc.

Abattoirs.—Réfection complète des lanterneaux vitrés des différents bâtiments.

Dépôt.—Démolition de l'Atelier incendié, réparation de la cuisine du chef de Secteur Central. Poste Central.—Réfection complète des W. C. pour indigènes.

Sémaphore.—Réparations et peinture du mât de signaux, peinture intérieure de la tour.

Serres Municipales de Koukaza.—Réparations et peinture des serres.

Cimetière de Passienjo. - Peinture des bancs, remise en état des tombes non entretenues.

Imprimerie Municipale. -- Agrandissement des locaux, dallage en ciment, travaux de peinture.

Hôtel Municipal.—Installation dans le sous-sol d'un magasin pour le service de la Perception.

Poste de Lokawei.—Aménagement d'un logement pour agents maries, etc.

PERMISSIONS

Permis de construire:
21 permis pour
32 maisons européennes
73 ,, ,, thinoises
75 permis pour
76 permis de construire:
77 permis pour
78 permis pour
79 permis pour
70 permis pour

Lettres d'avis: 168 lettres d'avis pour réparations à exécuter.

La construction des cloisons en lattis dans les maisons chinoises est enfin complètement abandonnée; le "rat-proofing" des planchers du rez-de-chaussée est difficile à faire disparaître complètement, une réglementation prohibant d'une façon absolue le vide sous les planchers deviendra sans doute nécessaire.

PLANTATIONS

L'état des plantations d'alignement est satisfaisant.

La pépinière de Tonzazi a été plantée de jeunes sujets pterocaryas, tulipiers, savonniers et platanes. Sur la Route de Zikawei à Conkazah; l'ancienne pépinière a été défoncée sur une profondeur de 0^m. 60 et drainée pour recevoir les nouveaux sujets boutinés à l'établissement Horticole de Koukaza.

Plantations nouvelles.—Route Fergusson.—Au sud de l'Avenue Paul Brunat.

Route Voyron.—Côté est ; Le Cimetière de Passienjo a été gazonné, ses allées rechargées et goudronnées.

CONTROLE

Eclairage Public.—Le régime alternatif est entré en vigueur au cours de cette année.

A fin Décembre, le réseau d'éclairage électrique public se décompose comme suit :

Ces lampes réparties sur 10 postes de transformation.

Consommation.—La consommation de l'éclairage public s'est élevé

 pour 1913 à
 K. W. H.
 335.336

 elle était fin Décembre 1912 de
 ,,
 342.149

 soit une diminution en
 ,,
 6.813
 Tls. 476,91

Malgré cette économie, l'éclairage des Routes Extérieures a été amélioré et diverses avenues (Pottier, Paulun, Ratard, Vallon) privées autrefois d'éclairage, en sont aujourd'hui pourvues.

Eclairage des Bâtiments Municipaux.—Cette ${f c}$	onsommatio	n s'élevait	
pour l'année 1912 à	.K. W. H.	117.272	
en 1913 elle n'est que de		91.985	
soit une diminution de	,,	26.187 à Tls.	0.07 = 1833.09

Cette notable économie réalisée sur l'exercice précédent doit être attribuée à l'emploi des lampes à filament métallique qui ont fait place aux lampes à filament de carbone. Elle aura encore sa répercussion sur l'excédent de consommation.

Celui-ci était en 1912 de K.	W. H.	57.272		
il n'est en 1913 que de	,,	31.085		
soit une différence de	,,	26.187 à Tls.	0.04=Tis.	1047.48

Tout en ayant un plus grand nombre de points lumineux, il a été réalisé en 1913, par rapport à 1912, une économie totale de Tls. 1°33.09 plus Tls. 1.047.48 soit Tls. 2.880.57.

L'entretien de toutes les installations électriques a été assuré par le Service du Contrôle qui a en outre procédé dans le courant de l'année à l'installation de 85 lampes, 14 prises de courant, 3 ventilateurs de plafond.

Les bâtiments des écuries de Koukaza, des prisons de Lokawei, des Abattoirs sont depuis peu alimentés par le courant triphasé. Selon les conventions, la C. F. T. a changé dans ces bâtiments les lampes et les appareils à courant continu et tout y fonctionne normalement.

Il est à signaler à ce propos que la transformation chez les Abonnés des routes extérieures a du s'opérer dans de bonnes conditions et à leur entière satisfaction car aucune réclamation n'a été formulée contre la C. F. T.

Vérifications.—Durant l'année 1913, le Service du Contrôle a été appelé à vérifier 13 compteurs d'électricité et 9 installations électriques.

Consommation des Bâtiments Municipaux.—La consommation d'eau s'est élevée :

pour 1913 à 83,502^m3 en augmentation sur 1912 19,495^m3

L'entretien de toutes les installations d'eau a été assuré par le Service du Contrôle qui a aussi procédé par ses propres moyens aux installations neuves suivantes :

Nouvelle canalisation des écuries de Koukaza et installation de 2 bouches d'incendie de 0,060 et d'un robinet de puisage et diverses petites améliorations au Poste Central, au Poste de l'Est, au camp Militaire, dans le nouveau local du Service Sanitaire de Lokawei, dans le laboratoire de chimie de l'Ecole Municipale Française et au Poste de l'Ouest.

Bouches d'Incendie.—Il a été posé durant l'année 1913 8 bouches d'incendie de 0,100m/m aux emplacements suivants : 2 Route Vallon, 2 Avenue Paul Brunat, 1 Route Ghisi, 1 Avenue Paülun, 1 Rue Tourane et 1 à l'angle des Rues Amiral Bayle et Ratard, et 21 bouches de 0,060m/m : 2 Route Vallon, 2 Route Père Robert, 4 Route Ratard, 1 Route Voyron, 2 Route de Zikawei, 1 Route Fergusson, 1 Route Prosper Paris, 1 Rue Song Chan, 1 Avenue Paul Brunat, 1 Rue Brenier de Montmorand, 1 Route Ghisi, 1 Avenue Edouard VII angle Rue Wagner, 1 Route Doumer, 1 Route des Officiers, et 1 Avenue Paülun.

STATISTIQUE

Le service du Contrôle a continué à dresser les plans statistiques en ce qui concerne les canalisations d'eau, les canalisations de gaz et le réseau d'égouts.

Canalisations d'Eau.—Conduite de 0,150 Route Vallon, des Ecuries de Koukaza à la Route Père Robert.

Conduite de 0,100 Rue Wagner entre la Rue Amiral Bayle et l'Avenue Edouard VII.

Conduite de 4,100 Route des Officiers entre l'Avenue Dubail et la Route Voyron.

Conduite de 0,100 Rue des Pères entre la Rue du Consulat et le Quai de la Brèche.

Canalisations de Gaz.—

Conduite de 4" de la Route Vallon à la Route Père Robert.

- 9" Avenue P. Brunat de la Rue Song Chan à l'Avenue Dubail.
- ,, 6" ,, ,, Nord entre les rues Brenier de Montmorand et Amiral Bayle.
- ,, 9" ,, ,, entre Rue Song Chan et Rue du Cimetière.

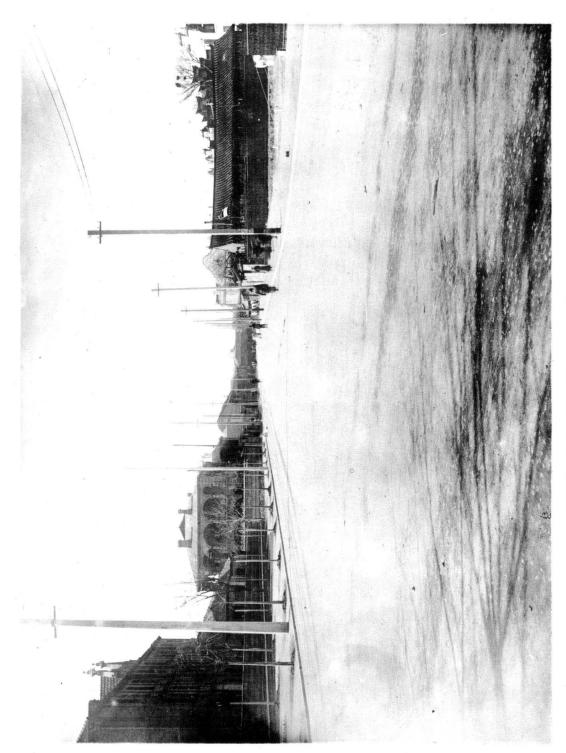
Conduite de 12" Rue Tourane entre le Quai Confucius et Rue du Weikwei.

- 9" Rue du Cimetière entre l'Avenue Paul Brunat et Rue Ratard
- , 6" Avenue Paülun
 - 6" Rue Brodie A. Clarke de l'Avenue Paul Brunat à Rue Ratard
- ,, 6" Avenue Paülun, sud de l'Avenue Paul Brunat
- ., 3" Rue Sœur Allègre
 - 4" Rue Protet entre le Yang King Pang et la Rue du Consulat
- 6" Rues Marcel Tillot et Song Chan
- 9" Rue du Weikwei entre les Rues Tourane et du Cimetière
 - 4" Rue Wagner
- ,, 4" Rue Ratard
- , 6" Route de Say Zoong.

PERSONNEL

Comme suite à la nouvelle échelle de solde du personnel et pour donner aux agents en service le moyen d'arriver à une situation meilleure, des cours ont été organisés pour la préparation aux examens. Nous pensons qu'à l'avenir le Conseil voudra bien ne plus assurer le recrutement du personnel des travaux sur place, qu'autant que les candidats pourront satisfaire au nouveau programme d'examens; faute de candidats possédant les connaissances requises, il faudra recourir au recrutement en France.

L'Ingénieur Municipal, M. WANTZ



AVENUE EDOUARD VII (partie Ouest)



RAPPORT DE LA GARDE MUNICIPALE



GARDE MUNICIPALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

Titre 1 - PERSONNEL

Effectif de la Garde.—Le 31 Décembre 1913, l'effectif de la Garde est le suivant :

Européens. Tonkinois				57 144
Chinois	Interprètes Détectives Agents Auxiliaires	,		266
			Total	467

Le détail est indiqué dans le Tableau Nº 1, annexé au Rapport.

Personnel Européen.—Huit Agents furent incorporés dans le courant de l'année. Ils sont encore en service, sauf un d'entre eux, congédié pour inaptitude.

En dehors de ce dernier, cinq autres Agents quittèrent la Garde en 1913, savoir : I démissionnaire—3 réformés—1 congédié pour inaptitude.

J'ai le regret de mentionner les deux décès, par suite de maladie, des Brigadiers NOYER et FRECHIN, survenus respectivement le 24 Janvier et le 29 Mars.

Un cours supérieur d'anglais fut organisé à l'Ecole Municipale Française en Novembre. Professé par Mme A. M. KIRK, il est très apprécié.

Personnel Tonkinois.—En 1913, 4 Agents, précédemment libérés, furent réincorporés, 31 Tonkinois furent engagés et 31 furent rayés des contrôles, dans les conditions suivantes :

Libérés normalement	28
Réformé	1
Révoqués	2
Total	31

Au point de vue de l'ancienneté de services à Changhai, les Agents se répartissent ainsi :

							service	
		»))	$2^{\rm e}$	»))	»	=35
Nombres	d'Agents	» » »))	4 e))))	»	=29
		»))	$5^{\rm e}$	»))	»	=28
)))	7e))))))	=20
					Tot	al:		144

Personnel Chinois.—32 Agents, Détectives, Interprètes, furent rayés des cadres, au cours de l'année, savoir :

Nombres d'Agents	décédés 2 disparu 1 réformés 2 congédié pour inaptitude 1 démissionnaires 2	28, soit 4 de plus qu'en 1912.
Nombres de Détectives	révoqués 20 / révoqués 2 / démissionnaire 1 / Interprète congédié 1 Total : 32,	3, soit 3 de moins qu'en 1912. soit 1 de plus qu'en 1912.

Lors des combats livrés à la périphérie Sud de la Concession Française, en Juillet et en Août, les Agents Chinois furent armés, pour la première fois depuis l'organisation de la Garde. Ils reçurent des fusils "Gras". Ils justifièrent parfaitement la confiance que nous leur accordâmes en prenant une telle mesure. A la suite d'une série inquiétante d'attaques à main armée, à partir du 24 Octobre, chaque Agent Chinois porta une baïonnette pendant le service de nuit.

La répartition, au point de vue de l'ancienneté de services, est la suivante :

Le recrutement fut aisément assuré.

Situation Sanitaire.—La situation sanitaire du personnel, en 1913, fut bonne. Les moyennes de journées d'indisponibilité, par Agent, pendant les 8 dernières années furent :

	1906 à 1910	1911	1912	1913 *
Européens	$\frac{-17,06}{}$	$\overline{14,42}$	$\overline{14,00}$	14,60
Tonkinois	45,75	15,49	13,00	18,14
Chinois	11,28	14,15	10,00	11,40

Discípline, service du personnel en général.—J'ai la satisfaction de n'avoir à relever, au point de vue disciplinaire, ni un acte collectif regrettable même léger, ni une faute individuelle particulièrement grave.

La tâche normale de la Garde, maintenir l'ordre et la sécurité publiques, devint, à plusieurs reprises, quelque peu pénible et difficile. Le personnel assura, avec un entrain et un zèle remarquables, les services supplémentaires fatigants, voire dangereux, qui durent être réclamés en conséquence.

En Juillet et Août, la Garde eût à remplir sa mission éventuelle : contribuer à défendre la Concession Française. Je fus heureux de transmettre, au personnel que j'ai l'honneur de commander, les félicitations et les remerciements que lui décernerent, en l'occurrence, Monsieur le Consul Général de France, le Conseil d'Administration Municipale et le Commandant Supérieur des Forces.

Titre 2 - MAISON D'ARRÊT

Effectif des Prisonniers Chinois.—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt, pendant les 6 dernières années, fut :

1908	1909	1910	1911	-1912	1913
$\overline{157}$	171	194	$\overline{286}$	341	$\overline{396}$

En 1913, le maximum fut atteint, le 27 Août, avec 442 condamnés.

Durée des Peines.—Le tableau suivant présente la classification des détenus, le 31 Décembre 1913, au point de vue de la durée des peines :

Durée des peines	Hommes	Femmes	Totaux
De 1 à 3 mois	102	4	106
De 3 à 6 mois	58	2	60
De 6 mois à 1 an	57	7	64 •
De 1 à 2 ans	54	14	68
De 2 à 3 ans	28	2	30
De 3 à 4 ans	10	4	14
De 4 à 5 ans	24	1	25
Supérieures à 5 ans	16	»	16
Peines indéterminées	3))	3
Totaux	352	34	386

Je rappelle que, depuis le 1^{er} Janvier 1912, les condamnés à une peine inférieure à 1 mois de prison sont incarcérés, non pas à la maison d'Arrêt, mais au Poste Ouest. Leur nombre moyen, en 1913, fut de 25.

Etat Sanitaire.—Le tableau ci-dessous indique, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation, le nombre de décès.

	NOMBRE	NOMBRE	NO.	OMBRE DE DÉCÈS	
MOIS	DE DÉTENUS ENTRÉS A L'HÔPITAL	DE JOURNÉES D'HÔSPITALI- SATION	MAISON D'ARRÊT	нôрітаl	TOTAUX
Janvier	18	398))))))
Février	7	229	»	»	»
Mars	10	339	»	»))
Avril	3	85	»	2	2
Mai	9	254))	1	1
Juin	12	317	»))	»
Juillet	14	246	»	1	1
Août	23	633	»	»	»
Septembre	14	377	1	2	- 3
Octobre	9	379	»	»))
Novembre	6	137	»	, 2	2
Décembre	5	61	1	1 .	2
Totaux	130	3455	2	9	11

En moyenne, il y eut environ 10 prisonniers hospitalisés par jour.

Les 11 décès furent dus à des maladies, sauf celui survenu, en Décembre, à la Maison d'Arrêt. Dans ce dernier cas, le mort avait réussi à se pendre dans sa cellule.

Nous n'eûmes à déplorer aucune épidémie en 1913. Dans l'ensemble, l'état sanitaire fut satisfaisant.

Evasions.—Aucun prisonnier ne réussit à s'évader de la Maison d'Arrêt, ni à s'enfuir pendant les travaux à l'extérieur. Par contre, deux détenus s'évadèrent de l'Hôpital Sainte-Marie, pendant la nuit du 25 au 26 Juillet, en pratiquant un trou dans la salle de bains.

Incidemment, je mentionne l'évasion des prisons de la Cité Chinoise, pendant les troubles, de 2 Chinois condamnés pour assassinat par la Cour Mixte Française: l'un à la détention perpétuelle, l'autre à 15 ans d'emprisonnement. Ils avaient été remis, en Avril dernier, aux Autorités Indigènes locales. Le condamné à perpétuité ne jouit pas longtemps de la liberté. Repris par nos détectives, quelques jours après son évasion, il fut prudemment réintégré à notre Maison d'Arrêt.

Travail des Prisonniers.—Le Tableau N° 2 indique l'estimation du travail des prisonniers, évaluée à Tls. 4.669,65 et \$. 1.413,16—Au total en Tls. au taux 75/100—Taëls: 5.729,52.

Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.—En 1913, les dépenses supportées par la Municipalité, pour l'entretien de la Maison d'Arrêt, furent :

Il convient d'observer que le Personnel de la Maison d'Arrêt peut parfois être distrait de ses fonctions spéciales et être utilisé au profit direct de la Concession. Le cas échéant, quand la situation l'exige, il concourt, en partie, à assurer le service dévolu à la Garde proprement dite; le régime de la Maison d'Arrêt étant modifié provisoirement en conséquence, les travaux à l'extérieur, notamment, étant suspendus. La Maison d'Arrêt nous fournit alors un renfort d'agents appréciable.

Titre 3 - RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

La Tableau Nº 3 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la Police en 1913 et permet de les comparer avec ceux de l'Année précédente.

Les Tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 4 = Les arrestations d'Etrangers.

- » » 5 = Les arrestations de Chinois.
- » » 6 = Les jugements prononcés par la Cour Mixte.
- » 7 = Les contraventions aux Réglements Municipaux.
- » 8 = Les motifs des plaintes reçues.
- » 9 = Les vols chez les Européens.

Tableaux Nos 10, 11, 12, 13 = Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

Service d'Identification Judiciaire.—Le service de l'identification judiciaire fonctionne depuis le 1^{er} Avril 1941.

Les nombres de fiches (concernant des Chinois) établies, reçues, possédées pendant les 3 dernières années furent :

	1911	1912	1913
Nombre de nouvelles fiches établies par la Police Française	1602	1809	2098
Nombre de nouvelles fiches reçues de la Police Internationale	3744	2874	2074
Augmentation annuelle	5346	4660	4172
Total des fiches en fin d'année	5346	10006	14178

Sur les 14.178 individus dont nous possédons les fiches et les dossiers, 1615 ont été condamnés par les 2 Cours Mixtes de Changhai, 1379 sont des récidivistes pour la seule Concession Française. Ces derniers se répartissent ainsi :

L'état suivant indique mensuellement le nombre d'individus, d'une part, soumis à l'identification, d'autre part, reconnus récidivistes, en 1913.

MOIS	NOMBRE D'EXAMINÉS	nombre d'identifiés
Janvier	258	94
Février	211	98
Mars	2 55	104
Avril	315	119
Mai	306	138
Juin	259	124
Juillet	209	87
Août	240	88
Septembre	298	130
Octobre	293	119
Novembre	289	132
Decembre	284	114
v		
Totaux	3217	1347

Pour l'année, nous avons ainsi obtenu 0,41 d'identifications. En Juillet et Août, le mouvement révolutionnaire distraya de leurs occupations habituelles une partie notable des clients de la Police; ce qui explique le fléchissement appréciable du nombre d'identifiés pendant cette période.

Incendies.—Le nombre des incendies pendant les 7 dernières années fut :

	1907	4908	1909	1910	1911	1912	1913
Incendies	40	$\overline{24}$	$\overline{25}$	13	9	11	16
Commencements d'incendie	27	24	. 34	19	29	36	31
Feux de cheminée	2	1	5	4	2	2	4
Totaux	69	49	64	36	40	49	$\overline{51}$

Le tableau N° 14 renseigne sur les sinistres de l'année, les résultats des enquêtes, les sanctions prononcées par la Cour Mixte.

Il n'y eut aucun décès à déplorer au cours des incendies. Deux Pompiers Volontaires furent blessés lors du sinistre survenu le 26 Octobre, à l'établissement des Sœurs, Avenue Dubail.

Assassinats.—En 1913, nous n'eûmes connaissance que d'un seul assassinat nettement commis sur la Concession Française :

Le 8 Décembre, vers 4 heures 30 du matin, le corps d'un Chinois est découvert par un Agent Tonkinois, dans un fossé de la Route Paülun.

D'après l'enquête, la victime fut tuée vers 4 heures à coups de révolver. Une carte, trouvée dans les vêtements, mentionne l'adresse d'un Chinois. Interrogé, celui-ci permet d'établir l'identité de l'assassiné et de découvrir une piste. Le 11 Décembre, nous arrêtons l'assassin, lequel, suivant le jugement de la Cour Mixte Française, est ensuite remis aux autorités chinoises et exécuté.

Des enquêtes furent faites au sujet de 3 cadavres, trouvés sur la Concession Française:

- (a)—Le 16 Juin, le corps d'une vieille femme chinoise est signalé, déposé sur la berge de la crique de Zikawei. La victime avait succombé à la suite d'une attaque à main armée, commise, la nuit précédente, à bord d'un sampan dans la crique, en dehors ainsi de notre zône de surveillance.
- (b)—Deux autres cadavres suspects de femme chinoise sont découverts: l'un, le 7 Octobre, dans un puisard, à l'intérieur d'une résidence européenne, Avenue Paul Brunat; l'autre, le 12 Novembre, dans un champ, entre l'Avenue Paul Brunat, les Routes Pottier et de Zikawei.

Pour le premier cas, il est impossible de préciser s'il y eut suicide ou crime. Dans le deuxième cas, le cadavre portait des traces de strangulation.

Les enquêtes ne purent établir ni l'identité des 2 victimes ni l'endroit exact où celles ci avaient succombé.

Attaques et Pillages à main armée.—Dans le courant du 1^{er} Semestre, nous reçûmes 3 plaintes de vols, heureusement peu importants, commis à main armée, au sujet desquels nos recherches furent vaines.

Le 10 Avril, à 5 heures du soir, une perquisition est faite dans une maison de la Cité 101, Rue Millot. Elle permet l'arrestation de 7 brigands, anciens soldats, appartenant à une bande dangeureuse ayant opéré exclusivement en territoire chinois. Ces individus ne séjournaient sur les Concessions que pour engager, vendre les objets volés. 3 révolvers, 5 poignards, un important approvisionnement de cartouches et un riche butin sont saisis et confisqués. Les brigands en question sont remis aux autorités chinoises.

Au cours du 2^{eme} Semestre, nous eûmes 2 séries inquiétantes de vols à main armée, en Octobre, puis en Décembre.

La première attaque a lieu le 20 Octobre, vers 7 heures 30 du soir, dans une boutique du Boulevard des Deux Républiques. Elle échoue, grâce à l'alarme donnée par un habitant. Les assaillants n'emportent qu'une bague en or.

Le lendemain, vers 9 heures du soir, 15 brigands, armés de révolvers et de poignards, font irruption dans une maison chinoise, débouchant sur la Route Ratard, à 100 mètres environ au Nord de l'Auto-Palace. Ils s'emparent de \$: 150,00 et d'un lot d'effets évalué à \$: 15,00. Au moment du départ de la bande, des voisins interviennent. Les pillards tirent plusieurs coups de révolver. Personne n'est atteint par les balles. Un Chinois reçoit 3 coups de couteau qui l'immobilisèrent, pendant un mois, à l'hôpital. L'enquête permet d'arrêter 14 des 15 assaillants. Le 20 Novembre, ils sont condamnés aux peines suivantes:

```
3 à 20 ans d'emprisonnement avec expulsion.
5 à 10 ans d'emprisonnement avec expulsion.
4 à 3 ans d'expulsion simple.
```

Cette enquête nous fait découvrir l'auteur de l'assassinat du Sergent Chinois 448, de la Police Internationale, (attentat commis, le 12 Octobre, près de Medhurst College), ainsi que 4 de ses complices. Après l'enregistrement de leurs aveux, ces 5 criminels sont remis à la Police Internationale.

Le 23 Octobre, vers 7 heures du spir, 8 brigands, armés de 2 révolvers, 2 poignards, envahissent une maison de la Cité 88, Rue de Zikawei, près de la limite de la Concession. Ils s'emparent de \$: 120,00 et de bijoux évalués à \$: 25,00. L'alarme donnée, un Agent de la Police Chinoise et un Agent Indigène de notre Concession interviennent. Le premier reçoit un coup de révolver d'un des assaillants, lequel est appréhendé. L'enquête permet l'arrestation de 6 des 8 assaillants. Ils sont condamnés:

```
2 à mort (exécutés le le Décembre)
```

– do ---

t à 5 ans de prison avec expulsion

1 à 1 an

2 à l'expulsion simple.

Les 14 et 25 Décembre, dans la soirée, ont lieu des attaques par des voleurs armés de révolvers, l'une, dans une boutique de la Rue de la Mission; l'autre, dans un magasin d'opium de la Rue de Lagrené. Les vols sont évalués respectivement à \$: 31,00 et à \$: 245,50. Aujourd'hui, 31 Décembre, nous arrêtons le nommé ZA-CHI-FAI, le Chef des brigands ayant opéré ces 2 attaques, ainsi que 7 complices. Nous savons pertinemment, d'autre part, que ZA-CHI-FAI, qui était officier supérieur avant la révolution, est l'auteur du double assassinat commis le 28 Octobre 1913, dans Foochow Road, attentat considéré comme ayant un caractère politique.

Accidents.—Les tableaux N° 10, 11 et 13 font ressortir une diminution du nombré et de l'importance des accidents en 1913 en comparaison de l'année précédente.

A mon avis, l'augmentation signalée, à cet égard, en 1912, s'explique par l'afflux à Changhai, au début de cette année par suite de la 1^{ere} révolution, de nombreux réfugiés, nullement familiarisés avec la circulation intense, dans certaines voies de notre ville.

Titre 4-SITUATION GÉNÉRALE

Depuis la révolte des Taïpings, cette année fut, paraît-il, pour Changhai, la plus mouvementée et celle pendant laquelle les résidants furent exposés aux plus grands dangers.

1913 débuta pourtant ici paisiblement.

Une notable partie des soldats révolutionnaires de Changhai et des environs immédiats avait été ficenciée à la fin de l'année 1912. Un des principaux sujets d'appréhensions pour notre ville, depuis 15 mois, disparaissait ainsi. Certains abus graves, tolérés ou inspirés par des dirigeants chinois locaux, explicables en temps de révolution, relevés dans le précédent rapport, semblaient abandonnés.

Janvier est plutôt calme.

En Février, les menées de la Société des Brigands, dite "de la Montagne des 9 Dragons", inspirent des inquiétudes.

Le 20 Mars, SONG-KIAO JEN, ex-Ministre du Gouvernement de Nankin, est assassiné sur le Quai de la Gare du "Shanghai-Nanking Railway", au moment où il allait s'embarquer pour rallier Pékin. Il était considéré par le parti Kouomingtang comme devant être nommé Président du Conseil.

Ce crime paraît avoir été, plus ou moins directement, la cause principale des incidents et des évènements graves qui, à Changhai, caractérisèrent l'année 1913.

Agitation provoquée par les Procès relatifs à l'assassinat de Song-Kiao-Jen.—Le 24 Mars, vers 11 heures du soir, j'apprends que le nommé YNG-KOUEI-CHING, domicilié sur la Concession Française, une vieille connaissance des Polices, est soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat de SONG-KIAO-JEN. Les renseignements que je reçois directement, à cet égard, sont confirmés par ceux que me transmet le Captain-Superintendent de la Police de l'International Settlement. Une perquisition à la demeure de YNG-KOUEI-CHING est aussitôt organisée.

Le portier déclare que son patron est dans un établissement de plaisir de Foochow Road. Le renseignement est transmis à la Police Internationale qui arrête immédiatement YNG-KOUEI-CHING, pour rupture de ban. La maison de ce Chinois est cernée et occupée.

Le lendemain matin, un examen minutieux des nombreux indigènes trouvés dans cette demeure, permet de découvrir le meurtrier parmi eux, un nommé WOU-FOU-MING. Celui-ci ne tarde pas à avouer le crime. Il est jugé, le 25 Mars, par la Cour Mixte Française. Celle-ci décide, à cette date, la remise du meurtrier aux autorités chinoises. WOU-FOU-MING meurt, dans les prisons de la Cité, le 24 Avril.

YNG-KOUEL-CHING, comme instigateur du crime, est jugé à la Cour Mixte Internationale.

SONG-KIAO-JEN, après ces arrestations, est considéré comme un illustre et regretté martyre, par les Kouomingtangs. La publication de certains dossiers, lors des débats du procès de YNG-KOUEI-CHING, exacerbe les esprits. De nombreuses et tumultueuses réunions publiques entretiennent et développent cette agitation.

L'émotion profonde causée par cette affaire fut enfin habilement exploitée, lors du déchaînement d'un mouvement révolutionnaire, dans le courant du mois de Juillet.

Première Attaque de l'Arsenal.—Nuit du 28 au 29 Mai.—Dès le début de Mai, des rumeurs circulent au sujet d'une attaque probable de l'Arsenal. A plusieurs reprises, nous prenons, en conséquence, les mesures prévues pour le cas de troubles.

Le 28 Mai, au soir, nous prescrivons les mêmes précautions, à la suite de renseignements plus probants, mais cette fois, pas vrainement.

Le 29 Mai, vers 1 heure du matin, des soldats du Tche-Kiang, casernés dans un camp situé au Sud de la crique de Zikawei, sont rassemblés et conduits, soi-disant pour prendre l'Arsenal. De 1 heure 30 à 2 heures, des feux de salves sont échangés, dans la direction de la porte principale et sont suivis d'une débandade générale.

Nos Agents gardant les différents ponts de la crique de Zikawei arrêtent et désarment les fuyards se réfugiant sur la Concession.

Cette équipée du 29 Mai permit et justifia l'occupation immédiate de l'Arsenal par des troupes du Nord, d'un dévouement éprouvé au Gouvernement Central.

Mouvement Révolutionnaire des Mois de Juillet et Août.—Il ne m'appartient naturellement pas d'épiloguer sur l'organisation et le récit de ce mouvement.

Je me borne à rappeler sommairement ses répercussions sur la Concession Française.

Prévenu, le 14 Juillet, de l'imminence de la révolte à Changhai, dès le 16, je consigne les Postes, et, de nouveau, je prescris de prendre les mesures prévues pour des troubles éventuels.

Le 21 Juillet, le Lieutenant de Vaisseau VANDIER, Commandant la "Décidée", approuve le plan de défense que je lui soumets. (Tableau N° 15).

Avisé, le 22 à 11 heures du soir, que l'attaque commencera sûrement le 23, à 3 heures du matin, je provoque immédiatement l'occupation des barricades.

Les assaillants ouvrent le feu, exactement à l'heure annoncée. Des projectiles, obus et balles, tombent sur la Concession.

Suivant mes prévisions, le point le plus important pour notre défense est la barricade dite du Pont Sainte-Catherine, établie à l'intersection de la Route de Zikawei et de la grande route de l'Arsenal, laquelle est utilisée pour l'attaque principale. En cas d'abandon de cette position, le combat eut continué sur la Route reliant le Pont Ste-Catherine à notre Boulevard de Montigny; nous exposant ainsi à l'invasion de la Concession et rendant intenable une notable partie de la zône des Routes Extérieures, notamment l'Usine Electrique, dont il était impérieux d'assurer le fonctionnement.

La Barricade, à l'origine, avait été hâtivement construite avec de gros tuyaux en ciment. Le premier jour des combats, de 3 heures à 9 heures, l'Enseigne de Vaisseau LEFEVRE et son détachement sont exposés à un feu des plus vifs d'obus et de balles. Ils se blotissent dernière le contrefort de la Route.

Les jours suivants, la barricade est successivement renforcée, sous la direction de Mr. WANTZ. Elle devient un petit ouvrage de fortification passagère, doté d'un projecteur et d'un téléphone la reliant à l'Usine Electrique. Jusqu'à la fin de la lutte, elle est soumise, par intervalles, à un feu violent et dangereux.

Pendant les 3 premiers jours, la situation est assez critique, la défense n'étant assurée que par les marins de la "Décidée", les Volontaires, les Agents de la Garde. Ces éléments divers coopèrent harmonieusement et efficacement à l'accomplissement de leur commune mission.

A partir du débarquement de marins du "Montcalm", toute appréhension grave est écartée.

Le 4 Août, la fusillade et la canonnade cessent complètement. Le 15 Août, les marins rejoignent leur bord et la Garde reprend son service normal.

Il paraît superflu de relater les dégâts causés par les projectiles à des immeubles de la Concession.

Le nombre des victimes, parmi la population chinoise, peut difficilement être évalué. Les Agents enlevèrent le corps d'un indigène, tué sur la voie publique et firent transporter 7 blessés à l'Hôpital Ste-Marie.

L'Agent Chinois N^o 438 eût le corps traversé par une balle, mais put être sauvé. Le Garde Tonkinois N^o 61 fut atteint légèrement au front.

En ce qui concerne la population européenne, nous apprîmes qu'une religieuse de l'Hôpital Ste-Marie fut atteinte par une balle.

Le nombre des Chinois résidant dans la Cité et ses faubourgs, qui se réfugièrent sur la Concession, pendant la lutte, fut considérable. Il fallut secourir ces milliers de malheureux, dénués de ressources, incapables de trouver un abri, encombrant lamentablement les rues.

Une société de secours fut organisée, sous la présidence de Mr. NIE, Juge Chinois de la Cour Mixte Française et Mr. DE LA PRADE, Vice-Consul, Assesseur. Le théâtre de la Rue Petit, l'Ecole Franco-Chinoise du Boulevard de Montigny furent transformés en asile pour réfugiés, sous la surveillance de la Police. Des distributions de vivres furent assurées aux indigents, dans ces établissements et sur les voies publiques. Cette œuvre généreuse et féconde rendit de grands services.

Demandes d'arrestations et recherches de rebelles sur la Concession.—Après l'échec du mouvement révolutionnaire, les autorités locales réclamèrent l'arrestation et la remise de Chinois, accusés d'y avoir pris part.

Nous reçumes, à cet égard, des instructions très nettes. Leur application fut parfois délicate. Sans jamais faillir à nos principes d'humanité, nous n'oubliàmes pas l'impérieuse nécessité de maintenir d'excellentes relations avec les représentants du Gouvernement reconnu d'une nation amie.

En dehors de l'action officielle, certains soi disant émissaires gouvernementaux se livrèrent, sur la Concession, à de nombreuses et fructueuses opérations de chantage, sous le couvert d'être délégués à la recherche des rebelles.

De plus graves abus furent signalés, notamment les suivants, rapportés dans la presse :

- 1º. Plusieurs tentatives d'arrestations arbitraires qui échouèrent grâce à notre intervention.
- 2º. L'enlèvement le 7 Octobre, Rue de Ningpo, de 2 Chinois, emmenés à l'Arsenal, d'où ils nous furent remis, sur notre demande.
- 3º. Dans le courant de Novembre, le dépôt d'une caisse de bombes et d'un plan apocryphe de complot, effectué par un agent provocateur, chez un résidant chinois de la Rue de Ningpo, afin de justifier la demande d'arrestation de ce dernier. Cet acte valut à son auteur une condamnation de 2 ans de prison et l'expulsion.

Dans les deux derniers cas, l'Amiral Pacificateur reconnut que sa bonne foi avait été surprise.

Journaux considerés comme séditieux.—Dans le courant du mois de Septembre, les journaux chinois le "Minkienpao" et le "Tsonhoamingpao", s'établissent sur le Quai du Yang-King-Pang. Les gérants sont avisés de ne pas laisser paraître des exhortations séditieuses et des articles diffamatoires contre le Gouvernement. Ces 2 organes ainsi que le "Minliepao" ne tardent pas à disparaître.

Suivant une Ordonnance Consulaire, en date du 5 Novembre, nous assurons la fermeture des bureaux du "China Républican" et nous empêchons l'impression, le transport, la vente, la distribution de cette feuille.

Rumeurs alarmantes.—A plusieurs reprises, notamment, en Décembre, des rumeurs alarmantes circulent dans le public, au sujet de la tentative d'un nouveau soulèvement et d'une attaque probable de l'Arsenal. Nos renseignements révèlent l'origine de ces bruits et nous permettent de ne pas les prendre au sérieux.

Grèves.—Dans le courant de l'année, il n'y eut aucune grève ayant présenté un caractère alarmant. Nous surveillâmes les 3 grèves suivantes: au début de Janvier, celle des charpentiers, en Mars, celle des ouvrières d'une filature et celle des marchands de fruits ambulants.

Les marchands ambulants ne furent plus autorisés à stationner sur la voie publique à partir du 1^{er} Novembre. Ils manifestèrent leur mécontentement pendant quelques jours; mais ils se soumirent, sans grandes difficultés, à la règlementation nouvelle.

Relations avec les autres Polices:—Nous n'eûmes qu'à nous louer de nos rapports avec la Police Internationale. Nous ne pouvons qu'espérer le maintien des règles et des traditions actuellement en vigueur, relatives à la collaboration des 2 Polices.

Dans le courant de l'année, nous développâmes et nous améliorâmes singulièrement nos relations avec la Police Chinoise, surtout depuis la démolition des murs de la Cité. Nous nous efforçâmes de coopérer le plus et le mieux possible, dans l'intérêt général, avec cette Police, qui, à maintes reprises, nous prêta un précieux et efficace concours.

G. RABIER.

EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1913

GRADES		Effecti norma				ŀ	rései	nts ai	ı cor	ps		é	ŀ	Effect au Décen	
OU EMPLOIS	Européens	Tonkinois	Chinois	Vacances	Etat-Major	Poste Central	Poste de l'Est	Poste de l'Ouest	Postes Extérieurs	Service de la Sûreté	Maison d'Arrêt	En Congé	Européens	Tonkinois	Chinois
Chef de la Garde "" adjoint Inspecteur Directeur de la Mon d'Arrêt Chefs de Secteur Chef " adjoint Adjudant Instructeur Sergents Brigadiers Gardes Gardiens du Jardin public Secrétaire-Interprète Sergents Brigadiers Gardes Sergents Brigadiers Gardes Sergents Brigadiers Gardes Sergents Brigadiers Agents Gardien du Jardin public Secrétaires-Interprètes Interprètes Sergents Détectives Détectives		12 127 ⁵ 	171 ^d	1	1 1 2 2 2 1	1	1 4 1 1 2 1 2 35	1 1 2 2 7	1 1 1 2	1 1 3 5 2 3 14	1 1 3 3 3 3 3 3 4 4 3	1 2 1 1	1 2 1 1 1 1 3 a 8 27 2 1	4 11 129°	3 11 173° 1 2 11 3 23 —— 227
Тотаих		435	· · · · · ·			1	1 .		<u>l. </u>		<u> </u>			428	<u> </u>

- a). -Dont 2 en remplacement de Chef Adjoint et de Chef de Secteur manquant.
- b).—Dont 9 aux frais de diverses Compagnies.
- c).—Dont 1 en remplacement de gradé manquant et 1 aux frais d'une Compagnie.
- d).-Dont 6 aux frais de différents particuliers ou de diverses sociétés.
- e).-Dont 2 en remplacement de gradés manquant.
- Il existe en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau:
 - 5 tailleurs
 - 22 coolies
 - 7 Coolies de Jin-Ric-Shaws
 - 3 Mafous
 - 1 Chauffeur
 - 1 Magasinier

Total: 39

Changhai, le 31 Décembre 1913 Le Chef de la Garde

G. RABIER

ESTIMATION D

DU	TRAVAIL	DES	PRISONNIERS	POUR	L'ANNEE	1913	[Tableau N° 2]
----	---------	-----	-------------	------	---------	------	----------------

ES	Tls.		2.085,63 2.518,50		Estimation d'après le travail exécuté et [non d'après le nombre de journées [par un entrepreneur
- 1	i		1	79,789 7,80	Bénéfice calculé d'après le prix de revient Estimation d'après le travail exécuté et [non d'après le nombre de journées [par un entrepreneur
- 1	i		1	79,789 7,80	Bénéfice calculé d'après le prix de revient Estimation d'après le travail exécuté et [non d'après le nombre de journées [par un entrepreneur
- 1	i		1	79,789 7,80	Bénéfice calculé d'après le prix de revient Estimation d'après le travail exécuté et [non d'après le nombre de journées [par un entrepreneur
- 1	i		1	7,80	Estimation d'après le travail exécuté et [non d'après le nombre de journées [par un entrepreneur A raison de \$ 1 par tuyau, prix demandé
- 1	i		1	428,00	[par un entrepreneur
- 1	i		1	428,00	
ŏ	i		1	428,00	
			·	428,00	
				27,30	Estimation d'après le travail exécuté et [non d'après le nombre de journées
1					i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
))	0,13	65,52		
-	,			605.00	Estimation d'après le travail exécuté
					Economie réalisée, calculée d'après le
					[prix de revient
			4.669,65	1.413,166	
;		,	,		605,00 94,367

RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1913

ET COMPARAISON AVEC CEUX OBTENUS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

		Comparaison	avec 1912	
	En 1913	En Augmen- tation	En Dimi- nution	Observations
Mandats de Comparution concernant des Chinois exécutés Mandats d'Arrêt reçus concernant des Chinois exécutés Plaintes reçues par la Police Demandes de poursuites établies par la Police Arrestations de Chinois pour contraventions, scandales etc de Chinois pour contraventions, scandales etc Maintenues Valeur des objets volés retrouvés par la Police paignants inconnus repar la Police paignants inconnus repar la Police paignant police. Objets trouvés Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées directement par la Police. Pour contraventions aux Règlements Municipaux Tls. Victimes d'accidents mortels relevées par la Police Victimes d'accidents mortels relevées par la Police Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police Blessés ramassés par la Police hospitalisés Malades trouvés sur la voie publique Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique """ """ """ """ """ """ """	290 229 150 107 1.824 178 37 3.721 3.734 14.517,76 2.707,80 91 19.599 6.963,71 18	Augmentation 73 62 90 17 44	Dimi-	(a) dont 1 marin américain (b) dont 1 européen
détruits	247		5	

(*) Cette notable diminution s'explique par la suppression d'un Etablissement Public, Rue Montauban.

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ETRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1913

et comparaison avec le relevé pour l'Année précédente

Comparaison avec les ar- restations opérées en 1912	Totaux pour l'année 1913	Français Anglais Américains Russes Allemands Hollandais Portugais Japonais Annamites Indiens	NATIONALITÉS
ట ∄	1 : 1	Civils	Vols
B	1: 1	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	1015
B	<u> </u>	:::::::: Civils	
	1: 1	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	Escroquerie
		: : : : : : : : Civils	Homicide par
B	<u> </u>	: : : : : : : : Militaires	imprudence
3. 3.	•	· · · · · · · Civile	Coups et
_	<u>၊ ဃ :</u>	::: \square Militaires	Blessures
3 8	10	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	Bataille et
<u> </u>	:	· ·	
	.	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	Scandale
		:::::::: Civils	Abus
		: _:::::: Militaires	de confiance
- P		:: _:: :: Civils	Incendie
:		::::::: Militaires	incendie
B		::::::::: Civils	Insultes
:	:	:::::::: Militaires	'
m. 7	12	Civils	Ivresse
లు ^B .	12	: : : : ພາດ ຄວາວ : ພ Militaires	tapageuse
m.		Civils	Détourne-
:		: : : : : : : : : : : : Militaires	ment de femmes
р. 1	ယ	::::::::⊾ _№ Civils	Vagabondage
:	:	: : : : : : : : Militaires	ou mendicité
m. 2		Civils	Emission de
		Militaires	fausse monnaie
même	- 1	: : : : : : : Civils	
: :	:	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	Divers
même	100	No Civils	Contraven- tion aux
:		Militaires	Règlements Municipaux
En diminution 34 (*)	37		TOTAUX
:		Militaires	tion aux Règlemen Municipau

[Tableau N° 4]

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1913

et Comparaison avec le relevé pour l'année précédente

Mois	Vols	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroqueries	Attaques et Vols	Vols à main armée	Brigandage	Recels			Violations de domicile	Homicides par imprudence	Assassinats ou Meurtres	Coups et Blessures	Bataille et Scandale	Vagabondage et Mendicité	Rupture de Ban	Evasions	Détournements de Femme	Adultères	Attentats aux mœurs	Fausses accusations	Tentatives de Suicide	Dettes et Affaires Civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'une autre juridiction	Contraventions aux Règlements Municipaux	Emissions de fausse monnaie	Totaux
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	237 153 178 213 211 177 136 167 164 178 187	3 1 1 6 1 5 4 2 5 2 3 3	$egin{array}{c} 12\\ 14\\ 17\\ 24\\ 30\\ 8\\ 2\\ 7\\ 16\\ 16\\ 45\\ 20\\ \end{array}$	2 2 3 4 6 3 5 3 43 8	 1 3 2 7	3:		6 2 8 12 10 2 11 10 8 4 8 7	 1 1 2 6 5 12 21		1 1 1	 1 	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	$\begin{array}{c} 4 \\ 6 \\ 4 \\ 6 \\ 7 \\ 14 \\ 10 \\ 2 \\ 7 \\ 2 \\ 2 \end{array}$	8 2 1 2 1	25 15 15 12 19 14 18 13 59 44 25 20	11 8 4 8 14 10 8 6 16 12 9	1 2 2 3	3 5 7 2 10	2		2	2 2 4 1	11 9 16 2 7 7 4 7 7 48 8 10	8 2 3 1 5 1 5 1 5 5 5 5 2 4 2 1 2	40	3 12 7 3 9 8 6 6 6 7 5 5	3 6 4 5 1 4	356 240 306 343 360 278 227 264 322 346 369 323
Тотаих pour l'année 1913	 2193	60	208	61	23	26	11	88	- 49	1	 7	4	14	 79	 20	 276	 115	10	- 96	-6	 5	3	 10	 106	 128	34	77		3734
Comparaison avec les arrestations opérées en 1912	m. 85	p. 22	р. 62	m. 36	m. 3	p. 25	m. 19	m. 1 18	p. 16		p. 4	р. 1			m. 22	p. 21	р. 27	m. 2	р. 8	même	— р. З		— р. 5	р. 20	—— m. 14	m. 5	m. 16	m. 38	En diminution 16

RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE POUR 1913 [Tableau Nº 6]

			Alexandria de la composição de la compos	ΡI	RIS(Ν							pul- és	AM	ENDF	ES .	Si Si	Al- ES		ır èglées)		r Mixte la Cour se	"	Mixte rançaise	compte	
MOTIFS	Moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 au	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	10 ans à 20	de 20 ans à 30 ans	l å perpétuité	Simples	avec peines a	Simples	avec peines de	et saisie	Simples	avec peines p.mém"	Envoyés au refuge	Relachés à la Cour (faute de preuves ou règlées	Mis sous caution	és à la Cour tionale par kte Francais	Envoyés aux autorités chinoises	Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le d'autres juridictions	Totaux
Vols Vols avec effraction Vols d'enfants Escroqueries Attaques et Vols Vols à main armée Brigandage Recel Incendie Incendie elomicile Ilomicide par imprudence Assassinat ou meurtre Coups et blessures Bataille et scandale Vagabondage et mendicité Rupture de ban Rupture de ban et Vol Evasion Détournement de femme Adultère	1331 6 3 19 4 22 2 2 7 7 97 13 2 6	1 4 8 15 19	134 133 3 6 3 1 5 1 4 11 20 	4 6 1 3 3 4 20	23 5 6 8 4 1 17 42 1 5	2 4 4 1 6 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4 4 11 2 1 2 3		4	1		6 .2 1 76	1200 44 133 77 53 33 1 2 2 49 84 1 436 4 2	1 5 49 26 2 1 30 14	1	3	1		3	652 422 21 21 21 4 4 4 9 21 66 7 13 	10	5 30 8 2 1 .	10 22 4	3		2052 577 106 81 20 17 23 102 15 21 11 43 80 29 203 81 136 6 86 86 2
Attentat aux mœurs Fausse accusation Tentative de suicide Abandon de domicile Dettes et affaires civiles Divers Contravon règl Tramways do. Ricshaws do. Voitures do. Autos do. Circulation do. Police et Voirie do. Maisons logeurs do. Etabli publics	2 1 8 19 2 13	 5	1 2 	1 1	1	1						1	3 1 5	 3 16 2 6 7 13 119 5 4		4			2	1 3 4 475 30 2 4 7 4		33		4	1	3 6 6 12 493 78 2 7 7 15 146 5 5
do. Service sanitaire Jeu d'Argent Emis. de fausse monnaie Folie Enfants égarés ou volés Contrefaçon Totaux généraux Total.	1 19 3 1610	3	215	9	2645	-	-					96		394	3		4			742	14 3	5 46 1050		36	35	11 84 21 1 118 4 4
Comparaison avec le relevé des Jugements en 1912	p. 167	191	p. 55 at	481	12	9.	11	6	p. 4	m. j	3	91	-109	р. 75 En a	P. 3 . 75	P. 	-6	m. 8 6	p. 60	P. 190 E		gmenta	m 13 tion 1	9	m. 84	En a. 441

RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1913

et comparaison avec le relevé de l'année précédente

MOIS	au Règlement de Police et Voirie	au Règlement des Voitures	au Règlement des Jin-ric-shaws	au Règlement des Brouettes	au Règlement des Charrettes	au Règlement des Bicyclettes	au Reglement des Automobiles	au Règlement des Chiens	TOTAUX
Janvier	544	9	554	300	13			5	1425
Février	537	9	435	295	15	3		4	1298
Mars	481	8	510	366	18	1			1384
Avril	501	18	513	385	-21	14		2	1454
Mai	1199	11	551	357	8	3	2	1	2132
Juin	867	18	495	394	23	8		2	1807
Juillet	556	8	324	243	11	4		5	1151
Août	758	7	233	197	18	2		5	1220
Septembre	ı	16	514	387	20	3	3		1912
Octobre	1058	22	560	544	17	2	3		2206
Novembre	887	13	489	341	14	1	1	2	1748
Décembre	964	7	521	350	17		1	2	1862
Totaux pour 1913	9321	146	5699	4159	195	41	10	28	19599
Comparaison avec le relevé des contraventions en 1912	p. 1505	m. 41	m.1460	р. 757	p. 30	m. 9	p. 4	p. 4	En aug. 790

RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE

et comparaison avec le relevé de l'année précédente

2	Nature des Plaintes		Nombre en 1913	En Aug- mentation	En dimi- nution	OBSERVATIONS
Vols Attaques et Vols		993) 14 ^{\(\)}	1007	116	·	
Attaques à mair			9	6		
Pillage à main a	rmėe				1	
Coups Coups et Blessur	res	$egin{array}{c} 6 \\ 2 \end{array}$	8	même	même	
Dettes de loyer			288	25		
Dettes			162	43		
Objets perdus			30		13	
	enfants { masculins féminins	$egin{array}{c} 20 \ 62 \ \end{array}$	82	25		
Disparitions	épouses ou concubines		35		7	
	filles publiques		22		18	
!	Servantes		54	7		
i.	Employés ou apprentis		7	3		
Escroqueries	1		26		30	
Abus de confian Divers	ce	6) 91	97		36	,
		Totaux	1.824	195	105	

[Tableau Nº 9]

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ETRANGERS EN 1913

et comparaison avec les Vols de même nature commis en 1912

		EN	1913		EN	1912
MOIS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
Janvier	6	159,50	1	50,00	10	314,00
Février	8	263,80			1	200,00
Mars	2	513,00			7	996,90
Avril	7	1.821,40	2	509,00	4.	228,00
Mai	10	1.172,00	5	960,00	9	957,80
Juin	6	795,00			10	2.665,80
Juillet	3	45,00			9	388,50
Août	5	53,50			3	420,00
Septembre	6	477,50	1	19,00	6	277,00
Octobre	6	229,00	4.	91,00	4	114,50
Novembre	6	.415,00			7	128,50
Décembre	12	696,60			7	616,60
Totaux	77	6.341,30	10	1.629,00	77	7.307,60

RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE, PENDANT L'ANNÉE 1913, PROVENANT DE CHEVAUX EMBALLÉS ET DE HEURTS DE VÉHICULES

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

LIEUX	NOMBRE EN 1913	Comparaison Nombre en 1912	CAUSES DES ACCIDENTS EN 4913
Quai de France	8	- 8	Chevaux 2, Automobiles 2, Jin-Ric-Shaws 4
Rue du Consulat	24	_ 4	Autos 17, Voitures 3, Bicycl. 2, Brouette 1, JRS. 1
Avenue Paul Brunat	12	+ 2	Chevaux 5, Autos 5, Bicyclette 1, Charrette 1
Boulevard de Montigny	6	+ 3	Voitures 5, Automobile 4
Quai des Fossés	1	· '	Charrette I
Rue Ratard	7	+ 2	Autos 2, JRS. 1, Voitures 2, Cheval 1, Bicycl. 1
Avenue Dubail	3	+ 2	Brouette 1, Voiture 1, Cheval 1
Rue Eugène Bard	1	même nombre	Automobile 1
Rue Sœur Allègre	3	+ 2	Bicyclette 1, Cheval 1, Voiture 1
Rue Millot	1		Cheval 1
Rue Formose	1		Brouette 1
Quai de la Brèche	1	même nombre	Cheval 1
Rue Palikao	2	+ 1	Automobile 1, Voiture 1
Rue du Cimetière	3	même nombre	Automobiles 3
Quai du Kin Lee Yuen	1	— 1	Charrette 1.
Rue Ningpo	1		Voiture 1
Route des Sœurs	1		Automobile 1
Rue de Zikawei	1	même nombre	Charrette I
Quai des Remparts	1	. Hombre	Jin-Ric-Shaw 1
Rue Saïgon	1		Voiture 1
Route Vallon	1		Charrette 1
Rue Administration	1		Voiture 1
Totaux	81	— 11	

Nombre de blessés dans les Accidents ci-dessus en 1913.

46 blessés dont 1 mortellement: soit 17 blessés de moins qu'en 1912.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS

10	Lieux des Accidents:		
	Rue du Consulat	50	
	Rue de Zikawei	17	
	Quai de France		
	Quai du Yang King Pang	1	
	Avenue Paul Brunat		
	Rue Ratard	6	
	Rue de Ningpo	2	
	Rue Hué		
	Route de Zikawei	1	
	Avenue Dubail	2	
	Rue Palikao	1	
	Total:	147	(150 l'année précédente)
2 º	Véhicules endommagés au cours de ces accid	dents:	
	Voitures		
	Bicyclettes	2	
	Jinricshaws		
	Charrettes	15	o .
	Automobiles	3	
	Brouettes	7	
	Total:	71	(47 l'année précédente)
. 3 º	Nombre de blessés au cours de collisions:		1
	10 hommes et 1 femme (personne mortellement)		Total: 58
40	Nombre de blessés heurtés ou renversés par		
	34 hommes, 9 femmes, 4 enfants (dont mortellement	$\left\{ egin{array}{ll} 3 & \mathrm{he} \\ 2 & \mathrm{fe} \end{array} \right.$	ommes) mmes)
5 º	Nombre de biessés tombés du Tramway.	. = 10	
	32 hommes, 2 femmes (dont mortellement 1 homme)	: Total 3	4 (45 l'année précédente)

ACCIDENTS DIVERS

10	Blessés mortellement.		
	Chutes de matériaux	2	(même nombre l'année précédente)
	Noyés	6	(3,)
	Electrocuté	1	
	Chutes diverses	1	(même nombre l'année précédente)
	Blessé pendant la Révolution	1	
		11	(12 l'année précédente)
20	Blessés non mortellement.		
	Chutes de matériaux	10	(11 l'année précédente)
	Chutes diverses	8	(17 ,,
	Tombés à l'eau	2	(5,,,)
	Brûlé par de l'eau bouillante	1	(3 - , ,)
	Brûlés par des fils électriques	2	
	Brûlés pendant des incendies	2	(Européens)
	Blessés pendant la Révolution	11	(dont 2 Européens et 4 Tonkinois)
		36	(43 l'année précédente)

Total des blessés mortellement ou non=46 (34 l'année précédente)

[Tableau N° 13]

ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE EN DEHORS DE CEUX CONCERNANT LES TRAMWAYS

ETAT COMPARATIF ENTRE LES RELEVÉS DES CAUSES EN 1913 ET 1912

CAUSES DES ACCIDENTS	EN 1913	en 1912
Automobiles	33	30
Voitures	16	19
Chevaux	12	12
Jin-Ric-Shaws	7	21
Bicyclettes	5	1
Charrettes	5	8
Brouettes	3	1
Totaux	81	92

N°s ordre	D. I	A 1	Distanctions	Dégats	Assurances	Solutions
O. O.	Dates	Adresses	Désignations	Degata	Assar ances	Soldwone
o,						
1	16 Janvier	1 Route Ghisi	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	classé
$\hat{2}$	30 »	466 Rue du Consulat))	, »	300 taëls	5 dollars d'amende
$\bar{3}$	2 Février	8 Passage Durun	Incendie))	néant	classé
4	6 »	Village Zi Ka Dang))	2 maisons détruites))	ö dollars d'amende
5	7 »	169 Rue Bluntschli	Commencement d'incendie	insignifiants))))	o donars d'amende classé
6	10 »	8 Rue Colbert))	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	" »	Classe .
7	27 »	110 Rue Hué))	,,,	, ,	"
8	2 Mars	44 Rue Sœur Allègre	Incendie	2 maisons détruites	ő	1 dollar d'amende
10	10 » 17 »	Route de Zikawei 70 Rue Hué	Commencement d'incendie	insignifiants))	classé
111	20 »	30 Rue Laguerre	»))	500 taëls	10 dollars d'amende
$\frac{11}{12}$	20 " 25 "	14 Rue Baron Gros	ő	»	néant-	5 »
13	26 »	32 Rue du Moulin))))	»	classé
14	26 »	36 Cité Zang Fo Li Rue Ratard	Incendie	10 maisons détruites	»	5 dollars d'amende
13	29 »	419 Rue Ratard	Commencement d'incendie	insignifiants))))
16	17 Avril	Route de Zikawei	Incendie	1 meule de paille valeur 40 d.))	50 taëls »
17	24 »	16 Rue du Whampoo)) ·	insignifiants	2.500 taëls	20 dollars »
18	25 »	83 Rue Colbert))	7 maisons endommagées insignifiants	néant »	2 ans de prison (Incendie volontaire)
19	3 Mai	177 Rue Ratard [Koukaza]	Commencement d'incendie	msignments	"))	classé
20	5 »	maison à l'Ouest du Jardin de	Feu de cheminée	40 dollars))))
21 22	6 » 40 »	271 Cité Da Yeu Li, Rue Ratard 161 Quai Confucius))	insignifiants))))
$\frac{22}{23}$	10 » 17 »	Dépôt des Travaux, quai de la	lucendie	importants))
24	21 "	77 Rue Porte du Nord [Brèche))))	néant	70 yens d'amende
$\frac{55}{25}$	21 »	2 Rue Minghong	Commencement d'incendie	insignitiants	500 taëls	10 dollars »
26	29 »	130 Rue Petit))	»)	800 »	10 »
27	22 Juin	50 Rue du Whampoo	Ď	» .	14.500 taëls	10 »
28	25 »	44 Cité 147 Rue Lemaire	»)) M. D. Hanner	néant	2 » classé
29	1 Juillet	493 Rue du Consulat))	5 dollars 5 dollars	1.500 taëls néant	5 dollars d'amende
30	3))	41 Cité des Pères))	a donars insignifiants))	1 »
34	14 »	47 Passage Palikao)))))) meigniname))	classé
32 33	22 » 24 »	47 Rue Laguerre 18 Rue Millot	<i>n</i>	" »)))) ·
33	24)) 14 Août	36/37 Quai de France	Incendie	5 maisons détruites		600 Tls d'am, et 600 Tls d'indemnités aux voisins
35 35	14 Aoui 19 »	597/599 Rue du Consulat))	2 »	néant	Le patron 100 dol. d'am., l'ap. 2 sem. de prison
36	31 »	12 Passage de la Justice))	150 »	»	La patronne 10 dol. d'am., 4 filles pub. envoyées
37	7 Septembre	563 Rue du Consulat	Commencement d'incendie	insignifiants))	5 dollars d'amende [au refuge
38	16 »	Marché couvert de l'Est	Feu de cheminée	»	·)>	1))
39	20 »	8 Cité 154 Avenue Paul Brunat		»))	1))
40	1 Octobre	101 Rue Tourane	Feu de cheminée	3 maisons détruites	» 4.000 taëls	Le pat. 300 Tls. d'am. : Les empl. 15 dol. d'am.
41	18 »	74 Rue du Consulat	Incendie	a maisons detruites insignifiants	4.000 taeis néant	classé
42 43	23 »	13 Rue Tourane	Commencement d'incendie Incendie	importants	negne))
43 44	26 » 6 Novembre	3 Avenue Dubail Marché couvert de l'Est	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	1 dollar d'amende
44 45	8 »	30 Quai Confucius))))	classé
46	8 "	84 Rue de l'Est	Incendie	30 maisons détruites		312 taëls d'amende et 488 taëls d'indemnités
47	13 »	55 Quai du Yang King Pang	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	2 dollars d'amende
48	28 »	105 Rue Palikao	Incendie	le 1 ^{er} étage brûlé		Le patron 100 dol. d'amende. L'apprenti 3 jours
49	4 Décembre	239 Rue du Weikwé	Commencement d'incendie	insignitiants	néant	classé [de prison
50	· 28 »	110 Cité 7 Rue du Consulat	»	»)) 	» 1 dollar d'amende
51	29 »	33 Rue Baron Gros	»	»))	i donar d amende

- 170 --

ORDRE GÉNÉRAL RELATIF A LA DÉFENSE DE LA CONCESSION FRANÇAISE

Situation.—Des événements pourraient surgir à l'Arsenal, dans la Cité Chinoise, à Tonkadou, qui inspireraient des inquiétudes graves sur la Concession Française. Il convient d'envisager notamment une invasion de notre territoire par des soldats en fuite, d'une part, et, d'autre part, un pillage par des malfaiteurs, des vagabonds, voire par des militaires échappant à toute autorité

Forces disponibles.—(a)—Garde de la 123 Tonkinois Concession Française 200 Chinois

(b)—"Décidée" 3 Officiers 40 Hommes 3 Canons de 37m/m

(c)—Compagnie de Volontaires Français

4 Officiers
80 Hommes environ
1 Section de mitrailleuses

(d)—1 Brigade de Pompiers volontaires (e)—Résidants prêtant leur concours ?

Commandement.—Le Lieutenant de vaisseau VANDIER, Commandant la "Décidée", est Commandant Supérieur des Forces de la Concession Française.

Le Capitaine G. RABIER, Chef de la Garde, est Commandant-Adjoint de ces Forces. Il est spécialement chargé de la rédaction et de la communication des ordres.

L'Enseigne de Vaisseau BERNARD, commande la Compagnie de débarquement de la "Décidée".

Le Capitaine G. LAFERRIÈRE, commande la Compagnie des Volontaires Français et les résidants, non incorporés, prétant leur concours.

M. WANTZ, Ingenieur de la Municipalité, dirige les travaux de fortification passagère et assure les ravitaillements, les transports.

Le Capitaine H. MADIER, commande la Brigade des Pompiers Volontaires.

Mission Générale.—Une attaque proprement dite de la Concession est peu probable. La mission générale, à moins d'ordres contraires, est : a/—de désarmer les soldats chinois qui se réfugient sur notre territoire ; b/—d'interdire l'accès de la Concession aux vagabonds, aux malfaiteurs, aux gens suspects ; e/—d'assurer l'ordre, la sécurité publiques à l'intérieur de la Concession.

Rôle des différentes forces.—En temps normal, la Garde assure la surveillance, la sécurité, et la Compagnie de débarquement reste en réserve.

Dès que la sécurité publique paraît menacée, les dispositions suivantes sont prises :

a/—Une partie de la Compagnie de débarquement, renforcée par des détachements de la Garde, assure la défense de 2 barricades installées au Pont S' Catherine et au Pont dit du Poste de l'Est.

b/—La Garde assure la défense de 2 barricades installées à la limite Sud du Boulevard de Montigny et Rue de Zikawei, à hauteur de la Rue Millot. Elle contrôle les sorties de la Cité non spécialement défendues.

c/-La Compagnie des Volontaires assure un service de patrouilles automobiles et constitue la réserve, avec les marins de la Compagnie de débarquement disponibles et un dernier renfort fourni par la "Décidée".

Composition et rôle des différents détachements.—A.—Barricade du Pont Ste-Catherine.—L'enseigne de Vaisseau LEFEVRE commande cette barricade. Il dispose: a/—d'un détachement d'environ 30 Tonkinois, fourni par les geòliers et le Poste de Lokawei. encadré par 4 marins de la "Décidée", 2 geòliers Européens; b/—d'un canon révolver de 37m/m servi par 3 marius.

Ce Poste fortifié a spécialement pour rôle de désarmer les soldats chinois venant de la Route de l'Arsenal. Par des cyclistes Tonkinois il est en liaison avec le Poste de Lokawei et la Barricade du Boulevard Montigny. Le cas échéant, il se replie sur cette dernière barricade.

B.—Barricade du Boulerard Montigny.—Un Sergent de la Garde commande cette Barricade. Il dispose de 2 Agents Européens, 13 Tonkinois, 5 Chinois, fournis par le Poste Ouest. Il contrôle les entrées par le Boulevard de Montigny. Il est en liaison avec les Barricades de la Rue Millot et du Pont Statherine. Il recueille le détachement de cette dernière, le cas échéant.

C.—Barricade de la Rue Millot — L'Enseigne de Vaisseau CHARDENOT commande cette Barricade. Il dispose: a/—de 4 Agents Européens, 25 Tonkinois, 5 Chinois, fournis par le Poste Ouest, sous les ordres du Sergent Delente; b/—d'un canon de 37m/m, monté sur charrette, servi par 2 marins de la "Décidée". Il contrôle les entrées par la Rue de Zikawei et la Porte dite "Buissonnet". Il est en liaison avec la Barricade du Boulevard de Montigny et avec les patrouilles automobiles du Boulevard des deux Républiques.

D.—Barricade du Poste Est.—L'Enseigne de Vaisseau BERNARD commaude cette Barricade. Il dispose de: a/—14 marins de la "Décidée"; b/—d un canon de 37m/m, servi par 2 marins. Il contrôle les entrées par le Pont du Quai de France. Il est en liaison avec le Poste Est chargé d'interdire les entrées par la passerelle dite du Poste Est et de contrôler les entrées par la Porte Est des Remparts. Le cas échéant, le détachement de la Barricade se replie sur le Poste Est qui ne doit, en aucun cas, être abandonné.

E.—Défense du Boulevard des deux Républiques.—Le Boulevard est défendu: a/—Sous les ordres du Sergent Alphonsi, par des sentinelles annamites fournies par le Poste Central, aux anciennes portes (Est, Chusan, Montauban, Porte du Nord, Buissonnet); b/—par des Barricades, installées devant ces anciennes portes, par M^r. Wantz; c/—par un service de patrouilles automobiles, assuré par la Compagnie de Volontaires.

F.—Défense de la Route de Zikawei.—Elle est assurée: a/—Sous les ordres du Sergent Gabrielli, par des sentinelles annamites, placées aux différents ponts; b/—par une patrouille automobile fournie par la Compagnie de Volontaires.

6.—Brigade de Pompiers Volontaires.—Elle a pour mission spéciale, le cas échéant, de combattre les incendies et de contribuer à disperser les attroupements.

Réserves.—Elles sont installées à l'Hôtel Municipal.

Réduits de la défense.—Le réduit principal de la défense est constitué par le quartier compris entre le Quai de France, la Rue du Consulat, la Rue Administration, le Quai du Yang-King-Pang.

La Compagnie de Volontaires fournit des sentinelles aux carrefours extérieurs de ce réduit et v installe des Barricades.

En aucun cas, les Postes de Police ne doivent être abandonnés.

Emplacement du commandement.—Le Commandant Supérieur se tient au Burcau du Chef de la Garde.

Changhai, le 21 Juillet 1913 Le Chef de la Garde, G. RABIER

Approuxé : Le Lieutenant de Vaisseau Ct. Supérieur Signé : VANDIER



SERVICES DES

TRAMWAYS ET DES EAUX



ETAT DES RECETTES BRUTES ET DES REDEVANCES (TRAMWAYS ET EAUX) DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXPLOITATION

Recettes Brutes					Redevances			
	TRAMWAYS		EAUX		TRAMWAYS (5°/o)		EAUX (2 1/2°/o)	
1908 (3 Trimestres)	Tls.	49.579,26	Tls.	28.462,09	Tls.	2.478,85	Tls.	744,54
1909))	98.725,38	»	54.865,90	»	4.936,26	»	1.371,64
1910	»	133.521,78	»	73.146,89	»	6.676,07))	1.828,64
1911	»	157.339,35	»	77.520,51	»	7.866,98))	4.938,00
1912	»	206.934,85	»	88.299,43	»	10.346,75))	2.207,47
1913	»	225.423,45	»	97.440,42))	11.271,17)	2.435,99



BUDGET POUR 1914



	BUDGET ORDINAIRE - RECETTES	Tls. c.	Tls. c
	CHAPITRE 1.—IMPOTS		
Art.	1.—Impôt Foncier:		
Alt.	1.—Import Poncier. $\frac{5}{10}$ % de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle,		
	moins les degrèvements accordés aux établissements consacrés		
	aux cultes	100.000,00	
Art.	2.—Impôt Locatif Européen :		
	8% de la valeur locative: Montant des quittances 24.000,00		
	Non valeurs $\dots \dots 2.000,00$	22 000,00	
Art.	3.—Impôt Locatif Chinois: 12º/o de la valeur locative: Montant des quittances		
	Non valeurs	160.000,00	
Art.	4 — Impôt · Routes Extérieures ·	7	
	Contribution volontaire.— $8^{\circ}/_{\circ}$ de la valeur locative	19.000,00	
Art.	5.—Impôt sur les terrains non bâtis: 1º/o de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle	400,00	
	1/0 de la vantal assignée à la propriété fondière survant le role.	***************************************	301.400,00
	CHAPITRE 2.—LICENCES		
	1 Titled Davis Cafts	200.00	
Art.	1.—Hotels, Bars, Cafés	360,00	
))	2.—Théatres Chinois, Marionnettes, etc	1.300,00	
))	3.—Restaurants Chinois	3.300.00	
»	4.—Debits de boissons Chinois	4.500,00	
))	5.—Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail	2.000,00	
"	7.—Loueurs de brouettes	$\begin{bmatrix} 7.500,00 \\ -44.000,00 \end{bmatrix}$	
))	8.—Loueurs de Jin-ric-shaws	122.000,00	
))))	9.—Charrettes à Bras	$\frac{122.000,00}{4.100,00}$	
<i>))</i>	10.—Loueurs de chevaux et voitures	7.600,00	
"	11.—Véhicules privés.	12.400,00	
))	12.—Recettes diverses	30.000,00	
"			209.060,00
	CHAPITRE 3.—TAXES		
Art.	1.—Monts de piété	K 000 00	
A1 t.	2.—Marchands Fripiers.	5.000,00	
"	3.—Logeurs	$\begin{array}{c} 1.100,00 \\ 5.500,00 \end{array}$	
<i>"</i>	4.—Changeurs	1.000,00	
<i>"</i>))	5.—Marchands Forains et Abris	$\frac{1.000,00}{3.000,00}$	
"))	6.—Bateaux et Sampans	9.000,00	
))	7.—Chaloupes à Vapeur	350,00	
))	0 16 17	330,00	•
	Marchés de l'Est. et du Weikwei. Tls: 1.25/ Marché de la Place Meugniot. » 0.75/par place et par mois .	10.800,00	
	Marché de la Place Meugniot. » 0.75 per parce et par mois .		
•))	9.—Enlèvement des Vidanges	28.260,00	
))	10.—Permis de Construire	350,00	
))	11.—Permis divers, Barrières, enseignes, etc	400,00	64.760,00
	·		ĺ
	à Reporter		575.220,00

	BUDGET ORDINAIRE - DÉPENSES	Tls. c.	Tls. c
		·	
	Titre 1.—Secrétariat		i
		·	
	CHAPITRE 1.—PERSONNEL		
rt.	1.—Personnel Européen :		
	1. Secrétaire		
	1. Secrétaire-adjoint » » 250 3.000,00		
	1. Comptable » » 240 2.880,00		
	1. Commis-Comptable » » 150 1.800,00		
	1. Percepteur en chef » » 260 3.120,00]
	1. Percepteur		
	1. Percepteur		
	2. Commis de Perception » » 280 3.360,00	,	
	1. Commis de Perception		
	1. Commis de Perception » » 110 1.320,00		
	1. Commis auxiliaire » » 100 1.200,00	-	,
	1. Archiviste		
	Indemnités (logement, langues) 6.120,00		
rt.	2.—Personnel Chinois: Compradore, Comptables, Shroffs, Garçons de bureau, Coolies et Gardiens	44.160,00	
rt.	1. Fournitures de bureaux		
)	2. Dépenses diverses imprévues	.	,
)	3. Chauffage des bureaux et Salle du Conseil » 250,00	1	
·)	4. Menus frais	1	
,)	P. Datastian december 2012	ľ	
,)	,	į.	
,	6. Plaques de véhicules, collage, etc	2.080,00	
	Total du Titre 1.—Secrétariat.		46.240,00
		`	
	à Reporter	. 1	46.240,00

		Tls. c.	Tls. 6
			,
	CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES		i
rt.	1.—Droits sur les Quais et Jetées	6.780,00	
))	2.—Droits de Quayage	65.000,00	
))	3.—Redevances; Compagnie des Tramways	10.500.00	
))	4.— ,, des Eaux	2.000,00	
))	5.— ,, Loyer Marché de l'Est	600,00	
))	6.— ,, Compagnie du Gaz	210,00	
))	7.— ,, Société Internationale de Tir	250,00	
))	8.—Produits divers	3.525,00	
))	9.—Location de la bouée des Messageries Maritimes	300,00	
	10.—Société Immobilière. Paiement de l'impôt foncier sur terrains de la place de l'Est suivant convention	4.073,00	
))	11.—Indemnités réclamées au Gouvernement Chinois à la suite de l'Insurrec-		
	tion de Juillet 1913—Pour mémoire Tls. 8.000,00.		93.238,0
			00.200,0
			•
	. \		
	,		
			,
	\		
	\		
	\		
	\		
	· \		
	\		•
	. \		
	` \ \		
	\		
	\		
	\		a.
	\ \		
	\ \		
	\		
		i	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1
	ackslash		
0	à Reporter		668.458,0

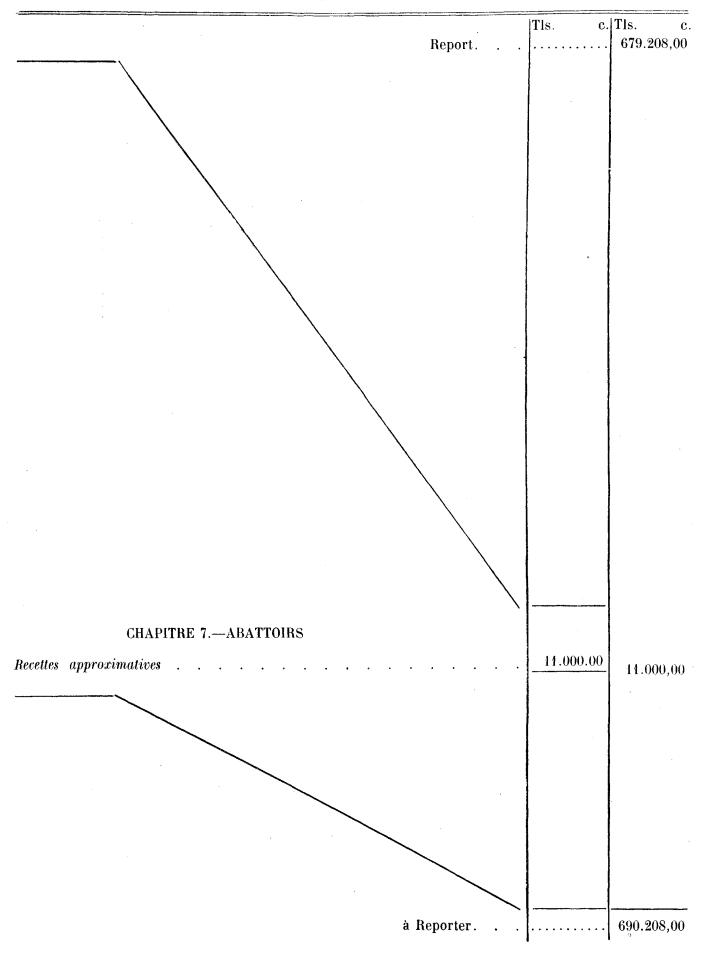
Report	Tls. c.	Tls. c. 46.240,00
Titre 2. Services Divers		
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES		
Art. 1.—Abonnements Téléphoniques: Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Service Divers, Entretien		
» 2.—Hortoge et Pendules: Remontage, Abonnement, Entretien		
CHAPITRE 2.—SERVICE MEDICAL	3.000,00	
Art. 1.—Solde du Personnel Européen:		
Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration p.m. Tls. 250,00 3.000,00 » 2.—Solde de l'Infirmier 175,00 2.100,00 Indemnité pour confection médicaments 25,00 300,00		
		!
» 2.—Solde du Personnel Indigène : 3. Coolies pour l'Infirmerie à Tls 7,00 p.m. 21,00 252,00	· I	
» 3.—Médicaments et achats de matières premières 800,00		
» 4Hôpitaux pour le Personnel Européen et Indigène 3.600,00		
» 5.—Laboratoire, Frais divers		
» 6.—Achat d'Instruments pour l'Infirmerie		
» 7.—Menus frais et imprévus		
» 8.—-Chauffage et glace	10.877,00	
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE		
Art. 1.—Abonnement à l'Observatoire et 1 Calculateur Chinois 500,00		
» 2.—Service Téléphonique, Abonnement pour le Sémaphore et l'Observatoire		•
» 3.—Sect. 1.—Personnel Européen: 1 Employé en charge 175,00 2.400,00 Indemnité de log ^t 40,00 480,00 ——————————————————————————————————		
 2.—Personnel Chinois: 1 Assistant Chinois .p.m. Tls. 47,00 564,00 1 Gardien » 15,00 480,00 1 Coolie » 8,50 102,00 1 » » 8,00 96,00 1 Courrier porteur de bulletin» 9,00 108,00 		
Récompenses de fin d'année		
à Reporter 4.630,00	13.877,00	46.240,00

		D	Tls. c.	Tls. c. 668.458,00
		Report	.	000.400,00
	IAPITRE 5.—SÉMAPHORE Municipal Council pour les dép	oenses du Sémaphore 50º/o.	3.000,00	3.000,00
4 4 •	:			
			The state of the s	·
				·
				-
			The state of the s	
				⊘
:				·
		à Reporter		671.458,00

					Tls. c.	Tls. c.
		Reports.		.4.630,00	l I	46.240,00
				,		
Art.	4.—Dépenses Diverses : Sect. 4.—Etamine, drisses,, imprimés, charb	on 90	00,00			
	» 2.—Consommation d'éléctricité		50,00		!	
	» 3.—Entretien des appareils électriques	10	00,00		[
	» 4.—Location compteur d'eau	1	5,00	1.265,00		
				1.200,00	5.895,00	
	CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DO	NATIONS			1	٠
Art.	1.—Orphelinat de la Providence			1.500,00		
))	2.—Hôpital Général			1.750,00		
))	3.— » Ste. Marie				1	
))	4.—Caisse de secours pour le personnel Municipal					
))	5.—Société Française de Bienfaisance			500,00		
))	6.—Hôpital de Shantung Road				1	
))	7.— » St Luck					•
))	8.—Shanghai Museum			100,00	,	
, »	9.—Lazaret de Chang Pao Sha					•
))	10.—Caisse de Prévoyance					
»	11.—Institut Pasteur				1	
»	12.—Dispensaire					
))	13.—Musique de la Ville			1.500,00]	-
))	14.—Loyer du Cercle Français			360,00		
))	15.—Pensions MM. Czar p.m. Tis.		00,00			
			20,00	•		
		$130,004.56\ 50,00-60$	00,00		1	
		20,00 24	00,00		•	
	» Gardien jardin public \$. 60,00	0 4	5,00	2 768 00		
				3.765,00		
))	16.—Club de la Police			300,00		
))	17.—Bureau de Bienfaisance Chinois			500,00		
))	18.—Bibliothèque de l'Alliance Française			300,00		
))	19.—Orphelinat St François Xavier.			300,00		
))	20.—Hôpital Chinois de la Cité (St. Joseph)			500,00	25.475,00	
	CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPI	FRS			20.415,00	
	CHAITIRE 5.—BRICADE DES TOMT	(0				
Art.	1.—Personnel Européen :]	
	1 Adjudant p.m. Tls. 12	$\frac{5,00}{0.00}$ $\frac{1.50}{4.20}$	00,00			
	1 Mécanicien » » 10	0.00 1.20	00,00	2.700,00		
))	2.—Personnel Chinois	3.58	34,00	2.100,00		
	Récompenses de fin d'année	16	60,00	0 m 00		
))	3.—Entretien:			3.744,00		
n	Huiles, pétrole, essences, charbon etc	80	00,00			
	Peinture, réparations	40	00,00			
	Equipement des Pompiers Volontaires		00,00			
	» des Coolies	20	00,00	2.000,00		
	à	Reporter.		.8.444,00	45.247,00	46.240,00
				,	1	.5,00

CHAPITRE 6.—ECOLES Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900.00 4.750.0 Ecole Municipale Franco Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000.00 3.000.00 3.000.00		Tls. c	. Tls.
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00	Report		671.458,00
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00			
Ecole Municipale Française: 1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.—Contribution Scolaire 1.900,00 4.750,0 Ecole Municipale França-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire 3.000,00 3.000,00		<u> </u>	
1. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000 2.850,00 1.900,00 2.850,00 1.900,00 4.750,0 4.75	CHAPITRE 6.—ECOLES		
Ecole Municipale Franco-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire	Ecole Municipale Française:		
Ecole Municipale Franco-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire	t. 1.—Subvention du Gouvernement Français Frs: 10.000	2.850,00	
Ecole Municipale Franco-Chinoise: 1. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire			4.750,0
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire			İ
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire		•	
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire		Aberta TOSA	
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire			
t. 1.—Contribution Scolaire	Ecole Municipale Franco-Chinoise:		
3.000,0	t. 1.—Contribution Scolaire	3.000,00	0.000.6
			3.000,0
			Ì
			Ì
		\	·

					Tls. $c.$	Tls. c
		Repo	rts	.8.444,00	45.247,00	46.240,00
rt.	4.—Téléphones :	٠.				
110.	Abonnement, sonneries pour les Pompiers					
	volontaires, pose et entretien			520,00		
))	5.—Matériel:					
	Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, et d	ivers .	1.300,00			
	» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus		400,00			٠
	 » 3.—Banquet annuel » 4.—Assurance du matériel 		$250,00 \\ 200,00$			
	* 4.—Assurance du materiel* 5.—Achat d'une auto-pompe		8.300.00			
	" o. Monat a and adde pompe			10.450,00	19.414,00	,
	CHAPITRE 6.—ECOLES				13.414,00	
rt.	1.—Ecole Municipale Française:					
	Sect. 1.—Personnel Européen					=
	1 Directeur et Directrice,					,
	1 m - m - A - M - A - A - A - A - A - A - A - A		7.800,00			
	1 Professeur		2.000,00			
		$560,00 \\ 240,00$,
	Indemnite de log. " 20,00 2		1.800,00			
		00,00	1.200,00			
		50,00	1.800,00		·	,
	Allocation supplèmentaire 4 Surveillant-répétiteur » 1	00,00	300,00 $1.200,00$			
	1 Professeur supplémentaire	.00,00	1.200,00			
	d'anglais à \$: 30=360,00 · · ·		270,00			
	Allocation à » 40=480,00	109	360,00			
	1 Moniteur de gymnastique à \$: 16)==192	150,00	16.880,00		
	» 2.—Personnel Chinois \$: 1.4					
		100,00		•		
	» 1,5	576,00		1.172,00		i
	» 3.—Frais Généraux					
	Livres, matériel scolaire, achat et	tc	1.000,00 $300,00$			
	Livres de prix		300,00			
	Entretien du matériel, mobilier.		400,00			
	O Deal Warrising Language Chinaire			2.000.00		
))	2.— Ecole Municipale pour Chinois:					
	Sect. 1.—Personnel Européen	70.00	940.00			
		$70,00 \\ 60,00$	$840,00 \\ 4.320,00$			
	Frais de déplacement \$ 35=420,00		315,00			
	· · · · · ·			5.475,00		
	» 2.—Personnel Chinois					
	14 Professeurs					
		504,00 183,00				
		$\frac{100,00}{327,00}$		4.000,00		
	» 3.—Dépenses diverses	J= 1,00		1,000,00		
	Livres de prix, fournitures classic	ques,				
	récompenses aux élèves		270,00			
	Entretien du mobilier scolaire		125,00			
	Chauffage	• .•	300,00	695,00		
						
	i à l	Reporte	er	30.222,00	64.661,00	46.240,00



-===				lTI.	701
	Repor	ts	. 30.222,00	Tls. c. 64.661,00	Tls. c. 46.240,00
			•	011001,00	10.210,00
	Voyages de France à Changhai de 3 professeurs Européens suivant,				
	contrat	$1.020,00 \\ 280,00$			
	Menus frais	$\frac{260,00}{95,00}$			
	Totophono, pose, aboutoment		1.395,00	24 647 00	
	CHAPITRE 7DÉPENSES DIVERSES			31.617,00	
l nf	1.—Rapatriement du Personnel Européen :				
Art.	Sect. 1.—Rapatriement d'Employés. » 2.—Passages des familles des Employés	1.000,00		,	
	en congé	2.000,00			
	» 3.—Gratifications exceptionnelles	1.000,00			
	» 4.—Dépenses imprévues	1.000,00	5.000,00		
))	2.—Assurances		. 2:100,00		
"))	3.—Achat et entretien du mobilier.	• •	. 1.000,00		
<i>"</i>	4.—Insertions et abonnements		500,00		
<i>"</i>	5.—Frais de postes pour tous les Services	• •	. 650,00		
"))	6.—Taxes chinoises sur propriétés Municipales	• •	. 1.600,00		
<i>"</i>	7.—Honoraires de l'Avocat-Conseil		. 1.200,00		
))	8.—Honoraires pour études, plaidoiries		. 3.500,00		
))	9.—Frais de chancellerie		. 150,00		
))	10.—Affranchissement du Bulletin Municipal		. 70,00		
))	11.—Fournitures de bureaux pour services divers		. 800,00		•
	12.—Plaques et Nos. de maisons etc		. 1.200,00		
))	13.—Bouée des Messageries Maritimes; frais d'entretien, écla	irage, etc			
))	14.—Avances Remboursables				
	CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES			18.570,00	
Art.	1.—Equipement armement etc		. 3.000,00		
	CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS			3.000,00	
۱rt.	1Personnel:			·	
11 (.	Sect. 1.—Personnel Européen				
	Allocation au Vétérinaire p.m. 300,00	3.600,00			
	Inspecteur des Abattoirs » 150,00	1.800,00	5.400,00		
	» 2.—Personnel Chinois	1.290,00			
	Récompenses de fin d'année	54,00			
**	9 Foundaitation		1.344,00		
))	2.—Exploitation: Charbon	600,00			
	Bois d'allumage (5000 Kgs)	20,00			
	Paille pour litières (120) piculs)	15,00			
	Achat de marques et divers	150,00	785,00		
»	3.—Entretien du Matériel :		100,00	,	4
	Réparations, entretien, remplacement	300,00			
	Location d'une tente pour l'été	40,00			
			-340,00	7.869,00	•
		у т ь :			
		à Report	er	125.717,00	46.240,00

	ъ.	1	Tis.
	Report		690.208,00
CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE			
nendes		300,00	300,00
		,	300,00
	,		
	·		
	\.		
	Reporter		690.508,0

Art. 4.—Personnel: Sect. 1.—Personnel Européen Allocation au Docteur 1 inspecteur ce Chef p.m. 225 00 2,700,00 1 inspecteur 3 150,00 1,800,00 1 inspecteur 3 126,00 1,800,00 1 inspecteur 3 126,00 1,800,00 1 inspecteur 3 100,00 1,800,00		Reports	Tis. c. 125.717,00	Tls. c. 46.240,00
Sect. 1.—Personnel Européen Allocation au Docteur 2.5,00 2.700,00 Inspecteur en Chef p.m. 225,00 2.700,00 Inspecteur 3 130,00 1.800,00 Inspecteur 3 125,00 1.300,00 Inspecteur 400,00 1.680,00 Inspecteur 5 125,00 1.300,00 Inspecteur 16,800 1.680,00 Récompenses de fin d'année 200,00 Récompenses de fin d'année 200,00 Bois d'allumage 5,006,00 Chauffuge 5 600,00 Bois d'allumage 10,00 64,00 Separations et entretien 200,00 64,00 Tente pour l'éte 16,00 216,00 Separations et entretien 200,00 64,00 Achat de désinfectants 1.200,00 64,00 Autopsie des rats 500,00 64,00 64,00 Autopsie des rats 500,00 64,00 64,00 64,00 Autopsie des rats 500,00 64		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ŕ	, , ,
** 2.—Personnel Chinois	Art.	Sect. 1.—Personnel Européen Allocation au Docteur 2.400,00 1 Inspecteur en Chef . p.m. 225,00 2.700,00 1 Inspecteur » 150,00 1.800,00 1 Inspecteur » 125,00 1.500,00 1 Inspecteur » 100,00 1.200,00 Indemnités de logement 1.680,00		
2.—Chaufgage: 6 Tonnes de charbon 54,00 Bois d'allumage. 10,00 Sais d'allumage. 10,00 Tente pour l'été. 16,00 Tente pour l'été. 16,00 A.—Sereice Prophylactique: Achat de désinfectants 1,200,00 Entretien des appareils 190,00 Autopsie des rats 500,00 Loyer des secteurs 600,00 Achat de matériel 1,500,00 Boile 1,500,00 CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE Art. 1.—Personnel Européen 1,500,00 Achat de matériel 1,500,00 Achat de papiers 1,500,00 Achat de papiers 1,500,00 Achat de nouveaux caractères 1,500,00 Achat de nouveaux caractères		» 2.—Personnel Chinois		
3.—Entretien du matériel : Réparations et entretien 200.00 16.00 216.00 Tente pour l'été 16.00 216.00 4.—Service Prophylactique : 216.00 Achat de desinfectants 1.200.00 216.00 Entretien des appareils 100.00 Autopsie des rats 500.00 20))	2.—Chauffage: 6 Tonnes de charbon		
** **A. Service Prophylactique :	»	3.—Entretien du matériel :		
Entretien des appareils	»	4.—Service Prophylactique :		
Art 5.—Service Anti-Moustiques: Sect. 1.—Achat de pétrole 2.—Comblement des mares et travaux d'irrigation		Achat de desinfectants		
**Sect. 1.—Personnel Européen 1 Surveillant. Indemnité de Tls. 35,00 420,00 25.116,00 **Sect. 1.—Personnel Européen 1 Surveillant. Indemnité de Tls. 35,00 420,00 2 - Personnel Chinois 1 Compositeur. 22,00 264,00 2 2 3 418,00 36,00 432,00 1 Conducteur. 316,00 192,00 2 Relieurs 310,00 12,00 1 Coolie. 36,00 72,00 1 Apprenti-relieur 36,00 72,00 Gratifications de fin d'année. 70,00 1.918,00 **Sect. 1.—Achat de papiers 1.500,00 3 2.—Entretien du matériel 100,00 3 3.—Achat de nouveaux caractères 150,00 3 4.—Frais divers, colle, pétrole, etc. 300,00 3 3.—Achat de toile, travaux de reliure 224,00 4.192,00	Art	5.—Service Anti-Moustiques: Sect. 1.—Achat de pétrole 2.—Comblement des mares et travaux		
Art. 4.—Personnels: Sect. 1.—Personnel Européen))	4.500,00		
Sect. 1.—Personnel Européen 1 Surveillant. Indemnité de Tls. 35,00 420,00 2 Personnel Chinois 1 Compositeur.			25.116,00	
2	Art.	Sect. 1.—Personnel Européen 1 Surveillant. Indemnité de Tls. 35,00 420,00 » 2.—Personnel Chinois		
1 Coolie		2	·	
3 2.—Frais Généraux : 1.500,00 3 2.—Entretien du matériel		1 Coolie		
 * 4.—Frais divers, colle, pétrole, etc 300,00 * 5.—Achat de toile, travaux de reliure 224,00 —))	2.—Frais Généraux : Sect. 1.—Achat de papiers		
4.192,00		 * 4.—Frais divers, colle, pétrole, etc 300,00 * 5.—Achat de toile, travaux de reliure 224,00 	, 40a oo	
λ D _{*==} 1		à Reporter.	$\frac{4.192,00}{155.025,00}$	46.240,00

			Tis. c.	Tls.
		Report		690.508,00
	CHAPITRE 9.—INTERETS			
rt. 1.—	Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques		3.000,00	
2.—			400,00	2 400 0
				3.400,0
		•		
]	
				÷
	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			
	\			•
		\		
				ı
		\		,
		\		
		\		
	à F	Reporter		693.908,0

Reports)	Tls.
	155.025,00	46.240,00
CHAPITRE 12.—EMPRUNTS		
Emprunt Municipal de 1903—4.000 Obligations à 4 1/2 º/o		
rt. 4.—Frais annuels: Service de l'amortissement 500 francs		
2.—Intérêts et amortissement : Sect. 1.—Intérêts pour 1914 selon tableau d'a- mortissement : francs 81.922,50	•	
suivant tableau d'amortissement francs 41.000		
Emprunt Municipal de 1911— 4.000 Obligations de 100 Tls. à 6º/o		
3.—Intérêts à 6°/0 sur 400.000 Tls	61.400,00	
rt. 1.—Garanties pour Intérêts sur le découvert consenti à l'Hôpital		
Général pour l'année 1914	5.000,00	
Total du Titre 2.—Services Divers		221.425,00
	, ·	
	ľ	
	į	

		Tls. c.	Tls. c
	Report.		693.908,00
	CHAPITRE 10.—GARDE MUNICIPALE		
rt.	1.—Amendes	7.500,00	
))	2.—Vente d'objets saisis par la Police	. 800,00	
))	3.—Agents employés à des Services Particuliers	4.000,00	
))	4.—Cour Mixte Française. Produit des recettes versé par le Consulat de Fran	ce 10.000,00	22.300,00
		-	
		-	
		·	
			,
		44	
		4	
		e in a series of the series of	
		rap- na mete	
			7
			Petal C Transfer
		\	
	à Reporter		. 716.208,0

	Report	Tls. c.	Tls. c. 267.665,00
	Titre 3.—Garde Municipale		
	CHAPITRE 1.—PERSONNEL		
Art.	1.—Personnel Européen: 1 Chef de la Garde Solde et indemnités p.m. 525,00 6.300,00 1 Chef-Adjoint Solde et indemnités	·.	
	Gardes, etc	,	
))	2. —Personnel Chinois: Sect. 1.—Soldes. \$: 46,056,00 Récompenses de fin d'année » 800,00		
	» 2.—Indemnités pour ancienneté, langues, déplacement \$: 3.582,00 2.680,00		•
))	3.—Personnel Tonkinois: Soldes		
	CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT. PERSONNEL	132.288,60	
Art.	1.—Personnel Européen : Sect. 1.—Soldes		·
»	2.—Personnel Tonkinois: Sect. 1.—Soldes		
))	3.—Personnel Chinois	11.573,00	
	CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX		
Art.	1.—Entretien à l'habillement		
))))	3.—Indemnité de chaussures		
))))	5.— » à l'ameublement		÷
)))) .))	7.—Eclairage, chauffage, glace		
		119 021 22	005 005 0
	à Reporter15.050,00	143.861,60	267.665,00

		Tls.	c.	Tls. c.
	Report			716.208,00
	•			
				•
				•
				•
	•			
		ļ		
			İ	
	,			
·				
			ľ	
	\			
		\		
	à Reporter			716.208,00

BOBOLI TOOK 1014-Depenses		19
Reports15.050,00	i	Tis. c 267.665,00
Art. 10.—Section montée Nourriture, entretien		
xrt. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes	10.200,00	
CHAPITRE 5.—COUR MIXTE FRANÇAISE		
rt. 1.—Dépenses pour fonctionnement	6.000,00	
Total du Titre 3.—Garde Municipale		178.361,60
	·	
à Reporter.		446.026,60
		,

	Tls. c.	Tls. c
Report		716.208,00
CHAPITRE 11.—TRAVAUX PUBLICS		
emboursements pour Travaux divers	2.000,00	2 000 00
emboursements pour Travaux divers	2.000,00	2.000,00
\		l

		TIs. $\mathbf{c}.$	Tls. c
	Report		446.026,00
		,	
	Titre 4.—Travaux Publics		
	CHAPITRE 4.—PERSONNEL		
rt.	1.—Personnel Européen:		
	1 Ingénieur en Chef p.m. 650,00 7.800,00 1 Ingénieur de la voirie » 315,00 3.780,00		
	·	1	
	,		
-			
	1 Conducteur de travaux		
	1 Commis-expéditionnaire » 150,00 1.800,00		
	1 Surveillant des écuries » 150,00 1.800,00		
	1 do. des plantations . » 150,00 1.800,00		
	1 do. de Travaux » 150,00 1.800,00		
	3 Surveillants de Travaux » 130,00 4.680,00		
	4 do. de Travaux » 110,00 5.280,00		
	1 Dactylographe 90,00 1.080,00		
	Indemnités de logement		
))	2.—Personnel Chinois (cantonniers, jardiniers, ouvriers divers, mafous etc)	85.649,00	·
	•		
Art.	1.—Matériel Neuf: Sect. 1.—Matériel fixe, Outillage 3.000,00		
	» 2.— » roulant		
	Entretien remplacement 2.500,00		}
w	2.—Ateliers de réparations : ——— 5.500,00		
))	Sect. 1.—Entretien du Matériel 1.000,00		
	» 2.—Charbons, huiles, graisses, etc 800,00		
))	3.—Cylindres à vapeur: Sect. 1.—Combustible 2.000,00		
	» 2.—Entretien des cylindres à vapeur 800,00		
		10.100,00	
	CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE	10.100,00	
Art.	1.—Travaux neufs et grosses réparations : Sect. 1.—Trottoirs		
	Sect. 1.—Trottoirs		
	» 3.—Chaussées empierrées 25.000,00		
	» 4.—Goudronnage		
	 5.—Assainissement		
	43.000,00		
	*0.000,00	· 1	,

	Report.	1	. Tis. c. 718.208,00
	•		
			- Marie and Company
	•		
			ier og det en de de de de de de de de de de de de de
0			- 1000 p. 1. 100
			-
• ,		or the common facilities	
	à Reporter		. 718.208,00

	Repor	ts	.43.000,00	Tls. c. 95.749,00	Tls. c 446.026,00
Art.	2.—Enlèvement par bateaux des boues et ordures ménage	or pe	9 AAA AA		,
))	3.—Ecuries Municipales:		2.000,00		
	Sect. 1.—Nourriture des chevaux ,	6.200,00			
	pour pansage	1.200,00 $1.500,00$)		
))	4.—Travaux Remboursables:		8.900,00		
	Sect. 1.—Compagnie Française de Tramways (
	 » 2.— do. du Gaz » 3.— do. des Téléphones, et divers 		2.000,00	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
			2.000,00	55.900.00	
	CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATI	IONS			
Art.	1.—Architecture:				}
	1º Hôtel Municipal	1.500,00)		
	$2^{ m o}$ Annexe Est Hôtel Municipal \cdot . \cdot . \cdot	360,00)	•	
	3° do. Ouest do. do	205,00)		_
	4º Poste Central de Police	970,00)		
	5º Poste de l'Est	780,00			
	6º Poste de l'Ouest	150,00)		
	7º Caserne des Européens (Ouest)	280,00	+		
	8º do des Tonkinois mariés	180,00)	Production of the state of the	
	9º Poste de l'Ouest, Pompiers	400,00			,
	10º Poste de Koukaza	700,00)		
	11º Poste de Lokawei	450,00)	•	
	12º Maison d'Arrêt à Lokawei	2.435,00	,		
	13º Ecole Municipale Française	570,00	•		
	14º Ecole Municipale Franco-Chinoise	200,00	1		
	15° Abattoirs	870,00)		
	16° Service Sanitaire	120,00			,
	17º Stand Municipal	430,00	•		
	18º Ecuries Municipales	200,00			
	19º Marchés couverts	800,00			
	20° Sémaphore	1.200,00)		,
	21º Poste de l'Est, refection de la toiture,				
	mur de cloture etc	3.000,00)		
	2.—Plantations:		15.500,00		
))		3.500,00			
		1.500,00			
			5.000,00	90 800 00	
	CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES			20.500,00	
Art.	1.—Fête Nationale		2.000,00		
))	2.—Fournitures de bureaux		500,00	·	
"))	3.—Achat et entretien d'instruments pour levées de plans		500,00		
••	et nivellement		200,00		
))	4.—Chauffage des bureaux, Salle des fêtes		300,00	3.000,00	
		à Report	er	175.149,00	446.026,60

D	Tls.	c. Tls. c.
 Report		718.208,00
. •		
•		
\		
		Property Recognition
		STATE OF THE PARTY
	4	T C C C C C C C C C C C C C C C C C C C
\		
à Reporter		718.208,00

			Tls. c.	Tls.
		Report	175.149,00	446.026,60
	CHAPITRE 6.—ECLAIRAGES	9		
	CHAITTEE G. ECLAIRAGES			
rt.	1.—Electricité: Sect. 1.—Consommation. Voies publiques	26.500,00 8.600,00 8.950,00 3.400,00 530,00 264,00		
	Matériel d'illuminations	$\frac{500,00}{48.744,00}$		
•	2.—Gaz: Sect. 1.—Consommation et Entretien voies publiques 2.—Consommation Bâtiments Municipaux 3.—Entretien Bâtiments Municipaux 4.—Location de Compteurs	600,00 2.000,00 300,00 80,00 2.980,00	51.724,00	
	CHAPITRE 7.—EAU		31.724,00	
rt. »	1.—Entretien des Installations Municipales 2.—Compteurs	700,00 450,00		
	·		1.150,00	
	Total du Titre 4.—Tra	ivaux Publics		228.023,0
				·
				1

			Tls. c.	Tls. c
	Report.			718.208,00
Excèdent des recettes au 31 Décembre 1913				5.229,82
				de the continue of the continu
				-
	•			
\	\			
	\			
		/_		
Total des recettesBudg	get ordinaire.			. 723.437,83

				Tls. c.	Tls.
			Report		674.049,60
	Titre 5				
	CHADITEE A				
rt.	CHAPITRE 1.		46 000 00		
))	1.—Aménagement de l'Avenue des Deux Républiques 2.— do. Rue Eugéne Bard				
))	3.—Couverture et aménagement du Chang Pan (entre Rue Paul Beau et Chentu Road, moitié				
)		rue Rate	(ard) = 4.000,00		
))	5.—Mises à l'Alignement, expropriations	•	10.000,00	40.000.00	
	ı	otal du	Titre 5	10.000.00	40.000,0
otal	des dépenses—Budget ordinaire				714.049,6
					114.040,0
xcèc	lent probable des recettes au 31 Décembre 1914 .				9.388,2
]
			•		
					ļ
					1
				1	
			. \		
				1	723.437,8

	Tls. c	Tls. c.
BUDGET DE PRÉVISIONS (RECETTES)	-	
Vente d'une partie du terrain Quai de la Brèche (lot cadastral 132) et des matériaux provenant de la démolition des Annexes Nord de l'Ilôtel Municipal et du Dépôt du Matériel	36.500,00 163.500,00	
		. 200.000,00

	Tls. c.	Tls. c.
BUDGET DE PRÉVISIONS (DÉPENSES)		
1.—Achat d'une arroseuse automobile	8.500,00	
2.—Achat de terrains (Avenue Paulün, Route de Zikawei, Jardin Public, etc.) et mises à l'alignement	34.000,00	
3.—Logements pour surveillants à Koukaza	17.000,00	
4.— do. do. do. Avenue des 2 Républiques	8.000,00	
5.—Construction d'une Station Sanitaire	15.000,00	
6.—Annexes du Poste Central de Police	26.000,00	
7.—Poste de Police Route Say Zoong	17.000,00	
8.—Nouveau Dépôt du matériel à Lokawei	8.000,00	
9.—Chaussées empierrèes (Route extérieures) Entretien	15.000,00	
10.—Drainage Route Pichon	5.900,00	
11.— do. do. Pottier	3.800,00	
12.— do. Avenue Paul Rrunat entre Routes des Sœurs et Rivière.	12.000,00	
13.— do. Route Père Robert (en partie)	3.000,00	
14.—Macadamisage des Routes Ratard et Fergusson	5.000,00	
15.—Convertissements	11.800,00	
10.—Mise en état de viabilité de nouvelles routes	10.000,00	200.000,00
	•	
		200.000,00